This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

188

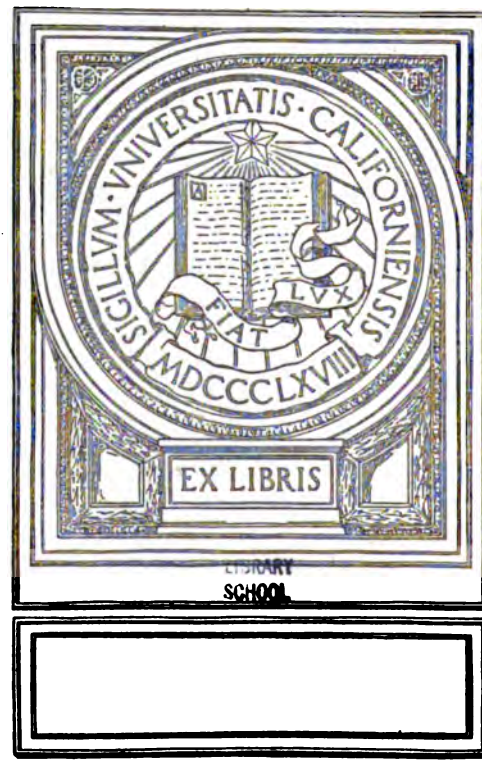

LIBRARY
SCHOOL

N° 1370

RAPPORTS

SUR LES

BIBLIOTHÈQUES

DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST.

IMPRIMERIE
SCHNEIDER ET LANGRAND,
Rue d'Erfurth, 1.

RAPPORTS

AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR LES

BIBLIOTHÈQUES

DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST,

SUIVIS DE PIÈCES INÉDITES,

PAR

M. FÉLIX RAVAISSON,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BIBLIOTHÈQUES DU ROYAUME.

PARIS.

JOUBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

16, RUE DES GRÉS, PRÈS LA SORBONNE.

1841

LIBRARY
SCHOOL

AVANT-PROPOS.

Les *Instructions* qui m'avaient été données, et que j'ai été autorisé à reproduire en tête de mes *Rapports*, feront connaître suffisamment quel était le but de la mission que j'ai eu à remplir, pendant les mois de mai, juin et juillet 1840, et en général quelle utilité on s'est promis d'une inspection régulière des dépôts littéraires des départements. Je n'ajouterai à ce sujet aucune explication. Je dois seulement avertir que j'ai retranché des Rapports tout ce qui concernait exclusivement l'administration, et qui ne pouvait avoir pour le public aucune sorte d'intérêt. Je ne me propose ici que de pré-

M189595

senter des remarques sommaires sur quelques-unes des pièces inédites (si je ne me trompe), que j'ai tirées de divers manuscrits, et réunies dans l'*Appendice*.

Ces pièces proviennent, pour la plupart, des bibliothèques et archives que j'ai visitées dans les départements de l'ouest. Elles sont un faible échantillon des richesses qui y sont ensevelies, et dont on trouvera dans les Rapports une énumération encore bien incomplète. Je les ai disposées dans l'ordre des temps auxquels elles appartiennent, ou m'ont paru appartenir.

La première présente le résultat de la collation d'un très-ancien manuscrit du *De Oratore* et de l'*Orator* de Cicéron. Je me suis servi pour ce travail de l'édition du savant M. Le Clerc. Je n'ai pas relevé toutes les variantes qu'offre le manuscrit, et dont un assez grand nombre sont des fautes évi-

dentes : je me suis borné aux leçons qui m'ont paru plausibles. Plusieurs, à ce qu'il me semble, apportent au texte des améliorations incontestables.

Un manuscrit d'Avranches renferme, avec les homélies de saint Augustin sur les épîtres de saint Jean, quatre sermons qui portent également son nom. Pour mettre les critiques en état de décider si c'est à tort ou à droit, j'en ai donné les deux premiers.

Les sermons anonymes qui les suivent seraient peut-être plus dignes de ce Père, et, dans mon rapport sur la bibliothèque d'Avranches, j'ai cité une note manuscrite d'où l'on pourrait induire qu'un savant bénédictin eut la pensée de les lui attribuer. Mais depuis, en examinant de plus près le manuscrit, j'ai trouvé que,

parmi les nombreux sermons qu'il contient, tous du même caractère, du même style, et transcrit par la même main, il s'en trouve un sur l'anniversaire de la dédicace de l'église de Saint-Michel au Mont-Gargan, et il y est parlé de l'apparition miraculeuse de l'archange sur la montagne, comme d'un fait déjà consigné par écrit, d'une légende. Or, on rapporte la date du miracle et la fondation de l'église, qui en fut la conséquence, à l'année 493. — L'auteur ne peut donc être placé qu'entre le VIe siècle et le IXe, duquel date, je crois, le manuscrit. En outre, le Mont-Gargan étant situé en Italie, et le seul des sermons où il soit question d'une fête de Saint ayant pour sujet celle de saint Laurent, c'est-à-dire d'un Saint italien, on peut conjecturer avec quelque apparence qu'ils furent écrits dans le pays même où le Mont-Gargan et saint Laurent étaient le plus en honneur, et ap-

portés de là en Normandie, en même temps peut-être que cet ouvrage d'un archevêque de Salerne, qui faisait partie de la bibliothèque du Bec au XIIe siècle, et que j'ai retrouvé pareillement à Avranches. — J'ai extrait de préférence, pour faire connaître ces sermons, ceux qui offraient des documents de quelque intérêt pour l'histoire de la religion. Il y en a trois. Le premier a pour sujet le célèbre passage de la première épître de saint Jean, sur le triple Témoignage; on y voit que l'auteur ne trouvait, pas dans le texte qu'il avait sous les yeux, le verset sur les trois témoins célestes, que d'habiles critiques, entre autres Richard Simon, ont rejeté, comme une interpolation du IXe siècle, et qu'il n'en connaissait pas même l'existence. En outre, il remarque que plusieurs expliquaient les paroles de saint Jean sur le triple témoignage de l'eau, du sang et de l'esprit, comme une allusion à

la Trinité. C'est peut-être un argument de plus en faveur de l'opinion de Richard Simon : il semble qu'on surprenne dans cette tentative d'explication mystique l'origine naturelle de l'interpolation. — Dans le second sermon, sur le Baptême, on remarquera que la cérémonie de la triple immersion est considérée, non comme un symbole de la Trinité, selon l'explication la plus ordinaire, mais comme une figure des trois jours que Jésus-Christ passa dans le tombeau; explication plus conforme au sens antique du baptême, qui représentait, comme l'on sait, la mort à l'ancien monde et au péché, et l'ensevelissement du vieil homme sous les eaux mystérieuses, suivi de la renaissance au monde nouveau de l'Esprit. — Enfin, dans le dernier sermon, on verra qu'entre le Baptême et l'Eucharistie il n'est point fait mention d'un troisième sacrement intermédiaire, et, ce

qui est plus remarquable, c'est à l'Eucharistie qu'est appliqué ici le nom de *confirmation*. Ainsi, à cette époque, l'imposition des mains et l'onction ne s'étaient pas encore détachées, au moins complétement, du Baptême, et ce n'était que dans l'Eucharistie, à laquelle on admettait sans doute immédiatement le nouveau baptisé, comme dans les premiers siècles de l'Église, qu'on voyait la Confirmation et la consommation du chrétien.

La pièce la plus importante de l'*Appendice* est l'homélie de Scot Érigène sur le commencement de l'Évangile de saint Jean. C'est un monument nouveau du génie de ce célèbre fondateur de la philosophie et de la théologie mystiques du moyen âge. On y reconnaîtra les principales idées dont le développement dialectique remplit son *Traité de la division de la nature*, reproduites

sous une forme poétique quelquefois grande et belle. On y remarquera des propositions en partie empruntées au prétendu Denys l'Aréopagite, en partie originales, sur la fin dernière de la vie chrétienne placée dans l'identification avec Dieu, dans la *déification* par l'esprit et par l'amour. On y remarquera surtout des spéculations ingénieuses et hardies, touchant l'opposition de saint Pierre et de saint Jean, considérés comme les types caractéristiques de la foi et de la science, de l'action et de la contemplation, et la supériorité de saint Jean sur saint Paul lui-même; idées qui reparurent avec éclat au XIIe siècle dans le développement mystique des doctrines chrétiennes, et qui jouent encore aujourd'hui un si grand rôle dans la philosophie religieuse de l'Allemagne. Je signalerai aussi aux critiques cette remarque de Scot Érigène que, dans les anciens manuscrits grecs de

l'Évangile de saint Jean, au treizième verset du premier chapitre, on ne lisait point ces mots : οὐδὲ ἐκ θελήματος σαρκὸς, οὐδὲ ἐκ θελήματος ἀνδρός.

J'ai joint à ce morceau, que j'avais trouvé à Alençon dans un des manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Évroult, des vers également inédits de Scot Érigène, qu'on lit en tête de sa traduction de saint Maxime, dans un manuscrit contemporain, à la bibliothèque de l'Arsenal. — Je les ai fait suivre d'une pièce de vers sur saint Denis l'Aréopagite, qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, à la suite de la traduction de cet auteur par Scot Érigène, et que j'ai cru pouvoir attribuer à celui-ci. Au mélange bizarre qu'ils présentent de mots grecs et latins, on reconnaîtra, je pense, sa manière ordinaire.

La charte d'accommodement d'un procès devant un vicomte de Tours, dans une des premières années du Xe siècle, présente un exemple très-ancien de la *recréance*, au sens de désistement, renonciation judiciaire.

Le fragment sur l'Eucharistie, tiré d'un manuscrit du XIe siècle de la bibliothèque d'Avranches, contient une argumentation remarquable, bien que défectueuse, contre le dogme de la Présence réelle. Serait-ce une partie du *De sacra cœna*, de Bérenger de Tours? C'est ce que je n'ai pu vérifier. Le *De sacra cœna* a été récemment publié en Allemagne, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, dont Lessing avait, le premier, donné des extraits; mais il m'a été impossible de me le procurer. Si le fragment du manuscrit d'Avranches n'est point de Bérenger, je serais tenté d'y voir

un débris du livre, aujourd'hui perdu, de Scot Érigène sur le corps et le sang du Seigneur, où l'on sait que l'archidiacre de Tours avait puisé son opinion, et qu'on l'obligea de brûler de sa propre main.

Le catalogue des livres de l'abbaye du Bec au XIIe siècle ajoutera aux notions que l'on a sur l'étendue des connaissances littéraires à cette époque. L'abbaye du Bec, où enseignèrent Lanfranc et saint Anselme, était une des écoles les plus célèbres et les plus savantes d'alors. On verra qu'on y possédait, avec une partie des ouvrages de Cicéron, l'*Hortensius*, que nous n'avons plus; Trogue Pompée, si toutefois il ne faut pas entendre par cette désignation l'abrégé de Justin; un Traité *De causis*, sous le nom de Quintilien, probablement le *De causis corruptæ eloquentiæ*; tous les ouvrages d'Aristote dont nous avons la tra-

duction par Boëce, et pas un seul des autres; la version de l'Anthropologie de Némésius, que j'ai retrouvée dans un des manuscrits d'Avranches (voyez plus bas, page 185); le Timée de Platon, Hermès Trismégiste, César, Ovide, Velleius, Suétone, Claudien, etc. Dans les listes des ouvrages des Pères, spécialement de saint Augustin, on en notera plusieurs dont les titres mêmes n'étaient pas venus jusqu'à nous. En outre, le traité de Raban Maur, *De naturis rerum*, encore inédit, quoiqu'il existe en manuscrit dans quelques bibliothèques, etc.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations; j'ai donné dans les *Rapports* les éclaircissements nécessaires sur les autres pièces dont se compose l'*Appendice*. Mais il me reste un devoir à remplir : c'est de remercier ici publiquement M. Daulne, bibliothécaire à Alençon; M. Lehéricher, profes-

seur à Avranches; M. Mottet, bibliothécaire de la même ville; M. Seytre, archiviste à Tours, de l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu se charger de la transcription ou de la collation de plusieurs des pièces manuscrites que je me proposais de publier.

Janvier 1841.

INSTRUCTIONS.

UNIV. OF CALIFORNIA

LE MINISTRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BIBLIOTHÈQUES

CHARGÉ DE L'INSPECTION

DES BIBLIOTHÈQUES DES DÉPARTEMENTS.

Paris, le 25 avril 1840.

Monsieur, conformément aux dispositions de l'Ordonnance royale du 15 mars 1839, qui vous a spécialement chargé de l'inspection des bibliothèques publiques des départements, j'ai décidé que vous commenceriez cette inspection, à partir du 1er mai prochain, par les départements de l'ouest de la France, sur lesquels paraissent s'être moins particulièrement fixées, dans ces dernières années, l'attention de l'administration supérieure et les recherches des savants.

Vous aurez à visiter, non-seulement les villes où il existe des dépôts littéraires ouverts

UNIV. OF CALIFORNIA

au public, notamment celles de la Bretagne, si riches, pour la plupart, en documents historiques, restés jusqu'à ce jour sans exploration, mais même celles qui manquent encore de dépôts littéraires, et où vous croirez utile d'en fonder. Dès votre arrivée dans chaque ville, vous vous rendrez auprès du maire pour l'entretenir de la bibliothèque et lui en recommander les intérêts; vous recueillerez son opinion sur la capacité et le zèle du bibliothécaire, sur l'organisation de la bibliothèque, sur l'utilité dont elle est à la ville, sur les moyens propres à accroître cette utilité, sur ce que l'administration municipale désire et espère, à cet égard, du concours de l'administration centrale. Vous vous informerez de la somme votée annuellement pour le matériel et le personnel de la bibliothèque par le conseil municipal, et, dans le cas où cette somme semblerait insuffisante, vous aurez soin de conférer, soit avec le maire, soit même avec les membres les plus influents du conseil, des moyens d'y faire l'augmentation nécessaire, en vous engageant à solliciter, de votre côté,

l'appui du ministre pour y parvenir. Vous recueillerez en outre, auprès du bibliothécaire, tous les renseignements et documents sur l'histoire de la bibliothèque, principalement sur les sources diverses dont elle provient, sur les divers fonds à l'aide desquels elle s'est formée. Vous vous informerez des jours et heures d'ouverture, du nombre moyen des lecteurs, de leur composition ordinaire ; si la bibliothèque est ouverte le soir, si elle est chauffée en hiver. Vous prendrez connaissance du règlement de la bibliothèque, et indiquerez au bibliothécaire et au maire les améliorations qui vous paraîtront devoir y être introduites ; vous demanderez si le prêt au dehors est autorisé, et sous quelles conditions.

Vous devrez aussi, monsieur, visiter la bibliothèque, accompagné du bibliothécaire, en ayant soin de vous assurer si le local est convenable, assez spacieux et propre à la conservation des livres, et si la surveillance est suffisante. Vous prendrez note du nombre des volumes, tant imprimés que manuscrits ; combien dans chaque grande branche de la

littérature et des sciences ; combien d'*incunables* et d'éditions rares ; combien de livres sur vélin ; combien de reliés et combien de brochés. Vous vous informerez de l'emploi de l'allocation votée par le conseil municipal, et des autres revenus de la bibliothèque, ainsi que de l'emploi des dons de livres, faits par le gouvernement. L'ordre établi, le système de classification suivi dans l'arrangement des livres, devront être aussi l'objet de votre examen ; vous vous ferez présenter les catalogues, pour vous assurer de la manière dont ils sont tenus et s'ils sont au courant. Vous vérifierez si un double en a été envoyé au ministère de l'instruction publique, et à quelle époque; cette vérification sera notamment nécessaire pour les villes d'Alençon et de Domfront (Orne) ; Vitré, Saint-Malo, Fougères et Dol (Ile-et-Vilaine) ; Vannes, Lorient, Pontivy et Ploërmel (Morbihan), qui ont négligé d'envoyer leurs catalogues, ou sur lesquelles l'administration n'a que peu ou point de renseignements.

En ce qui concerne les manuscrits, je désire que vous y apportiez une attention toute spé-

ciale : vous en comparerez soigneusement quelques-uns avec les indications du catalogue, pour vous assurer si elles sont exactes et suffisamment détaillées. Dans le cas où le catalogue des manuscrits serait incomplet, ou encore à faire, vous exhorterez le bibliothécaire à y travailler, et au besoin vous l'y aiderez vous-même ; vous l'engagerez, si la bibliothèque manuscrite le mérite par son importance, à en préparer le catalogue pour l'impression, en lui promettant le concours de l'administration, et vous en écrirez spécialement au ministre, en lui adressant la liste des manuscrits les plus remarquables. L'exemple de la ville de Rennes, qui a fait imprimer le catalogue de ses imprimés et de ses manuscrits, peut être utilement proposé aux différentes villes qui ne connaîtraient pas toutes leurs richesses littéraires ; et je dois vous signaler, entre autres, celle de Quimper, qui possède 29 volumes manuscrits, dont un a pour titre : *Affaires de l'Inde*, collection qui embrasse dix années (1768 à 1778), 14 volumes ; et un autre : *Tenue des États de la province de Bretagne*, 8 volumes.

Vous aurez encore à vous assurer, monsieur, s'il ne se fait pas, contrairement aux dispositions de l'article 40 de l'ordonnance royale du 22 février 1839, des ventes de livres doubles ou autres, et, s'il s'en fait, vous vous y opposerez, au nom du ministre. Vous inviterez l'administration locale à mettre les doubles à la disposition du ministère, en échange des livres provenant des souscriptions et du dépôt légal, conformément à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1838. La bibliothèque de Nantes, entre autres, possède un grand nombre de doubles pour l'échange desquels une correspondance s'est établie entre l'administration centrale et le conseil municipal; il y aurait lieu d'intervenir pour déterminer ce conseil à faire l'abandon de ses doubles, et, surtout, pour rappeler la défense qui a été faite au préfet d'en autoriser la vente.

Vous voudrez bien m'indiquer les villes auxquelles les doubles, provenant des villes voisines, pourraient être le plus utilement concédés, soit pour enrichir les bibliothèques existantes, soit pour former les pre-

miers fonds de bibliothèques nouvelles. Vous inviterez, au nom du ministre, les principaux membres de l'université, les correspondants des comités historiques, les membres des sociétés savantes à s'occuper des intérêts de la bibliothèque et à aider, au besoin, le bibliothécaire de leur érudition. Vous étendrez votre inspection aux collections d'estampes, de médailles, d'antiquités, d'histoire naturelle, etc., qui pourraient être annexées à la bibliothèque, et vous visiterez, autant que possible, les archives départementales et communales, en ayant soin de vous informer si, conformément à une décision de l'Assemblée constituante, les pièces antérieures au quinzième siècle ont été distraites des dépôts d'archives, pour être réunies aux bibliothèques publiques.

Enfin, monsieur, vous aurez soin de veiller à l'exécution des lois et règlements relatifs, soit à la nomination des bibliothécaires, soit à toute autre attribution dépendante de votre service. Je vous rappelle surtout la disposition législative qui attribue à l'État la disposition des manuscrits. L'intention du décret du

20 février 1809 [1] a été trop éludée jusqu'ici, et les droits que cette loi a conférés à l'administration supérieure ont été trop négligés, pour que je ne croie pas devoir insister sur cette partie de mes instructions.

Le pair de France, ministre de l'instruction publique,

Signé V. COUSIN.

[1] Décret impérial concernant les manuscrits des bibliothèques et autres établissements publics de l'empire.

Au palais des Tuileries, le 20 février 1809.

NAPOLÉON, etc.

Sur le rapport de notre ministre des relations extérieures;

Notre conseil d'état entendu;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Les manuscrits des archives de notre ministère des relations extérieures, et ceux des bibliothèques impériales, départementales et communales, ou des autres établissements de notre empire, soit que ces manuscrits existent dans les dépôts auxquels ils appartiennent, soit qu'ils en aient été soustraits, ou que leurs minutes n'y aient pas été déposées aux termes des anciens règlements, sont la propriété de l'État et ne peuvent être imprimés et publiés sans autorisation.

ARTICLE 2.

Cette autorisation sera donnée par notre ministre des relations extérieures, pour la publication des ouvrages dans lesquels se trouveront des copies, extraits ou citations des manuscrits qui appartiennent aux archives de son ministère, et par notre ministre de l'intérieur, pour celle des ouvrages dans lesquels se trouveront des copies, extraits ou citations des manuscrits qui appartiennent à l'un des autres établissements publics mentionnés dans l'article précédent.

ARTICLE 3.

Nos ministres des relations extérieures et de l'intérieur sont chargés, etc.

RAPPORTS.

TOURS.

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque de Tours est formée, pour la plus grande partie, des dépouilles de la célèbre collégiale de Saint-Martin de Tours, de la riche et antique abbaye de Marmoutiers, du chapitre de la cathédrale, Saint-Gratien, et de plusieurs autres couvents et églises de la ville et des environs. Mais les livres et manuscrits, au moment de la révolution, avaient été jetés pêle-mêle dans des salles basses des bâtiments de l'intendance; ils y restèrent près de vingt ans; lorsqu'on s'occupa enfin d'y mettre l'ordre, en 1812, il en avait péri beaucoup par l'humidité; beaucoup avaient été dérobés et vendus. Les restes en sont aujourd'hui placés dans un local qui fait partie de la préfecture; c'est-à-dire que cette propriété communale se trouve encore en

ce moment dans un bâtiment départemental. De cette irrégularité il est résulté un nouvel abus, et des pertes nouvelles.

La bibliothèque occupe actuellement deux grandes salles et deux petites, dont l'une renferme les *incunables* et les manuscrits; il y a, en outre, une pièce chauffée consacrée aux séances du soir. On compte environ 35,000 volumes imprimés, dont 500 éditions du quinzième siècle, et de 1,000 à 1,100 manuscrits.

Sur le nombre total des *imprimés,* il y a près de 12,000 volumes relatifs à l'histoire de France; la partie théologique est aussi fort complète; beaucoup de scolastiques; beaucoup de Bibles, entre autres la polyglotte de Ximenès, que Dibdin prétend être si rare en France.

Parmi les *incunables,* j'ai remarqué la Bible de Mayence, 1462; la Somme de saint Thomas, 1467; les Décrétales de 1465, sur vélin.

Mais la partie la plus importante, le trésor de la bibliothèque de Tours, ce sont les manuscrits. C'est là aussi, malheureusement, qu'il a été fait les pertes les plus regrettables. Il s'en faut bien qu'on ait retrouvé tout ce qu'avait vu Montfaucon, et qu'il a catalogué dans son *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptarum*. Au reste,

le catalogue des manuscrits que renferme aujourd'hui la bibliothèque de Tours a été terminé récemment par le bibliothécaire, et la copie vous en a été adressée, monsieur le ministre, il y a très-peu de jours. Ainsi le travail auquel vous m'aviez invité à me livrer est fait, et je me contenterai de vous signaler, parmi ces manuscrits, dont la liste doit être maintenant entre vos mains, quelques-uns de ceux que j'ai pu parcourir et qui m'ont paru le plus dignes de votre attention.

Le plus remarquable par sa beauté et par son âge est un *Évangile* du huitième siècle, en lettres onciales d'or sur vélin. A la suite se trouve la formule du serment que devaient prêter les rois de France comme abbés et chanoines de Saint-Martin. Une *Bible* de la même époque, de format grand in-folio, est ornée de figures. Un *Térence,* du treizième siècle, est rempli de miniatures assez grossièrement exécutées, mais qui me semblent, à en juger par le style et par les costumes, avoir été copiées sur un modèle antique. J'ai prié M. Seytre, employé à la bibliothèque en même temps qu'archiviste, de faire le calque de quelques-unes, et de me l'envoyer ; dès que je l'aurai, j'aurai l'honneur de vous le transmettre. Quelques au-

tres manuscrits m'ont paru intéressants pour l'histoire de l'art à des époques plus rapprochées de la renaissance, et pendant la renaissance même : par exemple, les *Postillæ* de Nicolas de Lyre sur les Paralipomènes, écriture et peintures du quatorzième siècle ; deux volumes d'*Heures,* dits l'un de Charles V, l'autre d'Anne de Bretagne, et provenant de l'abbaye de chartreux qui fut fondée près Loches, par Henri II, en expiation du meurtre de Thomas Becket; on possède aussi la charte originale de cette fondation.

Je signalerai encore plusieurs manuscrits du dixième ou même du neuvième siècle contenant des ouvrages de Boëce et qui offriraient peut-être des leçons importantes pour l'intelligence de ce précurseur de la scolastique.

J'ai aussi parcouru un petit volume, écrit au treizième siècle, si je ne me trompe, renfermant divers mystères en latin et en langue romane, avec des prescriptions détaillées pour la mise en scène, et la musique de quelques morceaux de chant. Peut-être présenterait-il quelque intérêt pour le comité historique des arts.

Un manuscrit inédit, la *Justification des droits de Louis XI sur la Bourgogne,* écrit vers 1478, par ordre de ce prince, on le voit assez, est orné d'un

frontispice qui représente les parties contendantes, et le roi de France sur le trône, en Salomon, appuyé sur un livre, décidant impartialement la question. C'est une miniature du plus beau style, de la plus rare élégance, et qui pourrait faire l'un des plus précieux ornements du grand ouvrage de M. de Bastard, l'Histoire de la peinture par les manuscrits.

Parmi les manuscrits modernes, j'ai distingué les trois suivants :

Histoire de la possession de la mère Jeanne des Anges de la maison de Coze, supérieure des religieuses ursulines de Loudun (écrite d'après ses mémoires), 1 vol. in-4° de 460 pages;

Historia Majoris monasterii (Marmoutiers), par dom Anselme le Michel, en trois volumes in-folio;

Histoire de l'abbaye de Marmoutiers, par dom Edme Martene, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; 2 tomes in-folio, reliés en un volume. Le premier tome renferme le récit, en 518 pages d'un caractère assez serré; le deuxième, les pièces justificatives, formant, avec la table, environ 300 pages.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la valeur de ce dernier ouvrage. Le sujet, qui est l'histoire

d'une des plus célèbres et plus puissantes abbayes qui aient existé, et la science profonde de l'auteur du *De ritibus,* du *Thesaurus anecdotorum*, etc., concourent également à en faire un monument de grand prix. Malheureusement l'historien bénédictin est ici un peu panégyriste ; mais son livre n'en est pas moins éminemment instructif, plein de faits curieux, qui éclairent par un côté encore peu connu tout le moyen âge, et enfin écrit d'une manière simple et d'un style qui attache. J'en ai extrait presque en totalité le chapitre relatif à Gaunilon ou Guanilon, et qui donne sur cet ingénieux auteur du *Libellus pro insipiente,* dirigé contre les spéculations métaphysiques de saint Anselme, des détails biographiques que je n'avais encore rencontrés nulle part.

Vous penserez peut-être, monsieur le ministre, qu'il serait digne de votre sollicitude éclairée pour l'étude de l'histoire, et de l'histoire du moyen âge en particulier, de contribuer à mettre en lumière l'*Histoire* inédite de dom Martene.

ARCHIVES.

La généralité de Tours comprenait la Touraine, l'Anjou, le Maine et une partie du Poitou. Une partie des archives de ces provinces a été transportée au chef-lieu. Ainsi, M. Louandre, chargé de faire le classement des archives du Mans, remarquait avec étonnement, dans son rapport, qu'il n'avait point rencontré de statuts des corporations d'arts et métiers de cette ville. C'est qu'en effet ces statuts ont été portés à Tours, et s'y trouvent avec ceux des corporations de Tours même, d'Angers, de Saumur, de La Flèche, de Loudun, de Chinon et d'Amboise. Tous les documents ainsi accumulés à Tours y étaient restés en une masse confuse jusqu'à l'année dernière. M. Seytre, secrétaire du préfet, fut alors nommé archiviste du département. Dès ce jour il s'est occupé avec zèle d'établir l'ordre dans les archives. Les papiers provenant de Saint-Martin de Tours, des abbayes de Marmoutiers, de Cormery, de Saint-Julien, etc., du chapitre de la

cathédrale, sont classés provisoirement. Les documents relatifs à l'ancienne administration de l'intendance forment plus de cent liasses à peu près en ordre. Ceux qui proviennent de l'administration républicaine sont encore à classer et inventorier ; il s'y trouve des documents considérables sur les émigrés, sur les prêtres, les suspects, etc.

Les édits sur les finances forment une série complète depuis le dix-septième siècle. — Plusieurs plans des anciens fiefs de Tours, et de la circonscription des juridictions différentes. En outre, des chartes remontant aux dixième et neuvième siècles : une, entre autres, avec sceau, de Louis le Débonnaire. Enfin quelques manuscrits plus ou moins intéressants, tels que :

Une *généalogie de la Bible,* avec figures ;

Une *Histoire* sommaire *de France,* également avec figures ;

Une *Histoire de saint Claude,* écrite, comme *ex-voto,* par ordre de Louis XI ;

Les *Pièces de la canonisation de saint François de Paule,* 1 vol. in-folio, 1512 ;

Minimologium Turonense, 1482.

Au reste, M. Seytre m'a promis de me faire parvenir prochainement un rapport détaillé sur

les archives départementales; dès que ce rapport sera entre mes mains, j'aurai l'honneur de vous le transmettre [1].

[1] Ce rapport a été depuis transmis au ministre.

ANGERS.

BIBLIOTHÈQUE.

Angers, 15 mai 1840.

Angers, avant la révolution, était une ville toute ecclésiastique, ou du moins toute couverte d'églises et de couvents, quoique de jour en jour jour plus déserts. On y comptait dix-sept paroisses, plus de dix-huit abbayes. Presque toutes les abbayes possédaient des bibliothèques ; Saint-Aubin, Saint-Nicolas, Saint-Serge, le prieuré de Lévières en avaient de très-considérables. Ce sont les principaux éléments dont s'est formée la bibliothèque actuelle de la ville, et cependant on ne compte aujourd'hui dans celle-ci qu'environ 24,000 volumes imprimés et 500 manuscrits : c'est un faible débris de tant de richesses.

Au moment même de la destruction des abbayes, beaucoup de livres durent périr dans le pillage ; la réaction révolutionnaire était d'au-

tant plus furieuse à Angers, que la domination cléricale y avait été plus forte. Le reste fut entassé pêle-mêle au couvent de Saint-Serge. Au siége d'Angers, en 1793, il en périt encore plus de la moitié. Lorsque les écoles centrales furent décrétées, et en même temps les bibliothèques qui devaient y être annexées, on porta tous les livres qu'on avait pu sauver dans les bâtiments de l'évêché. Deux anciens Bénédictins, fort instruits, furent chargés des fonctions de bibliothécaires. Les écoles centrales supprimées, et la bibliothèque d'Angers devenue communale, elle fut transférée à l'ancien séminaire, où elle est encore maintenant. Elle pouvait se composer alors de 50,000 volumes; mais dans le nombre étaient beaucoup de doubles. L'administration départementale donna l'ordre d'en former diverses bibliothèques de quelques milliers de volumes, pour l'évêché, pour le séminaire, pour le collége, pour la cour royale, et même pour le jardin botanique. En outre, le préfet fit vendre beaucoup de livres, les petits pour six liards la pièce, m'a-t-on dit, les grands formats pour quatre francs la livre pesant : le tout produisit cent louis; enfin la bibliothèque demeura de longues années sans catalogue, et on assure qu'il y fut dérobé beaucoup

de livres précieux; un grand nombre, entre autres, importants pour l'histoire de l'Anjou. C'est ainsi qu'elle s'est réduite successivement à l'état où elle est aujourd'hui.

Aux deux savants Bénédictins, dom Brault et dom Locatelli, avaient succédé dans les fonctions de bibliothécaire, M. Grille, ancien génovéfain. M. Grille fut admis à la retraite, sur sa demande, il y a peu de temps. Avant de se retirer, il fit le catalogue des imprimés et prépara celu des manuscrits; mais le premier, j'ai lieu de le croire, est encore très-imparfait. M. Grille, devenu bibliothécaire honoraire, se propose d'achever le catalogue des manuscrits, avec l'aide de son neveu, qui lui a succédé. Il est fort à souhaiter qu'il accomplisse ce dessein; il y est parfaitement propre par ses connaissances paléographiques et son érudition. En outre, il possède une collection considérable de livres, manuscrits et monuments de tout genre, relatifs surtout à l'Anjou. La ville lui a fait des offres pour qu'il la lui cédât. Il s'y est refusé, la réservant pour des travaux qu'il a entrepris sur l'histoire du pays. Il est bien désirable qu'il fasse jouir prochainement le public du fruit de ses longues recherches.

Le bibliothécaire actuel est, comme je viens

de le dire, M. Grille, neveu de son prédécesseur, ancien chef de la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur, mis à la retraite par M. de Corbière, réintégré par M. de Martignac, et disgracié de nouveau par M. de la Bourdonnaye : c'est un homme de mérite et plein de zèle. Après lui vient un bibliothécaire en second, M. Blordier, ancien professeur du collége, à qui cet emploi a été donné comme une honorable retraite. Celui-ci est auteur d'un ouvrage intitulé : *Angers et le département de Maine-et-Loire, de 1787 à 1830*, publié en 1837. Tel est le personnel de la bibliothèque.

Le traitement du bibliothécaire est de 1,500 francs, celui du bibliothécaire en second de 900 francs. La ville donne en outre annuellement 300 francs pour le matériel, et 1,000 francs pour les achats et reliures. Cette dernière allocation est insuffisante.

Mais le besoin le plus urgent de la bibliothèque, c'est qu'elle soit placée dans un local qui permette de la mettre définitivement en ordre. Les salles où les livres étaient rangés exigeant des réparations, il a fallu disperser le plus grand nombre dans une douzaine de petites chambres, aux deux étages situés au-dessus de la salle de

lecture. Un nouveau local est en construction, qui réunira toute la bibliothèque. Il faut que le conseil municipal donne les moyens de l'achever promptement. Alors seulement on peut espérer de voir les livres méthodiquement classés, le catalogue réformé, des numéros portés au catalogue et répétés sur la couverture de chaque volume, pour en rendre la recherche facile; alors seulement on pourra avoir la connaissance et l'usage entiers de cette bibliothèque précieuse encore, malgré les pertes immenses qu'elle a faites.

La bibliothèque d'Angers possède (indépendamment des livres déposés à l'évêché, au collége, etc., et qu'il est difficile de réclamer aujourd'hui) environ 2,000 volumes *doubles, triples*, etc., dont la liste vous a été envoyée, et qui seront mis à votre disposition, en échange d'autres livres. Quand l'échange sera fait, et vous avez annoncé, je crois, monsieur le ministre, l'intention de l'effectuer immédiatement, les doubles de la bibliothèque d'Angers pourront être employés à former la base de bibliothèques nouvelles soit à Chollet, soit à Beaupréau; Chollet est plus peuplé, mais aussi plus riche, et plus en état peut-être de se suffire à soi-même. Beaupréau est le chef-lieu d'un arrondissement, et en

même temps c'est une petite ville qui ne trouve pas de ressources en elle-même ; c'est une création du gouvernement qui a besoin de ses libéralités. Vous déciderez entre ces deux villes, pour lesquelles militent, dans cette circonstance, des raisons opposées.

La bibliothèque d'Angers ne paraît contenir qu'un petit nombre d'*incunables ;* soixante environ.

Les manuscrits sont en ordre, quoi qu'en ait dit M. Hænel, qui a relevé et publié, avec quelques inexactitudes, dans son *catalogue librorum, manuscriptorum,* les titres de ceux-là seulement, en assez petit nombre, qui intéressent la jurisprudence. J'ai déjà dit que MM. Grille se proposent d'en rédiger le catalogue complet. En attendant, j'ai cru devoir relever aussi quelques titres, pour vous donner quelque idée de ce que renferme cette collection. La plupart sont pris dans la théologie, qui comprend plus de la moitié du nombre total des manuscrits.

N° 482. *Passio SS. Sergii et Bacchi* ; X^e^ ou XIe siècle ; belles initiales. — P. 30 b. : Office de ces deux martyrs, avec la musique. — P. 39 : *Vita S. Briomacli.*

N° 480. *Miracula egregii confessoris S. Benc-*

dicti (d'Aimoin). Manuscrit du XIe siècle. — P. 41 : *Vita S. Mauri.* — P. 60 : *Libellus miraculorum quæ per B. Maurum*, etc., *ab Odone abbate expressa.* (V. Acta SS. Boll. I, Jan. xv, p. 1051). — P. 76 b. : *Vita S. Abrahæ et Mariæ neptis ejus.*

N° 481. *Sermo Odonis abbatis de S. Benedicto;* (XIIe siècle.) Ibid. *Vita S. Maioli.*

N° 479. *Vita S. Benedicti*, etc. — P. 135 : Extrait d'Adrevald de S. Fleury, sur la prise de Nantes par les Normands,. — P. 136 b. : *Item in aliis annalibus de captivitate Nanneticæ civitatis repertum est ità...* (Une page.)

Petit in-folio provenant de l'abbaye de Saint-Aubin. P. 141, poëme commençant ainsi :

Salomon fist un petit livre
Qui enseigne comme doit vivre
Cil qui l'amor del mont enivre (?)
Por ester de pechié delivre.

N° 396. *L'État du monde* (en vers). « *Ce sont les ordenances de home de honeur.* »

N°s 387 et 388. *Recapitulationes veteris et novi Testamenti* (en vers).

N° 281. *Coutumes d'Anjou et du Maine:* « Par la coustume et stille du pays d'Anjou, etc. » XVe siècle.

N° 237. Plusieurs ouvrages de saint Bernard et de Nicolas de Lyre. A la suite, des paraphrases des Psaumes en vers et en langue romane. Le prologue commence ainsi :

Qua (?) spina crusel
Dedens mon cor demora
Plus amara que fel.

N° 333. *Summa super V libros Boëtii de consolatione, auctore magistro Nicolao Traybbet.* (Inédit. Fabric. *Bibl. lat. med. etc.* l. XIII, p. 133.) — A la suite est un résumé de l'histoire de Théodoric et de Boëce ; et après ce résumé, une autre histoire de Boëce, commençant ainsi : « Nobilissimus Boëtius romanus civis extitit. »

N° 336. *Doctrina cordis, auctore Gerardo, ordinis S. Dominici, natione Germano* (Gérard de Liége).

N. 521. *Berengarius Biterrensis, episcopus, casus juris.* Fabricius, à l'article de Bérenger de Béziers, ne parle pas de cet ouvrage.

Plusieurs manuscrits d'Hildebert du Mans, d'Hilaire de Poitiers. — J'ai remarqué dans plusieurs volumes des fragments de musique sacrée, du Xe ou XIe siècle.

Dans un manuscrit du XIIe siècle, provenant de Saint-Aubin, j'ai trouvé (p. 127 b.) les deux petites pièces suivantes, sur deux maîtres

célèbres de ce temps, Pierre le Mangeur et Bernard de Chartres.

Epitaphium Petri Comestoris :

Petrus erat quem petra tegit, dictusque Comestor;
Nunc comedor. Vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
Quod sumus iste fuit; erimus quandoque quod hic est.

Epitaphium Bernardi Silvestris :

Non Bernardus obit sed abit; non interit; imo
Incipit; hospes erat antea (?), civis erit.

De ces deux pièces, la seconde est je crois, inédite.

Nantes, 14 mai 1840.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier sur la bibliothèque d'Angers, j'ai oublié de mentionner, au nombre des manuscrits remarquables, un ouvrage important, qui paraît être inédit. C'est une *Chronique de Flandre,* en français, depuis Liédric, premier comte, jusqu'à l'année 1384. Les miniatures en sont remarquables; il manque quelques feuillets. — Un autre manuscrit renferme l'*Histoire de Bretagne* de Le Baud, en trois parties, dont les deux premières sont inédites, et la dernière n'a été imprimée qu'avec des retranchements qui ont toujours porté sur des détails de mœurs très-curieux. J'aurais pu citer encore un manuscrit du fameux *Liber conformitatum B. Francisci,* de Barthélemi de Pise; la *Pannormia* d'Ives de Chartres; le traité mystique, bien connu, *de la mendicité spirituelle* (en français), etc.

En outre, j'aurais pu vous entretenir de quelques travaux remarquables qui se font en ce mo-

ment à Angers sur les antiquités du pays, et qui témoignent que le goût des études historiques s'y maintient. Sans parler des documents qu'amasse incessamment M. Grille, il paraît en ce moment un ouvrage curieux et exact, dit-on, intitulé : l'*Anjou et ses monuments*, par M. Godard ; et M. de Lens, professeur de philosophie au collége royal, met la dernière main à une *Histoire de l'Université d'Angers*. L'université d'Angers fut, comme on sait, l'une des plus renommées au moyen âge, surtout pour le Droit.

ARCHIVES.

Les archives de la préfecture sont très-riches pour l'histoire. Il s'y trouve une foule de documents anciens, provenant de tous les couvents, non-seulement d'Angers, mais de l'Anjou en général. Or, dans ce nombre, étaient les antiques et puissantes abbayes de Fontevrault et de Saint-Florent. Les cartulaires de Saint-Florent remontent au XIe siècle : ils formaient, jusqu'au

XVe siècle, quatre volumes, dont l'un ne s'est pas retrouvé. Un volume du cartulaire de Fontevrault, comprenant le XIIe siècle, a disparu depuis la constitution des archives. Indépendamment de ces registres, il y a une masse considérable de chartes originales, dont l'une est de 849; elle renferme une concession de Pépin II, roi d'Aquitaine, au monastère de Saint-Florent. Des papiers importants proviennent aussi de l'évêché, dont les archives ont pourtant été en grande partie détruites par le feu, en 1795. Il n'y a rien des arrondissements de Beaupréau et de Segré; là, tout a péri dans les guerres civiles.

Les archives de la préfecture d'Angers n'ont jamais été exploitées. Les anciens titres originaux y sont encore pêle-mêle comme au premier jour; cependant, par les soins du secrétaire général, il a été établi des divisions provisoires, selon les matières et les sources. Un inventaire a été dressé et envoyé, le 25 mars de cette année, à M. le ministre de l'intérieur. Enfin, le préfet vient d'appeler à remplir les fonctions d'archiviste un élève distingué de l'école des chartes, M. Marchegay, qui est très-capable de mettre l'ordre et la lumière dans ce précieux dépôt qu'on lui confie.

J'ai aussi visité les archives de la mairie; il s'y trouve encore des documents nombreux et assez importants, placés, malheureusement, dans un local trop étroit et un peu humide. On y conserve : 155 registres des *Conclusions* de l'Hôtel-de-Ville, de 1479 à l'an VI; 116 registres de la capitation; un nombre considérable de registres relatifs à la *Police municipale* et aux *réceptions d'arts et métiers ;* les *Enregistrements des lettres-patentes et des arrêts* de 1667 à 1718. Il y avait 151 volumes contenant les titres des *droits, revenus et priviléges de la ville ;* on n'en a plus que 15, plus 12 volumes renfermant la table analytique du tout, etc. Mais, en somme, il ne paraît pas que les archives de la mairie possèdent aucune pièce antérieure à la réunion de l'Anjou à la couronne.

NANTES.

BIBLIOTHÈQUE.

La ville de Nantes possède une bibliothèque depuis l'année 1588, époque où elle acheta de l'hôpital, pour 500 écus d'or, celle qu'avait léguée à cette maison un archidiacre de la cathédrale. En 1753, elle joignit à ce premier fonds la bibliothèque des Oratoriens, dont elle fit l'acquisition, en en laissant la garde à ces savants prêtres. La bibliothèque de Nantes fut alors instituée publique, sur la demande du sénéchal et maire, par arrêt du conseil d'État. Au moment de la destruction des établissements religieux, les livres et les manuscrits qu'on trouva dans ceux de Nantes et des environs furent transportés et jetés pêle-mêle à l'Oratoire. Il s'en perdit, on en vola un grand nombre : c'est pour chaque ville la même histoire à raconter. L'ou-

verture de l'école centrale fit rouvrir la bibliothèque. L'école abolie, et la bibliothèque redevenue un établissement communal, on s'occupa de la transférer dans le local où elle est aujourd'hui, au-dessus de la halle aux blés. Elle y fut ouverte au public le 26 janvier 1809. L'année précédente, l'évêque avait obtenu, malgré la résistance du maire, de choisir pour l'évêché 300 volumes parmi les doubles, et plus de 700 dans un dépôt de livres existant à Châteaubriant et qui appartenait à la ville de Nantes. En 1809, le maire réclamait encore vainement pour que la ville ne perdît pas du moins la propriété des livres concédés à l'évêché, et que le catalogue lui en fût remis.

La bibliothèque renferme aujourd'hui environ 35,000 imprimés, mais seulement 60 manuscrits; les couvents de la Bretagne n'étaient pas aussi riches que ceux de la Touraine et de l'Anjou. Jusqu'à ces dernières années il n'y avait pas encore de catalogue, et il en est résulté des pertes assez considérables. Le catalogue est complet aujourd'hui; mais il n'est pas encore dans l'ordre convenable; les livres même ne sont pas tous classés. Le bibliothécaire, le savant M. Picot, s'occupe assidument de ce travail, de concert avec M. Deman-

geat, l'un des membres du comité de surveillance, (auteur de *Principes de la morale universelle,* imprimés, mais non publiés). Le vaisseau de la bibliothèque est d'ailleurs très-propre au placement des livres, spacieux, bien éclairé, garni de rayons convenablement disposés. Au-dessus de ces rayons on a placé une suite de bustes d'hommes célèbres, et au-dessus des portes des inscriptions sur l'utilité et l'excellence de la science, tirées de divers auteurs classiques. Les tables qui occupent le milieu de la salle de lecture sont garnies de pupitres pour supporter les livres dans une position commode au lecteur.

La ville donne annuellement 2,000 francs pour les achats et les reliures, et 3,000 francs pour le matériel. Le bibliothécaire a 1,800 francs de traitement et il est logé. Il est secondé par un sous-bibliothécaire aux appointements de 800 francs.

J'ai parcouru les manuscrits. Le plus beau de tous est celui de la traduction de la *Cité de Dieu,* par Raoul de Presles, grand in-folio, orné d'autant de miniatures qu'il y a de chapitres. Mais sur deux volumes dont cet ouvrage doit être composé, la bibliothèque de Nantes n'en possède qu'un. On croit savoir que l'autre se trouve dans

la bibliothèque du château de Versailles. On m'a fait voir aussi un joli livre d'heures qui passe pour avoir appartenu à la reine Anne. On rencontre en beaucoup d'endroits de ces belles *Heures d'Anne de Bretagne,* comme on trouve partout des chaussées de Brunehault et des camps de Jules César.

Les autres manuscrits les plus remarquables sont : un très-beau *Pontificale novionense,* grand in-folio de la fin du XVe siècle;

Les statuts de la ville et cité de Bourdeaux, imprimés à Bordeaux, en 1612 ;

Les établissements de saint Louis ;

La chronique d'Arthur de Richemont, publiée par Dupuy ;

Les priviléges de l'université de Nantes, imprimés à la fin du quinzième siècle, mais très-rares;

L'histoire de la ville et du comté de Nantes, de l'abbé Travers, qu'on publie en ce moment à Nantes, par livraisons ;

L'histoire de Bretagne, par Dom Bonnard, abrégé inédit ;

La collection de documents pour l'*Histoire de la Bretagne et de Nantes en particulier,* faite par l'abbé Guibert, en 13 volumes in-folio ;

Les *Concilia provinciæ Turonensis,* réunis en 5 volumes in-folio, par l'abbé Travers;

Le procès-verbal de l'incendie de Rennes en 1721, deux exemplaires. C'est un incendie qui dévora huit cent cinquante maisons, et où périrent les titres de la plus grande partie des familles de la haute Bretagne.

Enfin, je crois devoir ajouter qu'il existe à Rennes, entre les mains d'un particulier, une *histoire* manuscrite de *Nantes,* pour l'acquisition de laquelle la bibliothèque de la ville de Nantes vient de faire des propositions.

La bibliothèque possède en outre une collecton d'estampes, en 35 volumes in-folio, provenant du cabinet de M. Cacault, dont la ville fit l'acquisition en 1810. Les tableaux furent placés au musée, les estampes à la bibliothèque. Le musée renferme des morceaux d'un grand prix, deux Pérugins d'un style qui annonce celui de Michel-Ange, des André del Sarte, des Vélasquez, deux Christ admirables de Sébastien del Piombo et de Daniel de Volterre, etc.; le cabinet d'estampes est moins important.

Vos instructions, monsieur le ministre, me prescrivaient spécialement de procurer la conclusion de l'échange des doubles de la bibliothèque de Nantes, pour lequel une correspondance s'était établie entre l'administration centrale et le

conseil municipal. La ville est maintenant très-disposée à cette opération, et l'administration de la bibliothèque vous transmettra prochainement la liste complète de ses doubles : seulement il lui avait paru que les ouvrages proposés en échange par le ministère ne représentaient pas la valeur de ce qu'on lui demandait d'abandonner, ou ne répondaient pas à ses besoins; et c'est ce qui avait arrêté la négociation commencée. J'ai engagé le bibliothécaire à vous adresser, avec la liste de ses doubles, la liste des ouvrages dont la bibliothèque aurait besoin de faire l'acquisition, et je lui ai donné l'assurance que l'administration chercherait à les réunir pour les lui procurer, soit, pour les livres anciens, parmi les doubles d'autres bibliothèques, soit, pour les livres nouveaux, au moyen du dépôt légal et des souscriptions.

Un moyen de faciliter l'échange des doubles de la ville de Nantes, et en général des autres bibliothèques considérables, et de leur rendre cette opération aussi avantageuse qu'il est possible, ce serait, je crois, de leur communiquer la liste des ouvrages auxquels il a été souscrit dans les dernières années (liste imprimée et distribuée annuellement aux chambres), en indiquant à la

marge ceux dont il reste encore des exemplaires au dépôt des souscriptions. Les bibliothèques désigneraient, sur ces listes, les ouvrages qu'elles désireraient obtenir. Ce serait du moins une demande précise, sur laquelle l'administration prendrait ensuite les résolutions qu'elle jugerait convenables, mais qui les éclairerait et les preparerait singulièrement.

On ne peut nier que les bibliothèques ne trouvassent, à certains égards, plus d'avantages à traiter, pour leurs doubles, avec des libraires, qu'à accepter les propositions de l'administration, qui leur offre souvent des livres dont elles n'ont pas à faire, et ne peut leur procurer ceux qui leur seraient le plus utiles. Il faudra trouver les moyens de concilier leurs intérêts avec l'intérêt général qui a inspiré les excellentes mesures prises par l'administration pour interdire la vente des doubles, et en effectuer l'échange. Peut-être y arriverait-on en partie, en donnant aux villes dont le ministère ne pourrait satisfaire complétement, par l'échange, les demandes légitimes, des indemnités pécuniaires prélevées sur les fonds votés par les chambres pour les bibliothèques publiques, et à l'aide desquelles elles se procureraient elles-mêmes les livres que la vente

des doubles, si on l'eût permise, leur aurait fourni le moyen d'acquérir.

Il faudra bien aussi que le fonds des souscriptions soit augmenté pour subvenir à ce service des bibliothèques publiques qui prendra bientôt un développement rapide, non moins que pour secourir la librairie en souffrance.

J'ajouterai, en ce qui concerne la ville de Nantes, que les travaux scientifiques et littéraires y ont faveur, et que les libéralités que le gouvernement pourra faire à la bibliothèque seront bien placées. On s'y occupe beaucoup aussi de l'histoire locale. Je citerai en preuve de ce que j'avance : l'*Histoire de Nantes,* par M. le docteur Guépin ; les *Archives curieuses de la ville de Nantes,* que publie, depuis 1837, M. Verger, avec le concours de M. le docteur Prion ; la *Loire historique et pittoresque,* par M. Touchard-Lafosse ; la *Commune de Nantes,* par M. Mellinet, savant imprimeur, l'*Histoire de la musique à Nantes,* du même auteur ; toutes publications récentes ou en cours d'exécution. On imprime aussi l'*Histoire* inédite de l'abbé Travers ; on réimprime la *Bretagne poétique* de Richer, etc. Il y a peu de villes où les études historiques soient en meilleure voie, et où elles méritent plus d'encouragement.

ARCHIVES.

Les archives de la préfecture sont considérables. Elles comprennent :

1° les *Chartes de Bretagne* qui étaient déposées dans le château de Nantes; elles sont renfermées dans des cassettes de chêne, et portent chacune un numéro d'ordre, lequel est répété sur un inventaire détaillé ; *Inventaire des lettres, titres et chartres de Bretagne, trouvés en la chambre du trésor desdites lettres et chartres, étant en la tour même du château de Nantes, par le sire de Bourgneuf, premier président au parlement de Bretagne* (commencé en 1566, par l'ordre de Charles IX, achevé en 1579), 1 vol. in-folio. En outre, le même inventaire a été *mis en ordre alphabétique par le sieur Salry de Mongoly, avocat au parlement*. De ce dernier répertoire il y a deux exemplaires, qui appartiennent l'un et l'autre à la bibliothèque. Il serait à désirer que l'un des deux fût placé aux archives de la préfecture, et qu'il en fût fait une copie pour les archives du royaume. M. de Courson a tiré des *Chartes de*

Bretagne plusieurs pièces importantes pour l'histoire du tiers-état, qu'il vous a adressées.

2° *Les archives de l'ancienne chambre des comptes de Nantes;* on y trouve les aveux féodaux pour les domaines relevant du roi, les registres des arrêts, les registres d'enregistrement des actes du gouvernement de la province, les minutes des greffes de 1609 à 1791.

3° Les titres des abbayes, prieurés, communautés religieuses, paroisses; les plus importants sont ceux de Saint-Florent-le-Vieil, formant 90 volumes in-folio, et qui, du reste, auraient dû être déposés dans les archives d'Angers, puisque Saint-Florent le-Vieil se trouvait dans la circonscription du département de Maine-et-Loire. Les titres de l'évêché de Nantes ont été brûlés à la révolution; cependant on assure qu'il vient d'en être retrouvé une partie.

4° Les titres de beaucoup de familles seigneuriales renfermant des pièces importantes, sur les juridictions féodales.

5° Les archives proprement administratives.

6° Quelques pièces intéressantes, dans une armoire à part : le *Procès* du fameux *Gilles de Rais,* l'original de la Barbe-Bleue.

Copie de la *Charte d'Alain,* duc de Bretagne,

datée de 1087, pour régler les préséances entre les évêques et les barons; et, à la suite, les reconnaissances ou aveux féodeaux des barons au duc Jean en 1294, livre connu sous le nom de *Livre des osts;*

L'*état des feux de la province de Bretagne,* au quinzième siècle;

L'état des dépenses des funérailles d'Anne de Bretagne.

Les archives de la préfecture sont déposées dans des armoires fermées où elles se conservent bien. Mais une partie considérable, les titres des abbayes et des familles seigneuriales, est très-imparfaitement classée. Pour en faire le dépouillement et l'inventaire, il faudrait un archiviste paléographe, et les fonds votés par le conseil général suffisent à peine pour rétribuer un seul employé, dont le temps est entièrement absorbé par le travail administratif de chaque jour. C'est une chose indispensable dans tous les grands dépôts de ce genre que la division en archives administratives et archives historiques, avec un employé spécial préposé à chacune de ces deux parties. Il est fâcheux que les conseils généraux n'en aient pas toujours encore reconnu la nécessité.

Les archives de la mairie de Nantes sont assez

riches, mais mal en ordre. Le secrétaire de la mairie, homme instruit, ne peut pas non plus trouver assez de temps, au milieu de ses occupations administratives, pour entreprendre le classement.

On y remarque surtout : *les Délibérations de l'Hôtel-de-Ville, depuis* 1555, en 240 volumes environ ; *les registres des maîtrises et jurandes*, au nombre de 10 ; un registre renfermant la correspondance des rois de France avec l'autorité municipale, etc.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de confier à un élève de l'école des chartes une mission de quelques mois, à l'effet d'établir au moins un ordre provisoire dans les archives de la préfecture et de la mairie de Nantes, et d'en dresser un inventaire sommaire? Si vous pouviez disposer de quelques fonds dans ce but, le conseil général et le conseil municipal, sur votre invitation, s'empresseraient, on m'en a donné l'assurance, de voter, chacun séparément, une somme suffisante pour compléter au jeune paléographe que vous auriez désigné une indemnité convenable et une honorable récompense.

RENNES.

BIBLIOTHÈQUE.

Rennes, 21 mai 1840.

La bibliothèque de la ville de Rennes est l'une des plus complètes et la mieux ordonnée que j'aie encore vues. C'était encore en 1822 un amas confus de livres; maintenant, grâce aux travaux assidus des divers bibliothécaires qui s'y sont succédé, et au concours de l'administration municipale, c'est une collection bien distribuée de près de 35,000 volumes, classés régulièrement, exactement numérotés, et portés sur des catalogues imprimés et publiés. Les lecteurs savent ainsi, aussi bien que le bibliothécaire lui-même, tout ce que renferme la bibliothèque. Aussi, ils y sont nombreux; on en compte jour-

nellement près de cent cinquante. C'est un vrai trésor dans cette ville studieuse qu'un semblable dépôt littéraire, si bien organisé.

La ville consacre annuellement, aux frais d'achats de livres et de reliure, une somme de 2,500 francs. Cette année, cependant, elle avait, par mesure provisoire, et à cause des dépenses considérables qu'elle avait dû faire ailleurs, réduit cette somme de 1,000 francs. Mais il a été reconnu, dans le sein même du conseil municipal, qu'il ne convenait pas à la ville de Rennes, en ce moment moins que jamais, de diminuer la part qu'elle avait faite aux lettres, et l'année prochaine le budget de la bibliothèque ne sera pas seulement rétabli sur l'ancien pied, mais, vraisemblablement, augmenté. Le règlement de la bibliothèque, rédigé il y a plusieurs années, portait qu'elle était destinée spécialement aux professeurs et aux élèves de la Faculté de droit. Depuis deux ans, Rennes possède de plus une Faculté des lettres, qui a jeté sur elle beaucoup d'éclat. Vous vous proposez de la doter encore d'une Faculté des sciences et d'une Faculté de médecine. Ces institutions nouvelles imposent à la ville le devoir de faire de nouveaux sacrifices pour que sa bibliothèque ré-

ponde de plus en plus aux besoins de toutes les parties du haut enseignement.

Cette belle collection présente encore bien des lacunes. Il y manque beaucoup de livres classiques en divers genres, et indispensables, comme, par exemple, dans l'histoire : les *Scriptores rerum italicarum* de Muratori, les collections d'historiens de l'Allemagne, de Pistorius, Menckenius, Freher, Leibnitz, Eccard ; les *Antiquités* de Micali, les *Annales ecclésiastiques* de Lecointe ; les *Traités* de Rymer, et ceux de Lamberti ; les *Tables* de Bréquigny ; l'*Histoire* de Niebuhz ; les *Inscriptions* de *Boeckh ;* dans la philosophie : Hobbes, Spinosa, Campanella ; dans la médecine : Meckel, Tiedemann, Burdach, Carus, etc. ; dans la bibliographie : la *Bibliothèque du moyen âge* de Fabricius, etc., etc. Le *De ritibus* de dom Martène est incomplet. — Il conviendrait surtout que la bibliothèque de Rennes fût plus riche qu'elle ne l'est en littérature bretonne ; ainsi elle ne possède pas encore le *Myryvyan*. Au reste, un Comité d'achats, bien composé et suffisamment nombreux, préside à l'emploi des fonds, et s'applique à compléter, autant qu'il est possible, les branches principales de la bibliothèque. Je ne puis que vous proposer,

monsieur le ministre, de continuer à l'aider, comme vos prédécesseurs, par des dons de livres.

Il y a à Rennes 220 manuscrits; le catalogue descriptif et raisonné en a été publié en 1837. Un grand nombre sont importants pour l'histoire de la Bretagne moderne; principalement les collections de la *Tenue des états*, de 1567 à 1786, en 95 volumes in-folio; et les *Registres secrets du parlement*, de 1555 à 1765, en 39 volumes in-folio. Il faut remarquer aussi le beau manuscrit où se trouvent, avec plusieurs autres ouvrages, le *Trésor* de Brunetto Latini, la *Relation* inédite *d'un voyage fait en Palestine*, vers la fin du douzième siècle, etc.

Le catalogue a été fait avec un soin minutieux; je l'ai trouvé généralement très-exact. Un manuscrit seulement n'étant désigné que par la qualification vague de *Collectio theologica*, j'ai voulu m'assurer de ce qu'il contenait : et j'ai trouvé que c'étaient le Ier et le IIIe livres du Commentaire d'Alexandre de Hales sur le *Livre des sentences*. Une note placée à la fin, écrite au quinzième ou au seizième siècle, avertit que cet ouvrage a été attribué par quelques-uns à Alexandre d'Alexandrie, et par d'autres encore à saint Thomas d'Aquin. — Peut-être aussi doit-on regretter que les titres

transcrits des manuscrits sur le catalogue ne soient pas toujours assez distingués de ceux par lesquels l'auteur même de ce catalogue a cru devoir souvent les abréger ou les remplacer. Le titre est très-souvent, en bibliographie, et surtout en fait de manuscrits, une indication fort précieuse, qu'il ne faut en rien altérer.

La ville de Rennes possède une assez riche collection de dessins, dont une grande partie a été réunie dans des registres par les soins du bibliothécaïre, et déposée à la bibliothèque. Parmi ces dessins, un grand nombre sont attribués à des maîtres illustres : plusieurs, sans doute, faussement, mais beaucoup aussi à juste titre. Ainsi, dans les deux volumes qui comprennent l'école d'Italie, il y a des dessins originaux selon toute apparence, quelques-uns admirables, de Boticello, Pollajuolo, Philippo Lippi, Léonard de Vinci, Pérugin, Bandinelli, Penni, Polidore, Perino del Vaga, Jules Romain, Pontormo, Salviati, Bronzino, Vanini, Peruzzi, Zuccaro, Corrège, Baroche, Guerchin, etc.

Beaucoup d'autres, dont un très-beau de Rubens, un autre de Raphaël, etc., sont encadrés et déposés dans un local provisoire, avec une collection de tableaux fort mêlée, mais qui ren-

ferme aussi de très-belles pages. Il y a dans tout cela les éléments d'un assez riche musée; il est à désirer que la ville de Rennes fasse bientôt les frais d'un local convenable.

Enfin il existe à la mairie un dépôt de 3,500 médailles environ, qui attendent encore un local, une classification, un catalogue.

ARCHIVES.

Les archives départementales de Rennes ne sont pas des plus importantes; elles le cèdent de beaucoup à celles de Tours, d'Angers et de Nantes, que j'ai précédemment visitées. D'abord on assure qu'en 1659 des voleurs enfoncèrent la porte de la chambre où étaient renfermés les anciens titres de la sénéchaussée, des lettres patentes, des mandements des ducs, etc., dérobèrent ces papiers et les vendirent à des épiciers. Ensuite, l'incendie de 1721, qui consuma un cinquième de la ville, détruisit un grand nombre d'archives nobiliaires ou ecclésiastiques. — Ce qu'il y a de plus considérable dans les ar-

chives de la préfecture, ce sont les deux grandes collections des *Registres secrets du parlement de Bretagne*, de 1555 à 1765 en 59 volumes in-folio, et de la *Tenue des états de Bretagne*, de 1567 à 1786 en 63 volumes in-folio. Dans une armoire sont renfermés quelques manuscrits relatifs à l'histoire du pays, savoir :

Histoire (contemporaine?) *de la reddition de la Guerche* au duc Jean par Olivier, frère de Bertrand du Guesclin.

Traité historique des états, par l'abbé de Pontbriand.

Documents réunis pour servir à une histoire de Rennes, par le marquis de Robien, etc.

Une autre armoire renferme différents documents non classés, provenant en grande partie de quelques couvents de la ville. M. Victor Foucher, avocat général, et membre de l'un des comités historiques, a commencé le dépouillement de ces pièces. Il est disposé à vous en envoyer le catalogue, monsieur le ministre ; et les comités historiques pourront se procurer par son intermédiaire, moyennant quelques frais de transcription pour les copistes qu'il emploiera, la copie des documents qui leur auront paru dignes d'intérêt.

Les archives de la préfecture renferment encore 8 exemplaires du tome II de l'*histoire de Bretagne* de D. Lobineau, et 60 exemplaires des *Observations de la société d'agriculture*, années 1759 et 1760, 1 volume in-8°. Ce sont des *incomplets* de peu de valeur, mais qui pourraient être distribués à quelques bibliothèques naissantes, comme celle de Vitré.

Les archives de la mairie sont assez riches; elles sont en ordre. Le bibliothécaire, M. Maillet, y a pris copie, sur les indications de M. Augustin Thierry, d'un grand nombre de pièces qui devront servir à l'histoire du tiers état.

Enfin une communauté religieuse de la ville possède encore, dit-on, des archives importantes. M. Maillet m'a promis de les examiner avec soin et de vous en rendre un compte détaillé.

VITRÉ.

BIBLIOTHÈQUE.

Rennes, 21 mai 1840.

Le lendemain de mon arrivée à Rennes, je me suis rendu à Vitré, pour visiter la bibliothèque de cette ville, ainsi que me le prescrivaient vos instructions. Le soir même j'avais terminé mon inspection, et j'étais de retour à Rennes le lendemain matin. En effet, la bibliothèque de Vitré est encore bien peu considérable; mais elle n'en mérite pas moins, monsieur le ministre, tout votre intérêt. C'est un établissement tout nouveau fondé, organisé, entretenu par un zèle bien louable, et avec une remarquable intelligence.

Plusieurs milliers de volumes, provenant de couvents détruits, gisaient dans la poussière, entassés dans les greniers du collége. Un avocat,

M. Pollet, homme instruit en plus d'un genre, de plus, membre du conseil municipal, imagina, il y a peu d'années, de faire de ces bouquins délaissés une bibliothèque pour sa ville natale. Il les fit transporter dans deux grandes salles de la mairie : il les rangea, il les classa, il en fit le catalogue sur des cartes, il le transcrivit sur un registre ; et, le tout en bon ordre, il le disposa lui-même sur de modestes rayons, dont la ville avait fait les frais. Aux rayons, on ajouta des tables, des tables en forme de pupitres, commodes pour des lecteurs. C'était désormais une bibliothèque complète et organisée ; M. Pollet l'ouvrit au public, et, trois fois la semaine, il y remplit encore, gratuitement et bénévolement, les fonctions de bibliothécaire.

La petite ville de Vitré a répondu dignement à l'appel que lui faisait ce fondateur désintéressé. Elle vote chaque année 400 francs pour l'accroissement de la bibliothèque, et 150 francs d'indemnité pour un aide, qui assiste le bibliothécaire.

La bibliothèque de Vitré comprend plus de 4,000 volumes, parmi lesquels il y a un certain nombre de bons livres. Elle possède aussi deux manuscrits, tous deux, à ce qu'il semble, du trei-

zième siècle, et dont l'un renferme une glose sur l'Évangile de saint Jean; l'autre, quelques petits traités, sans noms d'auteurs, de morale chrétienne.

Le gouvernement a beaucoup donné à la bibliothèque de Vitré; je crois devoir vous proposer, monsieur le ministre, de lui donner beaucoup encore, en échange du petit nombre de doubles qu'elle vient de mettre à votre disposition. On ne saurait encourager des efforts plus honorables, et de meilleur exemple.

P. S. Une partie des doubles de la bibliothèque de Nantes pourrait être concédée à celle de Vitré, le reste à Savenay ou à Paimbœuf.

VANNES.

BIBLIOTHÈQUE.

. . . . . .

ARCHIVES.

Lorient, 27 mai 1840.

Les *archives départementales de Vannes* présentent peu d'intérêt historique. D'ailleurs, elles ont été explorées récemment par deux correspondants des comités historiques; par M. Duchatellier pour l'époque révolutionnaire, et, pour les temps antérieurs, par M. de Courson.

Les documents les plus anciens sont des char-

tes de donations faites à l'abbaye de Marmoutiers par quelques seigneurs de la Bretagne, et particulièrement par le sire de Malestroit. Il y en a qui remontent au douzième siècle. Après ces titres, viennent ceux qui se rapportent à l'abbaye de Prières. Un grand nombre de liasses est composé des pièces relatives aux juridictions de la principauté de Guéméné.

Dans les pièces d'un procès soutenu par l'abbaye de Saint-Gildas contre le séminaire de Vannes, au sujet d'une juridiction contestée, il se trouve quelques recherches curieuses sur l'histoire de Saint-Gildas.

Les archives municipales sont sans importance.

QUIMPER.

BIBLIOTHÈQUE.

Quimper, 30 mai 1840.

Sur l'annonce de la mission que vous m'aviez donnée pour les départements de la Bretagne, l'administration de la bibliothèque de Quimper s'était empressée de préparer les documents propres à faire connaître la situation et les besoins de cet établissement. Je l'ai trouvée assemblée lorsque je me suis rendu à la bibliothèque, et elle m'a remis, en présence du préfet, qui présidait la réunion, les documents que j'ai l'honneur de vous transmettre. Ce sont :

1° Un *rapport* sur l'état de la bibliothèque publique de Quimper, le 29 mai 1840;

2° Un *etat récapitulatif* des livres qui y sont déposés;

3° Une *note* sur le projet que le gouvernement avait annoncé d'annexer aux bibliothèques publiques des bibliothèques spéciales pour les militaires et les marins. La bibliothèque de Quimper a fourni le catalogue qui lui avait été demandé des livres qu'elle possède sur l'art de la guerre et la marine ; elle exprime le vœu qu'il soit donné suite, en ce qui la concerne, au projet en question.

4° Une *note* tendant à ce que la bibliothèque de Quimper obtienne à l'avenir une plus large part dans les distributions de livres qui sont faites par le gouvernement.

Le premier de ces documents vous fera connaître, monsieur le ministre, avec toute la précision désirable, le nombre et la nature des livres dont la bibliothèque se compose, le nombre moyen et la composition ordinaire des lecteurs qui la fréquentent, ses ressources et ses dépenses. Enfin, vous y trouverez joint un catalogue analytique des manuscrits qu'elle renferme.

Parmi les imprimés, il faut remarquer un bel exemplaire du *Catholicon,* le premier dictionnaire breton qui ait été publié, et qui fut imprimé à Tréguier à la fin du quinzième siècle (en 1499). Grégoire de Rostrenen cite des fragments de ce

rare et précieux livre qu'il n'avait jamais vu complet. Plusieurs autres livres en langues celtiques, rares même en Angleterre. Mais le *Myryvian* ne s'y trouve pas non plus qu'à Rennes.

Il n'y a que deux manuscrits anciens, un livre d'offices du quatorzième siècle, orné d'assez jolies peintures, et le précieux *Cartulaire de l'abbaye de Landevennec.* — Des *documents sur l'administration générale des îles de France et de Bourbon,* de 1768 à 1771, composent 15 volumes, dont 2 in-folio, le reste in-4°.

Enfin la bibliothèque renferme encore près de 550 doubles, dont on rédige en ce moment le catalogue détaillé, et qui seront mis prochainement à votre disposition.

A la bibliothèque est annexée une collection d'objets d'histoire naturelle qui pourra prendre de l'accroissement, et qui renferme déjà quelque chose de considérable, l'herbier de M. Bonnemaison, formant près de 75 portefeuilles, et très-complet, dit-on, pour la Flore du Finistère.

La bibliothèque publique de Quimper occupe dans l'hôtel de ville trois grandes salles à la suite les unes des autres, et que l'on a nommées : salle Bougeant, salle Laennec et salle Bonnemaison. Le P. Bougeant, le médecin Laennec et

le naturaliste Bonnemaison, étaient de Quimper; en outre, Laennec a légué à la bibliothèque de sa ville natale beaucoup de livres, parmi lesquels quelques-uns des plus rares qu'elle possède en langue bretonne. M. Bonnemaison lui a légué son herbier.

Autour des deux premières salles règnent des rayons bien disposés, sur lesquels sont placés les livres, la troisième étant spécialement destinée à la collection d'histoire naturelle. Les livres sont au nombre d'environ 9,000, comme il résulte de l'*état* que j'ai l'honneur de vous transmettre.

La bibliothèque de Quimper serait bien plus riche si elle possédait encore tout ce qu'y trouva Cambry en l'an III, époque où il rédigea son *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère* (à Quimper, imprimerie de Derrien, in-4°). Mais depuis lors, bien des livres, qui avaient été envoyés au chef-lieu du district, retournèrent aux endroits d'où ils étaient venus; bien d'autres furent dérobés, et non pas toujours les moins précieux. Après la suppression de l'école centrale, les volumes entassés qui avaient dû en former la bibliothèque restèrent encore de longues années dans des salles basses du collége, en proie aux écoliers et à l'humidité.

Mais enfin l'ordre a été établi, dans les débris qui subsistaient en 1816, par le bibliothécaire actuel, aujourd'hui fort âgé, mais toujours plein de bon vouloir. Une commission d'administration et de surveillance s'est formée il y a peu d'années, et a prévenu ainsi, comme les commissions administratives de Nantes et de Rennes, l'excellente institution des comités d'inspection, établis par l'ordonnance du 22 février 1839.

Vous trouverez la preuve, monsieur le ministre, du zèle de l'administration de la bibliothèque de Quimper dans le travail qu'elle m'a remis et que j'ai l'honneur de vous faire parvenir. Je l'ai engagée à y joindre une note contenant l'indication des ouvrages qu'elle désirerait de préférence obtenir du gouvernement. Je ne puis trop vous recommander un établissement qui peut être si utile dans un département placé à l'une des extrémités de la France, loin du centre des lumières et des études, et auquel l'insuffisance de ses ressources ne permet pas de se développer et de se compléter comme il doit le faire, sans le concours libéral du gouvernement.

RAPPORT A SOUMETTRE A M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ENSEMBLE ET LA SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUIMPER, AU 29 MAI 1840.

1° *Quel est le nombre des volumes imprimés ou manuscrits de différente nature? Quelles sont les matières entre lesquelles se divise le dépôt?*

On a suivi, autant que possible, l'ordre méthodique indiqué par M. Brunet, l'un des bibliographes les plus distingués de notre époque; la table suivante, dont on garantit l'exactitude, exprime le nombre des productions classées dans chacune des sections du catalogue raisonné d'une bibliothèque; savoir [1] :

IMPRIMÉS.

Théologie	1320	8903
Jurisprudence	759	
Sciences et Arts	2222	
Belles-Lettres	1779	
Histoire	2823	
Volumes dépareillés, incomplets, qui appartiennent à toutes les classes		350
	Total général,	9253

[1] Je donne ici ce travail *in extenso*, en ce qui concerne les manuscrits; pour les imprimés, seulement la récapitulation.

MANUSCRITS.

4e CLASSE. — *Atlas glotto-paléographique,* 1759. Ébauche sur in-folio oblong des différents alphabets et mots de l'univers, français, grec, hébreux, breton, allemand, éthiopien, arabe, siamois, baly, arménien, samaritain, écossais, gothique, anglais, latin, basque, irlandais, portugais, espagnol, italien, flamand, croate, suédois, russe, turc, giolof, foulah, mandingue, malabar, bohémien, dalmatien, hongrois, polonais, esclavon, gallois; 1 vol.

5e CLASSE. — G. Goury, *Souvenirs polytechniques.* Manuscrit autographe; recueil d'observations, mémoires et projets concernant la navigation intérieure, les desséchements, ponts et chaussées, et architecture; donné par l'auteur en 1829; vol., figures au lavis.

5e CLASSE. — G. Goury, *Recherches historico-monumentales,* concernant les arts et les sciences de l'antiquité, leur émigration d'Orient en Occident; manuscrit autographe 1833, petit in-folio, 1 vol. (2 cartes coloriées).

5e CLASSE. — *État et histoire générale de Belle-Isle-en-Mer et îles qui en dépendent,* par De Taille, capitaine général des gardes-côtes et major de ladite place. A Belle-Isle-en-Mer, 1780; in-folio, 1 vol. accompagné d'une belle carte tracée par l'auteur, ainsi que de plusieurs plans de fortifications au lavis.

Ingénieur et homme de guerre plus que lettré, l'auteur écrit sans prétentions; son style présente même des fautes contre la langue que l'on ne pardonnerait pas aujourd'hui au moindre annaliste; néanmoins, la production de M. de Taille peut être lue avec intérêt, les événements y sont énoncés simplement et

se succèdent sans laisser de doutes dans l'esprit du lecteur. Les matières y sont traitées avec méthode, et l'ordre qui règne dans leur distribution permet d'étudier avec fruit les diverses sections de statistique qui font partie de ce manuscrit.

2e CLASSE. — *Des fiefs*. Le jurisconsulte, auteur de ce traité, n'y est point dénommé; ce manuscrit, sans date, petit in-folio de 547 pages, paraît appartenir au dix-septième siècle; c'est la copie d'un cours de droit français pour ce qui concerne les fiefs; on estime que l'auteur est né en Bretagne, attendu qu'il emploie souvent l'expression de notre province lorsqu'il cite un des articles de la coutume bretonne; 1 vol.

5e CLASSE. — *Administration générale des îles de France et de Bourbon*, dont était gouverneur M. le chevalier Des Roches (Du Dresnay), officier général de la marine, en 1768, 69, 70, et 1771.

1° Lettres originales des ministres de la marine au chevalier Des Roches, gouverneur, et à M. Poivre, intendant, du 15 août 1768 au 14 novembre 1771; in-folio, 2 vol.

2° Copies des dépêches ministérielles qui intéressent directement ou indirectement l'administration, adressées aux gouverneur et intendant, du 2 décembre 1768 au 20 septembre 1771; in-4°, 1 volume.

3° Réunion de pièces remises au ministre par M. Des Roches; in-4°, 3 vol.

4° Lettres du même aux ministres de 1769 à 1772; in-4°, 1 vol.

5° Lettres particulières du même au duc de Praslin et à M. de Boynes, du 16 août 1769 au 13 décembre 1772; in-4°, 1 vol.

6° Mémoire sur divers sujets d'administration des îles de France, de Bourbon, avec les décisions adoptées, inscrites en regard des propositions des chefs de ces colonies; in-4°, 1 vol.

7° Mémoires et lettres de MM. Larv Lauriston et Chevalier, sur les affaires des Indes orientales, adressées de Pondichéry et de Chandernagor au chevalier Des Roches, du 15 octobre 1768 au 27 février 1772; in-folio, 1 vol.

8° Lettres particulières du sieur Binard, employé à l'état-major du port de Brest, de 1769 à 1778. Cette correspondance, en même temps qu'elle traite des affaires privées de M. le chevalier Des Roches, auquel elle s'adresse, met cet officier général au courant de tous les événements qui intéressent la marine. La position sociale de l'homme de confiance de M. Des Roches l'a mis à portée de fournir des documents précieux que l'on ne rencontre pas tous dans les mémoires de l'époque; grand in-4°, 1 volume.

2e CLASSE. — *Matières féodales*. Mémoires et consultations pour l'église paroissiale de Saint-Houardon de Landerneau. Questions de prééminences et droits honorifiques, de 1750 à 1752. Les factums signés par Drouin, Brindejonc, Begueret, de Héricourt, Berrière, Dandebert, A. Arot, Duparc-Poullain et de Martigné-Pépin, avocats; in-4°, 1 volume.

5e CLASSE.— *Lettre écrite au roi* (Louis XIV), par M. le cardinal de Bouillon, à son départ de France pour retourner à Rome, le 22 mai 1710, accompagnée de l'apologie de ce dernier, contenant l'histoire de sa disgrâce; in-4°, 1 volume.

Ce prélat, qui mourut à Rome en 1715, voulant détruire les impressions fâcheuses que sa conduite avait fait naître dans l'esprit du roi, fit paraître cette apologie en 1705.

1re CLASSE. — Manuscrit latin sans titre. Ce manuscrit in-8°, écrit à longues lignes sur vélin, contient les offices de plusieurs saints et des principales fêtes de l'année; il commence par un calendrier de 12 pages et se termine par l'office des morts. L'écriture en est nette, agréable et lisible. Les lettres majuscules sont en or et en couleur; les initiales des chapitres

encloisonnées dans de belles vignettes qui encadrent 19 miniatures, dans plusieurs desquelles on trouve réunies la délicatesse du pinceau et la richesse du décor, ont conservé la vivacité du coloris et surtout l'éclat de l'or aussi brillant que s'il venait d'être appliqué. Le volume se compose de 97 feuillets; rien n'indique de quel établissement il provient.

3e CLASSE. — Manuscrit latin de Landévennec, la plus ancienne abbaye de cette province, qui contient beaucoup d'actes que les historiens de la Bretagne regardent comme très-importants pour l'éclaircissement de cet ancien état. Ce manuscrit in-4°, sur gros parchemin, tracé à la pointe sèche et écrit en caractères grands et très-lisibles, se compose de 164 feuillets; il contient : 1° la Vie de saint Guénolé, patron dudit monastère, et une préface en vers par l'abbé Gurdestin, qui vivait au neuvième siècle, suivant l'abbé Gullet (voyez *Mémoires de Dom Morice,* tome Ier, col. 594).

2° L'office du même saint, suivi de la Vie de saint Idunet et de celle de saint Ethelred (?), confesseurs, disciples de saint Guénolé.

3° Des actes de donations faits au monastère, qui en sont la partie la plus intéressante pour l'histoire. En tête de ces actes se voit un catalogue assez incomplet des abbés, et à la fin celui des comtes de Cornouailles.

Ce manuscrit est regardé comme étant du onzième siècle; ainsi il ne serait qu'une copie de celui composé deux siècles avant par Gurdestin, qui annonce lui-même dans sa préface qu'il ne fait que mettre en œuvre des documents plus anciens (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 177). — L'écriture est en effet celle du onzième siècle; on voit d'ailleurs que la main qui l'a tracée (à l'exception des deux derniers feuillets) s'est arrêtée dans le catalogue des abbés à l'abbé Elime, qui vivait en 1045.

On a à regretter dans ce manuscrit deux lacunes, l'une de 16 feuillets dans la vie de saint Guénolé, et une autre moindre dans les actes, dont on ne peut indiquer la mesure, parce qu'elle existait avant la chiffrature qui y a été mise au commencement du dix-septième siècle.

5e CLASSE. — *Tenues des états de la province de Bretagne;* in-folio, 10 volumes.

1° Administration de la commission intermédiaire, 2e vol., qui contient la capitation et autres contributions imposées à la province; règlements et décisions qui les concernent, comptabilité du trésorier des états, haras, grands chemins, dettes de la province, revenus et charges des états; chaque série comprend aussi l'historique, la législation et l'ordre de régie de la partie qui y est traitée, ainsi que les ordonnances et autres pièces y relatives. Ce recueil, rédigé en 1785, forme 1 fort volume de 770 pages, non compris les lois, ordonnances et tarifs y annexés.

2° Journal des états de Bretagne, ouvert le 29 décembre 1766 et clos le 23 mai 1767. Comprend jour par jour ce qui s'est passé aux états et leurs délibérations. Après la page 179 se trouve un registre de 130 pages, contenant les avis et actes émanés de l'ordre de la noblesse pendant l'année 1767.

3 Tenue desdits états, du 25 septembre au 30 décembre 1770. La pagination s'arrête au n° 185. A la suite des délibérations sont les contrats, tarifs et baux imprimés, concernant les impositions directes et indirectes, ensemble 1 volume.

4° Tenue, etc., du 20 octobre 1772 au 20 janvier 1773. La pagination cesse après le folio 287 où sont inscrites plusieurs délibérations relatives aux devoirs des officiers des états; 1 volume.

5° Ce volume est une seconde copie de la tenue de 1772; mais après le folio 219 on trouve une requête au roi, deux mé-

moires ou instructions au procureur général et à la députation envoyée à la cour, et enfin les contrats, tarifs et baux imprimés relatifs aux contributions; ensemble, 1 volume.

6° Tenue, etc., du 20 décembre 1774 au 20 février 1775 La pagination s'étend jusqu'au n° 356; le registre se termine par un état de distribution des fonds ordonnés, manuscrit; plus les contrats, etc., *ut supra;* ensemble, 1 volume.

7° Tenue, etc., du 30 septembre 1776 au 30 décembre même année, 352 pages. Le registre se termine par les pièces imprimées sus-énoncées; ensemble, 1 volume.

8° Tenue, etc., du 26 octobre 1778 au 27 janvier 1779; 471 pages. Le registre se termine comme le précédent; 1 volume.

9° Tenue, etc., du 30 octobre 1780 au 30 janvier 1781; 552 pages; 1 volume.

10° Tenue, etc., du 8 novembre 1784 au 8 février 1785; 631 pages; 1 volume.

5e CLASSE. — Un manuscrit broché, contenant divers mémoires et journaux sur les affaires des Indes orientales, etc.; in-folio, 1 volume; savoir:

1° De 1745 à 1756, correspondance de deux administrateurs relative aux croisières dans les mers des Indes et de la Chine. 2° 1768. Voyage et projet d'établissement à Madagascar. 3° 1767. Mémoire sur les îles de France et de Bourbon. 4° Sans date, deux autres mémoires sur Madagascar (le 2e date de 1767). 5° Trois mémoires sur le gouvernement politique de l'Inde en 1769 et 1770. 6° Mémoire sur la navigation des vaisseaux du roi dans la rivière de Bordeaux. 7° Sans date et 1767, trois Mémoires sur les Antilles. 8 Description des îles Tristan d'Acunha en 1767. 9° Principales circonstances d'un naufrage dans les parages des îles de Jean de Novo, 1769. 10 Un Mémoire sur la traite des nègres; autre Mémoire sur

les moyens de nuire aux Anglais dans l'Inde. Instructions données à un officier sur les devoirs à remplir dans une navigation dans les mers de l'Inde, 1768. 11° Mémoire du sieur Musson sur les îles Saint-Brandon, Sechelles, Praslin et Diego-Garcia pendant la campagne de la corvette du roi *le Vert-Galant;* journal de cette campagne, dont faisaient partie l'abbé Rochon, embarqué en qualité d'astronome du roi, et Ogée, comme hydrographe, en 1769.

3e CLASSE. — *Cours complet d'algèbre* (manuscrit du dix-huitième siècle, de 259 pages); in-4°, 1 vol.

Ensemble : quarante-trois volumes.

Résumé :	Théologie	1
	Jurisprudence	2
	Sciences	6
	Belles-Lettres	2
	Histoire	32
	Total,	43

2° *Quelles sont les dépenses?*

Elles consistent en abonnements, achats et entretien des livres et du mobilier, chauffage, éclairage motivé par les séances du soir, et enfin les gages de concierge; ensemble. 1,000 fr.
Appointements annuels du conservateur. . . . 1,200

2,200 fr.

3° *Quelles sont les ressources?*

Les allocations annuelles consenties par le conseil municipal, et les concessions dues à la munificence du gouvernement du roi.

4° *Quelle somme affectée à l'acquisition et à l'entretien des livres?*

Sur la somme de 1,000 francs, exprimée en l'article II, on prélève celle de 600 francs destinée à faire face aux dépenses d'achat et d'entretien des livres.

5° *Quel est le nombre, l'âge, la profession des lecteurs habituels de la bibliothèque?*

Quels livres ont-ils de préférence coutume de choisir?

Le personnel des lecteurs se compose d'ecclésiastiques, de magistrats, jurisconsultes, militaires et marins, professeurs, vieillards retirés du service ou des affaires, quelques industriels et un petit nombre d'élèves du collége.

MM. les fonctionnaires et employés supérieurs, propriétaires, négociants, artistes et industriels, ont souvent recours à ce dépôt, mais n'y demeurent que le temps nécessaire pour recueillir des notions sur les matières qui les intéressent.

On peut évaluer de 40 à 50 le nombre des lecteurs qui fréquentent l'établissement pour y travailler; ils appartiennent à différents âges. A l'égard des savants étrangers, voyageurs et curieux, en y ajoutant MM. les électeurs, jurés, plaideurs et témoins, leur nombre s'élève, année commune, à 250.

Les ouvrages le plus fréquemment demandés sont ceux qui appartiennent à la jurisprudence moderne, aux sciences morales, politiques, naturelles, mathématiques, géographiques, à l'histoire et aux beaux-arts. L'établissement, qui est assez riche en livres de théologie, serait beaucoup plus fréquenté s'il possédait plus d'ouvrages modernes.

Brest, 2 juin 1840.

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur la bibliothèque de Quimper, je n'ai pas fait mention des archives du département. Je dois réparer cette omission, mais seulement pour mémoire; je n'ai pu visiter ces archives importantes : le plancher qui supportait la partie intéressante pour l'histoire s'est écroulé il y a peu de temps. Il est résulté de cet accident un désordre facile à concevoir, et qu'on s'occupe en ce moment de réparer.

Au reste, les archives du Finistère ont été explorées, dans l'intérêt des travaux historiques du ministère de l'instruction publique, par M. de Courson, qui en a tiré et a mis à la disposition des comités historiques un grand nombre de pièces importantes.

BREST. — LESNEVEN. — SAINT-POL-DE-LÉON.

A Brest comme à Lorient il n'y a point de bibliothèque qui appartienne à la ville et qui soit destinée au public. Il n'y a qu'une *bibliothèque du port* destinée aux marins, administrée et pourvue par le ministre de la marine. Cambry avait trouvé, en l'an III, une bibliothèque du district, composée de 25,000 volumes, produit des confiscations révolutionnaires. Depuis, tout aura été sans doute dispersé de nouveau, dilapidé, pillé, ou réuni à la bibliothèque de la marine.

Cependant il est plus fâcheux encore pour Brest que pour Lorient de ne pas avoir une bibliothèque municipale. Brest est plus peuplé, plus considérable à tous égards. En outre, à Lorient, la bibliothèque du port, spécialement faite pour les marins, est du moins ouverte à tout le monde. Celle de Brest est dans l'enceinte fermée du port, où l'on ne pénètre pas, si l'on n'est attaché à la marine, sans une permission formelle. Le public en est donc écarté.

J'ai représenté au maire l'intérêt et même l'honneur de la ville, réduite à cette nullité littéraire. Il m'a allégué l'exiguïté des ressources communales, la nécessité de pourvoir à des dépenses plus urgentes; il est vrai que Brest ne possède pas encore un marché couvert, que l'hôtel de ville est à refaire, que le collége même de Joinville, fondé il y a dix-huit mois, est scindé en deux parties, logées en deux endroits différents, faute d'un bâtiment propre à le recevoir. Dans cet état de choses, on ne saurait s'étonner que la ville de Brest n'ait pas encore songé à la création d'un établissement qui aux yeux d'un grand nombre, peut bien être de luxe. Mais il n'est pas moins vrai, aussi, qu'il y a peu de villes en France où une bibliothèque publique suffisamment riche, dans les sciences et les arts surtout, pût servir à occuper utilement les loisirs d'un plus grand nombre d'hommes de science et de talent. Le maire m'a promis, du reste, d'entretenir le conseil municipal de ces considérations (si les prochaines élections prolongent son administration) et de demander que l'on commence une bibliothèque municipale. De mon côté, je lui ai promis en votre nom, monsieur le ministre, des secours efficaces, soit en argent, soit en dons de livres, et

proportionnés aux efforts que fera la ville de Brest.

La bibliothèque de Brest possède des manuscrits modernes fort importants, ceux qu'elle a hérités de l'ancienne Académie de marine. Ce corps, qui a renfermé tant d'hommes éminents, n'a jamais publié que le premier volume de ses Mémoires, en 1773; elle a laissé un grand nombre de Mémoires inédits, destinés en partie à l'impression; ils forment plusieurs volumes in-folio. J'ai remarqué, en outre, un volume renfermant diverses parties d'un ouvrage que préparait le célèbre Petit sur la construction navale et la navigation; un autre, petit in-12, où se trouve le *Mémoire* rédigé par Maurepas *sur l'importance de la marine,* etc.

Les manuscrits de la bibliothèque du port ne sont pas encore catalogués; du moins c'est ce que l'on m'a assuré à la bibliothèque même. Il serait à désirer qu'un des correspondants des comités historiques pour les sciences en fît, avec l'autorisation du ministre de la marine, une table analytique qu'il vous transmettrait.

On pourrait examiner alors s'il convient de faire prendre copie de quelques-unes des pièces inédites, et de les publier, par exemple, dans la

Collection de documents inédits relatifs à l'histoire des sciences en France.

De Brest, je me rendis à Lesneven; j'espérais encore y trouver quelques restes des 8 ou 10,000 volumes que Cambry avait comptés dans l'église Saint-Michel (voyez le Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère, p. 83). Je voulais voir aussi dans cette petite ville, autrefois renommée, un des hommes savants qu'elle renferme encore, M. Miorcec de Kerdanet, correspondant des comités historiques, auteur de travaux sur les origines bretonnes, et que je savais, en outre, posséder une riche bibliothèque.

M. de Kerdanet m'a donné la triste certitude qu'il n'existait plus à Lesneven aucune trace d'une bibliothèque publique. Mais il est lui-même possesseur d'un certain nombre de livres et de manuscrits importants dont il m'a permis de relever les titres pour vous en adresser la liste. Il ne me semble pas inutile, ni tout à fait étranger à ma mission, de faire connaître autant que possible

les richesses littéraires qui existent encore dans les collections particulières, et qu'on pourra comprendre quelque jour dans un catalogne général des manuscrits de la France.

M. de Kerdanet a en manuscrit :

Terrier de Lesneven, 1 vol. in-f°.

Titres de la principauté de Landerneau, 6 vol. in-f°.

Aveux rendus au roi en 1685, pour la même principauté.

Aveux rendus pour l'évêché de Léon.

Histoire des abbayes de Daoulas et de Quimperlé, écrites, la première en 1706, la seconde en 1680, avec pièces justificatives. Ce sont les chroniques de ces deux couvents analogues à celles des abbayes de Marmoutiers et de Saint-Florent, que j'ai vues à Tours et à Angers.

Histoire ecclésiastique de la Bretagne depuis la réformation jusqu'en 1598, par Crévain. Crévain est calviniste, mais impartial dans son récit, selon M. de Kerdanet. Ce livre serait curieux à publier comme pendant à l'*Histoire de la ligue en Bretagne,* par le chanoine Moreau, qui a été éditée récemment par M. Le Bastard de Mesmeur. M. de Kerdanet a aussi un manuscrit de ce dernier ouvrage.

Traité de la baronnie de Bretagne.

Histoire généalogique des seigneurs de Goullaine, par Guy Autzel.

Mémoire sur les monnaies de Bretagne, par l'abbé Travers (imprimé, mais très-rare).

Vie de Michel le Nobletz. C'est de là qu'a été extraite la vie imprimée en 1663 de ce moderne apôtre d'une partie de la Bretagne. M. Duchâtellier, de Quimper, a fait, il y a peu d'années, l'acquisition d'une caisse de papiers se composant presque en totalité de petits ouvrages inédits de Michel le Nobletz. J'ajouterai ici que M. Duchâtellier possède une chronique inédite de l'historien Georges Chastelain.

Vie de Marie Amice Picard (mystique qui est enterrée à Saint-Pol-de-Léon), par le R. P. Julien Maunoir.

Inventoire des chartes et lettres du pais et duché de Bretaigne ; fait sous Louis XII et la reine Anne. C'est un premier inventaire du chartrier du château de Nantes, et qui a précédé de longtemps celui que j'ai vu à Nantes. Le manuscrit de M. de Kerdanet a servi au président de Bourgneuf, dont il porte beaucoup d'annotations marginales.

L'*Arbre des batailles,* ouvrage bien connu, imprimé dans le quinzième siècle. Le manuscrit de

M. de Kerdanet se termine par cette singulière formule de l'anathème d'usage contre les voleurs : « C'est le livre appelé l'*Arbre des batailles*, qui appartient à Guillemin Richer, bourgois de Paris, demourant en la rue Sainct-Honoré près la Croix du Tirouer ; s'il le preste, qu'on le luy rende, et s'il est perdu, qu'on le luy raporte, et il donnera plein broc de vin ; ou aultrement, maudit soit la quierielle (kyrielle) très toute, ou son âme puisse périr. »

Journal historique d'événements arrivés sous la régence du duc d'Orléans ; histoire de la part que prirent des gentilshommes bretons à la conspiration de Cellamare.

Procès-verbal des marais de Dol, en 1643, par Pierre Descartes, conseiller au parlement de Bretagne. C'est le rapport de divers commissaires sur ces marais, dont le défrichement était ordonné. L'auteur est le frère du philosophe Descartes.

Un grand nombre de *titres* relatifs à diverses seigneuries et villes de Bretagne, surtout de Léon.

Réformation de la noblesse de Bretagne, de 1420 à 1513, deux volumes in-folio, etc.

M. de Kerdanet a lui-même composé un *Nobi-*

liaire de Bretagne, depuis les origines jusqu'à 1830. Il prépare, en outre, ou plutôt il vient de terminer et va livrer à l'impression un appendice aux *Vies des saints de Bretagne*, d'Albert Legrand de Morlaix, qui formera une sorte d'histoire ecclésiastique de la Bretagne, d'après les documents originaux et inédits.

Enfin, il m'a promis de vous adresser prochainement l'indication des chartes existant en son pouvoir ou à sa connaissance, qui lui sembleront de nature à entrer dans les publications des comités historiques. Il procurera la copie de celles qui lui seront demandées.

Au sortir de Lesneven, je m'étais acheminé vers l'église de Saint-Vougay, afin d'y examiner un *Missel* que M. de Kerdanet m'avait signalé comme étant du onzième siècle environ, et renfermant des psalmodies notées. Mais le curé, ou, comme on dit en Bretagne, le *recteur,* était absent; je n'ai pu voir le livre que j'étais venu chercher.

P. S. Je dois ajouter à la liste des pièces remarquables du cabinet de M. Kerdanet : la charte originale de la *donation du comté de Molina,* faite à Duguesclin par Henri de Transtamare; la *Charte*

de l'établissement des consuls de Morlaix, par Charles IX ; une *Grammaire générale à l'usage des enfants,* par le célèbre La Chalotais, qui a précédé ainsi, dans cette pensée, Silvestre de Sacy ; enfin, quelques poésies bretonnes en manuscrits ou éditions rares : entre autres, le *Miroir de la mort,* poëme en quatre parties, imprimé en 1573 dans un couvent situé au bas de la rivière de Morlaix, Saint-François Cuburien.

A Saint-Pol-de-Léon, non-seulement il n'y a point de bibliothèque publique, mais on ne cite aucune bibliothèque particulière qui soit considérable. Cette ancienne et illustre cité n'a plus aujourd'hui de son lustre d'autrefois que ses monuments, les plus beaux que j'aie encore rencontrés en Bretagne : son clocher de Creisker, qui ne le cède guère, s'il le cède en quelque chose, à la flèche de Strasbourg ; sa cathédrale, bien supérieure à Saint-Corentin de Quimper, et d'un goût plus pur, d'un style plus élevé peut-être que le fameux Folgoët lui-même. Les arts, qui ont fleuri dans tout le Léon (car le Folgoët est dans

la même contrée, et aussi Saint-Jean-du-Doigt), les lettres, qui y étaient cultivées, semblent en avoir disparu, et quant aux livres qui s'y trouvaient, on assure qu'ils furent emportés dans des tonneaux à Morlaix.

MORLAIX.

Saint Brieuc, 8 juin 1840.

Je n'ai non plus trouvé de bibliothèque à Morlaix qu'à Lesneven et à Saint-Pol-de-Léon. Ainsi le Finistère n'en possède qu'une seule, comme le Morbihan.

Cambry, dans le *catalogue* que j'ai déjà cité, atteste avoir vu à Morlaix plus de 20,000 volumes qui devaient former la bibliothèque du chef-lieu de district; dans le nombre, beaucoup de livres rares, d'éditions *princeps,* d'incunables. On n'en a retrouvé que fort peu de chose dans un grenier de l'ancien hôtel de ville, avec dix belles *marines* d'Ozanne, dont le catalogue de Cambry faisait aussi mention. Le reste fut pillé, détruit ou vendu, dans l'intervalle qui sépare l'époque de la mission de Cambry de la création des écoles et des bibliothèques centrales dans les

chefs-lieux de départements. Alors ce qui pouvait se trouver encore de quelque valeur à Morlaix dut être transporté à Quimper; car Cambry avait vu dans la première de ces deux villes les manuscrits relatifs à l'*Administration des Indes Orientales,* dont la seconde est aujourd'hui en possession.

On bâtit en ce moment à Morlaix un hôtel de ville magnifique, sur l'emplacement que l'ancien occupait. On y a réservé d'avance un local où l'on se propose d'établir une bibliothèque publique. Un budget normal lui serait affecté. On pourra se procurer un premier fonds de bons livres, si la *chambre littéraire,* qui possède une bibliothèque assez considérable, consent à céder à la ville, à des conditions point trop onéreuses pour celle-ci, ses livres de sciences et d'érudition. Avec le prix de ces livres, la chambre littéraire acquerrait des ouvrages de littérature moderne, qui seront plus goûtés et plus lus de la majorité de ses membres. Elle n'y trouverait pas moins d'avantages que la ville, et en même temps elle procurerait le bien public.

Un médecin, M. Roulloin, a conçu un autre projet qui mérite, monsieur le ministre, tout votre appui. Il propose à la ville de former, auprès de la

bibliothèque, *un muséum pour l'histoire naturelle de l'arrondissement;* le noyau en serait une collection qu'il a faite lui-même; d'autres personnes, savantes et désintéressées, y joindraient les collections qu'elles ont pu réunir également; M. le comte de Blois (correspondant des comités historiques,) donnerait les papillons du Finistère, et spécialement des environs de Morlaix; M. le comte de la Fruglaye, les minéraux de l'arrondissement, dont il possède la série complète en beaux échantillons, etc. Les donateurs ne demandent à la commune qu'un local convenable dans le nouvel hôtel de ville, avec des armoires pour recevoir les collections. Ils se chargeront du soin de les classer et de les conserver.

On assure néanmoins qu'il y a eu dans le conseil municipal quelque hésitation à accepter ces propositions si libérales; qu'on a allégué le défaut d'un emplacement suffisant, peut-être la difficulté de pourvoir aux dépenses de premier établissement, c'est-à-dire, car tout se réduit là, de la construction de quelques armoires vitrées. Morlaix est riche et bien en état de faire un si léger sacrifice; et d'un autre côté, il paraît peu vraisemblable que dans un édifice construit sur un plan vaste, et qui n'est pas encore achevé et

distribué, on ne puisse pas trouver une place pour un petit muséum.

Ce seraient des établissements fort précieux que de semblables collections, restreintes aux arrondissements dont elles occuperaient les chefs-lieux, mais qui en présenteraient l'histoire naturelle complète. Sans parler du goût de la science, que le désir de les connaître ou de les enrichir développerait en bien des endroits, où les études languissent faute d'un objet et d'un but immédiats; sans parler même de l'utilité que l'industrie pourrait souvent retirer de la connaissance exacte des productions naturelles de chaque localité, il est certain que pour les sciences elles-mêmes il en résulterait le plus grand avantage. Les *doubles* des muséums d'arrondissement formeraient aisément au chef-lieu de chaque département un muséum départemental; dans les muséums des départements, ou dans ceux des arrondissements eux-mêmes, le muséum général de Paris pourrait puiser les éléments authentiques d'une collection complète des produits naturels de la France dans les trois règnes. La réunion seule des catalogues de toutes les collections locales formerait la base de la plus instructive *histoire naturelle de la France par régions*.

Je ne crois donc pouvoir mieux faire, pour ce qui concerne en particulier la ville de Morlaix, que de vous proposer, monsieur le ministre, de l'encourager, et même, au besoin, de l'aider à établir son muséum local d'histoire naturelle.

SAINT-BRIEUC.

BIBLIOTHÈQUE

Dinan, 9 juin 1840.

La bibliothèque de Saint-Brieuc occupe la partie supérieure d'une assez vaste chapelle, dont la partie inférieure forme la chapelle du collége. On y monte par deux larges escaliers en bois; une première salle, très-grande, contient les livres et les tables de lecture; dans une seconde, sont placés le bureau du bibliothécaire, quelques manuscrits et la collection d'objets d'histoire naturelle, pauvre et en désordre, qui porte, mais qui ne mérite pas encore, le nom de muséum. Le local est suffisant et convenable, médiocrement propre, parce que la ville ne fait pas les frais d'un garçon de salle.

Le bibliothécaire n'a lui-même que 800 francs

d'appointements. C'est lui qui a mis la bibliothèque dans l'ordre où elle est aujourd'hui. Il est âgé, et en ce moment malade. Il se rend cependant à la bibliothèque avec le même zèle, tous les jours, peu s'en faut, quoique le règlement ne l'oblige à la tenir ouverte que trois fois par semaine. Une de ses filles l'aide dans ses fonctions. Du reste, il y a fort peu de lecteurs; à part quelques personnes studieuses, la population de Saint-Brieuc ne s'occupe guère de littérature et de sciences.

La ville ne consacrait annuellement aux frais d'achats et de reliures qu'une allocation de 800 francs. Cette année, la disette des cidres ayant considérablement diminué les droits d'octroi, source presque unique du revenu communal, et la ville se trouvant en déficit, on a supprimé cette allocation; on aurait dû peut-être se contenter de la réduire.

Quoi qu'il en soit, la bibliothèque de Saint-Brieuc se compose aujourd'hui d'environ 18,000 volumes, sans compter près de 5,000 volumes doubles ou dépareillés. Il y a un grand nombre de beaux et bons ouvrages : j'y ai remarqué principalement la *Polyglotte* de Le Jay, les *Conciles* de Labbe, les *Acta sanctorum* des Bol-

landistes, les meilleures éditions des *Pères* grecs et latins, les principaux *Scolastiques*, plusieurs belles éditions des *Classiques* latins, entre autres le *Cicéron* de 1740, in-4° (Coignard), le *Térence* de Bentley, le *Tite-Live* de Crévier, beaucoup de *Variorum ;* dans l'histoire, les *Fœdera* de Rymer, mais point les *Scriptores rerum gallicarum*, etc.; quelques traités assez rares sur la *Vénerie* et la *Fauconnerie*, de Du Fouilloux, Salnove, etc. Il y a quelques livres de médecine ; mais rien en sciences mathématiques, physiques et chimiques. C'est de ce côté que la bibliothèque a le plus besoin d'être complétée.

Les manuscrits sont en petit nombre ; ce sont :

1° Plusieurs registres de la *Réformation de la noblesse de Bretagne*, au XVIe et au XVIIe siècle, formant une douzaine de volumes in-folio ; plus, un registre du *domaine et seigneurie de l'évêché de Saint-Brieuc*. Ces manuscrits sont confondus avec les imprimés.

2° Les manuscrits renfermés dans une armoire de la seconde salle, savoir :

1. L'*Image du monde*, in-8°, sur vélin, XIIIe (?) siècle : « Cist livre de clergie est romans qui est « apelé Ymage du monde, contient par tot LV « chapitres et XXVIII figures sans quoi li livres

« ne porreyt pas legierement estre entendu, etc. » Les figures ne s'y trouvent pas.

A la suite, dans le même volume, la Passion de Jésus-Christ, en vers :

Or escoutez communaiment (?)
E si m'escoutez doucement,
De notre Seignor veil parler
Se il vous plaist à escouter.

Il y a environ 1560 vers; la fin manque. L'écriture m'a paru être de la première moitié du treizième siècle.

2. *Heures,* sur vélin, du XIVe siècle; suivies de prières diverses, fragments de légendes, recettes pour guérir les plaies, etc. — *Vie de sainte Marguerite,* commençant ainsi :

Celle s'appeloit damme et mestre
Qui sans orgueil et sans vice etc.

— *Vie de saint Georges,* etc.

3. *Livre de prières*, du XVe siècle; entremêlées de courtes légendes, etc.

4. Autre livre de même genre.

5. *Heures de la Vierge,* avec de mauvaises peintures; XIVe siècle. — *Prières* à divers saints. —

Vie de sainte Marguerite, la même que dans le manuscrit décrit plus haut.

6. Manuscrit moderne; *Dictionnaire historique des monnaies et médailles antiques et modernes, françaises et étrangères.*

7. Discours prononcé et pièces jouées au collége de Saint-Brieuc.

Le catalogue de la bibliothèque a dû être adressé au ministère. Mais la *liste des doubles et incomplets* n'a jamais été faite. Je crois qu'il importe de la réclamer; on m'a assuré que, jusqu'à l'année dernière, il avait été fait des ventes d'ouvrages jugés inutiles.

Je crois qu'il importe également de faire comprendre à la ville de Saint-Brieuc qu'elle ne saurait tarder à restituer à sa bibliothèque l'allocation qu'elle lui a retirée; et que le gouvernement, tout en appréciant les circonstances difficiles où les villes peuvent se trouver, doit cependant proportionner ses libéralités aux efforts et au zèle pour les lettres, de ceux qui les lui demandent.

ARCHIVES.

9 juin 1840.

Les archives départementales des Côtes-du-Nord doivent être riches. Elles renferment les titres de l'évêché de Saint-Brieuc, du chapitre de Tréguier, d'un très-grand nombre d'établissements ecclésiastiques, et d'anciennes familles. Mais elles ont subi récemment un déplacement; l'ordre que l'archiviste, M. Mareschal, commençait à introduire en a été grandement troublé.

Cependant les liasses sont maintenant classées et sommairement inventoriées pour 782 établissements supprimés, dont près de 300 fabriques. En Bretagne, c'étaient les fabriques qui administraient les deniers communs; leurs archives sont donc précieuses.

En outre, il y a 186 liasses concernant le chapitre de Tréguier; 39 sur Saint-Brieuc; 66 sur Bégor.

Beaucoup de titres remontent au treizième siècle. L'archiviste n'en a pas rencontré jusqu'à présent qui fussent d'une date antérieure à celle-là.

On m'a montré encore le *Terrier du chapitre de Tréguier;* celui de l'importante *châtellenie de Kermoroch;* 2 volumes de l'*Administration de la commission intermédiaire de Bretagne;* les registres de la tenue des états dans les années 1774, 1776, 1780, 1784 et 1786.

L'archiviste m'a promis de m'envoyer successivement, pour être communiquées aux comités historiques, les indications et analyses de toutes les pièces qui lui sembleraient contenir des documents de quelque intérêt pour l'histoire.

P. S. Un exemplaire des *Éléments de paléographie* serait bien placé dans la bibliothèque de Saint-Brieuc, à côté d'archives si riches, et à la disposition d'un archiviste si laborieux.

DINAN.

BIBLIOTHÈQUE.

Dinan, 9 juin 1840.

On voit en ce moment de tous côtés, sur les édifices de la ville de Dinan, une affiche annonçant que la bibliothèque communale sera ouverte, à partir du 1er juillet prochain, tous les jours et tous les soirs, dans la salle des délibérations du conseil municipal.

Cette bibliothèque naissante ne compte pas encore 1400 volumes. C'est le triste débris d'un amas considérable de livres qu'avaient formé à Dinan, pendant la révolution, les confiscations exercées sur un grand nombre d'établissements religieux et de maisons nobles de la ville et des environs. Là, comme partout, chacun pilla à son aise dans le bien commun. En 1801, ce qui res-

tait de mieux fut envoyé à Saint-Brieuc pour être incorporé à la bibliothèque de l'école centrale. On n'a plus retrouvé, il y a quelques années, dans des greniers, que ce qui va faire aujourd'hui, par les soins du maire, de l'un des adjoints, et de deux bibliothécaires bénévoles, une *bibliothèque communale*.

Dans cette collection peu nombreuse, il y a encore quelques incomplets, mais aussi quelques bons livres : 2 exemplaires de l'*Encyclopédie,* dont l'un sera mis à votre disposition ; l'*Histoire de Bretagne*, de D. Morice; celle du *peuple de Dieu,* du père Berruyer; l'*Histoire générale de la Chine,* etc. Un médecin originaire de Dinan, M. Veillet, a donné tout récemment quelques beaux ouvrages, entre autres, le *Joinville* de Ducange, le *Juvénal* in-folio de Milan, 1807, la *Jérusalem délivrée* in-folio de Venise, 1745. — Il y a un manuscrit, sur vélin, de 154 feuillets, d'une écriture qui paraît appartenir au seizième siècle ; *se sont les noms, armes et blasons de chevalliers et compaignons de la Table ronde au temps qu'ils jurèrent la queste du S. Graal et camaloth le 10e de la Penthecouste, etc.* Fin : *ay cherché et concuilli les noms et armes des dessusdits chevalliers, en la façon qu'ils virent* (firent?) *la queste du sang* (saint) *graal, tant*

au livre de maitre Hehe, maistre Robert de Bosron, maistre Graulier Moablebsec, que de maistre Rusticien de Pise, qui en parlant en leurs livres la ou sont escrips les grans faictz de tous les chevalliers de la Table ronde. Mauvaises figures des armoiries.

Enfin la bibliothèque de Dinan peut montrer quelques ouvrages qui lui ont été donnés par le ministère de l'instruction publique, mais en bien petit nombre. Maintenant qu'elle s'ouvre, telle qu'elle est, au public, je crois devoir, monsieur le ministre, la recommander à votre munificence, et solliciter en sa faveur un don assez considérable, soit en livres nouveaux, soit en livres anciens choisis parmi les doubles de la bibliothèque de Saint-Brieuc.

La ville de Dinan est assez adonnée aux lettres; une bibliothèque y sera très-utile. D'ailleurs, l'exemple qu'elle donne mérite toute sorte d'encouragement. Enfin, il faut ajouter que ses revenus ne dépassent guère 40,000 francs, et que, sur cette somme, elle dépense environ 12,000 francs pour son collége.

J'ai l'honneur de vous transmettre la liste des ouvrages que l'administration de la bibliothèque de Dinan désirerait obtenir de préférence, si vous en pouvez disposer en sa faveur. Vous y verrez

la *Chronique de Duguesclin.* Dinan a, comme on sait, des titres incontestables à la posséder.

J'ai remarqué que, sur la pierre sous laquelle est renfermé le cœur de Duguesclin, dans une des églises de Dinan, son nom, qu'on écrit, du reste, de diverses manières, est orthographié ainsi : *Du Gueaquin.*

DOL.

BIBLIOTHÈQUE.

Avranches, 13 juin 1840.

J'avais appris qu'il existait dans la ville de Dol une bibliothèque appartenant à la commune, mais renfermée, oubliée, où nul ne pénétrait. Je crus devoir me transporter à Dol afin de faire tous mes efforts pour rendre à la lumière ce trésor enfoui.

Il n'y a point de maire dans cette ville depuis plus d'un an : je me rendis chez le premier adjoint, pour l'entretenir de la bibliothèque que je venais voir. C'était précisément ce magistrat qui avait travaillé, il y a huit ans, à en dresser l'inventaire, et qui l'avait laissée alors dans l'état où elle est aujourd'hui. Il me raconta que les livres confisqués pendant la révolution sur le chapitre de Dol, sur les communautés religieuses et sur quelques mai-

sons nobles, déposés alors dans une des salles de l'évêché, y étaient restés longtemps, négligés par la plupart des habitants de la ville, pillés par quelques autres. Le collége établi, et placé dans les bâtiments de l'évêché, les écoliers vinrent ajouter au désordre. Les Principaux, il faut le dire, n'y remédièrent pas; plusieurs crurent pouvoir puiser dans cette masse de livres les prix à donner à leurs élèves. Enfin, en 1832, le conseil municipal, averti qu'il possédait là peut-être un dépôt de grande valeur, et que l'on regretterait un jour d'avoir laissé entièrement dilapider, nomma une commission de cinq membres pour en faire l'inventaire. L'un d'eux resta bientôt chargé de tout le travail : c'était M. Lecourt de Cantilly, médecin, le premier adjoint d'aujourd'hui. Il fit un catalogue et sépara des livres qui lui semblaient de quelque prix ceux qu'il crut n'en avoir aucun. Ceux-ci furent entassés dans une armoire, ceux-là placés sur des tablettes, qui avaient servi jadis à la bibliothèque de l'évêché. A quelque temps de là, et ce travail fini, le maire redemanda, pour la placer à la mairie, la clef de la bibliothèque. M. de Cantilly s'abstint dès lors d'y paraître. L'entrée en fut accordée à diverses reprises à plusieurs personnes, dont quel-

UNIV. OF CALIFORNIA

ques-unes en abusèrent. On résolut de ne la plus permettre à qui que ce fût. Personne n'y pénètre donc plus depuis quelques années, sauf les rats, qui ne s'en font pas faute.

Cependant M. le premier adjoint me fit remettre la clef, et j'entrai dans la bibliothèque, accompagné du principal du collége. J'y passai une journée entière dans des flots de poussière, je puis le dire sans exagération, à examiner les livres, les compter, et prendre les titres des plus importants.

Je comptai environ 4000 volumes, et près de 50 manuscrits : je recherchai surtout avec soin ces derniers. Presque tous se trouvaient dans l'armoire la plus exposée aux dévastations des rats et de l'humidité, et derrière les livres mis au rebut. On avait voulu sans doute les mettre ainsi en sûreté contre les voleurs; mais, pour les soustraire à ce danger, on les livrait à un autre plus assuré.

Au reste, ces manuscrits sont pour la plupart insignifiants; la plupart, en effet, ne sont autre chose que des rédactions de cours de théologie, de philosophie et de rhétorique, faites par des écoliers dans les deux derniers siècles. Vous remarquerez cependant, monsieur le ministre, outre

un traité de médecine qui peut avoir son mérite, deux petits ouvrages de spiritualité mystique, peu importants par eux-mêmes, mais dont l'auteur, le P. Descartes appartenait vraisemblablement à la famille du philosophe de ce nom; vous remarquerez surtout le registre qui contient les *procès-verbaux des délibérations de l'hôtel de ville de Dol,* de 1642 à 1662. Je joins, du reste, à ce rapport une notice plus détaillée, quoique très-sommaire encore, sur les manuscrits que j'ai trouvés. La bibliothèque de Dol en a possédé, m'a-t-on dit, d'autres plus anciens, plus précieux peut-être; l'un d'eux, selon un antique usage, enchaîné sur une table : ils ont disparu.

Parmi les imprimés, je n'ai presque rien trouvé en littérature moderne et tant soit peu *amusante,* et très-peu d'éditions remarquables par leur ancienneté ou leur beauté : cela s'explique malheureusement par les déprédations dont j'ai parlé plus haut. J'ai pourtant rencontré encore un ou deux *incunables;* un Alde, un beau Plantin, quelques Henri Étienne, entre autres ses *Nuits parisiennes,* à la suite des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle. Mais il y à encore beaucoup de bons livres en théologie, en histoire, en jurisprudence.

J'ai cru devoir relever les titres des meilleurs

ouvrages que j'ai remarqués, et en faire une notice sommaire que je joins à ce rapport, avec la notice dont j'ai parlé sur les manuscrits. Au moyen de ces indications, quelque imparfaites qu'elles soient, il sera facile, je pense, d'apprécier immédiatement l'importance de la bibliothèque de Dol.

Maintenant que fera la ville de cette bibliothèque? J'ai vu plusieurs des principaux membres du conseil municipal, et je les ai trouvés presque tous assez disposés à en voter l'érection en bibliothèque municipale publique. La difficulté gît seulement en ce qu'il faudrait rétribuer un bibliothécaire, et que la ville est pauvre et obérée. Elle n'a pas 23,000 francs de revenu : le collége, et l'hôpital en absorbent environ 12,000; et en outre, on s'est endetté pour une fontaine publique.

D'un autre côté, cependant, on trouverait assurément une personne suffisamment lettrée qui accepterait la charge de bibliothécaire, à la condition de tenir la bibliothèque ouverte au moins trois jours par semaine, moyennant de très-modiques honoraires. La ville, si nécessiteuse qu'elle soit, pourrait les lui assurer. Je crois qu'il dépend de vous de la déterminer à prendre cette

résolution qui sauverait les débris, précieux encore, d'un riche dépôt littéraire, et de conserver ainsi à la ville de Dol elle-même le dernier débris de son ancienne splendeur.

La ville désirerait seulement obtenir l'assurance que l'administration viendra à son aide, en lui accordant pour sa bibliothèque des livres plus modernes, plus *usuels* que ceux qu'elle renferme aujourd'hui, et qu'en effet bien peu de ses habitants, jusqu'à ce jour, apprécient et mettent à profit.

MANUSCRITS.

Du lundy 6 *de janvier* 1642. — *L'assemblée des nobles bourgeois et habitants de cette ville de Dol, où présidait monsieur le sénéchal dudit Dol...*, etc. S'étend jusqu'au 29 janvier 1662, inclusivement. 1 cahier in-folio, composé de 192 feuillets. Aux marges se trouvent de courts sommaires d'un grand nombre de délibérations. C'est un manuscrit unique pour l'histoire de Dol, et qui fournirait peut-être quelques documents pour l'histoire générale des communes.

L'idée d'un parfait amant de Jésus-Christ, histoire de la vie et de la mort d'un saint ecclésiastique, par le R. P. Descartes, de la compagnie de Jésus.—1re partie : Sa vie cachée et solitaire. — 2e partie : Sa vie publique et agissante.—3e partie : Sa vie souffrante et sa mort. — Ce n'est pas une biographie, mais une espèce de roman ecclésiastique et mystique. A la suite, dans le même volume : *Le palais de l'Amour divin;* longue allégorie, en six livres. Le tout en un volume in-12; l'écriture, l'orthographe, le style appartiennent au XVIIe siècle. — L'auteur était probablement un membre de la famille de René Descartes, alors considérable et nombreuse en Bretagne. On sait, en outre, que Descartes fit ses études dans un collége de Jésuites.

L'aloës amer, mais salutaire, ou le jeûne, expliqué et écrit en latin à la cour du sérénissime Maximilien, duc des deux Bavières, électeur du Saint-Empire, etc., par Jérémie Drexellius, de la compagnie de Jésus, à Muneick, 1637, et traduit en français par un prestre de Dol en Bretagne.

Nombre de traités de théologie et de philosophie scolastique rédigés, aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après les leçons de professeurs

de Dol, de Rennes, et même de Paris. Entre autres :

Logica data a domino Paulo Le Cordelier de Chennevierre, philosophiæ professore in collegio Mazarinæo, scripta vero a Philippo de Brèmond, ejus auditore Parisiis, anno Dñi 1692; 1 volume in-12.

Metaphisica (sic) *data à reverendo admodum patre Okeef, societatis Jesu sacerdote, in collegio Rhedonensi, et scripta à Joanne Baptista Petro Desdouez, anno salutis* 1730; 1 volume in-12.

Tertia pars philosophiæ seu metaphysica, dictata a domino Robbe, doctissimo amplissimo rectore, celeberrimoque philosophiæ professore in Mazarinæo, anno Domini 1710, etc.

Un grand nombre ne portent pas de nom d'auteur ni d'indication de lieu.

J'en ai compté en tout 11, savoir :

Traités de Théologie en général, 2 vol.

Traités sur la Trinité, 3 vol. (dont l'un est de Witasse, professeur en Sorbonne).

Traités sur l'Eucharistie, 2 vol.

Traités sur la Pénitence, 2 vol.

Traités sur la Grâce, 1 vol. (par Tournely, et peut-être imprimé).

Traités sur l'Écriture-Sainte, 1 vol.

Cours de Philosophie, 1 vol.

Cours de Logique, 3 vol.

Cours de Physique, 5 vol.

Cours de Morale, 7 vol.

Cours de Métaphysique, 5 vol.

Commentaires sur les Catégories (d'Aristote), 1 vol.

Commentaires sur la Physique, 1 vol.

Commentaires sur la Morale, 2 vol.

Commentaires sur la Métaphysique, 2 vol.

En outre :

Traités de Rhétorique, 2 vol.

Traités de Géographie, 1 vol.

Traité sur l'Oraison, par Guin..... (le reste du nom manque), en 1 vol. in-12.

Traité des maladies des yeux, par Ferrein, médecin et professeur au jardin royal à Paris, avec des notes par Rever, chirurgien, 1 vol. petit in-folio.

Traité des médicaments; le titre manque, ainsi que plusieurs pages du commencement.

AVRANCHES.

BIBLIOTHÈQUE.

Avranches, 19 juin 1840.

Sur l'antique renommée de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, dont Avranches est devenue l'héritière pendant la révolution, je m'attendais à trouver dans cette ville un véritable trésor littéraire. Cette fois mon attente n'a pas été trompée. Mais avant d'en venir à ce qui fait la richesse singulière de la bibliothèque d'Avranches, je dois vous rendre compte de la constitution générale de cet établissement.

L'histoire des bibliothèques communales est partout à peu près la même : formées par des confiscations, abandonnées aussitôt aux ravages des vers et de l'humidité, ou aux déprédations des particuliers; organisées enfin avec les écoles

centrales, à peu près détruites avec elles, et réorganisées de nouveau d'une manière plus durable, sans doute, dans ces dernières années; telle est aussi l'histoire de la bibliothèque d'Avranches. Elle prospère aujourd'hui, grâce au zèle éclairé du maire ; la ville, sur ses instances, consacre aux achats de livres et aux reliures jusqu'à 1000 francs par an, et 600 francs au traitement du bibliothécaire. Les livres sont placés dans un local spacieux et où la propreté, qui les conserve, est admirablement entretenue. Ce local, cependant, a un grand défaut : c'est qu'il est placé dans la cour même du collége; cette circonstance s'oppose assurément à ce que la bibliothèque soit aussi fréquentée qu'elle devrait l'être, Aussi, se propose-t-on de lui assigner un lieu plus convenable dans le nouvel hôtel de ville, dont la construction est décidée.

Il n'y a pas encore eu de séances du soir, mais le maire a été d'accord avec moi sur l'utilité de cette institution; le bibliothécaire, qui est très-dévoué à ses fonctions, désire la voir mise en pratique : elle le sera au commencement de cet hiver.

Il n'y a pas encore, non plus, de comité d'inspection et d'achats; cependant, indépendamment

de ce que force doit rester à l'ordonnance royale et aux prescriptions ministérielles, j'ai pu me convaincre que l'institution de comités de surveillance est une institution excellente, qui seule peut assurer le bon ordre et la bonne composition des bibliothèques.

On compte présentement à Avranches environ 10,000 imprimés; dans ce nombre, il y a beaucoup de bons livres en théologie et en histoire; peu de livres rares; il y manque quelques grands ouvrages indispensables : les *Scriptores rerum gallicarum,* les *Ordonnances du Louvre,* l'*Histoire littéraire*, etc. J'ai signalé ces lacunes et quelques autres au bibliothécaire et au maire. Le catalogue est encore imparfait; on n'y a porté que les titres des livres, sans indiquer les éditions, les années et lieux d'impressions. En outre, on n'y a pas mis le détail des pièces ni même des grands ouvrages contenus dans les collections. Ce détail est pourtant indispensable; autrement on ne sait pas au vrai ce que possède une bibliothèque et ce qu'on y peut trouver.

Mais j'arrive aux manuscrits. Vous savez, monsieur le ministre, qu'il a été publié, il y a peu d'années, dans l'*Histoire du Mont-Saint-Michel,* par Maximilien Raoul (pseudonyme), une notice

fort succincte, évidemment fautive en plus d'un endroit, des manuscrits du Mont-Saint-Michel, maintenant déposés à Avranches; c'est la copie de l'unique catalogue qui se trouve à la bibliothèque, et qui est l'œuvre d'un homme de lettres de la ville.

En comparant plusieurs manuscrits avec les indications de ce catalogue, j'ai trouvé que celles-ci étaient absolument insuffisantes; toutes incomplètes, peut-être, un grand nombre trompeuses. Ce sont uniquement des transcriptions, inexactes en grande partie, des titres que porte le dos des manuscrits; or, on sait que ces sortes de titres, fussent-ils même répétés sur le catalogue avec la dernière exactitude, représentent presque toujours fort mal le contenu du volume : tel manuscrit ne porte au dos, ou sur le premier feuillet, qu'une seule et unique indication, et contient trente pièces différentes. Cela est vrai des manuscrits du Mont-Saint-Michel comme de ceux de la bibliothèque du Roi, comme de tous les manuscrits anciennement reliés et inventoriés, et peut-être encore de bien d'autres. Le catalogue que j'examinais à Avranches présentait, outre les omissions, des fautes énormes, *Dialogi Aristid,* où il fallait lire : *Logica Aristotelis;* il at-

tribuait à Jornandes un ouvrage de Victor de Vite, et un autre de Guillaume de Pouille, etc.

Je résolus alors de procéder moi-même au dépouillement des manuscrits, qui n'avait pas encore été fait, et de me rendre enfin un compte exact de ce qu'ils renfermaient. Je me suis livré à ce travail pendant huit jours; et, en y consacrant, chacun de ces jours, douze heures au moins, je suis arrivé à la connaissance détaillée de presque tous ceux de ces précieux volumes qui renferment des choses rares ou peu connues, et dont le contenu mérite d'être décrit. J'en ai rédigé la description avec quelque développement, et j'ai cherché à démêler et à vous signaler particulièrement, monsieur le ministre, tout ce qui peut s'y trouver d'inédit et même d'ignoré encore par les historiens et les bibliographes.

Dans ce nombre, monsieur le ministre, je mentionnerai surtout : l'Histoire universelle, de Jules Flore, beaucoup de lettres ou diplômes qui intéressent l'histoire de la Normandie; deux traités de deux jurisconsultes célèbres, Burchard et Tancrède; plusieurs traités d'astronomie antérieurs au douzième siècle ; une note importante sur le Traité de musique de Boëce, qui nous apprend ce que nous en avons perdu ; un commen-

taire inédit d'Alcuin sur l'Ecriture; une traduction, faite au onzième siècle, du traité de l'âme de Némésius, par un archevêque de Salerne; deux traités d'astrologie; plusieurs commentaires, antérieurs au treizième siècle, sur le Timée de Platon; un fragment de Smaragdus de saint Mihel; un curieux catalogue des manuscrits de l'abbaye du Bec, au temps de saint Anselme; un traité d'Abeilard sur l'intelligence, et divers opuscules sortis de son école, qui ont déjà attiré votre attention, et que vous aviez vous-même eu dessein de publier, etc., etc. La notice que j'ai l'honneur de vous adresser n'est, je le sais, que l'ébauche imparfaite d'un catalogue raisonné, ou plutôt ce sont de simples matériaux pour l'exécuter. Mais du moins cette notice touche, à peu de chose près, tout ce qui, dans la collection des manuscrits d'Avranches, peut donner lieu à un travail sérieux et difficile. Pour le reste, il n'y a guère que des titres à copier exactement.

Le bibliothécaire aura peut-être quelque peine à faire seul ce travail : la faiblesse de sa vue le lui permettrait difficilement. Si vous croyez, monsieur le ministre, qu'il soit véritablement utile de faire connaître bientôt complétement les richesses qui sont encore ignorées dans la biblio-

thèque d'Avranches, il faudra, je crois, en faire l'objet d'une commission expresse, et déléguer *ad hoc* une ou deux personnes quelque peu familières avec la littérature du moyen âge.

Je vous proposerais donc d'ordonner l'exécution et l'impression, aux frais de l'état, du catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches; il pourrait y être joint un appendice formé d'*anecdota* tirés de ces manuscrits. Je pense qu'une publication semblable serait d'un excellent effet, et qu'elle développerait dans les villes qui possèdent des bibliothèques de manuscrits une émulation propre à procurer bientôt au public la connaissance de tout ce que la France, et particulièrement les départements possèdent de monuments scientifiques et littéraires encore mal connus.

MANUSCRITS.

N° 2942, in-4°, Xe siècle.

1° Cicéron, de l'Orateur; le commencement manque. Le manuscrit commence à ces mots du

IIe livre, § 5 : « Tunc Catulus : ne Græci quidem, inquit. » En outre, quelques lacunes. 2° Cicéron, l'Orateur ; le commencement manque également. Le manuscrit commence à ces mots du chapitre XXVII : « [Aliquan] toque robustius quam hoc humile. »

N° 2917, in-4° ; XIV siècle.

1° Cicéron, traité des Devoirs. *M. T. C. de officiis liber primus incipit.* 2° Cicéron, Tusculanes. *Incipit M. T. C. Tusculanarum liber primus.*

N° 2907, in-4° ; XIe siècle.

Le *Speculum* de saint Augustin. Une main de la fin du dix-septième siècle, celle de Mabillon, je crois, a écrit sur le feuillet de garde du manuscrit : *hic habetur speculum S. Augustini tam veteris quam novi Testamenti, diversum in aliquibus ab editis.*

N° 2904, in-4° ; Xe ou peut-être IXe siècle.

1° Homélies sans titre sur des passages de saint Paul.

Sur le feuillet de garde du manuscrit, une main du XVIIe siècle a écrit : *Quod autem lectiones in Pauli epistolas Augustini sint.* Cette main semble encore être celle de Mabillon. — La pre-

mière homélie a pour texte : *Si consurrexistis cum Christo*, etc., et commence ainsi : « Domini nostri J.-C. honorabilem solempnitatem, etc. » La deuxième a pour texte : *Expurgate vetus Testamentum*, et commence par : « Resurrectio domini nostri J.-C. fratres carissimi. » Je ne les retrouve point dans la grande édition donnée par les Bénédictins des œuvres authentiques ou apocryphes de saint Augustin.

2° XIe siècle, deux prières à la vierge.

3° a) XIe siècle, vie de S. Martin, par Sulpice Sévère, sans le prologue; b) Lettres de Sulpice Sévère sur S. Martin; il manque les derniers mots de la dernière lettre.

4° Xe siècle. Sermon de S. Augustin sur le texte de S. Mathieu : *Simile est regnum cœlorum decem virginibus*, etc.

N°s 1978, 1979, in-4°, XIe siècle.

Ces deux manuscrits renferment la Musique de Boëce. A la fin du premier se trouve une note de laquelle il résulterait que le chapitre commençant par *Ptolomœus*, et finissant par *nusquam una*, qui termine cet ouvrage dans les éditions, et, je crois, dans la plupart des manuscrits connus, sinon dans tous, ne serait point véritable-

ment le dernier, mais qu'il devrait être suivi de dix autres chapitres. Cette note est ainsi conçue : *Longobardorum invidiâ non explicit Musica ; decem enim capitula desunt*, et en marge : *X cap. desunt.* Cela ne signifie-t-il point que les manuscrits du traité de Boëce furent apportés par des Lombards, et se trouvèrent présenter à la fin une lacune dont l'auteur de cette note remarquable accuse, sans doute à tort, ces mêmes Lombards? Par les *Lombards*, enfin, ne faut-il pas entendre Lanfranc, qui vint de Lombardie en Normandie, et qui enseigna à Avranches vers le milieu du XIe siècle? Et ne serait-ce pas un indice que c'est à lui et à ceux qui l'accompagnèrent ou le suivirent, que le Mont-Saint-Michel fut redevable d'une partie de ces antiques manuscrits qu'Avranches possède aujourd'hui?

En outre, le second des deux manuscrits que j'ai sous les yeux, présente, après les mots *nusquam una*, une addition dont je transcris le commencement. « Quatuor scilicet tonorum fines fi-
« nales littere d. e. f. g. In d. primus et secundus
« finitur. Tertius et quartus in e. Quintus et
« sextus in f. Septimus et octavus in g. Primus
« sub finali sua tamen descendit una corda atque
« duntaxat ascendit ad octavam, præ necessitate

« vero ad nonam. Secundus descendit ad quin-
« tam, quæ quidem in monocordo botici (Boë-
« tii?) quarta est, etc. »

Dans le manuscrit n° 1978, à la suite du *De musica*, de Boëce :

1° *Excerptiones de metica arte ad instituendos pueros*. Il faut lire *metrica* au lieu de *metica*. Ce sont des extraits du *De arte metrica* de Bède.

2° *Excerptiones de Beda super compotum*.

N° 2925, in-4°; commencement du XIe siècle.

1° *Incipiunt capitula libri scintillarum*, etc. Ce sont les *Scintillæ* de Bède. 2° Épîtres de S. Paul.

N° 2393, in-folio, XI siècle.

Beda in Evangelia Marci et Lucæ. — A la fin du manuscrit, se lit la troisième rétractation de Bérenger de Tours.

N° 1968, IXe, XIe et XIIe siècles.

1° *Incipit prologus Alcuini super Genesim*. « Scriptoribus Hebræorum hic. » — *Incipit expositio super Genesim ad litteram*. « Manifestum est autem. » *Des*. « Pene scripta testatur. » *Explicit exposicio super Genesim*. — Ce commentaire est un ouvrage entièrement différent des questions sur la Genèse

qu'on trouve dans l'édition générale des œuvres d'Alcuin, et il est, si je ne me trompe, inédit. C'est le *Super Genesim ad litteram liber unus,* qui figure dans la liste des écrits d'Alcuin, qu'a donnée Balée.

2° *Expositio Alcuini in canticis canticorum,* d'une écriture du Xe siècle. Imprimé.

3° Traité de la Trinité, par Alcuin. Au bas de la page : *In hoc codice continentur de fide sanctæ trinitatis et de incarnatione Christi libri tres.*

4° Fragment de trois pages, hétérodoxe, sur l'Eucharistie. La seconde et la troisième sont barrées, la troisième à demi grattée ; à la marge, on lit cette note de la main de quelque autre hérétique, qui sans doute approuvait l'auteur ainsi maltraité : *Qui cancellavit, pro falsis vera notavit.* L'écriture de ce morceau m'a paru être de la fin du XIe siècle ; c'est peut-être un fragment de Bérenger de Tours ; peut-être de Scot Erigène, dont le *De corpore et sanguine domini* est perdu. Dans ce doute, j'ai transcrit les deux pages qui sont encore lisibles.

5° Commencement de Bède *in Reg. libr.*

6° Prière à S. Michel, avec la musique notée (XIe siècle).

7° Divers ouvrages de S. Isidore, de Gennadius, de Junilius et de S. Eucher.

8° Fragment sur l'Eucharistie; deux pages, dont la seconde est presque effacée.

9° Fragments et gloses sur des passages de l'Écriture; quatre pages.

N° 2428, in-folio, écrit sur deux colonnes.

1° *Incipit liber historiarum Julii Flori* (la première page est presque entièrement détruite); histoire universelle depuis la Création. Elle comprend VII livres, jusqu'à l'ère chrétienne. Avec l'ère chrétienne commence un nouvel ouvrage, ou du moins une nouvelle série de livres. Cette seconde partie est dédiée à la fameuse impératrice Judith, mère de Charles le Chauve : *Explicit liber VII. Incipit epistola Julii Flori ad Judith imperatricem uxorem* (sic) *Karoli calvi de sequentibus libris*. « Domina Augusta felicissima Judith. »

Cela fixe l'époque où vécut notre historien. C'est donc vraisemblablement le même personnage que le Flore qui écrivit sur la prédestination contre Scot Erigène.

La seconde partie n'est pas complète dans notre manuscrit; elle comprend trois livres, plus les vingt premiers chapitres et le commencement

du vingt-unième d'un IVe livre. Elle s'étend de la naissance de Jésus-Christ à la fin du IVe siècle, et reste suspendue sur l'énumération des ouvrages de l'écrivain ecclésiastique Didyme d'Alexandrie. *Des.* « Et commentarios. » Ici une main plus récente a ajouté : « in Job, et multa alia quæ di-« gerere proprii judicii est. Vivit usque hodie et « octogesimum tertium ætatis suæ jam (?) annum « excessit » Celui qui a écrit ces lignes aura, par une singulière distraction, confondu le Didyme dont parle Julius Florus avec quelqu'un de ses propres contemporains qui portait ce même nom [1]. En tout 137 feuillets.

2° Chronologie de S. Nicéphore, traduite par Anastase le Bibliothécaire. *Incipit prefatio Anastasii bibliothecarii summæ et apostolicæ sedis.* — ...*Explicit prologus istorie Anastasii romanæ ecclesiæ bi-*

[1] L'histoire universelle que nous avons sous les yeux est donc bien celle qui a été copiée, et, à partir de l'année 840, continuée par l'auteur de la chronique de Maillezais, *chronicon Mallesacense*, dont il a été donné des extraits considérables par le P. Labbe, dans son *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. II, (cf. Lelong et Fontette, *Bibl. hist. de la Fr.*, nos 12125, 16660, 16661). Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, t. XII, p. 78, se sont trompés en affirmant que la dédicace à l'impératrice Judith avait disparu du manuscrit du Mont-Saint-Michel. Probablement ils n'avaient pas examiné ce manuscrit à l'intérieur, et ne trouvant pas au commencement la dédicace dont il était sans doute fait mention dans quelque ancien catalogue, ils avaient jugé qu'elle avait été enlevée avec le premier feuillet.

bliothecarii. Incipit cronographia tripertita brevis beati Nicephori Constantinopolitani episcopi, ab ipso Anastasio de greco in latinum translata. — Inc. « Adam cum esset, etc. »

3° *Abhinc exceptio ex chronographia Georgii hic sumit exordium.* — Incomplet. Le manuscrit finit avant la fin du chapitre qui commence par : « Mundi anno VI CXCI, divinæ incarnacionis DCXCI. »

L'écriture du manuscrit n'est pas antérieure au XIIIe siècle.

N° 2932, in-folio; XIIe siècle.

1° Traité de Raban Maur *De institutione clericorum.*

3° *Sermo Vuldafi* (sic) *archiepiscopi.* « Rulfadus (sic) etsi indignus. » C'est la lettre pastorale de Wulfad, archevêque de Bourges au neuvième siècle, publiée dans les *Analecta* de Mabillon.

4° Règle de S. Benoît.

5° *Incipiunt glose de ordine romano et de quatuor orationibus episcoporum sive populi in missa. — Inc.* « Illud intimandum est. » C'est, comme le titre l'indique, un commentaire sur le rituel romain. On y explique le sens des rites. Je ne trouve aucune mention de cet opuscule dans le *De ritibus*

de D. Martene et les autres recueils que j'ai pu consulter. Je donne en conséquence la liste des chapitres.

De ordine romano et de statione in ecclesia. — De introitu episcopi. — De diacono et cæteris ministris ecclesiæ. — De portatione cereorum. — De portacione thuribuli. — De episcopo jam presentato altari. — De *gloria patri et filio et spiritui sancto*. — De stacione diaconorum. — De stacione episcopi. — De sessione episcopi. — De sede episcopali. — De epistolis. — Cur stat diaconus in ambicione versus ad meridiem. — De extinctione cereorum. — De *Credo in Deum*. — De presentatione corporalis et calicis ad altare. — Recapitulatio de passione Domini. — De oblacione. — Quomodo stant ministri episcopi diaconi et subdiaconi hora missarum circa altare. — De *te igitur* cur secrete cantetur. — De *crucibus vite igitur*. — De nominibus quatuor orationum episcoporum et populi in missa. — De secreta. — De diebus egypciacis. — Lectio de die ægyptiaco. — De observandis diebus.

Le manuscrit reste incomplet à ces mots du dernier chapitre : *diebus morte pessima*, au bas d'un *recto*.

6° *Incipit prologus Hrabani de compoto*, etc. C'est

le traité du comput de Raban Maur imprimé dans les *Miscellanea* de Baluze.

7° *Versus de duodecim mensibus*. Ce sont ces vers de Virgile :

Idcirco certis dimensum partibus orbem, etc.

8° *Tetrasticum autenticum de singulis mensibus*. Il y a dans ces vers des fautes de copiste évidentes, qui en rendent l'intelligence fort difficile. Le commencement du premier mot est en blanc. Je copie littéralement les six premiers vers.

. . ie jam mensis sacer est en aspice ut aris
Tura micent sumant ut pia tura labres
Annorum seclique caput natalis honorum
Purpuros fastis quis numerat proceres
At quem ceruleus nodo constringit amictus
Quique paludicolam prendere gaudet avem, etc.

Ce sont, à ce qu'il me semble, des vers extraits de quelque poëte ancien ; il y en a 48. — Autres vers sans titres.

N° 1960, in-folio ; Xe siècle.

1° Commentaire de S. Grégoire le Grand sur Ézéchiel. *Incipit prologus S. Gregorii papæ in expositione Hiezeckielis prophetiæ*. — *Des*. « *Expliciunt*

omeliæ Beati Gregorii papæ in ultima parte Iezechielis numero decem feliciter.

2° Vie de S. Aichard. C'est celle des vies de ce saint qui a été publiée pour la première fois dans les *Annales ordinis S. Benedicti.*

3° *Incipiunt capitula in vita beati Hugonis Rotomagensis episcopi.* « De ortu et genitoribus domni « Hugonis Rotomagensis archiepiscopi, etc. » Après la table des chapitres vient la légende même. *Inc.* « Magnum est nomen tuum, Do- « mine, etc » *Des.* « Ille bene immolat qui sa- « crificium boni operis usque in finem debitæ « perducit actionis. » — Dans cette légende, ainsi que dans une autre, écrite par Baudry, archevêque de Dol, qui a été imprimée dans le *Neustria pia,* p. 282 et seq., Hugues, fils naturel de Charlemagne, est identifié avec un Hugues, archevêque de Rouen, mort au couvent de Jumièges. On peut voir dans le *Neustria pia* la dissertation où l'on a établi, ou cherché à établir, qu'il y avait là pure confusion de personnages et de temps fort différents. (De même Baillet, IX Avr., et *Chroniq. de S. Benoit,* III, 524). Quoi qu'il en soit, il m'a paru que la légende que j'ai sous les yeux est la source d'où Baudry de Dol a tiré la sienne; celle-ci remonte au dou-

zième siècle seulement, celle-là au dixième, pour le moins ; et peut-être fournirait-elle de nouveaux éléments à la discussion dont je viens de parler.

N° 2958, In-4°; Xe siècle.

1° *Incipit liber de nuptiis Mercurii et philologia Marciani Minei*. Le texte de Marcien Capella est accompagné, sur les marges et entre les lignes, de quelques gloses, remarquables seulement par les traductions exactes qu'elles donnent des mots grecs. A ce signe je croirais reconnaître la main de Jean Scot Erigène, qui passe effectivement pour avoir commenté Marcien Capella.

2° Vers à l'éloge de Boëce.

3° Vers à l'éloge d'un comte qui n'est désigné que par l'initiale R, et par la mesure qui exige un nom de trois syllabes au moins, tel que *Robertus*,

Nobilium tumulata tegit hic corpora fornix
R. comitis, conjugis et sobolis, etc.

4° Vers presque inintelligibles, renfermant des conseils pour ne pas se perdre en chemin, etc.

5° Enumération en vers des principales constellations.

Ad Boreæ partes arctoy vertuntur et angues.

Ces vers sont de Priscien (cf. Bède, I, 517).

6° Diverses épitaphes de Virgile.

Titiron ac segetes cecini Maro et arma virorum;
Mantua me genuit, Partenope sepelit, etc.

7° *Incipit commentum Remigii in libro Marciani Minei Felicis Capellæ.* « Titulus iste quatuor nomina dat suo auctori, etc. » C'est la glose de Remi d'Auxerre, écrivain du neuvième siècle, sur le Satiricon de Marcien Capella. Cette glose est inédite, et même les manuscrits en sont rares. Celui d'Avranches est incomplet; il ne s'étend pas jusqu'à la fin du sixième livre, qui traite de la géométrie; et on sait que le Satiricon se compose de huit livres. *Des.* « Circulus diametro dividitur. »

N° 1975, in-folio; diverses écritures des Xe et XIe siècle.

Le catalogue porte : 1° *Boetius in isagogen Porphyrii.* 2° *In libros Aristotelis.* 3° *Cathegoriæ Aristotelis a S. Augustino in latinum mutatæ.* 4° *Trajani imperatoris versus de bello parthico.* 5° *Apuleii perihermeniæ.* Cette notice a été tirée d'une table placée en tête du manuscrit, il y a deux siècles environ. Mais elle est inexacte. D'abord, il n'y a plus rien dans le manuscrit qui réponde aux nu-

méros 4 et 5. Et quant au reste, en voici l'énumération :

1° *Anitii Mallii Severini Boetii viri clarissimi et illustris et consularis ordinis patritii in isagogen Porphii* (leg. *Porphyrii*), *id est introductionem a Mario Victorino translatam editionis primæ liber primus.* Incomplet; un autre fragment se retrouve après l'ouvrage suivant :

2° *A. M. S. Boetii v. c. ex consulum ordinibus editio prima super Categorias Aristotelis a se verbum e verbo translatas e greco in latinum.*

3° *Versiculi de novem Musis.* — *Versus Hieronimi ad Augustinum.* — *Augustini ad Hieronimum.*

4° Tableau pour l'intelligence de l'opposition des propositions.

5° *Incipit commentum Anicii Manlii Severini Boetii ex cons. ord. super Perihermenias Aristotelis a se verbum e verbo e greco translatas in latinum.* C'est le premier des deux commentaires de Boëce sur le περὶ ἑρμηνείας d'Aristote. Le texte est écrit en rouge.

6° Fragment de rhétorique d'un auteur ancien.

7° Les catégories attribuées à S. Augustin, avec l'envoi en vers adressé par Alcuin à Charlemagne.

— *Incipiunt cathegoriæ Aristotis* (sic) *ab Augustino translatæ.* Ce titre prouve qu'à l'époque d'où date

le manuscrit, on ne connaissait pas encore, au moins généralement, les véritables catégories d'Aristote. La même erreur se retrouve dans une glose qui accompagne ici le texte de la prétendue traduction des catégories.

8° *De monimis et sinonimis smaracdos* (leg. : *De homonymis et synonymis Smaragdus*). Deux petites pages de la même écriture que l'ouvrage précédent. *Inc.* « Omonima quæ unidica dicuntur. » *Des.* « In ecclesiastico. » — Ce morceau est probablement de Smaragdus, abbé de Saint-Mihel sur Meuse, qui enseigna la grammaire à ses moines, qui commenta Donat, et qui vivait au neuvième siècle. — Il est, je crois, inédit, d'ailleurs assez peu intéressant, sinon par son antiquité.

N° 2940, in-4°, XIe siècle.

Ce manuscrit est important et mérite une description détaillée.

1° En tête, une table ancienne, pas tout à fait complète, des opuscules contenus dans le volume.

2° *Incipit præceptum canonis Ptolomæi.* — « Intellectus clymatum[1]. »

[1] Voyez, dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres, p. 33, une notice sur le même ouvrage, où l'on en a

3° *Incipit de nominibus laborum laboratorum in astrolapsu.* — *Inc.* « In primis *almucantarat*, id « sunt circuli et arcus, etc. » *Des.* « Quanta sit uti- « litas illorum probare poterit. » Ce morceau se rattache probablement au traité de l'astrolabe, par Hermann Contract, dont il sera parlé plus bas.

4° *De astronomia quare sit ultima artium.* — *Inc.* « Artium septem ultima sede posteriori collo- « cata. » — *Des.* « Super quam eum jacere non « dubitatur[2]. »

5° *De his quæ præstat astronomia.* — *Inc.* « Astro- « nomiæ modus multifariam consistit. » Ce sont, comme on peut déjà le voir par ce commencement, des extraits des Origines d'Isidore de Séville (l. III).

6° Traité d'astronomie et spécialement des planètes, sans titre et sans nom d'auteur. Le commencement manque, à ce qu'il paraît. — *Inc.* « Mundus igitur ex quatuor elementis. » — *Des.* « Declinare aut retrogradare facit. » Sept feuillets; mots grecs mêlés au texte, comme dans la plupart des opuscules précédents des mots

fixé la date, d'après un passage de chronologie qui en fait partie, au commencement du second tiers du sixième siècle.

[2] Le même morceau fait partie de l'un des manuscrits de la bibliothèque de Chartres. Voy. le catalogue (cité ci-dessus), p. 43.

arabes. C'est le résumé ou le modèle des traités de Bède, *de mundi constitutione*, et *de rerum naturâ*.

7° Table des signes.

8° *De mensura ceræ et metallorum fusilis operis*. Une demi-page.

9° *De fistulis organicis*. — *Inc.* « Cuprum pu-« rissimum tundendo. — *Des.* « Jocundior istis.» Un peu plus d'une page.

10° Traité des couleurs, sans titre. — *Inc.* « Co-« lorum alii sunt albi, etc. »

11° *Quanta sui parte aurum sit densius argento*.

12° *De cedenda* (sic) *materia lignorum*.

13° *De ventis*. — *Inc.* « Erastotenes (sic) philo-« sophus, etc. »

14° *De multiplicationibus per abacum* [1].

15° *Psilotrum ad noxios quosque humores extrinsecus dissicandos* (leg. *desiccandos* ut infra) *et pilos qui displicent extirpandos*. — La recette, qui occupe un peu plus d'une page, se termine ainsi : « Non « solum autem, ut superius dictum est, pilos « delet, verum etiam noxium humorum impetum « reprimit; quo et frequenter Pardulus utebatur « episcopus, et Fregus grammaticus, qui et dice-

[1] Ce fragment est peut-être le même dont je trouve l'indication dans le catalogue des manuscrits de Chartres, p. 32, et qui est un extrait du *De abaco* de Gerland.

« bat : Quicumque hoc tertiò usus fuerit in Martio, « non opus ei febrium molestiam timere in anno « illo. Græci quoque sapientes, ut audivi à Jo- « hanne, hoc maxime utuntur medicamine. Nec « aliquando fortassis alteram pro desiccandis hu- « moribus curavit accipere potionem. » L'évêque Pardulus, qui est nommé ici, vivait au milieu du neuvième siècle ; il était évêque de Laon en 847, et on a encore de lui une lettre à Hincmar. Qu'est-ce que *Fregus grammaticus* qui vient après lui ? Je suis porté à croire que *Fregus* cache le nom de *Fredegis* ou *Fredegisus,* auteur en renom au commencement du neuvième siècle. Qu'est-ce que ce *Joannes*, cité, sans autre désignation, comme un personnage bien connu, de qui notre auteur déclare tenir une opinion des *Grecs*, et qui montra tant de confiance dans un remède de leur façon ? ou plutôt quel autre pourrait-ce être qui passât pour savoir ce qui se faisait chez les Grecs, dans le siècle de Pardulus et d'Hincmar, sinon le traducteur, si célèbre alors, de saint Denys l'Aréopagite, l'auteur du περὶ φύσεως μερισμοῦ, Jean Scot Erigène ? Enfin, quel est l'auteur même qui nous donne la recette du *psilotrum*, et qui connaissait si bien plusieurs personnages célèbres de son temps, Jean particulièrement ? Ce serait peut-

être trop donner à la conjecture que de chercher cet auteur dans le frère de Jean Scot, Aldelm, dont on a retrouvé récemment un fragment indiquant qu'il était versé dans les sciences. (*V.* Cousin, appendix ad Abaelard, p. 622.)

Le *psilotrum* était, à ce qu'il paraît, de l'orpiment. Je trouve dans la glose inédite de Remi d'Auxerre sur Marcien Capella, que renferme un des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches : « *Vellere*, deponere asperitatem pilorum. Solebant enim ob delicias psilotro crura perungere. *Psilotron* græce auripigmentum dicitur. »

16° Vers sur les mesures, et sur l'*abacus*.

17° *De ponderibus quantum contineant.*

18° *Compositio astrolabii secundum Her. Capitula Ptolomæi de astrolabio ;* suit la table des chapitres au nombre de vingt, puis : *Regulæ Ptolomæi super astrolabium.* — *Inc.* « Quicumque astronomicæ peritiam disciplinæ. » C'est, comme on le voit par ce commencement, le traité de l'astrolabe que l'abbé Lebeuf a trouvé sous le nom de Gerbert dans deux manuscrits de la Sorbonne (nos 1249 et 1269). D. Pez l'a publié sous le nom d'Hermann Contract; et, en effet, Trithème l'attribue à ce dernier auteur, et le *Her* de notre manuscrit est évidemment le commencement de

Hermann. Les deux manuscrits cités par l'abbé Lebeuf, et qui, de son aveu, ne sont pas antérieurs au treizième siècle, ne peuvent pas prévaloir contre ces autorités [1].

20° Traité anonyme de l'horloge, commençant ainsi : « Janus et Apollo dum sibi invicem reperti fuerint, certas discriminant horas. Namque Jani facies bifrontica ab Apolline verberata reverberat Apollinem, sicque alterna reverberatione vel habitûs mutatione horas (*leg*. horam) ejusque partes incunctanter assignant. » Onze chapitres intitulés : *Incipit de horologio secundum alkoran; id est sphæra rotunda. — De altitudine cujusque terræ. — De altitudine cujuslibet stellæ. — De arcu diei. —Ut facias horas non directas de directis. — Quando quælibet stella fixa sit cum sole. — De horis diei. — Compositio horologii. — De latitudine clymatis* (sic). — *De altitudine clymatis percipienda. — De altitudine et latitudine alicujus rei.*

21° *Incipit compositio astrolapsûs secundum Ptolomæum*. — *Inc*. « Jubet rex Ptolomæus bene politam fieri tabulam. » *Des*. « Iterate. »

22° *Item alia compositio*. — *Inc*. « Phylosophi. » *Des*. « Concludatur. »

[1] Dans les manuscrits 175 de Chartres, et 1095 du fonds de Saint-Germain à la bibliothèque du Roi, cet opuscule est anonyme.

23° *Item alio modo quomodo fiat astrolabium*. Et en marge : *Compositio Ascelini*. L'ancienne table, en tête du manuscrit, dit également : *alia compositio secundum Ascelinum*. — *Inc.* « Componas circulum æquinoctialem.[1] »

24° *De componendo viatorum horologio*.

25° Autres règles *de horologio*, où Eratosthène est cité.

26° *Ritmarchia*. Ce titre est d'une écriture plus récente que celle du texte. Dans la table en tête du manuscrit : *Ramachia, id est pugna numeri*, il est évident qu'on a voulu dire *arithmomachia*, ou plutôt, comme on écrivait alors par corruption, *rithmomachia*, titre que portent plusieurs manuscrits de la bibliothèque du Roi[2].

[1] C'est probablement un extrait de l'ouvrage qui se trouve dans un manuscrit de Chartres, sous le nom d'*Ascelinus Teutonicus, civis Augustæ civitatis*. Catal. des manuscrits de Chartres, p. 45.

[2] Dans le manuscrit coté Reg. 7185 : *Ludus qui dicitur rithmimachia*. *Inc.* « Qui peritus arithmeticæ, etc. » *Des.* « Si senariam, sescuplicet. » Trithème attribue à Hermann Contract un *rithmimachia*, dont le commencement aurait été effectivement : « Qui peritus arithmeticæ. » C'est donc à Hermann que l'abbé Lebeuf aurait dû attribuer le traité contenu dans le manuscrit Reg. 7185, et non pas à Gerbert. — Le manuscrit de Saint-Germain 1095 nous présente un traité de *rithmimachia* qui se termine également par « Si senariam, sescuplicet, » mais qui commence ainsi : « Rithmimachia græce numerorum pugna exponitur, » et dans lequel ne se retrouve même pas la phrase « Qui peritus » par laquelle débute l'autre. Mais une partie du *rithmimachia* du

28° Ici il manque un ouvrage indiqué dans l'ancien catalogue écrit en tête du manuscrit, après le prétendu *Ramachia : Astronomicorum præstigiorum Thebidis secundum Ptolomæum et Hermetem per Adelardum Bathoniensem ex arabico translatus.* Ce Thébis est probablement Thebith ben Chora, qui traduisit Ptolémée en arabe, ou du moins qui corrigea la traduction d'Honain.

manuscrit Reg. 7185, se retrouve dans celui du manuscrit de Saint-Germain. Dans ce dernier se trouve aussi le « Quinque genera inæqualitatis » du manuscrit d'Avranches. — Un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, coté Sciences et arts 55, présente deux *rithmimachia* à la suite l'un de l'autre, et commençant, l'un comme celui du manuscrit d'Avranches, l'autre comme celui du manuscrit Reg. 7185. 1° *Incipit liber de pugna numerorum qui richmacia nuncupatur.* « Quinque genera inæqualitatis. » 2° *Incipit ludus richmachie.* « Qui peritus arithmetice. » Le premier se termine par « Nullatenus ignorabit. Et hæc de richmacia diligenti lectori dicta sufficiant ;» le second par « Si senariam, sescuplicet » comme les deux manuscrits Reg. 7185 et Saint-Germain 1095. — Enfin des passages de chacun de ces opuscules ou fragments se retrouvent identiques ou presque identiques dans d'autres. Ce sont probablement des abrégés, des amplifications, des copies incomplètes ou interpolées du *rithmimachia* d'Hermann Contract. Louvrage original se retrouve peut-être à l'état primitif dans un des manuscrits de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, ayant pour commencement : « Qui peritus arithmeticæ, » et pour fin : « Nullatenus ignorabit. Et hæc de rithmacia diligenti lectori dicta sufficiant. » — Il résulte du passage suivant, qui se trouve dans les deux manuscrits de l'Arsenal et de Saint-Germain, que l'auteur ou l'un des auteurs faisait partie du clergé de Wurtzbourg : « . . . . rejectis duobus compositis ex tribus simplicibus hujusmodi conflictum quidam ex clero Wirziburgensi, si periti judicant, dabit posteritati. » — Suivant Oudin (*De script. eccl.*), il a été imprimé à Leipzig un *rithmimachia* de Gerbert.

29° Traité du zodiaque, sans titre, mais se terminant par cet *explicit* : « Hæc sunt loca excessuum cum quibus finem institutionis facimus. *Explicit ysagoga* (isagoge) *minor per Adelardum Bathoniensem ex arabico sumpta*. L'auteur arabe est appelé, dans l'ancienne table, en tête du manuscrit, Japharis, corruption de Giaphar[1].

30° *De mensura ceræ et metallorum fusilis operis*. Même opuscule que plus haut, art. 8.

31° *De fistulis organicis*. Commencement de l'opuscule indiqué plus haut, art. 9.

32° Fragment d'une glose sur les psaumes.

N° 1948, in-folio; XIe siècle.

Le catalogue dit · *Glossa D. Gregorii in Job et in Matthæum*. — En dedans de la couverture on lit cette note, d'une assez ancienne écriture : *Glossa Petri Cancellarii Carnotensis in Job, in lament. Jeremiæ et in Matthæum*. La première de ces indications est erronée ; la seconde, incomplète.

1° La première page du manuscrit renferme des réflexions sur Job, anonymes : c'est un fragment.

[1] Abu Giaphar Mohammed ben Musa ben Schaker. Voyez le Catalogue des manuscrits de Chartres, p. 45.

2° A la suite viennent les deux préfaces de saint Jérôme sur Job.

3° Une page de courts fragments ; l'un d'eux est le récit de la découverte du commentaire de saint Grégoire, qu'on lit en tête de ce commentaire, mais qui offre ici des variantes.

4° Une glose sur Job, qui n'est point celle de saint Grégoire.

5° En encre rouge : *Job glosatus secundum magistrum cancellarium carnotensem.— Inc.* « *Erubesce Sydon, ait mare,* etc. *Per mare* intelligitur gentilitas. »

6° Deux pages à demi effacées.

7° Autre fragment plus long. — *Inc.* « Prima « pars hujus libri continet de fide, de diversis « hæresibus... etc. » C'est l'analyse d'un grand ouvrage sur l'Église et sa constitution. Ensuite une exposition de la Foi, sur Dieu et les trois personnes.

8° A la suite de cette exposition, sur une page qui sans doute a disparu, aurait dû se trouver la *Rétractation de Bérenger de Tours* au concile de Rome, en 1059, sur le dogme de la présence réelle ; car nous trouvons un feuillet commençant ainsi :

« *Scripsi*. Hanc confessionem sive fidem de cor- « pore et sanguine domini nostri Jesu-Christi, a « Berengario Romæ coram centum tredecim epi-

« scopis factam, misit papa Nicholaus per urbes « Italiæ, Galliæ, Germaniæ, et ad quæcumque « loca fama pravitatis ejus antea pervenire potuit, « ut ecclesiæ quæ prius doluerant de averso at- « que adverso postea gauderent de reverso atque « converso. » — Le mot *scripsi* est évidemment la fin de la formule de souscription : *lecto et perlecto sponte subscripsi*. Voy. Fabricius, *in Bereng.* et la description que je donne du manuscrit d'Avranches n° 2890 (art. 23).

9° Dissertation, comprenant deux pages, sur la présence réelle.

10° Préceptes pour la célébration de l'Eucharistie. Ce sont des canons du concile de Reims, rapportés par Reginon, *de disciplinis ecclesiasticis*. (Voy. Martene, *de ritibus*, t. I.)

11° Lamentations de Jérémie.

12° *Incipit prologus Jeronimi in Mathæum*. A la suite, l'évangile de saint Mathieu, avec gloses.

13° Fragment considérable d'un traité sur le baptême.

N° 2890, in-folio ; XIe siècle.

Le catalogue porte : *Jordanis historia persecutionis africanæ provinciæ; gesta Roberti Guiscardi Normani, et alia*. Cette notice est inexacte de tout

point. Le manuscrit renferme les pièces suivantes :

1° Fragment du *De oratore* de Cicéron, d'une écriture du treizième siècle, occupant deux feuillets.

2° Histoire de la persécution de l'église d'Afrique, de Victor de Vite, et non de Jornandes, ou Jordanes.

3° Histoire des Goths, de Jornandes.

4° *Incipit præfatio Beati Gildæ in librum de gestis Britonum. — Explicit prologus. Incipit liber queruli Gilde de miseriis et prævaricationibus et excidio Britanniæ.*

5° L'histoire des Gestes de Robert Guiscard n'est autre que celle de Guillaume de Pouille. *Incipit prologus Guillelmi Apuliensis in gesta R. Wiscardi... — Explicit prologus; incipiunt gesta*, etc.

6° Calendrier du XIVe siècle,

N°, . . . in-folio ; XIIIe siècle.

Le catalogue dit, à l'article de ce manuscrit : *Decretalia et fragmenta chronicarum*. Notice inexacte ; le manuscrit renferme :

1° Une table de décrétales.

2° Une lettre d'un évêque de Tusculum à l'abbé du Mont-Saint-Michel au sujet d'un moine

qui avait battu un de ses confrères : *Frater Nicolaus Dei gratia Tusculanus episcopus viro venerabili abbati S. Michaëlis de periculo maris.*

5° Canons du concile de Lillebonne, tenu en 1080.

4° Canons du concile tenu à Rouen, par Robert de Courçon, légat, en 1214.

5° Lettre de Philippe-Auguste aux baillis de Normandie, en 1207. (V. *Conc. Rhotom.*, p. 106.)

6° Autre lettre, sans autre suscription que *venerabili viro. Inc.* « Affectio spiritualis, etc. » Datée de 1227.

7° *Incipit breviarium Bernardi præpositi Papiensis. Inc.* « Juste judicate, recte judicate, filii hominum. » Il y a cinq livres. C'est évidemment le traité de droit canon de Bernaldo Balbo de Pavie, que Fabricius mentionne, sans en donner le titre, sur la foi d'Ughelli (*Italia sacra*, I,1097), mais dont il n'indique aucun manuscrit. Celui que nous avons sous les yeux est d'une écriture du commencement du treizième siècle, c'est-à-dire du temps même de l'auteur. Il est accompagné de petites gloses. *Des.* « Reus non tenetur. »

8° Pièces relatives à l'histoire du Mont-Saint-Michel. Requête adressée au pape par l'abbé

Robert de Tyeigne, dit le titre : *Hanc petitionem formavit magister Robertus de Tyeigne Rome, tempore concilii Lat. ultimi, abbate* (?) *Montis præsenti.* Il s'agit d'une contestation pour des dîmes avec un chanoine de Bayeux. Au lieu de *Tyeigne,* il faut sans doute lire *Thorigney;* on retrouvera ainsi le nom de Robert de Torigny, connu sous le nom de Robert du Mont, qui fut abbé du Mont-Saint-Michel, et en écrivit l'histoire. Le concile, indiqué en abrégé, est vraisemblablement le troisième concile de Latran en 1179. — A la fin de cette pièce, la petite note suivante : *super hiis omnibus habemus instrumenta et autentica, et processum sequentem hæc quæ præmissa sunt.* — Lettres de Louis VIII à un légat, en 1226; de l'évêque d'Avranches à l'abbé du Mont-Saint-Michel, même année (publiées par Martène, *Thesaur. anecdot.,* I, 931). Lettres d'Innocent III, et d'Honorius III.

9° Décrets d'un concile..... « Quoniam novis, etc. » En haut de la page : « *Tur. concil.,* » ce qui semble indiquer un concile de Tours.

10° Lettres de plusieurs papes; intéressant, pour la plupart, l'histoire de la Normandie.

11° *Significationes legis verborum.* C'est le traité *de verborum significatione* qu'on trouve à la suite du Digeste. Il est ici accompagné d'une glose.

12° Lettre sans date d'un pape à un évêque de Bayeux. « Gratum gerimus, etc. »

13° Ordonnance de S. Louis sur les Juifs, en 1234.

14° *Constitutiones monasticæ.*

15° *Compositio amicabilis inter episcopum Cen.* (Cenomanensem) *et abbatem de S. Vincentio de esu carnium prohibito suis monachis a supradicto episcopo auctoritate regulæ et domini papæ.*

16° Lettres d'un évêque de Coutances et d'un évêque de Lisieux à des abbés du Mont-Saint-Michel.

17° Canons du concile tenu à Rouen en 1223.

18° Lettres d'Innocent III, sur des points de droit canon.

19° Commencement et fragments d'un abrégé de droit. *Inc.* « Constitutio est quod rex, etc. » Ecriture du XIIe siècle.

20° Lettre de Théobald, évêque de Rouen, à ses suffragants, en 1223.

21° Fragments qui paraissent appartenir au traité de droit ci-dessus indiqué; très-difficiles à lire.

22° *Summa magistri Tancredi de matrimonio. Inc :* « Cum in omnibus fere causis... » Je ne sais si c'est une partie du *Summula juris* mentionnée

par Mansi (ad Fabric. *in Tancred.*), ou si ce n'est pas plutôt un ouvrage de Tancrède jusqu'à présent inconnu. L'auteur s'étend surtout sur les empêchements du mariage. Il traite ensuite de la légitimité des enfants et de la dot.

23° *Confessio Berengarii.* C'est la première des trois rétractations de Bérenger de Tours, qui ont été publiées par Fabricius. (*Bibl. lat. med. ævi*, *in Bereng*). A la suite, se trouve le récit que nous avons rapporté dans la description du manuscrit n° 1948.

24° Court récit du couronnement de Charlemagne en Italie, par Adrien Ier, avec la bulle par laquelle Léon VIII conféra à Othon le Grand la couronne d'Italie.

25° Lettre d'un pape à un cardinal légat du titre de Saint-Ange, qui est, je crois, Robert de Courçon.

26° Somme de droit canon, sans titre ni nom d'auteur, en cent neuf chapitres; ne paraît pas être complète. *Inc.* « Humanum genus duobus regitur, etc. » *Des.* « Non omnia quæ dicta sunt comprobentur. »

27° *Brocardi super decretales.* Un des ouvrages de Burchard ou Brocard de Hesse. Il est incomplet.

28° *Concilium provinciale celebratum Rothomagi anno gratiæ* MCCXXXI, *sub Mauricio archiepiscopo et ejus suffraganeis.*

29° Lettre de l'archevêque de Rouen Théobald, à Robert du Mont, abbé de Saint-Michel. *Inc.* « Domum nostram, etc. »

30° *Concordatio inter abbatem J. Montis et conventum de partitione suorum redituum inter se.*

31° *Petitio R.* (Roberti) *abbatis contra successorem suum facta per procuratorem domino GG.* (Gregorio) *papæ VIII.* — *Inc.* « Secedente Jordano, etc. »

32° *Rescriptum domini Gregorii papæ.*

33° Lettre de Thomas, prieur du Mont-Saint-Michel, qui depuis en fut abbé; datée de l'année 1207. *Inc.* « Cum vir venerabilis Radulfus. »

34° *Transcriptum editionis abbatis Montis in foro Abrincensi.* — *Inc.* « Dicit abbas, etc. » C'est la réclamation d'une dette.

35° Lettres de l'archevêque de Rouen, en 1231, etc, aux abbés de l'Essay et de Cherbourg, à l'évêque de Coutances, etc., au sujet de la même contestation que concernent les pièces indiquées ci-dessus nos 31 et 33, et touchant d'autres faits relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Normandie.

36° Deux lettres de Grégoire VIII à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants.

N° 1952, in-folio; XIe siècle.

1° *Homilia S. Hilarii in Mathæum.*

2° *Incipit liber de vitæ ordine et morum institutione :* « Hortatur quidem timidam mentis meæ « imperitiam quamsæpe fraterna caritas ut de « vitæ morumque institutione breviter loqui « debeam. » *Des.* « Clama, clama, precor, clamore « magno in tote corde tuo, et flebilis supplexque « tunc ora hoc modo. » La prière annoncée ici manque.

2° *Incipiunt sententiæ viginti excerptæ ex libris S. Isidori.*

3° *Incipit liber de quatuor virtutibus, prudentia, fortitudine, temperantia, justitia.* « Gloriosissimo « ac tranquillissimo et insigni catholicæ fidei « prædito pietate Miridoni regi Martinus hu- « milis episcopus. Non ignoro, clementissime « rex, etc. *Des.* « Aut deficientem contemnat « ignaviam. » C'est le traité publié plusieurs fois sous le titre de *Formula honestæ vitæ,* et qui a pour auteur Martin de Pannonie, archevêque de Brague au sixième siècle. On voit que le nom de Miron, roi de Galice, est écrit ici *Miridon.* J'ai

comparé le manuscrit d'Avranches avec l'édition du *Formula vitæ honestæ* qui a été donnée dans le *Bibliotheca magna patrum* (Colon. 1618) t. II, p. 2ᵉ, p. 237-240, et je me suis assuré que celle-ci renferme des fautes nombreuses et graves que le manuscrit fournit le moyen de corriger.

4° *Ambrosius in apologia de Patriarchis ad Salomonem*, etc. Suivent six lignes tirées de l'*Apologie de David* par saint Ambroise.

5° Fragment sans titre, occupant onze pages, d'une sorte de commentaire sur quelques passages des Évangiles. *Inc.* « Hoc regium ferculum *Des.* « Recuperabunt in unitate fidei....

. . . . . »

N° 2918, petit in-4°; XIIᵉ siècle.

Ce manuscrit est désigné au catalogue par le titre suivant : *Summa Schevrelii de Astronomia antiqua. — Plato de republica. — Socratis dicta et apophtegmata ;* indication fausse. Voici le détail des pièces que le manuscrit renferme, et dont plusieurs sont importantes.

1° Le songe de Scipion, avec les commentaires de Macrobe. Au haut de la première page : *Incipit sompnium Scipionis.*

2° Fragment sans titre ni nom d'auteur. *Inc.*

« Astronomia est astrorum lex, etc. » C'est, comme on voit, la partie astronomique des Origines d'Isidore de Séville (l. III, c. 33-70).

3° Traité ou traités d'astrologie; point de titre ni de nom d'auteur. *Inc.* « I, II, III, ... « A, B, C, D, E, ... Istas litteras divide, etc. » Les principaux chapitres sont intitulés :

De tronis VI.

Incipit astrum de diebus VII.

De nocte, id est Jovis.

De latrone qui furatur quomodo potest agnoscere (sic).

De hora bona sive mala.

Incipit compotus de XII fatis per homines vel feras.

Incipit primus (?) *status astrorum.* « *Alhac,* hoc est caput de Ariete, etc. » *Des.* « *Alcesmec,* hoc « est finis de Virgine; et sunt stellæ quinque, sicut « hic apparet. »

4° Commentaire, sans titre ni nom d'auteur, sur le commentaire de Macrobe sur le songe de Scipion. *Inc.* « Plato de republica quoddam vo- « lumen composuit. » *Des.* « *Expliciunt glosulæ* « *super Macrobium.* » Le commentaire occupe 14 feuillets.

5° Commencement d'une autre glose sur Macrobe. *Inc.* « Plato quoddam volumen compo-

« suit. *Des.* « Quod Plato in Timæo lunam voca-
« vit. » 2 pages environ.

6° *Incipit* ..... le reste du titre, y compris peut-être le nom de l'auteur, a été enlevé lors de la reliure du manuscrit. *Inc.* « Mundus igitur « ex quatuor elementis, etc. » Malgré la formule *incipit,* seul reste du titre, l'*igitur* de la première phrase indique assez que le commencement manque. Voy. plus haut, p. 150.

7° Traité sur l'Algorithme, le calcul; point de titre ni de nom d'auteur. *Inc.* « Quid sit argo-
« rismus (sic) et non, dicam, et quæ sint ejus
« species, breviter videndum est. » Serait-ce le traité que Gerbert avait composé *De algorithmo?* Cela n'est pas probable. Car, outre que le *De algorithmo* de Gerbert passe pour n'être pas différent de son *De abaco* ou *De numerorum divisione,* dont on a le commencement, ainsi conçu : « Si « multiplicaveris singularem numerum » (*Biblioth. Patrum,* ed. 1618, X, 635), l'auteur du Traité de l'algorithme que j'ai sous les yeux ignore et l'orthographe et l'étymologie arabe, au moins en partie, de ce mot même d'algorithme; il ajoute en effet après le commencement que j'ai cité : « Argorismus est ars nu-
« merandi artificiose per additionem unum ad

« unum, per subtractionem unum ab uno, per « duplicationem unum per unum, per dimidia- « tionem ejusdem, per multiplicationem unum « per unum, per radicum extractionem, per « numeri divisionem. Ex hâc descriptione constat « quot et quæ sint species argorismi. Dicitur au- « tem *argorismus* a nomine inventoris, a nomine « fratris *Argorismus*, qui hanc artem invenit; vel, « ut aliis placet, argorismus dicitur quasi *agens* « *rithmos*, id est agens per rithmos, id est per « numeros. » Or, on croit savoir que Gerbert était versé dans la langue et la littérature arabe.

Par la même raison, il est vraisemblable que cet opuscule n'est pas non plus l'ouvrage d'Hermann Contract, ni d'Adhélard de Bath, mais plutôt de quelque auteur plus récent. Du reste, comme dans le *De numerorum divisione* de Gerbert, et dans le traité de la multiplication et de la division que renferme le manuscrit de la bibliothèque du Roi S. Germ. 1095, le procédé de calcul est fondé sur la désignation des nombres simples par les doigts, et des dizaines, centaines, etc., par les articulations.

8° Commentaire sans titre et sans nom d'auteur sur Priscien. *Inc.* « Constructionum alia, etc. »

9° Commentaire sur un traité d'astrologie, sans

titre ni nom d'auteur. *Inc.* « Expositionem in « astrologiam elaborantes, inter omnia primo « opinioni eorum obviandum arbitramur qui di- « cunt verbi hujus... (la suite manque) ut si qui- « dam dubitârit hanc scientiam, etc. »

10° Sans titre. Le Timée de Platon, de la traduction et avec la préface de Chalcidius, accompagné de gloses marginales et interlinéaires, sur les douze premières pages seulement. Le texte occupe dix-sept feuillets; il s'étend jusqu'à : « Neque incognito et ex levi ammonitione perspicuo, » passage qui répond au milieu de la page 53, t. III, du Platon de Henri Estienne (1578). Les gloses ressemblent beaucoup, en abrégé, au commentaire dont on a publié des extraits d'après un manuscrit de la bibliothèque du Roi (appendice aux Œuvres d'Abélard, par Cousin, p. 646-647), et que nous retrouverons aussi tout à l'heure dans notre manuscrit d'Avranches. — Elles semblent en être le modèle ou le résumé. *Inc.* « Nota, quamvis « liber iste agat de phisica, tamen supponitur ethi- « ce, quia phisicam suam transfert ad morum in- « stitutionem, sicut apparet in circulis. Nota tamen « hunc librum nomen accepisse a Tymeo, non a « Socrate vel ab alio, quia quod loquitur Socrates « de positiva justitia non est de principali inten-

« cione Platonis, sed illud quod Tymeus loqui-
« tur, id est de naturali justitia. Ascribit etiam
« Plato hunc librum Tymeo et non sibi, propter
« arrogantiam evitandam. — Intencio sua est
« tractare de naturali justicia. Justitia alia natu-
« ralis, alia positiva, id est consuetudinaria, etc. »

Après le texte, qui s'arrête, comme nous l'avons dit, au mot *perspicuo*, se trouve la remarque suivante : « In naturalibus racionabiliter, lector, ser-
« monem super imposuisse Platonem intelligibi-
« liter, in mathematicis disciplinaliter oportet. »

11° Commencement d'un autre commentaire sur le Timée. Le début est assez remarquable en ce que l'opinion de l'auteur sur le but de Platon s'écarte sensiblement de celle que l'on trouve dans les deux autres commentaires dont nous venons de parler ; voici ce début :

« Materia Platonis est in hoc opere sensilis
« mundus secundum corpus et animam, secun-
« dum totum et partes. Quid sit anima mundi
« secundum philosophos, et quid partes illius,
« suo loco satis diffinietur Modus tractandi est,
« quia dicit sensilem mundum esse creaturam ;
« si sit creatura, quod oporteat habere creatorem,
« quem invenire difficile est, et nomen grave
« diffinire, scilicet Deum. Intencio sua est trac-

« tare de sensili mundo, secundum quod regitur « naturali justicia. Utilitas est agnoscere natura- « lem justiciam esse, qualiter mundus ea regatur; « finalis causa est ut, hoc cognito, sciatis ipsam « diffinire. Justicia alia naturalis, alia positiva. « Justicia naturalis qua reguntur elementa con- « cordancia et totius orbis partes. Positiva est « quæ ad posicionem hominum id est ad consue- « tudinem secundum plures constituciones regio- « num vel nacionum, vel etiam urbium, etc. »

D'ailleurs le fonds, le thème de ce commentaire est encore évidemment le même que celui des deux autres. — Il occupe trois pages, dont les deux dernières ne contiennent guère que des figures représentant la disposition des éléments, etc.

12° Extrait d'un passage du livre de Mamert Claudien *De statu animæ* (II, 7), relatif aux ouvrages de Platon.

13° *Sidonius Clau...* Le reste du mot commencé manque, rogné par la reliure. *Inc.* « Com- « mitti, domine major, etc. » C'est une des lettres de Sidoine Apollinaire à Mamert Claudien (IV, 3).

14° Titre rogné par la reliure. *Inc.* : « Incipien- « tibus Tymeum Platonis inquirendum est quæ « compositionis causa illius fuerit, etc. » C'est,

comme on voit, le *Commentaire sur le Timée* que M. Cousin a trouvé dans le manuscrit du fonds de S. Germain 1095, à la Bibliothèque du Roi. Mais cet ouvrage est ici beaucoup plus complet sans pourtant l'être encore entièrement. Le manuscrit de la Bibliothèque de Paris comprend sept feuillets seulement; celui d'Avranches en comprend seize, sur deux colonnes, et d'une écriture très-menue, avec force abréviations.

L'auteur du commentaire partage le Timée et son propre ouvrage en deux parties, traitant l'une de la création, et l'autre de l'ornement du monde. La seconde partie du commentaire commence, au milieu du verso du dixième feuillet, en ces termes : « *Jam fecit cuncta.* In superiori « volumine de causis mundi et de creatione ejus- « dem tractavit. In hoc vero tractat de ornatu « ejusdem. Sed quia inter alia quæ in ornatu « ejusdem continentur, alia sunt digniora, de « quatuor generibus animalis, id est de cœlesti « et volatili aquatili reptili prius disputat. » Le bas des dernières pages est en grande partie effacé par une large tache. Les derniers mots sont : « Sed « quia... (ici un mot illisible.) »

Ce commentaire doit-il être identifié, comme M. Cousin l'a pensé, avec le *Glosulæ super Pla-*

tonem qu'avait écrit l'auteur du *Philosophia mundi*, lequel n'est point Henri d'Autun, mais Guillaume de Conches, ainsi que l'a démontré M. Charles Jourdain (Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident, et principalement en France, pendant la première moitié du douzième siècle, 1838)? Il me semble que le titre de *glosulæ* conviendrait mieux à la glose marginale signalée plus haut, art. 10.

N° 2916, in-4°; XIIe siècle.

1° Fragment d'un commentaire sans titre ni nom d'auteur sur le droit civil.

2° Extraits de divers auteurs ecclésiastiques, saint Augustin, saint Ambroise, saint Hilaire.

3° Décrétales ou canons sur l'office des prêtres. *Incipit prologus* : « Fratres sacerdotes domini. » — *Explicit prologus; incipiunt canones sancti.* « Sicut sacrificium non debet offerre nisi episco- « pus vel presbyter. » Dix colonnes d'une écriture extrêmement fine.

4° Extraits de Virgile et d'autres poëtes. Vingt-deux colonnes.

5° Traité sur l'art de prêcher; sans titre, et commençant par : « Vidit Jacob scalam. » — C'est le *Summa de arte prædicandi* d'Alain de l'Isle.

6° Extraits d'Isidore de Séville ; et autres fragments sans valeur, de sermons, etc.

7° *Super Johannem epyglose*. « Omnia poma nova. » — Ce sont les *Postillæ* annoncées plus haut. Elles occupent plus de cinquante feuillets. — A la suite de cet ouvrage se lit l'explication suivante du mot *glose* : « Glosa determinat, non « quantum ad spacii quantitatem, sed quantum « ad legentium capacitatem. »

8° Douze vers sur l'histoire de la religion et quelques auteurs ecclésiastiques :

Tres in natali misse tria tempora signant,
Christi, seu legis, sive quod ante fuit.
Nocte prior, cum luce sequens, fit tertia luce ;
Distinguendo fidem tres habuisse gradus,
A paucis prius est, a multis postea notus,
A cunctis Christi denique voce Deus.
Respice Jeronimi compendia, cerne Johannis
Commata (sic), Gregorii dulcia mella vide.
Adstitit Aurelius, Ambrosius institit ; ardet
Papa Leo ; Rabanus colligit ; Haymo fovet.
Ambrosius mel est, si gustas gutture sano,
Nescio si mel est par melli Gregoriato.

9° Court fragment de chronologie.

10° Commentaire d'Abélard sur l'œuvre des six jours. *Abælardi præfatio in Hexaemeron suum* : « Tria sunt in Veteri Testamento. » — *Incipit expositio*.

— Incomplet; finit aux mots · « Quasi geminam mortem. »

11° *Commentarius super*... Le reste du titre a été rogné par la reliure. *Inc.* « Compotus alius naturalis. » C'est un traité du Comput ecclésiastique, incomplet. *Des.* « Anno post creationem. »

12° *Quædam excerpta de Ambrosio super Lucam, ad supplendum quod minus habetur in glosis de eodem commentario exceptis. In prœmio commentarii :* « Qui per quatuor. »

13° Autres fragments peu considérables de gloses sur les Évangiles.

14° Extrait de Bède *De temporibus.*

15° Autres fragments de commentaires sur les Évangiles.

16° Traité sur diverses matières théologiques, les vices, les vertus, les richesses, la pénitence, etc.; commençant par : « Quod peccata nostra. » Au haut de la page est écrit : *Hoc opus magistri Alani de Podio continuatur libro de arte*... suit un mot presque effacé par une tache et qui est probablement *prædicandi*. Au-dessous, en effet : *Liber de arte prædicandi.* Cette dernière indication, d'une main plus récente que la première, doit être une interprétation vicieuse de celle-ci. En effet, ce n'est qu'à la suite de l'ouvrage qu'elle précède, que vient

un traité ou du moins la suite d'un traité sur l'art de prêcher. *Inc.* « Dictum est quid sit prædicatio et qualis esse debeat. » *Des.* « Angelorum gerit similitudinem. » Ce traité diffère du *Summa de arte prædicandi* d'Alain de Lille, dont nous avons fait mention tout à l'heure. D'un autre côté, je ne trouve ailleurs aucune mention d'un *Alanus de Podio*, Alain du Puy. Peut-être est-ce là ce second Alain, contemporain du *docteur universel*, dont tant d'auteurs ont cherché à établir et dont tant d'autres ont nié l'existence. Et peut-être alors serait-ce à Alain du Puy qu'il faudrait rapporter également le traité *Contra hæreticos* qu'on s'est étonné avec quelque raison de voir dédié par un docteur flamand à un comte de Montpellier, comme à son seigneur, *domino suo* (Voy. l'Hist. littér. de la Fr., t. XVI, p. 414).

N° 2938, in-f°, XIIe ou XIIIe siècle.

Le Pantegni (παν-τέχνη) de Constantin l'Africain. — *Inc.* « Domino suo montis Cassianensis abbati « D. Desiderio reverentissimo... Constantinus « affricanus, etc. » En marge, d'une écriture plus récente : *Liber Pantegni à Constantino monacho africano.*

N° 2906, in-f°; XIIe ou XIIIe siècle.

Le catalogue dit : *Magister sententiarum in Psalmos pars prior. — Commentaria in exameron Abælardi. — Varia selecta.* Ces deux dernières indications sont de trop. Le manuscrit ne renferme qu'une partie du commentaire de Pierre le Lombard, sur les psaumes. L'*Hexaemeron* d'Abeilard se trouve dans le manuscrit 2916.

N° 2413, in-f° ; XIIe siècle.

1° Un feuillet servant de garde, contenant des lettres de divers papes, relatives au Mont-Saint-Michel.

a) *Urb. episcopus servus servorum Dei dilecto fratri* T. (?) *Abrincensi episcopo salutem et apostolicam benedictionem.* « Venit ad nos, etc. » La lettre initiale désignant le nom de l'évêque d'Avranches, à qui le pape écrit, est presque effacée ; je crois lire un T. Ce serait donc une lettre d'Urbain II à Turgise, qui fut évêque d'Avranches de 1094 à 1133.

Pour les lettres suivantes, je ne rapporterai point la suscription entière, mais seulement les noms de celui qui écrit et de celui à qui il écrit, ou les initiales de ces noms tels qu'ils se trouvent dans le manuscrit.

b) *Cal... T.* « Fratres monasterii S. Michaëlis. » Lettre de Calixte II au même Turgise.

c) *Eug. R. Abrinc. ep.* « Ex venientium ad nos. » Lettre d'Eugène III à Richard II, évêque d'Avranches.

d) *Eug. monachis S. Michaelis in periculo maris.* « Non modicum admiramur. » Suit immédiatement, au lieu de la lettre, ce renvoi : *Require in folio antecedenti.*

e) *Eug. R. Abrinc. ep.* « Ad id quod fecimus. » Lettre du même au même.

f) *Eug. R. abbati S. Michaelis in periculo maris.* « Quidam de tua electione. » Lettre d'Eugène III à Richard de La Mouche, abbé du mont Saint-Michel.

g) *Eug. R. priori et monachis S. Michaelis in periculo maris.* « Quoniam, ut ait Job. » Suit immédiatement ce renvoi : *Require in folio antecedenti.*

h) *Anastas. He. Normannorum duci.* » Quia omnis potestas. » Lettre d'Anastase IV à Henri, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Henri II.

i) *Anastas. Alienor Normannorum duci.* « Dilectus filius noster. » Lettre d'Anastase IV à Eléonore de Guyenne, duchesse de Normandie

j) *Anastas. M. matri nobilis viri He. Normannorum*

ducis. « Dilectus filius noster. » Lettre d'Anastase IV à Mathilde Plantagenet, mère de Henri II.

k) *Anastas. E. Turonensi archiepiscopo.* « Adver-« sus moniales S. Juliani. » Lettre d'Anastase IV à Engebald (?), archevêque de Tours.

l) *Gregorius Almoldo abbati monasterii S. Salvatoris constructi in loco qui dicitur Rothonensis, videlicet in Britannia constituti, suisque successoribus ibidem regulariter promovendis.* Lettre de Grégoire VII à Almold, abbé de Saint-Sauveur de Rhedon. (Voy. le Catal. histor. des évêq. et abbés de Bretagne, dans Taillandier, Hist. de Bret. II.)

m) *Eugenius... Ivoni abbati Rothonensis monasterii ejusque fratribus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum.* « Deside-« rium quod ad religionis propositum. » Lettre d'Eugène III à Ives, abbé de Saint-Sauveur de Rhedon. C'est la confirmation de ses priviléges en 1147.

Les deux renvois *Require,* etc., que nous avons cités, indiquent que ce feuillet faisait partie d'une collection de pièces dont il est le seul reste. Toutes les lettres qu'il contient ou qu'il mentionne sont, je crois, inédites, et même, au moins pour la plupart, ignorées.

2° Homélies de saint Augustin — *Incipiunt capitula omeliarum S. Augustini episcopi de verbis Domini et de quibusdam sentenciis Pauli apostoli.* Le manuscrit finit dans le cours du sermon 70e, aux mots : « Scimus, inquit, quia lex. » Le haut des dernières pages est détruit en partie.

N° 1942, in-f°; XIIe et XIIIe siècles.

1° Récit de l'apparition d'une flamme miraculeuse au mont Saint-Michel, en 1270.

2° *Tituli librorum quos dedit Philippus, episcopus Bajocensis, ecclesiæ Becci. — Tituli librorum Beccensis almarii.*

3° Récits des miracles arrivés au mont Saint-Michel en 1244 et 1272.

4° Chronique d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, avec la continuation de Rufin.

5° Chronique de Prosper : *Huc usque Ieronimus presbyter ordinem precedentium perduxit annorum. Que secuntur Prosper digessit.*

6° Chronique de Sigebert de Gemblours. *Huc usque Prosperi chronographia,* etc. *Incipit prologus Sigiberti Gemblacensis monachi in chronographiam ab eo editam, quam incepit à CCCLXXXI Dominicæ incarnationis anno, et perduxit usque ad MC annum,*

quo anno primus Henricus rex Anglorum cepit regnare.

7° A partir de l'année 876, certaines parties de la chronique qui se continue dans notre manuscrit sous le nom de Sigebert, renferment les additions de Robert du Mont, qui ont été publiées par d'Achery, d'après ce manuscrit même, à la suite de Guibert de Nogent, sous le titre : *Roberti de Monte ad Sigibertum accessiones.*

8° *Explicit chronica Sigiberti monachi Gemblacensis. Incipit prologus Rotberti in ea quæ secuntur de temporum descriptione usque ad MCLXXXIV annum.* « De chronographia, id est. » (Publié ad calc. Guib. Novig., p. 734.) Il est dit, par erreur, dans Fabricius et dans la Biographie universelle, que la chronique de Sigebert s'étend jusqu'à l'an 1112. Elle finit à l'année 1100, où commence la continuation de Robert du Mont.

9° En marge : *Explicit prologus. Consequentiam chronographiæ invenies in antea in XII° folio. Hic enim vicio scriptoris quedam licet non indigna memoria interponuntur.* — En titre : *De immutatione ordinis monachorum. — De abbatibus et abbatiis Normannorum et ædificatoribus earum.* Le traité qui suit ici le prologue de Robert du Mont a été publié également par d'Achery (ad calc. Guib.

Novig., p. 811), sous le nom de Robert. Cette pièce n'est pas ici à sa place.

L'auteur de la note placée en marge, *consequentiam,* etc., paraît supposer qu'après le *Prologus,* devait venir immédiatement la suite de la chronique. Cependant celle-ci doit être précédée des deux pièces ci-après indiquées, qui la précèdent en effet dans notre manuscrit, et que Robert annonce lui-même devoir suivre immédiatement son prologue. La présence de la note marginale, qui est de la même main que le texte, prouve donc que ce texte n'est pas écrit par Robert lui-même, comme d'Achery l'avait pensé, mais par quelque copiste peu attentif.

Je ferai remarquer, par occasion, que Schoettgen, le continuateur de Fabricius, a commis une erreur en attribuant à Robert du Mont l'Histoire anonyme du Mont-Saint-Michel, que Mabillon a publiée dans ses *Analecta ;* car ce n'est point une histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, mais bien de Saint-Mihel-sur-Meuse.

10° *Incipit epistola Henrici archidiaconi ad Warinum de regibus Britonum.* (Edit. ad calc. Guib. Novig., p. 756.)

11° *Item de eadem historia.* (Edit. ibid.)

12° *Ex eadem ystoria de modernis sanctis Angliæ.* (Edit. ibid.)

13° *Incipiunt cronica Rotberti.* « Henricus filius « primi, etc. » *Des* « Mortis suæ factus. » (Edit. ad calc. Guill. Novig., p. 743).

14° Courtes mentions de quelques consécrations d'autels et de chapelles au Mont-Saint-Michel.

N° 1763, in-4°; XII°, XIII° et XIV° siècles.

1° Écriture du XIV° siècle; Aristote, *de generatione et corruptione,* avec une glose marginale anonyme. Commencement du texte : « De genera- « tione autem et corruptione natura generatorum « etc. » (Voy. Jourdain, Rech. sur les trad. lat. d'Arist., p. 460); commencement de la glose : « Quæ dam fiunt intellectu, ut idee. »

2° Fin du XII° siècle; *P. Abælardi tractatus de intellectibus.* — *Inc.* « De speculationibus itaque, hoc est intellectibus disserturi, etc. » Un peu moins de dix pages, et vers la fin de la dixième, cette formule d'*explicit : Hæc de speculationibus hoc est intellectibus dicta sufficiant.*

Ce traité n'est mentionné nulle part parmi les écrits attribués à Abélard.

3° Fragments de philosophie, qui ne sont dis-

tingués les uns des autres et du traité qui précède que par des *alinea*. Mais on ne peut les attribuer à l'auteur du *De intellectibus*. Car dans le second de ces fragments, qui a pour sujet les *formes*, Abélard est cité avec éloge. « Alii autem qui formas essentias esse quasdam minime perhibent, sicut Abælardus et sui qui artem dialecticam, non obfuscando, sed diligentissime perscrutando dilucidant, nullas formas essentias esse approbant nisi quasdam qualitates quæ sic insunt in subjecto. » C'est donc un morceau d'un dialecticien du douzième siècle, de l'école d'Abélard; et peut-être en est-il de même des autres. Quoi qu'il en soit, en voici la notice succincte :

a) *Incipit* : « Quæritur an hæc divisio eorum quæ sunt : *aliud est substantia, aliud est accidens*, sit sufficiens, etc. » *Des*. « Et multe alie. » C'est un petit traité d'une demi-page sur la division des choses.

b) « De formis diversi diversa sentiunt. » *Des*. « Necesse est addi substantiam. » Dissertation contre les Réalistes du temps, et, comme nous venons de le dire, conforme au sentiment d'Abélard.

c) « Possibile est Socratem legere dum non

legit. » *Des.* « Nullum enim nomen est super substantias quod id quid est prædicabile sit. » C'est un traité de la modalité. Il occupe un peu moins de deux pages.

d) « Cum in declinatione unius verbi diverse voces sint quarum intellectus sint varii. » Ce traité est incomplet ; les derniers mots sont : « Cum autem facio consequentiam, non aliquid... » Il occupe plus de trois pages. C'est un fragment d'un traité de dialectique. On y trouve les formes de langage familières à Abélard.

Le *De intellectibus* et les opuscules ou fragments qui le suivent, sont d'une écriture extrêmement fine et serrée [1].

4° *Ethica Aristotelis.* « Omnis ars et omnis doc-« trina, similiter autem et operatio et prohesis. « (prohæresis), » *Des.* « Dicimus et intellectuales. » Premier livre de la version des *Ethica Nicomachæa*, faite sur le texte grec (voyez Jourdain, *loc. laud.*, p. 486).

5° *Differentia inter animam et spiritum.* « In Dei nomine et ejus auxilio, incipit liber differentiæ inter animam et spiritum, etc. » C'est, comme

[1] M. Cousin vient de publier des extraits de ces divers ouvrages dans ses *Fragments pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique*.

on sait, l'un des nombreux ouvrages traduits de l'arabe par le juif Jean de Séville, vers le milieu du douzième siècle, sur l'ordre de l'archevêque de Tolède Raymond.

6° *a*) *Aristotilis ethice Nicomachice liber secundus.* « Duplici autem virtute. »

b) *Aristotilis ethice Nicomachice liber tercius.* « Virtute utique, etc. » Il manque à ce troisième livre quelque chose de la fin ; il s'arrête à « Et ad puerilia peccata transferimus. » — Ainsi c'est la version incomplète des *Ethica Nicomachea* qu'on désignait au moyen âge par le titre d'*Ethica vetus*. (Voy. Jourdain, p. 193, où il est dit par erreur que la dernière phrase de l'*Ethica vetus* appartient au IVe livre, tandis qu'elle fait partie du dernier chapitre du IIIe.)

7° XIIIe siècle; commentaire sans titre ni nom d'auteur, sur la morale d'Aristote. *Inc.* « Omnis doctrina alicujus boni est operatrix. » Le commentaire est fait sur un texte traduit du grec; on y explique le sens de *philotimos, yronia, nemesis,* etc. On y cite Isidore de Séville, dans la première page; plus loin (douzième feuillet), *Remigius in commento de anima,* c'est-à-dire un ouvrage inconnu d'un Remi, qui est probablement Remi d'Auxerre; ibid. v°, Martinianus, auteur

peu connu, dont on ne sait pas précisément dans quel siècle il vécut; saint Augustin, Cicéron, etc.

8° Commencement du XIIIe siècle. *Incipit liber Galieni de secundum Ypocratem elementis.* « Quoniam elementum minima est particula. » *Des.* « Violenter attracto. Finis de elementis libri Galieni secundi. » Il y a dans cette version des mots grecs, dont la présence est une preuve qu'elle a été faite sur l'original.

9° Même époque; traité de médecine, sans titre ni nom d'auteur. *Inc.* « Liberet te Deus, fili amantissime. » *Des.* « Alia hujusmodi multa. » 4 pages.

10° XIIIe siècle; Physique d'Aristote. *Inc.* « Quoniam quidem intelligere, etc. »

11° Même écriture; sans titre : traité d'Aristote sur la mémoire et la réminiscence. *Inc.* « Reliquorum autem primum considerandum est de memoria et memorari. » Il est à remarquer que le texte grec, tel que nous l'avons, ne contient rien qui réponde à ces premiers mots : *Reliquorum autem primum.*

12° Opuscule sur l'unité; sans titre, de la même écriture que le précédent et le suivant, et que, par conséquent, il semble qu'on ait attribué

au même auteur; mais c'est seulement un traité aristotélique de quelque philosophe du moyen âge. *Inc.* « Unitas est quia unaquæque res est una. Sive enim sit simplex, sive composita, sive spiritualis, sive corporea, unitate una est, etc. » *Des.* « Luminis quam priam. »

13° Traité d'Aristote sur la longueur et la brièveté de la vie. *Inc.* « De eo autem quod est esse alia quidem longæ vitæ. »

14° Métaphysique d'Aristote. *Inc.* « Omnes homines scire desiderant natura. Signum autem est sensuum dilectio. Et namque sine utilitate diliguntur propter se ipsos. » On voit que c'est la version faite sur le grec, antérieure à celle que fit faire saint Thomas. J'y trouve le mot φιλόμυθος écrit en grec. — 2e livre : « De veritate consideratio partim quidem difficilis partim autem est facilis. » 3e livre : « Necesse est ad quæsitam scientiam. » 4e : « Est scientia quædam. » Incomplet. *Des.* « Hoc enim diffinitur substantia et accidens. »

N° 2898, in-folio; XIIe et XIIIe siècles.

1° *Epistola Lotharii imperatoris.* « Lotharius, etc. Majestatis divinæ dispensatione. » Lettre de Lothaire II concernant le pape Innocent II.

2° *Epistola Innocentii papæ.* « Innocentius, etc. Protexit nos Deus. »

3° *Ivo minimus Belvacensis ecclesiæ Beati Quintini presbyter N. bonæ spei fratri quod pie pulsat patenter aperiri.* « Litteras fraternitatis tuæ. » Lettre imprimée (éd. 1610, p. 499).

4° Lettres d'Ives de Chartres, au nombre de 275. *Capitula epistolarum Ivonis Carnotensis episcopi. Incipit textus epistolarum Ivonis Carnotensis episcopi.*

5° *Incipiunt capitula in librum de sacramentis ab eodem editum.* Suit la collection complète des sermons d'Ives.

6° Lettre de l'Église de Rouen à Honorius II, pour lui demander de confirmer l'élection de Hugues de Radingen comme archevêque de Rouen. « Elegimus electione communi. » (Publiée dans le *Spicilegium,* t. III.)

7° Lettre d'Innocent II à l'abbé de S. Wandregisile. « Tyrannorum socium, etc. » (Publiée ad calc. Guiberti Novig., p. 689.)

8° Lettre d'Innocent II à Henri II, roi d'Angleterre. « Quemadmodum personam tuam. » (V. ibid.)

9° Lettre d'Innocent II à Hugues, archevêque de Rouen (V. ibid.). « Fervorem tuæ dilectionis. »

10° Lettre d'Innocent II aux évêques de Lyon, Vienne, Narbonne, Arles, etc. *Innocentius episcopus servus servorum Dei venerabilibus ff. P. Ludunensi* (sic) *Sth. Viennensi, A. Narbonensi, B. Arelatensi, P. Aquensi, C. Ebredunensi archiepiscopis eorumque suffraganeis episcopis et dilectis filiis abbatibus, clero, principibus et populo per eorum parochias constitutis salutem et apostolicam benedictionem.* « Ubi majora sanctæ Dei ecclesiæ. » Cette lettre concerne encore Hugues III, archevêque de Rouen. Elle est, je crois, inédite.

11° Lettre d'Hugues à Alphonse, comte de Toulouse, duc de Narbonne (publiée ad calc. Guib. Novig., p. 688).

12° Lettre d'Étienne, roi d'Angleterre, au même Hugues. *Stephanus Dei gratia rex Anglorum et dux Normannorum H. Rothom. archiepiscopo, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, vicecomitibus et omnibus in Normannia commorantibus tam futuris quam præsentibus salutem.* « Quoniam altissimus dominatur. » Lettre inédite, autant que je puis croire.

13° Lettre, dont l'auteur n'est pas nommé, à des évêques et barons d'Angleterre. *H. episcopo Wintonensi, et B. episcopo S. David, et R. episcopo Batonn. et Willelmo Martel, et G. de Pomeria apud*

Withehan. « Primum omnium caritatem vestram admoneo ne me amplius velut sapientem sed ut qualemcumque alloquatur hominem, etc. » Le sujet est la condition des moines.

14° *Sententia de Antichristo*. « In primis proferendum est nobis quare dicitur Antichristus. » *Des*. « Magnæ scientiæ documenta. » En tout, quatre pages. Je n'ai pu découvrir quel est l'auteur de cet opuscule.

N° 2908, in-4°; XIIIe siècle.

1° *Gregorius Theodelindé regine Langobardorum*. « Quorumdam ad nos. » Incomplet (cf. S. Greg. opp., Paris. 1640, t. IV, p. 99); finit aux mots : « Inveniuntur aliena. »

2° *Genealogia hcc est regum Francorum*. « Ex genere Priami. » *Des*. « Philipus genuit Laudovicum (sic). »

3° Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, réunis par Ansegise et Benoît. *Incipit prefatio primi libri*. « Dominante per sæcula. » Il manque les 74 derniers chapitres du VIe livre, et tout le VIIe. *In fine* : « *Iste liber est S. Michaelis de periculo maris, quem domnus Robertus abbas fecit fieri; quicumque librum istum furatus fuerit, anathema sit*. De cette note, il résulte que

le manuscrit date du temps de Robert du Mont, et fut exécuté par son ordre.

4° Plus bas, d'une écriture du quatorzième siècle, le récit suivant : « Anno Domini MCCCLXX, die mercurii in aurora, scilicet quarto die in fine, mensis aprilis, multi nobiles et innobiles de exercitu regis Angliæ interfecti fuerunt in regno Francie a fulgure et tempestate, et maxime multi viderunt pluere sanguinem per plures provincias. »

N° 2927, in-4°; XIII° siècle.

Summa G. Pictavensis. — *Inc.* « Ego novissimus omnium evigilavi. » *Des.* « Ad quam reparationem nos perducat Dominus noster J.-C. qui cum Patre et S. S., etc. » 168 feuillets.

Lorsqu'on fit relier ce manuscrit, il y a deux siècles environ, on interpréta le *G.* qui précède Pictavensis par *Guillelmi* et ce nom est écrit en toutes lettres sur le dos du volume. Cependant il peut s'élever quelque doute sur la vérité de cette interprétation. Nous ne voyons pas qu'on ait jamais attribué à un auteur du nom de Guillaume de Poitiers une Somme, ou même aucun grand ouvrage de théologie. Il y eut au contraire un Gautier de Poitiers qui commenta Pierre

Lombard et laissa des *Quodlibeta*. Ne pourrait-il pas être l'auteur de la Somme contenue dans le manuscrit d'Avranches? Il faut avouer pourtant que l'initiale *G.* signifie plus souvent Guillelmus que Gualterus.

Les chapitres de cette Somme n'ont point de titres en tête, mais il y est suppléé par une petite table au verso du dernier feuillet. Voici, d'après cette table, les titres des premiers chapitres : *De probatione fidei. — De nominibus adjectivis et substantivis et de relativis.—De missione spiritus sancti. — De operibus justitiæ et misericordiæ.—De potentia. — De sapientia. — De prædicatione,* etc.

N° 2415, in-folio; XIIIe siècle.

Code Justinien, sans les préfaces. *Inc. De summa trinitate,* etc. De ce premier titre, seulement *cunctos populos* et *nemo clericus*. Le texte ne s'étend pas jusqu'à la fin du titre XIII du livre IX. Fragments des anciens jurisconsultes, entremêlés avec le texte.

N° 2427, grand in-folio; XIIIe siècle.

1° Institutes de Justinien, avec un commentaire marginal perpétuel, écrit à la même époque que le texte. Par endroits y sont ajoutées quelques

gloses d'écritures plus récentes et de différentes époques. Commencement du commentaire principal. « *In nomine Domini nostri J. C.* Nota (?) quod Christianus fuit, etc. »—Ce manuscrit est magnifiquement exécuté.

2° Une colonne et demie, d'une écriture de la fin du quinzième siècle, presque indéchiffrable.

3° Préceptes et modèles épistolaires; une colonne, écriture du treizième siècle. *Inc.* « Petitio est oracio, etc. » *Des.* « Universaliter tractabuntur. »

4° Fragments très-difficiles à lire, mais, je crois, insignifiants, de la fin du quinzième siècle.

N° 2928, in-4°; XIVe siècle.

Le catalogue désigne ainsi ce manuscrit : *Isagoge Porphyrii et Dialogi Aristid.*

Il renferme l'Isagoge de Porphyre et l'*Organum d'Aristote*. Le traité de l'Interprétation y est divisé en 2 livres, comme dans Boëce, et les Topiques y sont placées, avec le traité des Sophismes qui les suit entre le traité de l'Interprétation et les Analytiques. Quelques gloses de différentes mains sont répandues sur les marges.

Entre les premiers et les seconds Analytiques,

se trouvent une série de questions sur ce dernier ouvrage par Albert de Saxe : *Quæstiones posteriorum ab Alberto. Des.* « Respondebitur ad questionem et est ultima primi libri Posteriorum ab Alberto de Saxonia. » Nous apprenons par là qu'Albert de Saxe, auteur du quatorzième siècle, dont on connaissait seulement jusqu'à ce jour des commentaires sur la Physique et les traités du Ciel et de la Génération et de la corruption, avait travaillé aussi sur les Analytiques.

N° 1957, in-folio ; XIIIe siècle.

Le catalogue dit seulement *Beda in Danielem*, tandis que le manuscrit renferme les six pièces suivantes :

1° *Prologus in Danielem prophetam;* probablement du même auteur que la glose ci-après.

2° *Incipiunt glosæ magistri Petri cantoris Parisiacensis.* Ouvrage inédit de Pierre le Chantre.

3° *Liber quæstionum Bede. Incipit præfatio venerabilis Bedæ presbyteri ad Nothelmum de quibusdam capitulis super libros Regum, quæ idem Nothelmus ab eodem sibi postulat exponi.*

4° *Beda super Tobiam. Incipit expositio,* etc.

5° *Incipit prologus Hugonis de S. Maria monachi S. Benedicti Floriacensis monasterii in libro de regia*

potestate et sacerdotali dignitate. Publié par Baluze dans ses *Miscellanea*, t. IV.

6° Sorte de glossaire pour l'intelligence de la Bible.

N° 1982, in-folio; écritures de divers siècles; le corps du manuscrit écrit au XIII° siècle.

1° Écriture du XV° siècle. *Benedictus servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam*. « Inter cunctas sollicitudines. » C'est une lettre de Benoît XI sur le privilége des Dominicains et Franciscains, pour la prédication et la confession; elle est incomplète; *Des*. « Cultum perpetuum. »

2° Fin d'une constitution d'Innocent IV sur le même sujet.

3° Lettre de la faculté des Arts, de l'université de Paris, à un pape qui n'est pas nommé, contenant une demande pour un maître de la nation de Normandie.

4° Fragments divers, de peu d'importance, sur les décrétales.

5° Lettre d'Innocent IV (?) aux frères prédicateurs; incomplète et sans titre. *Inc*. « Universos et singulos. »

6° Les décrétales, de la collection de Grégoire IX, avec sa lettre en tête : *Gregorius epi-*

scopus servus servorum Dei dilectis filiis doctoribus et scolaribus universis Bononiæ commorantibus ; accompagnées d'une glose marginale perpétuelle qui commence ainsi : « In hujus libri principio. » — Quelques autres gloses plus modernes, répandues çà et là. En tête de la lettre de Grégoire IX est une miniature qui représente ce pape remettant les décrétales aux docteurs de l'université de Bologne.

7° Constitutions d'Innocent IV. *Prologus novarum constitutionum Innocentii quarti in concilio Lugdunensi*, etc. — Glose perpétuelle marginale. *Inc.* « *Quem in multis... infinitas.* Noto quod infinitas. »

8° Décrétales d'Alexandre IV. — *Prologus novarum decretalium Alexandri quarti.*

9° Constitutions de Clément IV. — *Prologus novarum constitutionum Clementis papæ quarti.*

10° Constitutions de Grégoire X. — *Prologus novarum decretalium Gregorii decimi in concilio Lugdunensi.* — *Des. Expliciunt novæ constitutiones Gregorii decimi in concilio lugdunensi.* Suit le postscriptum : « Statuimus insuper. » *Des.* « Suggesserit dispensare. »

11° D'une écriture du XVe siècle. — *Compositio apud Pontem Audomari inter archiepiscopum*

Rothomagensem et ejus suffraganeos. — *Inc.* « Universis præsentes litteras. » *Des.* « Litteris duximus apponendum. Actum apud Pontem Audomari, die lunæ Nat. et Johannis, anno Domini MCCLVI. »

12° Lettre de Grégoire IX (?) au chancelier et à un maître de l'université, tous deux Normands, par laquelle il leur commet l'instruction d'une contestation survenue entre l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux : — *Gregorius episcopus servus servorum Dei dilectis filiis cancellario Parisiensi Gualtero* (?) *de Tanchar villa... et magistro Odoni de S. Dionysio sancti Audomari canonico Parisiis commorantibus, salutem et apostolicam benedictionem.* « Venerabilium fratrum nostrorum. » Datée de la douzième année de son pontificat.

13° D'une écriture du XIIIe siècle. Traité sans titre ni nom d'auteur, sur le droit canon. *Inc.* « Verborum superfluitate resecata. » Un peu plus de cinq feuillets sur deux colonnes.

N° 2007, in-folio; XIVe siècle.

Recueil de vies de Saints et autres légendes, dont voici la liste complète.

Incipit passio sancti Maximiliani. « Tusco et Aquilino consulibus quarto idus Martii. »

Incipit vita beatissimi confessoris Christi Edwardi gloriosi regis Anglorum. Quam naturale fuerit beato regi Edwardo regem fuisse et sanctum. « Gloriosi ac eo dilecti regis Edwardi. » — La vie d'Édouard le confesseur n'est pas complète : la fin manque depuis *aluerat, nunc secundum,* f° 96, v° fin. Il manque au manuscrit, en cet endroit, trente-quatre feuillets qui devaient comprendre, en outre, comme cela résulte de la table placée au commencement du volume les vies de saint Wilfrann et de saint Benoît, la passion de saint Thierry, l'Annonciation de la vierge Marie, la vie de saint Romain, et le commencement de la vie de saint Hermeland, jusqu'à ces mots : *iterum accenderet*, qui commencent le centième feuillet.

Incipiunt actus sancti Acharii. « Quocienscunque servorum Dei gloriosa facta memoramus. »

Incipit passio sanctæ Theodoræ virginis. « In illis diebus Diocleciano. »

Incipit vita Beatæ Mariæ Egyptiacæ. « Fuit quidam senex. »

Incipit passio sanctarum Agapæ Ciontæ et Herenæ. « Sanctarum Agapæ, Ciontæ et Herenæ Diocleciano. »

Incipit passio sancti Hyrenei episcopi et martyris. « Cum esset persecutio. »

Incipit vita sancti Turibii episcopi et confessoris. « Tempore illo post obitum sancti Juliani. »

Passio sancti Eleutherii episcopi et Anciæ matris ejus. « Eleucterii nobilissimi viri. »

Passio sancti Anastasii fullonis. « Quamvis tempore persecutionis. »

Passio incipit sancti Georgii. « Eo tempore quo Dioclecianus. »

Vita sancti Firmati episcopi. « Paternæ pietatis in filios. »

Obitus sancti Marci evangelistæ. « Marcus evangelista. »

Incipit vita sancti Ricarii confessoris. « Christo protegente. »

Incipit vita sancti Marcellini papæ et martyris. « Inclitorum martyrum laudes. »

Passio sancti Vitalis martyris. « Sanctus Vitalis militans. »

Translatio corporis sancti Liborii episcopi. « Temporibus christianorum videlicet. »

Passio sanctorum Taraci et Andronici. « In Tarso metropoli. »

Passio sancti Jacobi apostoli fratris Domini. « Tempore illo suscepit. »

Eodem die assumptio Philippi apostoli. « Post ascencionem Domini. »

Passio sancti Judæ episcopi qui Quiriacus dicitur. « Qui sui proprium genesis. »

Incipit prologus in vita beati Florentii episcopi et confessoris. « Scripturus vitam beati. »

Incipit vita sancti Florentii presbyteri et confessoris. « Tempore igitur Diocleciani et Maximiliani. »

Incipit passio sanctorum martyrum Alexandri, Eventi et Theodoli. « Quinto loco a beato Petro apostolo. »

Passio sancti Pancratii martyris. « Temporibus Valeriani et Galieni. »

Incipit vita sancti Beati presbyteri et confessoris. « Cum igitur per. »

Passio sanctorum Gordiani et Epimachi. « Temporibus Juliani impiissimi. »

Incipiunt acta Nerei et Achillei cum passione. « Nisi studia catholicorum. »

Incipit passio Victoris et Coronæ. « In diebus Antonini. »

Eodem die passio Alexandri Lugdunensis. « Uppipodio et Alexandro primum conjunxit infantia. »

Passio sancti Maximi martyris. « Decius imperator volens. »

Incipit prologus in passione sancti Pontii martyris. « Quis potest credere. » *Incipit vita et passio ejus.* « Fuit quidam senator. »

Incipit vita sancti Pachomii abbatis. « Quoniam desiderio desiderastis. »

Passio sanctorum Petri et Andreæ, Pauli et Dionysii. « Apud Samosatam tempore. »

Incipit prologus in passione sancti Emani sociorumque ejus. « Laudis divinæ frequentationem. » *Incipit passio ejus martyris.* « Igitur beatus martyr Emanus. »

Incipit passio sanctæ Basiliæ virginis et martyris. « Fuit quidam rex. »

Passio sancti Bandilii martyris. « Sanctorum « martyrum gloriosa. »

Passio sanctorum martyrum Donatiani et Rogatiani. « Salubre est catholicis legibus. »

Incipit passio sancti Carauni martyris. « Beatis- « simus Caraunus romano. »

Incipit vita sancti Carauni episcopi parisiensis. « Beatissimus Germanus Parisiorum pontifex. »

Incipit vita sancti Berlivini. « Si quis anterio- « rum. »

N° 2945, in-4°; XIIIe siècle.

1° Les grands ouvrages que ce manuscrit ren-

ferme sont compris entre deux feuillets contenant deux fragments (écriture du douzième siècle) du *De inventione* de Cicéron, liv. I, ch. 35.

2° *Incipit liber Aristotelis de anima.* « Bonorum « et honorabilium, etc. »

3° « Reliquorum autem primum consideran- « dum de memoria et memorari. » En marge, d'une écriture plus récente : *Hic incipit liber de memoria et reminiscentia.*

4° *Aristotelis de naturali auditu liber primus incipit.* « Quoniam quidem intelligere. » Suivent les autres livres, avec une glose marginale sur une partie du Ve. — Ce sont, comme on le voit, les versions faites sur le grec. (Voy. Jourdain, p. 4533 et seq.)

5° *Incipit prennon fisicon Nemesii epicopi.* — *Inc.* « A multis prudentibus viris confirmatum « est, etc. » En marge : *Nemesius episcopus græce fecit librum, quem vocavit prennon phisicon, id est stipes naturalium. Hunc transtulit N. Alfanus archiepiscopus Salerni.*

C'est donc une version latine du Traité d'anthropologie de Némésius, mais une version différente, comme on peut déjà le voir par les premiers mots que j'ai cités, de celle qui a été imprimée dans la Bibliothèque des Pères.

Preunon fisicon est évidemment une transcription fautive de deux mots grecs; le second, φυσικῶν, est bien reconnaissable; et dans le premier, à l'aide surtout de la traduction qui en est donnée *stipes*, on trouve aisément πρέμνον, qui signifie *souche*. Ainsi, il paraît que le Traité de Némésius porta autrefois un titre différent de celui de περὶ φύσεως ἀνθρώπου, sous lequel nous le connaissons aujourd'hui, ou au moins qu'à ce titre on en joignait un autre, πρέμνον φυσικῶν.

Quant à l'auteur de la version, il est difficile de décider lequel c'est des deux Alphano qui ont occupé l'un après l'autre le siége archiépiscopal de Salerne; le premier, de 1058 à 1085; le second, de 1085 à 1121. La version que j'ai sous les yeux a été, à ce qu'il paraît, inconnue à tous les auteurs qui ont parlé de ces deux personnages [1]. Mais l'N qui précède le nom d'Alfanus dans le manuscrit que nous avons sous les yeux est probablement la première lettre d'un prénom, tel que Nicolaus. Le manuscrit d'Avranches est, du reste, incomplet; il ne s'étend pas au delà du 61e chapitre.

[1] Voy. Ughelli, *Italia sacra*, VII, 380, sqq. Toppi, *Biblio. neapol.* p. 9 (ed. 1676); Fabricius, *Biblioth. lat. med. æt.*, art. *Alphanus*.

Je trouve le *Prennon phisicon* dans le catalogue des manuscrits de l'abbaye du Bec dont j'ai parlé plus haut.

N° 1976, in-folio; XIIIe siècle.

1° *In hoc volumine continetur ultima pars Periphision* (περὶ φύσεων) *Johonnis Scoti, scilicet libri* III *et semis. In alio volumine continetur prima pars ejusdem libri, scilicet liber primus et* II *semis. Fecit enim idem Johaenes* V *libros de naturæ divisione, obscurissimos et caute legendos.*

2° Fragments du commentaire de Remi d'Auxerre sur l'Evangile de saint Matthieu.

3° Le pénitentiaire de Robert de Saint-Victor.

4° Court extrait d'un pénitentiaire de Fulbert de Chartres : *Ex penitentiali Fulberti Carn. excerpto à canonibus.*

5° Traité anonyme de droit canon. *Inc.* « Vestiri te discoloribus. »

6° Traité anonyme sur les vertus théologales ; il manque la première partie qui devait traiter de la foi. *Inc.* « Sequitur de spe; spes sic describitur. » Sur les sept dons du Saint-Esprit; *Inc.* « Consequentur dicendum de septem donis spiritus sancti. » Sur la prédestination; *Inc.* « Dicturi de prædestinatione. » Sur la volonté de Dieu;

sur la puissance du Christ, etc. Ce sont des chapitres d'un grand ouvrage théologique, d'une Somme.

7° *Incipit summa magistri Stephani de Longuotona.* — *Quæritur utrum homo possit resurgere in tanto caritate a quanta cecidit, etc.* Cette Somme théologique, où il est traité sans ordre de toutes sortes de sujets, est probablement la *Summa de diversis* dont il est fait mention parmi les ouvrages qui sont restés inédits, de ce célèbre archevêque de Cantorbéry, Etienne de Langton. Elle se compose de cent cinquante-huit chapitres.

8° *Excerptum ex libro Zachariæ in unum ex quatuor.*

N° 2426, in-f°; XIV$_e$ siècle.

L'Evangile de saint Jean, accompagné d'une glose perpétuelle, tirée de saint Augustin et de Bède, et précédé d'une préface qui commence ainsi : « Hic est Johannes evangelista, et unus ex « discipulis Domini. »

N° 2934, in-4°; XIVe siècle.

1° Métaphysique d'Aristote, avec commentaire. *Primus tractatus Metaphysicæ, qui dicitur animorum.* – « Dixit Aristoteles : *Consideratio quidem in*

veritate difficilis est. » La leçon *qui dicitur animorum* est inintelligible. Je crois qu'il faut lire : *qui dicitur a minor;* en effet, la métaphysique d'Aristote commence ici, comme on voit, par le IIe livre, que les Grecs désignent par *α*, en latin *a minor,* par opposition au Ier livre dont on le considère comme un appendice, et qu'ils appellent A, *A major.*

Le commentaire commence ainsi : « Aristoteles « dicit quia perscrutatur scientia. » Chaque *texte* est immédiatement suivi de son commentaire; chaque texte commence par *Dixit Aristoteles;* chaque commentaire, par *Aristoteles,* etc. — Le texte et le commentaire s'arrêtent à ces mots du XIIe livre : « Et impossibile est etiam non « ponere contrarium boni et intellectus. »

La version latine n'est point, comme on le voit, celle que fit faire saint Thomas, mais la version faite, sur l'arabe (Jourdain, p. 484).

Je n'ai pu découvrir quel est l'auteur du commentaire.

N° 2378, in-folio.

Diverses pièces concernant le Mont-Saint-Michel.

1° Ecriture du XVe siècle. Histoire du Mont-

Saint-Michel ; le titre, en lettres rouges, est presque entièrement effacé. On n'en distingue plus que la fin : *in monte Gargano*. Le Mont-Gargan est un couvent dédié à saint Michel, en Italie, où l'on alla chercher des reliques pour le Mont-Saint-Michel. *Inc.* « Anno dominicæ incarnationis quingentesimo sexto. » Une main moderne a écrit en marge : *Historia montis Gargani et hujus Montis Tumbæ;* titre inexact.

La seconde partie de cette histoire contient le récit des miracles arrivés au Mont-Saint-Michel. La première partie occupe 20 feuillets ; la seconde en occupe 55. Au verso du dernier feuillet est une note, signée François Gingatz, et par laquelle ce personnage nous apprend qu'il retrouva, en 1694, sous la terre, une statue en bois de la Vierge, qui avait été miraculeusement préservée lors de l'incendie général de l'abbaye.

3° Sur le recto du feuillet suivant, récit en français d'une coutume du couvent.

4° Au verso, prière à la Trinité.

5° Chronologie depuis saint Jean Baptiste ; le cadre a été préparé jusqu'à l'année 1292 ; rempli jusqu'a l'année 1117 par une main de ce temps, et de cette année à l'année 1173 par une autre main de cette dernière époque. Pour les années

suivantes, on s'est borné à noter les dates des décès et avénements des abbés du Mont-Saint-Michel.

6° Commencement d'une histoire en latin du Mont-Saint-Michel, à partir de l'année 1285, et qui n'a pas été poussée au delà de cette même année. Écriture du quinzième siècle.

7° Autre histoire du Mont-Saint-Michel, en français, de 1589 à 1626.

8° *Registrum litterarum sub sigillo nostro confectarum. Anno Domini* MCCCIX. 69 feuillets.

9° Autre registre de lettres, de 1320 à 1327.

10° *Inventaire des chartes du Mont-Saint-Michel.* Quinzième siècle.

11° *Nota abbatiarum de societate nostra exeuntium.* Même époque.

12° Autre registre de lettres, de 1329 à 1335.

13° Chronique du Mont-Saint-Michel, d'une écriture du Xe siècle, sans titre. *Inc.* « Memoriam Beati Michaelis archangeli toto orbe venerandam. » Ce début est en lettres capitales d'or; la première, grande et belle, en or et en couleur. La seconde partie de cette chronique est la révélation de saint Aubert, qu'on trouve également en tête du cartulaire du Mont-Saint-Michel. *Incipit revelatio,* etc.

N° 2374, in-folio.

Cartulaire du chapitre d'Avranches, connu sous le nom de *Livre verd*.

N° 2410, in-folio.

Histoire et cartulaire du Mont-Saint-Michel.

1° Fragment d'une histoire du Mont-Saint-Michel; écriture du treizième siècle; deux pages.

2° Écriture du douzième siècle, comme le cartulaire; histoire du Mont-Saint-Michel. *Incipit revelatio ecclesiæ sancti Michaelis archangeli in monte qui dicitur Tumba in occiduis partibus sub Childeberto rege Francorum et Autberto episcopo. Inc.* « Postquam gens Francorum. »

3° Cartulaire du Mont-Saint-Michel.

Ce manuscrit renferme quelques dessins à la plume du douzième ou treizième siècle, de la grandeur du volume; le premier représente la vision de saint Aubert; les autres, des concessions de chartes.

In-4°; XV° siècle.

Recueil de pièces en français et en latin relatives à l'histoire du Mont-Saint-Michel.

1° *Sequitur hic fundatio hujus loci abreviata.* « Post passionem Domini. »

2° *De scuto et ense S. Michaelis.* « In hoc monte. »

Une note marginale dit : « Cette relation de Bal-
« dric est icy abbrégée, et n'est conforme à l'ori-
« ginal. »

3° Légendes de miracles arrivés au Mont-Saint-Michel.

4° *S'ensuit la fondation de ceste église.*

5° *De l'escu et de l'espée S. Michiel.*

6° *S'ensuivent en somme le nombre des jours des indulgences que plusieurs papes ont données*, etc.

7° *Au nom du Père.... ci s'ensuit la Légende célébrée en sainte église d'ycelui benoît archange monseigneur S. Michiel, extraicte de plusieurs livres et auctorités approuvées, et translatée de latin en françois sans riens muer de la substance*, etc.

8° *Ci s'ensuivent oroisons aus angels de Paradis et premièrement à l'ange qui de nous est garde.*

9° Prières en vers à J.-C. et à la Vierge.

N° 2395, in-folio; XVII° siècle

Histoire de la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, divisée en quatre parties, le tout recueilli des anciens tiltres, chartres et pancartes de cette abbaye par un religieux benedictin de la congrégation de sainct Maur.

En note, au bas : « L'autheur est Fr. Jean Huynes, natif de Beauvais. Il fit profession à

traitement du bibliothécaire s'élève à 600 francs seulement, et les frais d'achats et de reliures à 1,000 francs, le bibliothécaire, à Coutances, reçoit 1,400 francs, et on ne dépense pour les livres que 4 ou 500 francs. Le bibliothécaire, de Coutances, est, il est vrai, un ancien professeur qui, après avoir bien mérité de l'université, fait encore, indépendamment de ses fonctions obligatoires, des cours gratuits d'histoire et de littérature. Cependant le matériel semble être trop mal partagé en comparaison du personnel. Il conviendrait que la ville portât au moins à 1,000 fr. la somme destinée aux acquisitions.

La bibliothèque est ouverte tous les soirs, de la Toussaint à Pâques, depuis l'année 1858, et ce qui prouve l'utilité de l'institution des séances du soir, c'est qu'il y vient environ trois fois autant de lecteurs que le jour. En se conformant sur ce point et sans délai aux circulaires ministérielles, la ville de Coutances a mérité d'avoir une grande part aux dons de l'État. Mais il n'y existe pas encore de Comité d'achats et d'inspection. J'ai l'honneur de vous proposer d'insister auprès de cette ville, comme auprès de la ville d'Avranches, pour qu'un semblable comité y soit immédiatement établi.

Les travaux de catalogue sont encore imparfaits : il n'y a point de répertoire par ordre alphabétique. J'ai engagé le bibliothécaire à transcrire le catalogue systématique sur des cartes, et à les disposer dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, sauf à transcrire ensuite les cartes elles-mêmes sur un second registre. Je l'ai également engagé à comprendre dans le catalogue, sous leurs titres particuliers, les ouvrages réunis dans les collections. Il m'a promis de le faire.

Les manuscrits ont peu d'intérêt ; ce sont :

Deux psautiers et un évangile du quinzième siècle. Les lettres et homélies de saint Jérôme ; beau manuscrit in-folio de la fin du onzième siècle, mais incomplet.

L'Histoire générale du Cotentin et la vie des évêques de Coutances, par Toustain de Billy, curé du Mesnil, mort en 1709 ; les copies de cet ouvrage sont très-répandues.

La *Nouvelle histoire universelle et chronologique du grand bailliage du Cotentin ancien, depuis son origine jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement,* par l'abbé François Lefranc, vicaire général du diocèse de Coutances ; il y a une lacune de l'année 1704 à l'année 1764.

Un manuscrit italien, de 1599, renfermant divers matériaux de peu de valeur pour l'histoire des dernières années du seizième siècle;

Enfin une table alphabétique abrégée du dictionnaire de Moréri.

Parmi les imprimés, j'ai remarqué spécialement un magnifique exemplaire rehaussé d'or et d'argent, des *Evangelicæ historiæ imagines,* en 135 figures, Anvers, 1595; l'auteur de l'entreprise en rapporte l'idée à Ignace de Loyola. Au reste, le bibliothécaire a inséré dans le journal de Coutances une suite d'articles sur les principaux ouvrages qu'on trouve à la bibliothèque; il m'en a remis la collection; j'ai l'honneur de vous la transmettre.

ARCHIVES.

La cathédrale de Coutances possède encore des archives assez considérables. Je les ai visitées avec M. l'abbé Delamarre, grand vicaire, qui s'occupe d'en achever le classement; on y trouve, entre autres documents précieux, le *Cartulaire*

du chapitre (malheureusement incomplet), un grand nombre de *chartes* originales, les *délibérations capitulaires*, beaucoup de pièces relatives à l'histoire de l'église. M. Delamarre en a tiré les éléments d'un travail considérable qu'il destine aux Mémoires des antiquaires de Normandie, et dans lequel il se fait fort d'établir enfin, par une suite de documents authentiques, remontant jusqu'au onzième siècle, que c'est bien de ce siècle que date la cathédrale, comme l'a avancé M. de Gerville, et non point, comme on le croit généralement, du treizième. Ce fait, véritablement établi et mis hors de doute, serait de la plus grande importance pour l'histoire de l'art, puisqu'il reculerait de près de deux siècles, sur l'opinion commune, la première époque de splendeur de l'architecture ogivale.

P. S. M. l'abbé Delamarre est lui-même possesseur de plusieurs manuscrits importants :

L'*inventaire du Chartrier du chapitre de Coutances*, avant la révolution, qui a détruit une grande partie de ce que ce chartrier contenait.

Un *ordre* du diocèse de Coutances, du XIVe siècle, mêlé de quelques documents historiques.

Usages et affaires du chapitre de Coutances, recueil-

lis par l'abbé Pouret, qui a fourni aux auteurs du *Gallia Christiana* la plupart des documents dont ils se sont servis pour ce diocèse.

Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, par Ch. Trigan, docteur de Sorbonne, curé de Digoville.

Le *Livre blanc,* registre des possessions de la cathédrale, au XIVe siècle.

Conjectures sur la ville de Coutances, par Demons.

CHERBOURG.

Valognes, 25 juin 1840.

Cherbourg a cet avantage sur Brest et sur Lorient, qu'on y trouve une bibliothèque municipale publique ; elle comprend près de 5,000 volumes. La meilleure partie provient d'une bibliothèque particulière dont la ville a fait l'acquisition il y a peu d'années, celle de M. du Chevreuil, l'un des plus savants antiquaires du département. Aussi il s'y trouve un certain nombre d'éditions de prix, particulièrement d'Elzévirs, mais plus, peut-être, de ces livres rares ou singuliers, recherchés des bibliophiles, que de ces bons et substantiels ouvrages qui doivent faire le premier fonds d'une bibliothèque publique. Quoi qu'il en soit, la ville a fait un louable effort en achetant, pour une somme assez considérable, la bibliothèque de M. du Chevreuil. Mais la suite

n'a pas répondu dignement à ce début. On ne vote annuellement qu'un traitement, ou plutôt une indemnité de 500 francs pour le bibliothécaire, et une somme qui varie de 200 à 300 francs pour les frais d'achats et de reliure.

Le bibliothécaire actuel est un ancien professeur du collége. Il a trouvé le catalogue établi par ordre de matières seulement, et assez mal en ordre. Il s'occupe, depuis deux mois qu'il est en fonctions, de le transformer en un répertoire alphabétique par noms d'auteurs. Tout son temps est employé à ce travail, et il tient la bibliothèque ouverte au public jusqu'à six heures du soir.

Malheureusement le public en profite peu ; il ne vient presque personne ; il est vrai qu'on ne trouve pas à la bibliothèque les livres que viendraient y chercher la plupart des lecteurs : les livres modernes d'histoire et surtout de voyages.

Il y a 18 manuscrits, dont les plus remarquables sont les suivants :

Histoire (anonyme) *des chanoines réguliers ;* premier volume, s'étendant depuis saint Augustin, à qui on fait remonter l'institution, jusqu'à l'année 1190.

Ordre (liturgique) *de l'abbaye de Cherbourg ;* copie d'un manuscrit daté de 1469.

Histoire (anonyme) *civile et religieuse de Cherbourg,* jusqu'en 1823.

Autre *Histoire de la ville de Cherbourg.*

Mémoires sur la généralité de Caen, par M. Foucault, intendant de ladite généralité.

Cartulaire de l'abbaye de Cherbourg : « Cy après « le double exemplaire de plusieurs lettres héré- « ditalles appartenant à plusieurs hommes et hon- « nestes, l'abbé et couvent de N. Dame du Vœu, « jouxte Cherbourg, dont la collacion a esté due- « ment faite aux originaux, etc. »

Chronique de Normandie, dont le titre manque, d'une écriture du quinzième siècle. Premier chapitre : *Cy parle du duc Aubert premier duc de « Normandie.* « Combien que, etc. »

Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, etc., par Thomas Leroy.

Ce dernier ouvrage est celui dont le savant M. de Gerville a fait tant d'usage dans sa *Notice sur le Mont-Saint-Michel,* et dont l'auteur d'une histoire plus récente du Mont-Saint-Michel (sous le pseudonyme Maximilien Raoul), semble, on ne sait pourquoi, révoquer en doute l'existence.

Cherbourg possède un riche musée, présent d'un seul de ses enfants (M. Henri). La bibliothèque ne saurait rester plus longtemps abandonnée.

C'est à la ville d'y pourvoir, et, quand un des siens a tant fait pour les arts, de doter un peu plus libéralement les sciences et les lettres.

VALOGNES.

Saint-Lô, 26 juin 1840.

La bibliothèque la plus considérable du département de la Manche est celle de Valognes. Formée principalement de la réunion des anciennes bibliothèques des Cordeliers, des Capucins et du séminaire de la ville, et assez bien préservée, pendant la révolution et les temps qui suivirent, des diverses causes de ruine qui réduisirent à rien tant de dépôts de ce genre, elle compte encore aujourd'hui, après s'être défait d'un grand nombre de doubles, 12,000 volumes environ. Dans ce nombre, une foule d'excellents ouvrages, surtout dans la théologie, l'histoire ecclésiastique, la philosophie, le droit romain, canonique et barbare, la philologie ancienne et l'histoire. Dans la théologie, par exemple, tous les Pères, presque tous des meilleures éditions, le

Bibliotheca maxima Patrum, Baronius et ses continuateurs, les conciles de Labbe; une collection assez considérable de Bibles, entre autres une des grandes polyglottes (celle de 1645), la Bible de Munster, etc.; dans la philosophie, une collection nombreuse de versions et de commentaires d'Aristote, Ramus, Gassendi, Descartes, plusieurs ouvrages de Lulle, Cardan, Scaliger; dans la philologie, une partie des meilleurs auteurs de la renaissance, Budée, Turnèbe, Scaliger, Vossius, Muret, Casaubon; dans l'histoire et la jurisprudence, un certain nombre des collections principales et classiques, non point cependant D. Bouquet, ni les Ordonnances du Louvre, mais l'Histoire littéraire de la France, à l'exception des derniers volumes publiés. Beaucoup d'éditions *incunables*; par exemple :

Joh. Nyder *Præceptorium* (imprimé à Paris en 1478, par Ulric Gering).

Vincent de Beauvais, *Speculum morale*, et *speculum historiale* (1473, Mentelin); incomplet.

Id., *Liber gratiæ* (1481, in-folio).

Nicolaus Siculus, *Repertorium* (Nuremberg, 1485); 3 vol. in-folio; très-bel exemplaire.

Ambrosius Spiera, *Quadragesimale de floribus sapientiæ* (Vente., 1481).

Bartholomæus Anglicus, *De proprietatibus rerum* (1482, in-folio).

Buridanus, *Summulæ* (1487, in-folio).

La Bible historiée (sans date, chez Antoine Vérard).

De belles *Heures*, sans date, sur vélin, etc.

En outre, des éditions d'Alde Manuce, de Badius, de Froben (un Hippocrate en grec). Parmi les livres rares, beaucoup de mystiques; on sait que le mysticisme a dominé dans l'ordre de Saint-François, et j'ai déjà dit que la bibliothèque de Valognes provenait, en grande partie, de deux couvents de Franciscains.

Il y a aussi quelques manuscrits; mais la plupart ne sont que des cahiers d'élèves du séminaire. Parmi les autres, les suivants m'ont paru dignes de remarque :

Memoriale magistrorum generalium ordinis ff. Minorum et ordinationum per eosdem factarum in capitulis generalibus. Sequitur memoriale capitulorum provincialium hujus provinciæ Franciæ quæ nunc Parisiensis appellatur et ordinationum in eis factarum, etc. 1439-1637.

Sequitur dyalogus (sic) *quidam inter fratres duos unum de Coletanis et alium de Observantia, quorum*

[*unum*] *sub nomine Amatoris vicariorum et alium sub nomine Scrupu. Quorum primo loquitur Coletanus :* « Placet magnopere, etc » Écriture du quinzième siècle.

Incipit hic compendium theologicæ veritatis, compositum per venerandum patrem magistrum Petrum de Tharanthasia (sic), *eximium theologiæ professorem, qui post vocatus est Innocentius papa quintus.*

Jordani sermones.

Incipit liber venerabilis Richardi, quondam prioris de S. Victore prope Parisius, de duodecim patriarchis, seu Benjamin minor.

Recueil contenant les constitutions des frères Mineurs, des lettres de confirmation des papes, le testament de saint François, etc.

Autre recueil, contenant les mêmes lettres papales, de plus une lettre de François Ier, relative aux Franciscains ; enfin : *Statuta generalia de constitutione et ordinatione cœrimoniarum chori et refectorii.*

Tel est l'aperçu des richesses de la bibliothèque de Valognes. La ville en fait malheureusement peu d'état ; on le croirait du moins, à voir la faible part qu'elle lui a assignée dans son budget. Le traitement du bibliothécaire n'est que de 400 fr. ;

la somme destinée aux acquisitions est encore moindre. Outre cela, il y a peu de lecteurs, et, pour ainsi dire, il n'y en a point.

Il est vrai que la bibliothèque est mal au courant de la science et de la littérature modernes, et se trouve par conséquent hors d'état de satisfaire au plus grand nombre des demandes. Mais ce devrait être une raison de plus pour lui fournir les moyens d'acquérir ce qui lui manque, au lieu de la laisser dans son abandon et dans sa solitude. Il est vrai aussi qu'elle est placée, comme celle d'Avranches, dans l'enceinte des bâtiments du collége, et, de plus, dans une immense salle de pierre, carrelée et voûtée, humide et froide, mal propre à attirer ou retenir les lecteurs. Mais il serait très-aisé d'y pratiquer une entrée indépendante, et d'établir, à peu de frais, une salle de lecture facile à chauffer; le lieu s'y prête parfaitement. Un projet a déjà été étudié pour l'exécution de ces changements indispensables: malheureusement les autorités municipales ne se hâtent pas de l'adopter.

Cependant il y a un comité de surveillance et d'achats; le bibliothécaire, M. Baillache, professeur de rhétorique au collége, est un jeune homme instruit et intelligent; la ville de Valognes a vu

naître et renferme encore des savants, des littérateurs distingués; mais leur exemple et leurs exhortations n'ont pu encore triompher de l'inertie générale. Peut-être l'administration centrale y réussira-t-elle. Il faudrait, je crois, encourager Valognes, en l'aidant efficacement à former un fonds de littérature moderne, qui seul peut être pour ses lecteurs un utile appât, et en même temps s'adresser au point d'honneur de la commune pour qu'elle fasse le reste.

La ville de Valognes a mis à la disposition du ministre de l'instruction publique, peu de temps après l'établissement des échanges de livres, environ 4,000 volumes de doubles. Elle n'a pas reçu encore les ouvrages qui lui ont été concédés en retour. J'ai l'honneur de vous prier de les lui faire délivrer sans plus de délai [1], et d'y joindre, en outre, soit pour la dédommager d'une longue attente, soit pour les motifs dont je viens de parler, le plus qu'il sera possible de livres utiles et de fonds : particulièrement en droit, histoire naturelle, physique, chimie, et quelques-uns des principaux écrivains contemporains dans la littérature et les sciences. Pour l'histoire, par

[1] Depuis, l'échange a été terminé.

exemple, il y a à Valognes assez de livres qui contiennent les faits; mais il y manque ceux qui ont renouvelé les faits par des idées : les ouvrages des Guizot, des Michelet, des Thierry, etc., etc. De même pour la philologie, la critique, etc. Il faut donner aux bibliothèques départementales, de la manière dont elles sont généralement composées, des livres qui attirent en instruisant, et qui conduisent à apprécier ce qu'elles possèdent déjà.

SAINT-LO.

BIBLIOTHÈQUE.

Caen, 28 juin 1840.

La bibliothèque de Saint-Lô répond mal au rang que cette ville occupe dans le département; elle ne compte pas plus de 2000 à 3000 volumes, et la dotation que lui a faite la commune ne lui promet pas un accroissement rapide. On donne au bibliothécaire un traitement de 250 francs, sur lequel il doit encore prélever lui-même les frais de chauffage, de nettoyage, etc.; l'allocation pour les achats et les reliures est à peine de 300 francs par an; et, sur cette somme, déjà si insuffisante, 120 francs ont été employés, cette année, à faire exécuter deux *vues* de la ville au *Daguerréotype*.

Cependant Saint-Lô a manifesté récemment

le désir d'obtenir un collége royal. Pour devenir l'un des chefs-lieux de l'enseignement public, ne faudrait-il pas préparer des ressources aux études, d'utiles loisirs aux professeurs? Ce n'est pas tout de bâtir un collége, ou du moins d'en voter la construction, même à grands frais, comme l'a fait Saint-Lô; une bibliothèque suffisante en est l'accessoire, ou plutôt le complément indispensable.

La ville de Saint-Lô comprendra sans doute ces considérations. On m'a déjà promis, sur mon invitation, de proposer immédiatement à votre nomination un comité d'inspection et d'achats. L'effet de l'institution sera d'abord d'assurer l'emploi régulier des modiques deniers qu'on consacre à la bibliothèque; ensuite, d'obtenir bientôt quelque augmentation. Enfin l'influence de ce conseil protecteur s'étendra peut-être, quand il aura pris consistance, jusqu'à obtenir la translation de la bibliothèque dans quelque local moins resserré et d'un aspect moins misérable que celui où je l'ai trouvée.

La bibliothèque de Saint-Lô est presque entièrement dépourvue de livres modernes pour le droit et les sciences naturelles, physiques et médicales; c'est de livres de ce genre que seraient le

plus utilement composés les prochains envois que l'administration pourra lui faire.

ARCHIVES.

Les archives de la préfecture sont assez riches pour l'histoire. La partie la plus importante provient des anciennes et célèbres abbayes du Mont-Saint-Michel, de Savigny et de Blanchelande. Les chartes de la première remontent au dixième siècle. De Savigny, il ne reste point de chartes originales, mais seulement le *cartulaire,* qui s'étend de l'an 1112 jusqu'à la réunion de la Normandie à la France, au commencement du treizième siècle. Les *chartes de Blanchelande* embrassent l'intervalle compris entre l'an 1154 et le seizième siècle. En outre : le *terrier de l'abbaye de Montbourg,* renfermant, entre autres documents plus ou moins intéressants, une *charte de Guillaume le Bâtard,* et une autre de *Henri* Ier ; une copie du *cartulaire* de la même abbaye ; une copie de celui de l'abbaye de *Saint-Sauveur-le-Vicomte,* dont l'original appartient à M. de Gerville;

quelques chartes de *Lessay et de Torigny;* une traduction française du *cartulaire de l'abbaye de Cerisy* (l'original se trouve maintenant dans la bibliothèque de Rouen); le *livre d'amendes* de la même abbaye, au quatorzième siècle, etc. Au reste, je joins à cette lettre un rapport adressé il y a huit mois au préfet par l'archiviste, que celui-ci a bien voulu me remettre, et qui fait connaître avec détail ce que renferment les archives.

Elles sont placées dans une tour, qui est malheureusement fort humide. Sans des soins continuels pour faire sécher les papiers, il en périrait beaucoup.

BAYEUX.

Caen, 29 juin 1840.

La bibliothèque de Bayeux est une des plus récentes et des moins nombreuses que j'aie visitées, mais, en même temps, une de celles qui sont en meilleure voie de prospérité, et qui méritent le plus vos encouragements. Cette bibliothèque ne date que de l'année 1834, et elle ne se composait alors que de quelques volumes retrouvés au collége : environ 1350. La révolution avait autrefois entassé à Bayeux beaucoup de livres, mais qui, depuis, furent transportés à Caen. Aujourd'hui, la bibliothèque compte plus de 5,000 volumes. Le conseil municipal vote chaque année 800 fr. pour les achats et reliures, et 1200 fr. pour les appointements du bibliothécaire.

La bibliothèque est placée dans un bâtiment spécial dont elle occupe le premier étage. Le rez-

de-chaussée sera consacré à un musée pour les arts et l'archéologie, dont on a réuni les premiers éléments. En outre, l'édifice s'augmente en ce moment du double. Dans une nouvelle salle placée au rez-de-chaussée, sera exposée la fameuse tapisserie de la reine Mathilde ; au-dessus se développera la bibliothèque. Enfin, le conseil municipal se propose d'augmenter l'allocation destinée aux acquisitions de livres, et de la porter à 1,000 fr.

Les achats ont été faits jusqu'à présent par le bibliothécaire, M. Lambert, archéologue instruit, et ils ont toujours été fort bien faits. Cependant le bibliothécaire lui-même comprend parfaitement qu'il est de l'intérêt de l'établissement qui lui est confié de recevoir, par l'institution d'un comité d'inspection et d'achats, le complément de son excellente organisation. Le maire m'a promis de vous adresser très-prochainement la liste des personnes qu'il croit le plus propres à composer le comité.

Quant aux séances du soir, on pense que les habitudes de la ville les rendraient peu utiles. Néanmoins on en fera l'essai cet hiver.

Il y a quelques manuscrits dont la liste n'a pas encore été transmise au ministère, savoir :

Un livre de psalmodie.

Statuts de la confrérie de saint Flocel; XVe siècle.

Registre des domaines du roi dans la vicomté de Bayeux, en 1361.

Cartulaire de la léproserie de saint Nicolas de la Maladerie, aujourd'hui *saint Nicolas de la Chesnaye.* Ce cartulaire se compose de 844 pages; il a été fait en 1138. Les chartes les plus anciennes sont de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

Copie des *Actes de la fondation de l'abbaye de Cerisy.*

Statuts et chartes de la corporation des bouchers de Bayeux.

P. S. La cathédrale possède une centaine de manuscrits, pour la plupart anciens et précieux; entre autres, un Sigebert de Gemblours. Je n'ai pu les voir, m'étant trouvé à Bayeux un dimanche [1].

[1] Depuis mon passage à Bayeux, j'ai reçu de M. Lambert les indications suivantes sur les manuscrits que renferme la bibliothèque du chapitre. — Ces manuscrits sont au nombre d'environ 130, parmi lesquels :

1° *Antiquus cartularius ecclesiæ Baiocensis.* Petit in-folio de 142 feuillets, écrit à la fin du treizième siècle, contenant 585 actes, dont le premier est antérieur à l'année 1066, et le dernier est de 1288. Ce cartulaire est connu sous le titre de *Liber niger capit. Baiocens.* M. Lé-

chaudé d'Anisy en a donné quelques extraits dans le huitième volume des Mémoires des antiquaires de Normandie.

2° *Brevis tractatus de consuetudinibus et statutis ecclesiæ Baiocensis.* In-4°, du treizième siècle. Sur le dernier feuillet, on lit : *Radulphus Andegavinus Baiocensis canonicus me compilavit circa annum Domini M.CC.LXIX.* Et au-dessous : *Liber iste fuit compilatus regnante Ludovico rege Francorum IX°, præsidente ecclesiæ prædictæ Odone de Lorris.* C'est ce recueil qui est connu sous le nom de Cérémonial de l'Angevin. On y trouve des renseignements curieux sur les usages et l'histoire du temps M. Léchaudé en a aussi donné quelques extraits.

3° *Cartulaire de l'abbaye de Longues.* Petit in-4° sur parchemin, écrit au treizième siècle. Le premier acte est celui de la fondation par Hugues Wac, en 1168, et le dernier est de l'année 1274.

4° *Cartulaire de l'abbaye de Cordillon.* Petit in-4° ou in-8°. L'abbaye de religieuses bénédictines de Saint-Laurent-de-Cordillon a été fondée au commencement du treizième siècle, par Guillaume de Soliers, seigneur de Luigèvres.

5° *Pouillé des bénéfices du diocèse de Bayeux,* en latin, et présentant les revenus, les taxes ou décimes, et les noms des présentateurs. Ce pouillé est connu sous le nom de *Livre-Pelut* (*liber velutus*) et a été composé sous l'épiscopat de Pierre de Villaines, évêque de Bayeux vers l'an 1356. Quelques additions faites à ce recueil sont du temps de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, mort en 1479. L'abbé Beziers l'a publié, mais d'une manière très-incorrecte, à la suite de son histoire sommaire de la ville de Bayeux.

6° *Inventaire des joyaulx, capses, reliquaires, ornemens, tenties, paremens, livres et aultres biens appartenans à l'église N. Dame de Baieux, et en icelle trouvés... en l'an mil quatre cens septante six, très-revend père en Dieu mons. Loys de Harcourt, patriarche de Jherusalem lors euesque, etc.* In-4° sur parchemin, bien écrit et bien conservé. Le trésor décrit dans cet inventaire fut pillé par les protestants en 1562.

7° *Cartulaire de l'abbaye de Mondaye* (*Mons Dei*). Petit in-8° sur parchemin, d'une écriture du quinzième siècle. Le premier acte est de l'année 1215.

8° *Cy après ensuivent par déclarations les lettres escriptures des drois, libertés et franchises du moulin de Héville, appartenant aus religieux, abbé et couvent du moustier de Saint-Martin-de- Mondae. Lequel*

moulin est assis en la paroisse d'Ellon es mettes de la baronie de Nonant; appartenante à révérend père en Dieu mons. l'evesque de Lisieux. In-4°.

9° *Cartulaire du prieuré de Saint-Blaise du Mesnil-Hamel.* Petit in-4° du quinzième siècle, sur parchemin.

Dans le même vol. on trouve *les aveux des fiefs et arrière-fiefs de l'évêché de Bayeux, dressés en 1475, par ordre de l'évêque Louis de Harcourt.*

10° *Liber obituum et fondationum.* In-4° écrit en 1586, par ordre de Jean de Chastel, trésorier.

11° *Recueil d'anciennes choses antiques de l'église de Bayeux, par M. Jean Pottier, chanoine trésorier de l'église de Bayeux.* In-4° sur papier.

12° Quatre vol. in-fol., sur papier, ayant pour titre : *Vigiliæ Joannis Petite.* Ce recueil, écrit en latin par Jean Petite, chanoine et official de Bayeux, contient des articles sur les matières suivantes : *Antiquité, bibliothèque, bornes, chemins, colonie, étymologie, études, fiefs, histoire et historiens.* — On doit aussi à Jean Petite la première carte du diocèse de Bayeux, publiée à Paris, chez Jollain, en 1675. Il mourut le 9 mai 1694, et fut inhumé dans la cathédrale de Bayeux.

13° Une chronique composée au treizième siècle par un Eusèbe, chanoine de Bayeux.

14° La chronique de Sigebert de Gemblours, avec l'appendice de Robert du Mont, abbé du Mont-Saint-Michel; manuscrit du treizième siècle.

15° La cité de Dieu, de saint Augustin, beau manuscrit grand in-folio, qui paraît être du onzième siècle. Les grandes lettres sont simplement tracées en bleu ou en vermillon.

16° *Speculum judiciale a magistro Guillermo Duranti compositum.* In-folio, écrit sur parchemin avec lettres peintes et historiées. A la fin on lit : *Explicit repertorium magistri Guillmi Duranti Normani. Amen.* L'épithète de *Normani*, donnée à maître Guillaume Durand, peut paraître singulière, puisque les biographes disent qu'il est né en Languedoc.

17° Les œuvres morales du pape saint Grégoire, grand in-folio du douzieme siècle. Au commencement des chapitres, très-grandes lettres historiées, représentant un ou plusieurs personnages ordinairement assis. Les figures ne sont pas peintes, mais seulement tracées avec les

couleurs bleu, vert et rouge. Un des titres de ce manuscrit porte : *Moralia beati Gregorii per contemplationem sumpta. Libri sexti pars quarta incipit : Quotiens in sct viri.* La première lettre du mot *Quotiens* est formée de trois dragons ailés à gueules béantes. Au centre un personnage assis sur un siége à coussin, couvert d'un manteau, la tête entourée d'une auréole, paraît élever un livre de la main gauche, qui toutefois est enveloppée d'un voile. Au-dessous de cette composition, on lit le mot : *Historia,* en petites majuscules.

CAEN.

BIBLIOTHÈQUE.

Falaise, 3 juillet, 1840.

L'origine de la bibliothèque de Caen remonte à l'an 1431, date de la fondation de l'université. La bibliothèque de l'université, presque entièrement détruite dans les guerres de religion, supprimée en 1701, rétablie en 1736, forme encore le fonds et la partie la plus précieuse de la bibliothèque publique, aujourd'hui la propriété et l'un des principaux ornements de la ville. En 1736, elle avait été reformée en grande partie par la libéralité de divers particuliers; quelques années plus tard, elle s'était enrichie de tous les livres de Bochart, que lui avait légués le petit-fils de cet homme célèbre, Lesueur de Colleville. Elle s'augmenta de la bibliothèque des Jésuites, lors de la suppression

de leur ordre. La révolution y réunit les livres trouvés dans les établissements ecclésiastiques supprimés, probablement aussi dans plusieurs maisons nobles. Enfin, au moment de la création des écoles centrales, des commissaires furent chargés de faire transporter à Caen les meilleurs livres des autres villes du département. Caen s'enrichit ainsi des dépouilles de Bayeux et de Vire, comme Avranches de celles de Coutances. C'est une circonstance qui a été omise dans l'instructive Notice (par M. Mancel, bibliothécaire), où j'ai puisé les autres détails que je viens de donner, mais que n'ont pas oubliée les villes dépouillées au profit de la ville de Caen, ou du moins des études dont elle était redevenue le centre. Paris envoya aussi à Caen trente caisses de bons livres. Ainsi recomposée, la bibliothèque fut ouverte au public vers la fin de 1809. On y comptait alors environ 25,000 volumes. Elle en contient aujourd'hui à peu près 50,000, savoir : Théologie, 5,642; — Jurisprudence, 2,272; — Sciences et arts, 5,618 ; — Belles-Lettres, 5,391 ; — Histoire, 10,851. Le reste est formé de polygraphes, livres singuliers, etc.

On compte 49 éditions du quinzième siècle qu'on s'occupe maintenant de classer à part avec

les livres rares; la plupart de ces *incunables* sont de la plus parfaite conservation. Mais la partie la plus précieuse des imprimés, ce sont assurément les 139 ouvrages qui portent des notes de la main de Bochart, de l'illustre auteur de l'*Hierozoicon* et de la *Geographia sacra*.

Les manuscrits sont au nombre de 174. Il y en a peu d'anciens ou même d'importants à d'autres égards. Il faut citer cependant les suivants :

1° Vingt-cinq manuscrits arabes, etc., dont quelques-uns annotés par Galland.

2° *Scholia græca in Arati phænomena, opera et manu Samuelis Bochart,* in-12 de 48 pages ; à consulter par tout éditeur futur d'Aratus.

3° *Statuta almæ matris universitatis Cadomensis*, in-folio, XVe siècle.

4° *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ardaine, au diocèse de Bayeux,* 3 vol. in-folio.

5° *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, 2 vol. in-folio.

6° *Mémoires historiques de l'abbaye de saint Etienne de Caen*, par D. Juan de Baillache.

7° *Dictionnaire des auteurs ecclésiastiques*, par le savant abbé Hermant ; 9 vol. in-4°.

8° *Athenæ Normannorum, seu syllabus auctorum qui*

oriundi è Normannia, aut qui Normanniæ convenienter inserti, quodquot datum fuit colligere, par le P. Martin, cordelier (savant bibliographe) ; in-4°.

9° *Le Moréri des Normands*, par Guiot de Rouen.

10° *Histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe*, etc.

11° *Précis historique sur les abbesses de Caen*, par La Bataille-Auvray, annoté par l'abbé de la Rue. Ce manuscrit n'est qu'une copie, dont l'original appartient au libraire et bibliophile Mancel.

12° *Mémoires sur les diverses généralités*, faits par les intendants, à la fin du dix-septième siècle, et au commencement du dix-huitième. Plusieurs volumes in-folio.

La ville vote annuellement, pour les frais d'achats et de reliure, une somme de 2,000 fr., et on a l'espoir que cette allocation sera prochainement augmentée. Le budget du personnel est de 3,200 fr., savoir : traitement de deux bibliothécaires, 1,800 fr.; d'un sous-bibliothécaire, 800 fr. ; d'un employé, 600 fr.

Les bibliothécaires et le sous-bibliothécaire sont trois hommes jeunes, doués de connaissances diverses, mais également zélés et intelligents. Des deux premiers, l'un, M. Mancel, s'occupe spécia-

lement de l'histoire ; l'autre, M. Le Flaguais, de la littérature ; le sous-bibliothécaire, M. Trébutien, des langues orientales et de la poésie du moyen âge.

Les conservateurs de la bibliothèque sont chargés de faire les acquisitions, et ils s'acquittent de ce soin à la satisfaction générale. Cependant ils ne représentent pas encore, malgré la variété de leurs études, toutes les branches de la bibliographie ; et, dans une grande bibliothèque, au milieu d'une ville qui réunit à une faculté des lettres, une faculté de droit, une école de médecine, des sociétés savantes justement célèbres à des titres divers, toutes les parties des connaissances humaines veulent être également dotées et entretenues. Je crois donc qu'il importe beaucoup d'instituer auprès de la bibliothèque de Caen, conformément aux règles posées par l'ordonnance du 22 février 1839, un comité permanent d'inspection et d'achat.

La bibliothèque de Caen est encore à se conformer sur un autre point aux prescriptions de l'administration ; elle n'a pas transmis au ministre de l'instruction publique le catalogue de tout ce qu'elle possède. Aussi n'a-t-elle eu, jusqu'à ce jour, presque aucune part aux distributions des livres

dont vous disposez. Ici cependant, je crois pouvoir alléguer en faveur de cette bibliothèque des circonstances pour ainsi dire *atténuantes*, dont la prise en considération lui ferait rendre quelque part aux dons de l'État. Le catalogue a été fait par le prédécesseur des conservateurs actuels, et il leur eût été facile d'en envoyer une copie. Mais ils s'occupent de le refaire entièrement, avec plus de détails et d'exactitude, et j'ai pu m'assurer que le travail nouveau, à en juger par la partie déjà terminée, serait véritablement supérieur à l'ancien. On fait, au fur et à mesure, la copie qui est destinée à votre ministère. Les conservateurs sont donc en retard, jusqu'à un certain point, par zèle et par désir de bien faire et de ne rien livrer d'imparfait. Il faut considérer en outre que le catalogue d'un grand dépôt de livres est un ouvrage de longue haleine; les petites bibliothèques ont moins de peine et moins de mérite à être bientôt en règle. Enfin, la bibliothèque de Caen vous a fait parvenir, il y a quelques mois, la notice détaillée de ses manuscrits. Par tous ces motifs, vous penserez peut-être qu'il serait équitable de l'admettre au nombre de celles à qui vous accordez des livres.

. . . . . .

ARCHIVES.

Les archives du département du Calvados sont très-riches. Elles renferment les titres, chartes, cartulaires, terriers, etc., d'environ vingt-cinq couvents, parmi lesquels l'antique et opulente abbaye de Saint-Étienne de Caen, et celles du Plessis Grinould, dont le cartulaire forme trois volumes in-folio, d'Ardaines et d'Aunay; nombre de documents relatifs aux évêchés de Bayeux et de Lisieux; les titres et chartes d'une foule d'établissements supprimés, de moindre importance; les titres et registres de l'Université de Caen; les statuts des anciennes corporations de Caen et de Lisieux, que M. de Formeville, président de la société des antiquaires de Normandie et correspondant des comités historiques, a fait transcrire presque entièrement pour la collection des documents inédits, relatifs à l'histoire du tiers état.

M. Léchaudé d'Anisy, aussi membre de la société des antiquaires de Normandie et correspondant des comités historiques, a donné l'inventaire d'une partie considérable des archives départementales, sous ce titre : *Extrait des char-*

tes et autres actes normands ou anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados; 2 vol. in-octavo, accompagnés d'un atlas in-quarto, contenant cinq cents sceaux ou contre-sceaux, dessinés et mis en ordre.

Mais l'inventaire analytique de M. Léchaudé d'Anisy est encore loin d'épuiser les archives du Calvados. D'abord il ne s'étend pas au-dessous du quatorzième siècle; et il y a bien des pièces antérieures au quatorzième siècle qu'il ne mentionne pas, et qui n'ont même jamais été classées. L'archiviste s'occupe maintenant du classement général, pour arriver à dresser un inventaire complet. Malheureusement, le service journalier des archives administratives le détourne trop fréquemment de ce travail. Il serait bien à désirer que le conseil général votât les fonds nécessaires pour qu'il fût déchargé du service public, et pût remplir exclusivement les fonctions d'archiviste paléographe.

Les archives des villes principales de la Normandie furent pillées et détruites aux deux époques de l'occupation de ce pays par les Anglais, au commencement du quatorzième et du quinzième siècles. L'hôtel de ville de Caen ne ren-

ferme point de documents antérieurs à cette dernière époque. Les registres des délibérations ne remontent même qu'à 1522. Ce qu'il y a de plus important dans les archives municipales, c'est d'abord le *Matrologe de la ville,* contenant ses priviléges, ceux de l'Université, etc., etc., en deux vol. in-folio; et ensuite un certain nombre d'autres titres et chartes, dont l'inventaire forme un vol. in-folio. M. de Formeville a fourni aux comités historiques des extraits considérables de tous ces divers documents.

P. S. La ville de Caen possède un *muséum d'histoire naturelle,* auquel elle consacre 800 francs par an, et un musée de tableaux où l'on remarque surtout un admirable mariage de la Vierge, de Pérugin, qui a servi de type au tableau célèbre sur le même sujet, de son élève Raphaël.

VIRE.

Alençon, 6 juillet 1840.

Le premier fonds de la bibliothèque de Vire fut un legs que Th. Pichon Tyrréel, né à Vire, mais vivant en Angleterre, fit à sa ville natale de tous les livres qu'il laissait en mourant; cela formait plus de 30,000 volumes, ouvrages d'élite pour la plupart. Pichon Tyrréel était fort lettré, et bibliophile.

Vire entra en jouissance de cette belle succession en 1783. Peu de temps après, on y réunit la bibliothèque des avocats et celle qu'avaient formée les officiers du bailliage. C'étaient environ 530 volumes choisis de jurisprudence. Un abbé Goutard légua aussi ses livres. La révolution vint, qui donna à la ville les bibliothèques de quelques monastères. Et pourtant lorsqu'en 1811 on rendit au public la bibliothèque, depuis long-

temps fermée, il s'y trouvait à peine 2,000 volumes. Pendant les temps de désordre, chacun y avait pris à son gré, et, plus tard, on avait fait à Vire, comme à Bayeux, un choix pour enrichir la bibliothèque centrale de Caen. Quelques années encore après cette opération, un ministre de l'intérieur, M. de Neufchâteau, envoya l'ordre que les bibliothèques tout entières, partout où elles ne seraient pas organisées, fussent transportées immédiatement aux chefs-lieux. Un ecclésiastique de Vire s'offrit aussitôt à la ville pour lui conserver sa bibliothèque, en la classant à la hâte. C'est lui qui est encore aujourd'hui à la tête de cet établissement dont il est, de l'aveu de tous, le second fondateur.

La ville lui donne un modeste traitement de 350 francs ; 500 francs sont votés annuellement pour les achats. Avec ces faibles ressources, il a porté à près de 5000 le nombre des livres que renferme la bibliothèque, et les acquisitions qu'il a faites sont généralement excellentes. De plus, il s'est formé, depuis l'année 1825, une société de souscripteurs pour l'acquisition des meilleurs ouvrages de littérature moderne, qui, après trois années de jouissance, en abandonne la propriété à la ville. La souscription produit de 1200 à 1500

francs par an, et, dans le nombre des livres qu'on achète, il y en a beaucoup qui conviennent véritablement à la bibliothèque.

La bibliothèque de Vire est assez riche en jurisprudence; on y retrouve le fonds des anciennes collections des avocats et du bailliage; elle possède quelques grandes collections historiques, par exemple le *Scriptores rerum francicarum* de Duchesne, les Ordonnances du Louvre, le *Gallia christiana*. On y trouve les Mémoires de l'Académie des inscriptions depuis son origine jusqu'à l'année 1781; le Glossaire de Ducange (mais sans le supplément), le *Bibliotheca maxima Patrum*, les Conciles de Labbe avec les deux *Apparatus*, etc. Il y a beaucoup d'ouvrages des économistes, que Pichon goûtait extrêmement. Il y a aussi une collection assez considérable d'ouvrages d'hétérodoxes et d'esprits forts, qui ne lui déplaisaient point, et même quelques livres licencieux. Mais le respectable bibliothécaire les a tous classés à part dans le catalogue et dans la bibliothèque, et ne les communique pas à la jeunesse.

La bibliothèque de Vire possède aussi des *incunables*, dont plusieurs ont excité l'admiration et même la convoitise du savant bibliophile Dib-

din, qui ne craignit pas de proposer au bibliothécaire de les lui vendre. Parmi les plus précieux, j'ai remarqué un volume contenant : *Profectus religiosorum*, Paris, sans date, gothique. — *Lotharius diaconus, de utilitate conditionis humanæ*, Paris, 1495. — *Tractatus corporis Christi*, Paris, 1494. — *Fructus sacramenti pœnitentiæ, per Jácobum Lupirebello*, gothique, sans date ni lieu d'impression. — *S. Augustinus, de civitate Dei*, 1470. — *Leonardi de Utino sermones*, Paris, 1478. — Bible, de Froben, 1495. Il y a aussi quelques manuscrits, savoir :

Un *Traité de physique*, « attribué, dit l'ancien catalogue de Pichon Tyrréel, au président Ferrières. »

Des *Mémoires pour servir à l'histoire de Vire*, par Lecocq, lieutenant du bailliage ; il en existe une copie à la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits de Gaignières.

Une copie du *Traité de la noblesse*, et une de l'*Histoire universelle abrégée*, du comte de Boulainvilliers.

Enfin, quelques lettres de Pichon Tyrréel et de sa femme, auparavant madame Leprince de Beaumont. Ces lettres peuvent servir à corriger des erreurs qui ont été commises au sujet

de ces deux auteurs, dans la Biographie universelle de Michaud.

Je ne dois pas omettre d'ajouter que la bibliothèque de Vire est assez fréquentée. C'est une ville studieuse; les comités historiques y ont trois correspondants, entre autres, M. Dubourg d'Isigny, savant distingué en plus d'un genre, et auteur d'une *Histoire de la ville et du château de Vire.*

FALAISE.

Alençon, 6 juillet 1840.

La bibliothèque de Falaise est composée, comme celle de Vire, en partie de livres apportés par les confiscations de la révolution, légués par un particulier, ou achetés des deniers de la ville; en partie d'ouvrages modernes acquis à frais communs, puis déposés et donnés par une société de souscripteurs.

Mais à Falaise, les anciens et solides ouvrages du vieux fonds et du legs fait par le savant M. Galeron, premier bibliothécaire, sont peu lus et pour la plupart dorment dans la poussière; les livres de littérature moderne sont nombreux et fort demandés. On ne vient guère lire sur place, étudier, prendre des notes; on emprunte pour emporter au dehors; la bibliothèque n'est ouverte que deux heures par jour, pendant lesquelles se fait ce service; on voit aller et venir des

boîtes contenant les livres qu'on emporte et que l'on rapporte. C'est plutôt, je dois le dire, l'aspect d'un cabinet de lecture que celui d'une sérieuse et silencieuse bibliothèque. Mais probablement c'est le mode qui convient le mieux aux habitudes et aux goûts du pays.

La bibliothèque de Falaise possède cependant quelques grands et beaux ouvrages, entre autres un D. Bouquet complet, chose rare dans les bibliothèques des départements, et les Ordonnances du Louvre; les 400 volumes légués par M. Galeron, et qui ne sont pas encore classés, sont généralement des livres de choix; plusieurs, des livres rares.

Falaise est aussi plus riche que Vire en manuscrits. Le catalogue n'en est pas encore fait, cela est regrettable. Voici tous ceux qui m'ont été montrés ou indiqués; le nombre en est petit, mais la valeur assez grande.

1° Vingt-cinq lettres et billets de Voltaire à Turgot, dont vingt-quatre inédites, quelques-unes autographes, elles sont datéee des :

24 janvier 1764;

28 juillet, 28 septembre, 10 octobre, 21 novembre, 7, 9 et 30 décembre 1774;

12 et 30 décembre, 22 janvier, 31 mai,

29 juin, 16 septembre, 5, 12, 22 (publiée) et 29 décembre 1775;

14 et 17 février, 30 avril, 30 mai, 17 juin 1776;

17 mai 1777.

Ces lettres furent trouvées au château de Turgot. — J'ai pris copie de la première, l'une des plus remarquables; il est à désirer qu'on publie bientôt toutes celles qui sont inédites.

2° Charte en allemand, par laquelle Charles-Quint concède des régales à l'évêque de Metz.

3° Charte latine, par laquelle des nobles de Strasbourg, qui avaient été accusés de complicité dans un meurtre, puis absous, s'engagent à ne pas troubler l'accord fait par le duc de Lorraine. Leurs sceaux y pendent au nombre de 38.

4° *Computus sive status thesaurariæ monasterii S. Stephani de Cadomo, factus per fratrem Robertum de Mota in festo B. Lucæ evangelistæ anno Dñi M.CCCCXXX. I.*

5° Recueil de sermons d'une écriture du XIIIe siècle.

a) *Incipiunt sermones fratres Guillelmi Lugdunensis de epistolis.*

b) Sermons anonymes sur les diverses fêtes de l'année. *Inc.* « Celebrat ecclesia B. Andreæ so-« lempnitatem. »

6° *Dictionnaire des hommes illustres de la Normandie.*

7° *Recherches historiques sur le diocèse de Séez.*

8° *Recueil de chansons choisies en vaudevilles pour servir à l'histoire anecdote depuis* 1600 *jusques et y compris* 1664 ; 7 vol. in-4°. Il existe des recueils semblables dans la bibliothèque du Roi et dans celle de l'Arsenal. — Celui-ci commence par la chanson : *Charmante Gabrielle.*

9° *Recueil de plusieurs pièces concernant les persécutions arrivées aux religieuses de Port-Royal-des-Champs,* etc. : « L'abbaye de P. R. doit son origine à Mathilde de Garlande, etc. »

10° *Journal de la guerre de Hollande, divisé en deux parties, depuis le* 28e *d'avril* 1672, *jusqu'au* 2 *janvier* 1673, *par H. Estienne, escuyer, sieur de Belle, avec la description de la Hollande et l'étendue de toute sa domination.*

ALENÇON.

BIBLIOTHÈQUE

Evreux, 8 juin 1840.

Je savais, par les instructions que vous m'aviez données, que la bibliothèque d'Alençon n'avait pas encore transmis à l'administration son catalogue, et j'avais appris à Caen, de M. Léchaudé d'Anisy, qu'elle possédait un grand nombre de manuscrits importants.

En effet, la bibliothèque de cette ville ne le cède pas de beaucoup, pour la valeur comme pour le nombre de ses manuscrits, à celle même d'Avranches. Vous en pourrez juger, par les notices que j'ai l'honneur de vous adresser sur ceux de ces manuscrits qui m'ont paru mériter le plus une description détaillée. J'en ai décrit dix-sept seulement sur près de cent vingt. Parmi ceux-là,

je signalerai particulièrement ceux qui renferment des ouvrages ou des morceaux que je crois être inédits, et dont quelques uns sont d'un assez grand prix, par exemple :

Une Homélie de Scot Érigène sur le commencement de l'Évangile de saint Jean. — Des extraits de Gui d'Arezzo et d'un autre musicien plus ancien et peu connu, Enchériade. — Des opuscules philosophiques, anonymes, du XIIe siècle, au plus tard ; l'un, traitant de l'âme ; l'autre, faisant connaître quels étaient les auteurs classiques d'alors, et les rapports établis entre les études, ou qui, du moins, confirme ce qu'on en savait d'ailleurs. — Plusieurs Vies de Saints, dont quelques-unes fort anciennes. — Plusieurs cartulaires. — Un ouvrage de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, écrit tout entier de sa main. — Une rhétorique composée par Bourdaloue, et écrite de sa main (mentionnée au catalogue, mais que je n'ai pu voir).

Entre les manuscrits qui n'offrent rien d'inconnu ou d'inédit à signaler, il faut distinguer encore : l'Histoire des Lombards, de Paul Diacre, manuscrit du dixième siècle, au plus tard ; — l'Histoire des papes, attribuée à Anastase le Bibliothécaire, moins complète que l'édition qui en

a été donnée, mais présentant quelques variantes; — les Vies de S. Willbrod, par Alcuin; et un volume, contemporain, d'Orderic Vital, complétant le manuscrit connu de cet auteur, qui se trouve à la bibliothèque du Roi. Il serait convenable que la bibliothèque du Roi l'acquît par voie d'échange, comme M. Le Prévost l'a proposé. La bibliothèque du Roi a déjà fait, précédemment, l'acquisition d'un précieux manuscrit de Gui d'Arezzo, qui se trouvait aussi dans la bibliothèque d'Alençon.

Tous ces manuscrits proviennent de trois établissements ecclésiastiques : de la Trappe, près Mortagne; de Saint-Martin de Séez, et surtout de Saint-Évroult, ancienne et riche abbaye.

Le catalogue en est encore très-imparfait; mais une partie des manuscrits de Saint-Évroult porte des notes bibliographiques, qui sont probablement dues à l'un des moines de l'abbaye, et qui donnent quelques indications exactes sur les auteurs et sur le sujet de plusieurs des morceaux dont le titre manque. Quelques-uns même de ces manuscrits sont précédés d'une description étendue, de la main, si je ne me trompe, du savant Mabillon. Ces secours faciliteront la confection d'un catalogue exact et circonstancié.

Les livres imprimés sont au nombre de plus de 10,000. La théologie est riche, et aussi l'histoire. Les principaux ouvrages que j'ai remarqués sont : les Bollandistes, jusqu'au mois de juin inclusivement ; les Conciles de Labbe (il y a aussi ceux de l'imprimerie royale, magnifiquement reliés); le *Gallia christiana;* le *Monasticon anglicanum;* les *Fœdera* de Rymer; les Capitulaires de Baluze; Ducange; le *Scriptores rerum Normannicarum* de Duchesne; le *Neustria pia*, etc.

Le catalogue des imprimés n'a été fait que par ordre de matières, et encore suivant un système bibliographique peu commode. Le bibliothécaire s'occupe, en ce moment, de le refaire entièrement sur des cartes, pour le convertir ensuite en un répertoire alphabétique; des numéros, placés sur chaque volume, répondront aux numéros du nouveau catalogue, et assureront ainsi et la conservation de l'ordre une fois établi, et la facilité des recherches. Ce travail pourra être terminé, et le *double* du catalogue vous être adressé vers le mois de novembre prochain.

Mais j'ai engagé le bibliothécaire à se livrer d'abord au travail du catalogue des manuscrits, qui forment la partie la plus précieuse de la bibliothèque, et qu'il importe de faire connaître com-

plétement et le plus tôt possible au public. J'ai cru pouvoir lui donner, en votre nom, l'assurance que, dès que le *Catalogue descriptif des manuscrits* serait adressé à l'administration centrale, elle admettrait la bibliothèque d'Alençon au nombre des établissements qui ont part aux distributions de livres. Vous jugerez alors si vous devez comprendre également le *Catalogue des manuscrits d'Alençon* parmi ceux à l'impression desquels vous vous proposez de contribuer.

Maintenant, je dois le dire, avec ces richesses, qui devraient attirer tant de lecteurs, la bibliothèque d'Alençon est presque déserte. La ville ne s'est pas imposé jusqu'à présent, pour l'entretenir sur un pied convenable, tous les sacrifices nécessaires. Outre un mince traitement de 400 francs qu'elle accorde au bibliothécaire (M. Daulne, professeur de rhétorique, homme lettré), et 100 francs de gages à une portière, elle vote annuellement 500 francs seulement pour les achats de livres. Ce n'est pas assez, il s'en faut beaucoup, et surtout de la part d'une ville suffisamment riche et peuplée.

Outre cela, outre la pénurie de livres modernes, qui est la conséquence d'une telle parcimonie, l'entrée de la bibliothèque est mal faite pour in-

viter à y venir. La bibliothèque elle-même est placée dans un magnifique local, en forme de croix, qui fait le dessus de la chapelle du collége; les boiseries, les rayons, les galeries sont splendides. Mais on y arrive par un escalier étroit, roide et obscur. Enfin, le public n'est admis que de midi à deux heures, et ce moment du jour est celui où les occupations de chacun lui permettent le moins de fréquenter la bibliothèque. Mais c'est que c'est le seul aussi que les occupations de M. Daulne, comme professeur, lui permettent de consacrer, dans le courant de la journée, à ses fonctions de bibliothécaire.

Heureusement, il est facile de remédier à tous ces inconvénients. Premièrement, dès que la bibliothèque sera en règle en ce qui touche les catalogues, elle recevra du gouvernement de ces ouvrages qui attirent les lecteurs, tout en les instruisant, un peu plus que l'excellent, mais ancien fonds qu'elle possède; et la ville se décidera sans doute à doter un peu mieux un établissement dont elle verra l'importance appréciée du gouvernement même. Ensuite, l'escalier peut être rendu plus clair et plus commode à peu de frais; on en convient généralement. Enfin, l'ouverture de séances du soir rendra l'usage de la bibliothèque aux

personnes occupées dans le jour. Il sera très-aisé d'approprier à ces séances, et de chauffer, à très-peu de frais encore, l'un des bras de la croix formée par la bibliothèque. L'autre bras est le cabinet du bibliothécaire; il serait convenable aussi d'y placer quelques rayons pour recevoir les manuscrits, entassés aujourd'hui, faute d'autre place, dans des armoires sombres et mal disposées.

MANUSCRITS.

I. Petit in-folio provenant de Saint-Martin de Séez. Ce manuscrit contient, outre divers ouvrages de saint Augustin :

1° *Fulgentii episcopi ad Calcidium grammaticum*. « Quid sit sandapila. » Cette lettre ne se trouve pas parmi les œuvres imprimées de saint Fulgence.

2° Explication des noms et termes de l'Écriture.

3° *De ponderibus;* définitions en quelques lignes.

II. Cod. S. Ebrulfi 124. In-folio; Xe siècle.

1° Vies de saint Victor et de saint Corona. « In illo tempore. »

2° Passion de saint Pérégrin. « Tempore illorum. »

3° Vie de sainte Thècle. « Sub Nerone. »

4° Acrostiche adressé par le moine Adhémar à Rohon, évêque d'Angoulême (publié par Mabillon, *Analecta*, I, 418).

5° Lettre de saint Jérôme au pape Damase, et réponse de Damase.

6° Liste chronologique des papes, jusqu'à Étienne V.

7° Histoire des papes; c'est celle qui a été publiée sous le nom d'Anastase le bibliothécaire; mais dans le manuscrit de saint Evroult, elle s'arrête à Léon IV. Suivant une note placée à la marge du premier feuillet, ce manuscrit diffère en quelques endroits de l'imprimé.

8° Histoire des Lombards, de Paul, diacre.

9° Vie de saint Maieul. « Laudabilis Domini nostri. »

III. In-4°; XIe siècle. Ce manuscrit, qui ne figure pas au catalogue, contient les pièces suivantes :

1° Sans nom d'auteur : *De fide et spe. — Inc.* « Omni poscenti rationem reddere. » En marge, d'une écriture du dix-septième siècle, à ce qu'il semble : *Suspicor esse Guillel. Paris.* L'auteur de la note soupçonne donc que c'est un ouvrage

d'un Guillaume de Paris, probablement de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, de 1228 à 1249. L'écriture du manuscrit appartient en effet à cette époque. L'ouvrage est incomplet. *Des.* « Tamen unus excellit. »

2° *Deologus* (?) *super tractatum de sacramento corporis Christi. — Algerus de corpore et sanguine Domini, libri tres; extant impressi.* Le premier de ces titres est du quinzième siècle; le second, du dix-septième; le corps du texte, du commencement du treizième.

3° Fragments de sermons de saint Bernard.

4° *Brevis expositio in primum caput Genesis.* Ce titre a été écrit au dix-septième siècle.

5° *Variæ notationes in diversos sacræ scripturæ locos.* Titre de la même main que le précédent.

6° Fragments de sermons de saint Bernard. Titres *ut suprà.*

7° *Quædam de jure.* Ce titre a été écrit au dix-septième siècle. *Inc.* « Calumniari est falsa. » Ce sont des explications de termes de droit.

8° Fragments de sermons de saint Bernard.

9° *Homiliæ de feriis et dominicis quadragesimæ. Forte Haimonis.* Titre de la même main que les précédents. *Inc.* « Memento, domine, quod. »

10° *Tractatus doctus et elegans; videtur esse instruc-*

tio spiritualis super considerationem humanæ conditionis. Titre de la même main que les précédents. *Inc.* « Deus omnibus creaturis communiter hæc tria distribuit : naturam, speciem, usum. » *Des.* « Fraudulenta inimici oscula. »

11° *Aliquot sermones.* Titre de la même main que les précédents.

IV. Petit in-folio, reliure en bois couvert de cuir, provenant de Saint-Martin de Séez; XIe siècle.

1° Saint Jérôme, *In traditiones hebraïcas.* — *In loca hebraïca.* — *Interpretationes hebraïcorum nominum.* — *In librum Regum.*

2° Commentaire anonyme sur les Paralipomènes et le livre des Rois. *In fin. Expliciunt quæstiones paralypomenon atque regum.*

3° Fragments de commentaires sur l'Ecriture.

4° Traité sur le sens des lettres de l'alphabet hébraïque.

5° *Explicit expositio super alphabeto hebreo. Incipit tractatus super ædificium Prudentii.* (Voy. Fabric. *in Prudent.*, et Montfaucon, *Bibl. Bibl. manuscr.* p. 1333.)

6° *Jeronimus ad Dardanum.* (Hieron. opp. IX, 96.)

7° *Jeronimus ad Rusticum monachum.* « Nihil christiano felicius, etc. »

8° Fragments divers sur l'ancien Testament; sur Daniel : *Glosæ septimæ ebdomadæ.* « Non ad hoc abbreviavit illos annos ut tolleret inde embolismos, etc. »

9° Explications de divers termes de l'Ecriture.

10° *Incipit epistola Jeronimi ad Damasum papam.*

11° *Rescriptio Damasi papæ ad Jeronimum.*

12° *Incipit ordo episcoporum Romæ excerptorum* (sic). Histoire succincte des papes depuis saint Pierre jusqu'à Constantin l'antipape.

13° *De mensuris.* « Mensurarum appellationes quibus utimur sunt duodecim. »

14° Procédé pour mesurer les hauteurs.

15° Vers sur la sphère, sur l'eucharistie, sur la trinité. Ceux-ci, par leur caractère de mysticisme et par le mélange du grec avec le latin, sembleraient appartenir à Jean Scot Erigène. Hymne à J. C. Vers sur la nature du feu, sur la mort, sur Saül, sur les métaux.

16° *De lapidibus.* Explication du sens mystique des diverses pierres précieuses.

17° *Notæ divinæ legi necessariæ.* C'est la liste et l'explication des *lieux* à considérer dans l'Ecriture sainte.

18° *Mono cordum domni Encheriadis.*

19° *Mensura domni Boetii.*

20° *Mensura domni Guidonis.*

Les trois titres que je viens de rapporter répondent assez bien à une indication donnée par Mansi, dans le *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* de Fabricius, art. *Encheriades*, sur un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne : « In eod. manuscr. Bibl. Ambrosianæ extat opusculum sine titulo, de musica tamen agens, quod his clauditur verbis : *Finit regula Henchiradis et Bohetii et domini Guidonis.* » Il faut entendre *finit regula* comme s'il y avait *finiunt regulæ,* puisque la règle de Gui d'Arezzo n'est assurément pas identique avec celle de Boèce et celle d'Encheriade. Il est indubitable que le manuscrit de Milan contient, comme celui d'Alençon, les trois règles distinctes des trois auteurs. On ne connaissait jusqu'à présent autre chose d'Encheriade, auteur du huitième siècle, environ, qu'un livre sur la musique, en forme de dialogue [1].

Je dois ajouter que le manuscrit que j'ai sous les yeux a déjà été signalé au comité historique

[1] Ce dialogue existe en manuscrit dans la bibliothèque du Roi et dans celle de Chartres.

des arts et monuments par M. le bibliothécaire d'Alençon.

V. Cod. S. Ebrulfi 125, in-folio; XIe siècle.

1° *Vita sanctissimi confessoris Christi Brendani.* « Sanctus Brendanus filius Finloca. »

2° *Incipit prologus in vitam S. Willebrordi, cognomento Clementis, primi Fresionum episcopi.* C'est la vie de saint Willbrod par Alcuin.

3° *Explicit vita S. Willebrordi episcopi et confessoris. Incipit sermo in natali ejusdem convenienti populo palam recitandus.*

4° *Explicit sermo Alcuini proferendus in natale S. Willebrordi. Incipiunt capitula libri secundi de eodem servo Dei... — Expliciunt capitula. Incipit liber secundus de vita S. Willebrordi confessoris, quem Alcuinus metro studens composuit. Explicit liber secundus Alcuini sophystæ de vita beati Willebrordi episcopi.*

5° *Incipit præfatio de vita gloriosi patris Adelwoldi*, etc. *Incipit vita S. Adelwoldi Wintoniensis episcopi et confessoris.* A la suite, divers hymnes et poëmes sur saint Aldewold.

6° Charte de Charles le Simple; le titre : *Caroli Simplicis diploma*, est de l'écriture du bibliothécaire de Saint Evroult. Le diplôme est précédé

de cette notice : « Formam subscriptæ Karoli regis kartæ Rodbertus Uticensis monasterii abbas Aurelianis invenit, et ipsius jussu Goscelinus monachus scriptor egregius celeriter transcripsit, et ad notitiam intimandam quantæ famæ beatus Ebrulfus apud Gallos fuerit Uticensibus monachis tempore Philippi regis Francorum misit. »

7° *Joannes Chrysostomus de compunctione.*

8° *Incipit liber Amalarii presbiteri de misteriis ecclesiasticarum consuetudinum.*

9° *Incipit passio S. Cristinæ virginis.*

10° *Incipit passio S. Teclæ*, etc., incomplet.

11° Formules de bénédiction, d'une écriture du dixième siècle.

12° *Incipit ordo ad judicium faciendum.* « Si aliquis de furto. » Formule d'ordalie, imprimée dans le *De ritibus* de D. Martène, t. III, p. 415.

13° Formules de bénédiction.

14° Vie de saint Germain d'Auxerre en deux livres. « Igitur Germanus Autisiodorensis. »

15° *Incipit revelatio S. Corcodimi diaconi, et conversio Mamertini, vel gesta S. Germani episcopi et confessoris.* « Quanta sit divinæ, etc. » *Des. Explicit relatio Mamertini de S. Curcodimo diacono et sociis ejus.* »

16° Passion de S. Quiriac. « Tempore illo »

sous le titre : *Passio S. Jude.* — *Des. Explicit passio S. Quiriaci episcopi.*

17° *Incipit narratio de quodam miraculo quod contigit in festivitate translationis S. Martini.* « Fulbertus amico. » Dialogue entre deux amis nommés, l'un Fulbert, l'autre Hugues.

18° *Incipit liber Fulberti de tribus maxime necessariis ad perfectionem christianæ religionis.* « Venerabili patri et domino sibi semper amando Adeodato Fulbertus exigus. » C'est la première des lettres publiées de Fulbert de Chartres (Bibliotheca Patrum, XVIII, 5).

19° *Incipit liber ejusdem de quadam diversa consuetudine hostiæ quam accipit sacerdos qui non ordinatur ab episcopo.* « Domino suo Einardo, etc. » C'est la deuxième lettre du même (Bibl. PP., XVIII, 5).

20° Passion de S. Hippolyte. « Regressus, etc. »

21° *It.* de S. Longin. « Diebus, etc. »

22° *It.* de S. Serge et S. Bacchus. « Maximiano, etc. »

VI. In-4° relié en bois, portant sur le plat l'étiquette : *Sermones de diversis seu moralitates.* Écriture du douzième siècle.

Au dedans, sur un cahier de papier intercalé, est une description détaillée du manuscrit, avec

des conjectures sur les auteurs des morceaux qui y sont contenus. Cette description m'a semblé être de la main de Mabillon. Le manuscrit se compose d'extraits des Pères, de sermons et de mélanges de morale. Dans le nombre est un petit traité des Sept degrés de l'âme, occupant à peu près trois pages. *Inc.* « Quærendum est de animæ potentia quid valeat. *Des.* « Se libertate dignam facit. » Opuscule empreint de quelque mysticisme, et qui pourrait appartenir à Hugues de Saint-Victor, dont ce manuscrit contient plusieurs écrits.

VII. In-4°, XIIe siècle. Manuscrit sans couverture et dont le commencement manque.

1° Sermons sans titre. *Init.* « Primo igitur fratres, etc. »

2° *Tractatus de tabernaculo seu in exodum.* Ce titre est de la main du dix-septième siècle qui a annoté ainsi plusieurs des manuscrits de saint Evroult, et qui est probablement celle du bibliothécaire de cette maison. *Init.* « In exodo scriptum est. » Mais on ne traite pas ici du tabernacle ou de l'exode spécialement, comme l'indique le titre ajouté. Le passage suivant, qui commence la seconde partie, indique les matières de tout l'ou-

vrage. « Quoniam de tabernaculo, de altaribus et sacrificiis, secundum quod divina gratia dignata est aspirare, summatim transcurrendoque breviter paululum locuti sumus, jam nunc, eadem gratia comitante et obedientia cogente, de ordinatione sacerdotis et vestimentis sacerdotalibus vel brevissimum sermonem aggrediamur. » Les mots *obedientia cogente* donnent à penser que cet ouvrage fut composé par l'ordre d'un supérieur, probablement de l'abbé ou du prieur d'un couvent où l'auteur était moine.

3° Sermon sur la fête des (11,000?) vierges. *Inc.* « Hodie, fratres karissimi, sollemnitatem virginum celebramus. »

4° Sans titre, *inc.* « Infirmitati mortalium omnipotens, etc. » Le bibliothécaire avait écrit au haut de la page ce titre : *In evangelium de Samaritano*, qui a été ensuite effacé.

5° *De duodecim abusibus claustri*. Fragment d'un ouvrage d'Hugues de Fouillois, qui a été imprimé parmi les œuvres d'Hugues de Saint-Victor.

6° Sermons, dont quelques-uns de saint Bernard.

VIII. In-4°, 1° écriture du XII° siècle. *In passionem S. Thome archiepiscopi et martyris.* « Sacro-

sanctam ecclesiam jugiter impugnat hostis antiquus. »

2° *Incipit liber primus miraculorum S. Thome archiepiscopi.* « Aspiciebam in visa, etc. » Ouvrage en quatre livres.

Peut-être ces légendes sont-elles au nombre de celles que comprend le *Vita quadripartita B. Thomæ.* Cela est à vérifier.

3° Poëme sur saint Thomas Becket. *De sancto Thoma archiepiscopo Cantuariensi et martyre :*

Ante chaos jurgium indigeste molis,
Adhuc yle gravida fetu magne prolis,
Nondum orto lumine lune neque solis,
Nec discretis aere, terra, mari, polis, etc.

4° *Incipiunt proverbia Senece secundum alfabetum.* « Alienum est omne quod optando evenit. »

5° Ecriture du XIIe siècle. *De gratia et libero arbitrio.* « Secundum quod nec gratia minuit liberum arbitrium, ut putant aliqui, nec liberum arbitrium gratiam. » Ce sont des questions sur la grâce et le libre arbitre. Elles sont peu importantes

6° Dissertation sans titre sur diverses parties de l'Écriture. *Inc.* « Videndum est quid sit psalterium. »

7° *Incipit passio S. Agnetie.* Légende en vers ; écriture du XIIIe siècle.

Agnes sacra sui pennam scriptoris inauret,
Linguæ nectareo compleat imbre domum, etc.

8° Ecriture du XIe siècle, sans titre. Traité d'Alcuin sur les Vertus et les vices.

9° XIIIe siècle. Extrait d'un sermon de saint Augustin.

10° Fin du XIIe siècle. Fragment d'un panégyrique de la Vierge.

IX. In-folio, presque sans couverture.

1° Boëce, *Consolatio philosophiæ*.

2° Vies et passions de : S. Sévère. « Quotienscumque virorum gesta. » — S. Chrysante et Ste Darie. « Historiam priorum sanctorum. » Version de l'original de Métaphraste, différente de celle qui a été publiée par Surius. — S. Brice. « Quodam tempore. » — Ste Euphémie. « S. Euphemia filia. » — Ste Anastasie. « Omnia quæ à sanctis. » — S. Remi. « Post vindictam scelerum. » — Ste Marie Madeleine. « Quanquam. » — S. Ponce. « Quis poterit credere. » — S. Ansbert (par Aigald). — Ste Austreberte. « Si meus mundus. » — S. Amand. « Scripturus vitam » — S. Hilaire de Poitiers. « Igitur B. Hylarius. » — S. Marcellin et S. Pierre. « Benignitas. » — SS. Alexandre, Hermès, Eventius, Theodolus.

« Quinto. » — S. Pierrre et S. Paul. « Licet plurima. » — S. Cucufas. « Gloriosos sanctorum. » — S. Vincent. « Probabile. » — S. Benoît. « Foca (sic) imperatore. » — SS. Macchabées. « Passio sanctorum. » — Ste Marie. « Adrianus. » — S. Serenus. « Postquam divinæ. »

3° Histoire d'Angleterre, de Geoffroy de Monmouth.

X. In-folio, XIIe siècle.

Les dix premières *Collations* de Cassien. C'est le manuscrit, provenant de S. Martin de Séez, qui porte les petites annotations marginales que d'Achery a publiées dans les œuvres de Lanfranc, p. 252. En effet, au haut de la dernière page, on lit : *Huc usque correxi ;* et au-dessus, d'une autre main : *Lanfrancus.*

IX. In-folio ; XIIe siècle.

1° Récit de miracles arrivés en Normandie, par l'intercession de S. Nicolas. « In provincia Neustriæ. »

2° Lettres d'Ives de Chartres.

3° Fragment de Hugues de S. Victor, *De tribus diebus.*

4° Récits de miracles opérés par les reliques

de S. Nicolas au château de Brione près l'abbaye du Bec, etc.

5° *In nomine sanctæ Trinitatis incipit liber S. Pateri discipuli beati Gregorii papæ.* « Dum beatissimi atque. » C'est la collection d'extraits de S. Grégoire, faite par S. Patère, son disciple.

6° Fragments théologiques, sans valeur ; écriture du Xe siècle.

X. In-folio; XIIIe siècle.

Sermones de tempore et de sanctis Johannis de S. Ebrulfo, cancellarii Parisiensis et decani Lexoviensis. Ce titre a été mis au dix-septième siècle. Il y a vingt-quatre sermons. *Inc.* « Scientes quia jam hora est. »

XI. In-folio, marqué au dos d'un G.

1° L'*Hexaemeron* de S. Ambroise.

2° Sermon sur les dix plaies de l'Egypte, et les dix commandements de Dieu.

3° Fragments d'un commentaire sur la Bible.

4° *Redditus S. Ebrulfi quos habet in Anglia.*

5° Fragments de Priscien.

6° Canons du concile de Clermont, 1095.

7° Fragment de grammaire (de Priscien?) « Barbarismus est pars orationis vitiosa, etc. »

8° Vers et prose rimée, moraux et théologiques.

9° Prose rimée, renfermant une sorte de notice sur l'histoire littéraire, et les rapports des différentes branches des sciences et des lettres entre elles. *Inc.* « Ad mensam philosophicam sitientes currite. » Écriture du XIIe siècle.

10° Vies, passions de SS. Félix, Fortunat et Achilleus. « Igitur beatissimus Yrenæus, etc. » — S. Andeol. « Sanctorum martyrum gesta. » — S. Demetrius, vie écrite et dédiée à Charlemagne par Anastase, prêtre (le Bibliothécaire). « Domino piissimo, etc. » — Miracles du même saint. « Marianus quidam. »

11° Vie de S. Thibaut, d'une écriture du commencement du XIe siècle. « Antiquos dominos. »

XII. Petit in-folio. Manuscrit français du XIVe (?) siècle, et sur lequel le bibliothécaire d'Alençon a adressé une notice, il y a trois ans, au comité historique de la langue française.

1° Opuscules théologiques, sur l'Apocalypse, les vertus, les vices, les dons du Saint-Esprit, etc. A la fin : « Ce livre compila et fist un frère de l'ordre des prescheurs à la requeste dou roy de France Phelippe, en l'an de l'incarnacion nostre

seigneur Jesus-Crist M.CC.LXXIX. *Explicit.* »

2° Vies de divers saints.

XIII. In-folio, sur papier.

Cartulaire de la Chartreuse du *Val-Dieu*.

XIV. In-folio, sur papier.

Registres des délibérations du chapitre de l'église de la Toussaint, de Mortagne.

XV. In-folio, sur papier.

Cartulaire de l'abbaye de Soligny.

XVI. In-folio, sur parchemin.

Procès-verbal de l'installation du présidial d'Alençon, en 1552.

XVII. In-4°, relié en maroquin rouge.

Traité de l'abbé de Rancé, écrit de sa main, sur la Trinité. C'est moins un ouvrage original qu'un recueil de passages des Pères.

ARCHIVES.

Les archives de la préfecture[1] sont dans le meilleur ordre. Tout ce qu'il y a d'important est classé, et étiqueté par classes. Mais il manque encore un *Inventaire* ou *Répertoire analytique*.

Les principales pièces historiques, qui ne sont pas d'ailleurs extrêmement nombreuses, sont les suivantes :

Chartes des abbayes du *Val-Dieu* (commençant au milieu du XIIIe siècle), *de Silly, du Vieux-Bellesme* (les plus remarquables sont : une charte de Philippe Ier; une autre confirmée par Guillaume le Conquérant et Mathilde; une autre de Guillaume de Bellesme, au commencement du XIe siècle, pour la fondation de l'église S. Léonard, etc.), de l'*Isle-Dieu près Rouen*, de *Ste Marie de Perseigne*, de *Cerisy*, de *S. Étienne de Caen*, du *Trésor*, de *Ste Croix de Martragny*, d'*Ardaines*, de *Rouvron*, d'*Almenesche*, de *S. Évroult* où, entre autres, plusieurs chartes et lettres patentes des rois de France et des ducs d'Alençon.

[1] Voyez sur ces archives un article de M. Géraud, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, juillet-août 1840.

Bulles de papes, adressées à des évêques de *Séez*, à des abbés de *Silly*, etc.

Titres du comté de Montgommery; aveux féodaux; actes de ventes des biens nationaux.

Le conseil municipal a voté, au budget de cette année, 300 fr. pour mettre en ordre les archives de la mairie. Elles renferment quelques pièces intéressantes, par exemple :

Des *Registres et papiers concernant les corps d'arts et métiers de la ville,* de 1658 à 1788 ;

Les *Délibérations du conseil de ville*, depuis l'an 1600 ;

Les *Recettes et dépenses de l'église N. Dame,* depuis 1444 ;

It. de la ville, depuis 1548 ;

Des *Ordonnances concernant les octrois*, depuis 1648.

Un sac de pièces sous ce titre : « Dans ce sac « sont des pièces de conséquence, comme les « roys, reynes et ducs prennent sous leur sauve- « garde le monastère de Ste Claire d'Alençon, avec « arrêt de prise de corps pour les violences faites « par les Huguenots, etc. » La première de ces pièces est une ordonnance de Charles IX.

Titres anciens concernant l'établissement de la Maladrerie.

Titres concernant les octrois, de 1570 à 1581, etc.

P. S. J'oubliais de mentionner qu'il se trouve aux archives de la préfecture un manuscrit de *Mémoires historiques sur les ducs d'Alençon et surtout sur les choses mémorables de la ville et vicomté d'Argentan,* par un avocat du roy au bailliage d'Alençon, sous Henri IV.

ÉVREUX.

Dieppe, 12 juillet 1840.

La bibliothèque de la ville d'Evreux provient d'établissements religieux supprimés, soit de la ville même, soit du département. Parmi ceux-là les principaux étaient l'abbaye de Saint-Taurin et celle de Saint-Sauveur, l'une et l'autre de l'ordre de Saint-Benoît, et les couvents des Jacobins, des Capucins et des Cordeliers; parmi les monastères du département, les riches abbayes de Lyre et du Bec. Quelques manuscrits viennent de la cathédrale d'Evreux; quelques autres encore portent les armes de l'abbaye de Saint-Victor de Paris.

Cette bibliothèque devrait donc être fort riche, et elle est au contraire assez pauvre. Elle ne comprend guère plus de 8,500 imprimés et 140 manuscrits. Outre le pillage qui eut lieu à Évreux comme presque partout pendant la révolution et

même depuis, on préleva, pendant la restauration des bibliothèques pour l'évêché et le séminaire sur le fonds commun de la bibliothèque municipale, en sorte qu'elle ne possède presque plus rien en théologie et en histoire ecclésiastique. Mais la Société libre des sciences et arts réunit ses livres à ceux de la ville, sinon pour la propriété, au moins pour l'usage; en sorte que les sciences et les arts sont la partie la mieux pourvue. C'est le contraire de presque toutes les bibliothèques que j'ai visitées.

Le local est un pavillon situé dans un beau jardin des plantes; mais il est trop petit et incommode. C'est une salle carrée toute en hauteur, une sorte de lanterne où il faut sans cesse monter pour atteindre les livres.

La ville ne vote actuellement pour les acquisitions qu'environ 500 fr. par an; mais elle se propose d'augmenter cette allocation lorsque le catalogue sera terminé et publié, et la bibliothèque ainsi organisée définitivement.

Le bibliothécaire, M. Chassant, procède en ce moment à la confection du catalogue des doubles et incomplets. Je l'ai invité à vous le transmettre immédiatement, afin que les livres que vous accorderez en échange à la ville d'Évreux puissent

être portés au catalogue avant que l'impression en soit achevée.

Le catalogue des manuscrits est fait depuis longtemps, et a été adressé à l'administration. Mais en comparant les indications qu'il donne avec les manuscrits mêmes, je me suis convaincu qu'elles étaient extrêmement insuffisantes. J'ai donc engagé le bibliothécaire à le refaire, en s'attachant à donner une description détaillée de chaque volume, l'indication exacte de toutes les pièces qui y sont contenues; et non-seulement le titre, mais les premiers et les derniers mots de chacune; car un titre est souvent trompeur, équivoque, ou peut convenir à plusieurs ouvrages différents. La transcription des premiers et des derniers mots du texte donne le moyen de faire les vérifications nécessaires et de lever tous les doutes.

J'ai décrit moi-même les manuscrits qui m'ont paru mériter le plus d'être portés immédiatement à votre connaissance et à celle du public.

Vous remarquerez, monsieur le ministre, parmi les manuscrits dont j'ai l'honneur de vous adresser la notice : la *Correspondance diplomatique pour la paix de Munster*, dont je suppose, au reste, que les originaux se trouvent aux archives du

ministère des affaires étrangères; le *Campus floridus* d'un moine de l'abbaye de Lyre, dont le nom comme les ouvrages étaient, si je ne me trompe, demeurés inconnus aux bibliographes; l'ouvrage anonyme intitulé *Isagoge in moralem;* une *Légende de Thomas Becket* et un récit du *Purgatoire de S. Patrice;* une collection des *Épitaphes des tombeaux de Port-Royal*, etc.

N° 1, XIIIe siècle.

1° Senèque *de beneficiis*. Le commencement du Ier livre manque.

2° Extraits des lettres de Sénèque.

3° Extraits de divers moralistes et principalement de Sénèque, de Sidoine Apollinaire, de saint Cyprien, etc.

4° Extraits des lettres de saint Jérôme.

5° Traité enclyclopédique de... (Isidore de Séville?) sans titre; *Inc.* « Cum et aurium clementia et optimarum artium studiis præstare te sentiam cæteris. »

6° *Incipiunt ysagoge in moralem.* « Moralium dogma philosophorum per multa dispersum volumina tuo quidem instinctu, vir optime et liberalis, contrahere meditabar, etc. *In fine : Explicit liber F H de moralitate.* Les deux lettres F R ca-

chent probablement le nom de l'auteur. — Cet auteur feint que Cicéron et Sénèque lui apparurent en songe pour lui inspirer ce qu'il devait dire, etc. [1].

N° 4, XIIIe siècle.

1° *Summa magistri Johannis Beleth de ecclesiasticis officiis*. Souvent imprimé.

2° *Incipit purgatorium sancti Patricii*. « Cum continua salute patri filius obedientiæ munus. Jussisti, pater venerande, etc. » C'est le commencement du prologue : la légende commence par : « Noster magnus sanctus Patricius qui a primo est secundus. » *Des*. « In monasterio commendavit. » Il semble que la fin manque.

3° Cinq pages couvertes de dessins à la plume, du treizième siècle, représentant l'histoire de David, celle de Jonas, etc.

4° *Incipit epistola domni abbatis Gisleberti ad domnum abbatem Anselmum de disputatione fidei quam habuit contra quemdam Judæum*. C'est l'ouvrage de Gilbert de Westminster, imprimé avec les œuvres de saint Anselme.

[1] Ce même ouvrage se trouve dans un des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal ; il y est anonyme. — On a attribué à Scot Erigène un livre intitulé : *Dogmata philosophorum*.

N° 8, fin du XIIe siècle.

1° *Incipit prologus in librum qui dicitur campus floridus. Inc.* « Cum in claustro sederem tacitus, quietus quidem corpore, per campos silvasque scripturarum oculis et mente discurrens, inveni librum *de Floribus scripturarum* qui incipit : *Adam, ubi es,* qui, cum mihi tanquam utilis placuisset, accensus sum desiderio vehementi ut ad istare (*sic, an* instar?) ejus unum facerem pleniorem. Cepi ergo revolvere libros studiosus et avidus indagator tam de illo quam de aliis multis libris flores legens et eligens et reportans quod volui in campo meo, hoc est in hoc libro plantavi. Unde eum *Campum floridum* nominavi, etc. » Sur le verso de la couverture du manuscrit, il est écrit : *Campus floridus, authore Henrico de Paccyo, monaco Lyre.*

2° Sermons anonymes.

N° 13.

1° *Thomas Hybernicus, De tribus punctis Christianæ religionis.* Inédit.

2° Sans titre. *Inc.* « Tria bona per quæ possumus cognoscere si Deum vere diligimus. » *Des. Explicit prohemium hujus libri.*

3° *Incipit liber conscientiæ magistri Roberti de Sorbonia.*

4° S. Bonaventure, *Amatorium.*

N° 11.

1° *Épitaphes qui ont été renversées dans la destrucseon de l'église et du saint monastère de Port-Royal-des-Champs, en 1711.* Il y en a 37 ; entre autres celles de MM. Lemaître, Singlin, Arnauld d'Andilly, Hamon, de la mère Agnès et de la mère Angélique.

2° *Lettre que M. Grenet, curé de Saint-Benoist et supérieur du monastère de Port-Royal-des-Champs, écrivit avant que de mourir à monseigneur de Harlay, archevêque de Paris.* « Je sens l'heure qui s'approche, etc. »

N° 30, manuscrit du XIe siècle, sans commencement ni fin.

1° Recueil considérable de légendes et anecdotes sur les Pères du désert, etc. *Des.* « Donec vasa electa fieri potuissent. »

2° Autre recueil de légendes. *Incipiunt capitula quæ continentur in hoc libello de vitis Patrum emerctensium* (sic) *quæ a Domino facta sunt per interventum beatæ Eulaliæ virginis et martyris.*

N° 57.

1° Sermon anonyme sur la conversion de S. Paul.

2° *Item*, sur le commencement de l'Evangile.

3° *Legenda Willelmi Bituricensis*. « Beatus Willelmus, etc. »

4° *Vita B. Alexis*. « Fuit vir Romæ... »

5° Vie de S. Herculain.

6° Vie de S. Leufride. « Reticentibus. »

7° Vie de Ste Risca. « Claudius; » de S. Clet. « Beatissimo; » de S. Mamert; de SS. Donatien et Rogatien; de S. Urbain; de S. Augustin, apôtre de l'Angleterre. « Beatus Gregorius; » de S. Maxime de Trèves. « Deus beatus; » des Macchabées, etc.

N° 40.

Version latine des *Récognitions* attribuées à saint Clément Ier, dédiée à un certain Gaudentius, et faite à l'instigation d'une vierge nommée Silvia; c'est ce qui résulte de la préface du traducteur.

N° 60.

1° Chronique abrégée de Normandie, depuis 851 jusqu'à 1200.

2° Petit traité anonyme sur les nombres. *Init.* « Si cui ratio numeri, etc. » Écriture du XIe siècle.

3° *Incipit prologus Albrici de computo lunæ*, etc. C'est le traité d'Helpric, ou Albéric, sur le Comput ecclésiastique, imprimé dans le *Thesaurus novissimus anecdotorum* de D. Pez.

4° Calendrier.

5° *Incipit prologus Bedæ presbyteri in librum de temporibus*, etc. C'est le traité de Bède *De temporum ratione.*

N° 79.

Ce manuscrit contient plusieurs ouvrages d'Aristote, comme l'indique le catalogue; mais, en outre, entre le traité de la *Divination par le sommeil* et le *Traité de la longueur et de la brièveté de la vie*, le petit ouvrage *De differentia spiritus et animæ*, qui se trouve également dans un des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches. Mais dans le manuscrit d'Évreux il manque la dédicace de l'auteur à l'archevêque Raymond. *Init.* « Interrogasti me de differentia spiritus et animæ. »

N° 116.

Tomes 6 et 7 d'une *Collection de lettres* de 1647

et 1648, de Mazarin, de Brienne, Servien; Davaux, La Thuillerie, Chanut, Delacour. C'est la correspondance diplomatique relative aux négociations pour la paix de Munster. Chacun de ces deux volumes porte sur le premier feuillet la signature : *Hennequin*.

N° 120.

Correspondance diplomatique pour la paix de Munster (1644), entre M. de Brienne, MM. Davaux, Servien et de La Thuillerie, et la Reine; 2 vol. in-folio. En tête de chacun des deux volumes, la note suivante : « Manuscript original provenant de M. Mirlan, qui l'a eu de M. Servien. Il a esté donné à la bibliothèque du couvent des religieux de Picpus, par le révérend père Louis, provincial desdits religieux, le 14 juillet 1716. »

ARCHIVES.

Les archives du département de l'Eure ne sont pas très-riches pour l'histoire.

Cependant elles renferment des chartes des ab-

bayes de Lyre, de Lanoë, de l'Isle-Dieu, de Bonport, du Trésor, de Fontaine-Guérard, du Bec, de la Chartreuse de Gaillon, du chapitre d'Evreux. — Parmi les chartes de l'abbaye de Lyre, il y a une charte de fondation antérieure à 1066, et qui est inédite; quelques autres, à peu près semblables, ont été publiées dans le *Gallia Christiana ;* en outre, diverses de Henri Ier et de Henri II, de Jean-sans-Terre, de saint Louis, de Philippe le Bel.

On a aussi les cartulaires de Bonport, du prieuré du Désert, de la chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, du prieuré de Saint-Aubin-des-Fresnes, de l'abbaye de Saint-Taurin, de l'abbaye de l'Etrée, un inventaire du chartrier de Lyre, en quatre volumes, dont le premier manque.

On a retrouvé des feuillets de l'important cartulaire du Bec, qui formaient la couverture de registres d'administration.

Enfin on a quelques pièces d'établissements ecclésiastiques situés hors du département de l'Eure, tels que : Saint-Ouen de Rouen, Beaubec, Jumiéges, Saint-Wandrille, la Trinité de Caen.

L'archiviste se prépare à dresser l'*inventaire analytique* des archives. M. Bonnin, correspondant

du ministère pour les travaux historiques, les a explorées en tous sens; et il a pris copie de toutes les pièces anciennes et importantes, pour les faire entrer dans un Recueil complet des documents relatifs à l'histoire de la Normandie jusqu'au XIIIe siècle.

CONCHES.

Dieppe, 12 juillet 1840.

J'avais appris à Evreux qu'il existait, dans une des salles de l'hospice de la petite ville de Conches, un grand nombre de livres et même quelques manuscrits, longtemps abandonnés à l'écart, mais desquels, sur la menace d'un préfet, de faire tout porter à Évreux, le conseil municipal avait enfin pris la résolution de former une bibliothèque. Je me transportai aussitôt à Conches, accompagné du bibliothécaire d'Évreux.

Je trouvai en effet, dans une sorte de galetas de l'hospice, environ 2,000 volumes rangés sur des rayons, mais couverts de poussière. Ce sont les débris de la bibliothèque du couvent de Saint-Pierre, d'où sortit, dès le douzième siècle, le célèbre Guillaume de Conches; de véritables débris, car ce sont en partie, malheureusement, des ou-

vrages dépareillés. En outre, un assez bon nombre de belles éditions du quinzième siècle ; par exemple : la Bible d'Ulric Gering, etc., 2 vol. in-folio ; Albert de Lyb, *Margarita poetica*, Paris, 1477, in-folio (édition omise par Fabricius) ; *D. Gregorii Moralia*, 1495, in-folio ; *Nicholaus de Lyra, in Psalterium*, 1487, in-folio ; *Bartholomæus Anglicus, De proprietatibus rerum*, 1480, in-folio, bel exemplaire ; *Quæstiones perutiles super Donatum minorem*, gothique sans date ; *Expositio magistri Georgii super physica, de cœlo*, etc. *Aristotelis*, goth. sans date ; *J. Nyder, Præceptorium*, goth. sans date, etc.

MANUSCRITS.

I. In-4° ; XIIIe siècle.
Bréviaire.

II. Petit in-folio, belle écriture du XIIIe siècle.

1° *Incipit tractatus magistri Petri manducatoris de sacramentis*. Livre inédit, et même ignoré, au moins du savant Fabricius.

2° *Explicit tractatus magistri Petri manducatoris*,

de sacramentis. Incipit tractatus magistris Petri manducatoris de penitentia. Non publié, sauf quelques extraits.

3° *De mundo ab* (sic) *scandalis* « Necesse est ut. »

4° *Explicit. Incipit prologus in librum sequentem de expositione sanctorum verborum quæ in sancto sacro canone misse sunt edita. — Incipit primus ordo canonis*, etc.

5° *Incipit liber S. Effrem diaconi atque abbatis de compunctione cordis.* « Dolor, etc. »

6° *Incipit ammonitio I^a S. Cesarii*, etc. — 2^a, 3^a, etc.

7° *Liber admonitionis S. Basilii.*

8° *Prologus Rufini in instituta Basilii.*

9° *Incipiunt instituta.*

10° *Sermones S. Cesarii ad monachos.*

11° Quelques sermons de saint Augustin.

12° Lettre de saint Augustin à Lætus.

13° *Sermo S. Macharii ad monachos.*

14° *Libri sententiarum B. Ysidori*, etc. « Summum bonum, etc. »

15° *Incipit liber de ædificatione claustri editus ab Hugone de S. Victore.* « Sequuturus, etc. »

III. In-8°; XIIIe siècle.

1° Somme de Jean Beleth, *De divinis officiis.* Le

titre est d'une écriture moderne, avec cette note : *Sed nonnihil interpolatus.*

2° Titre d'une écriture moderne : *Instructio parochi. Inc.* « Quærere debet sacerdos. »

3° *De confessione facienda, cui et quomodo.*

IV. In-8°; XIII° siècle.

Summa Monaldi.

V. *Vocabulaire latin-français,* fait au mois de septembre 1388. Il est en ce moment entre les mains de M. le bibliothécaire d'Évreux.

VI. Grand in-folio, sur papier :

Graduale Ebroïcense. Je n'ai pas trouvé ce manuscrit ; mais M. Chassant m'a assuré l'avoir vu dans une visite qu'il a faite précédemment à la bibliothèque de Conches. Il en est de même du suivant.

VII. in-18.

Musicæ epitome, sive compendium ex Glareani dodecachordo. Ces deux manuscrits devront se retrouver.

. . . . . .

LOUVIERS.

Dieppe, 14 juillet 1840.

Les livres et manuscrits de la bibliothèque de Louviers, qui proviennent de couvents supprimés à la révolution, Bonport, Guillon et les Deux-Amants, demeurèrent abandonnés dans des greniers jusqu'en 1832. A cette époque, M. Breauté, directeur de l'école primaire communale, se chargea de les classer, et se livra avec beaucoup d'ardeur, pendant le temps même des ravages du choléra, à ce travail pénible et tout nouveau pour lui. Une commission lui fut adjointe pour séparer les doubles et les livres inutiles, et les faire vendre. Malheureusement on procéda à ce triage avec beaucoup de précipitation et peu de discernement; parmi les *inutiles* on comprit plus d'un livre excellent, comme, par exemple, les *Annales ordinis S. Benedicti,* de Mabillon. Les salutaires mesures qui ont interdit l'aliénation par les villes

de tous livres, manuscrits, objets d'arts, etc., n'étaient pas encore prises. Un amateur se chargea de rédiger le catalogue des manuscrits, qui a dû être transmis par le préfet à l'administration, avec celui des *incunables*, il y a à peu près trois ans. Le reste du catalogue a été achevé il y a peu de temps par M. Bréauté, et est soumis en ce moment à une commission chargée de le vérifier; après quoi la ville en ordonnera probablement l'impression.

La bibliothèque est ouverte au public, depuis 1855, trois fois par semaine le soir, et le dimanche dans la journée. La ville accorde au bibliothécaire une indemnité de 200 fr. par an et un logement. On n'a voté jusqu'à présent, pour le matériel et les achats, sauf une première allocation de 1,000 fr., qu'une somme annuelle de 200 fr.; encore l'a-t-on souvent détournée de sa destination. Mais le maire m'a promis de demander au conseil municipal, dès que le catalogue serait terminé, d'élever cette somme à 700 ou 800 fr.; et il se tient pour assuré de réussir dans cette demande. Je lui ai promis aussi pour la bibliothèque, au nom de l'administration, des dons de livres proportionnés aux sacrifices que la ville s'imposerait.

Le nombre des imprimés est d'environ 6,000. Le plus grand nombre, et les meilleurs, appartiennent à la théologie et à l'histoire. Dans cette dernière classe, j'ai remarqué la collection dite la *Byzantine* (incomplète), le *Monasticon anglicanum,* le *Scriptores rerum Normannicarum* de Duchesne, les *Script. rer. Germanic.* de Pistorius et de Freher, le *Gesta Dei per Francos*, l'*Historia Saracenica Elmacini* (Leyde, 1655), l'Art de vérifier les dates, la Biographie universelle, dite de Michaud, etc.

Mais la bibliothèque est très-pauvre en sciences et arts, et ce serait la partie la plus importante dans une ville industrielle comme Louviers. Les livres dont l'administration disposera en faveur de la bibliothèque de cette ville, quand elle aura fourni son catalogue, devront concerner surtout la chimie et les arts et métiers.

Il y a, parmi les *incunables*, un très-bel exemplaire du *Plutarque,* in-folio, imprimé à Venise, en 1478.

Les manuscrits, au nombre de 26 (sans compter des cahiers de cours scolastiques), sont peu importants, du moins pour le fond; car il y en a trois, exécutés par ordre de Ferdinand le Catho-

lique et de son fils Jean d'Aragon, qui sont des chefs-d'œuvre de calligraphie.

J'ai rédigé et je joins à ce rapport la notice des manuscrits imparfaitement décrits dans le catalogue, et qui m'ont paru mériter une description plus exacte.

Enfin, il existe encore à la bibliothèque de Louviers quelques *doubles* ou ouvrages dépareillés, dont j'ai engagé le bibliothécaire à vous transmettre la liste immédiatement. Parmi les *doubles*, vous remarquerez le précieux *Monasticon anglicanum*.

MANUSCRITS.

I. *S. Thomas in 1um sententiarum.*

In fine : *Beati Thome Aquinatis hoc in primum sententiarum scriptum inclytus Joannes de Aragonia, Ferdinandi regis filius, sancte romane ecclesie cardinalis presbiter, suo proprio sumptu, scriptore Venceslao Crispo Slagenverdiensi, natione magis quam religione Bohemo fecit, anno salutis MCCCCLXXXIIII°, quarto non. septembris.*

Dans la première lettre, belle vignette, représentant saint Thomas.

II. *S. Thomas in 2um sententiarum.*

In fine : *Angelici doctoris beati Thome aquinatis celeberrimum opus in secundum magistri sententiarum librum sumptu Ferdinandi regis exaratum anno salutis* 1489, *Venceslao Crispo natione Bohemo scriptore.*

III. *S. Thomas in evangelium S. Mathæi;* évidemment de la même main ; mais les derniers feuillets manquent et ont été remplacés plus tard. Dans la première lettre, miniature représentant un enfant ou génie, du plus beau style italien de la Renaissance.

IV. Écriture du Xe siècle.

Sorte d'anthologie sacrée, formée d'extraits de l'Évangile et des Pères, sur les vertus, les vices, les devoirs, la discipline, etc. *Incipit : De Caritate.* « Dominus dicit, etc. »

V. 1° Bible, du XVe siècle, jusqu'à Baruch inclusivement. *Desinit : Explicit Baruch scriba Jeremie.*

2° Table pour la concordance des quatre Evangiles.

3° *Hæc est ordinatio dominicarum secundum Rabanum, quæ servatur in civitate Tholose,* etc.

VI. Petrus Comestor, *Historia scolastica.*

VII. 1° Bible, du XIVe siècle; suivie d'une lettre de saint Jérôme.

2° *Catalogue des livres manuscrits de l'abbaye de Bonport qui furent remis, à la réquisition de M. de Colbert, ministre, en sa bibliothèque, le 12 may 1683 — État des livres qui ont été donnés en échange des manuscrits cy-dessus par M. de Colbert, le may 1683.*

Il est curieux de comparer les livres que donne Colbert, en petit nombre et de nulle valeur, avec les 87 manuscrits qu'il se fait céder.

Ce document explique comment s'est pu former, avec de pareilles *réquisitions*, la riche et célèbre *Bibliotheca Colbertina.*

VIII. 1° *Constitutiones ordinis Cartusiæ.*

2° *Statuta nova,* etc.

DIEPPE.

Le Havre, 15 juillet 1840.

Le célèbre Richard Simon offrit autrefois à Dieppe, sa ville natale, de lui faire don de sa bibliothèque, à condition qu'elle payât un bibliothécaire ; Dieppe s'y refusa, et il donna à la ville de Rouen tous ses livres et ses manuscrits. Dieppe ne possède que depuis l'année 1827 une bibliothèque publique. Le classement des livres provenant de quelques couvents supprimés fut fait alors, et le catalogue rédigé par M. Féret, antiquaire instruit. Il remplit les fonctions de bibliothécaire avec un traitement de 800 fr. Depuis 1831, la ville vote annuellement 100 fr. pour les frais d'achats et de reliures.

La bibliothèque est placée présentement au collége ; mais on prépare un nouveau local pour la recevoir, dans l'hôtel de ville. Les archives municipales y seront immédiatement attenantes.

Il y a environ 7,000 volumes, en général d'une importance médiocre. Il faut remarquer cependant, au moins comme curiosités, une collection assez considérable de *Mazarinades*, et un autre recueil, en un volume, de pièces relatives au procès et à la mort de Charles Ier, d'Angleterre. Quant aux manuscrits, deux registres du dix-huitième siècle méritent seuls quelque attention; ce sont les *Terriers du duché* et *du prieuré de Longueville*. On peut encore citer, avec les manuscrits, une collection de *Plans des ports de France*, dessinés par le chevalier de Joubert, avec un texte par Ozanne.

Les archives municipales offrent peu d'intérêt historique; la meilleure partie en a péri dans le bombardement de l'année 1694. Celles du château de Dieppe sont, dit-on, plus importantes, sans l'être encore beaucoup. Elles renferment deux *Mémoires* de Vauban sur l'état de la ville après le désastre de 1694, et sur les moyens à prendre pour l'en relever.

Enfin il existe, dans le local actuel de la bibliothèque, un commencement de musée archéologique, qui se compose principalement des débris trouvés par M. Féret dans l'emplacement de l'ancien *pagus* de Limes.

LE HAVRE.

Rouen, 20 juillet 1840.

La bibliothèque du Havre est déjà assez considérable, et la ville est disposée à faire, soit pour l'augmenter, soit pour en compléter l'organisation, tous les sacrifices qui seront nécessaires. Le nombre des imprimés est de près de 14,000. Le catalogue en a été publié, ainsi que celui des manuscrits. Le conseil municipal vote chaque année, pour les acquisitions et les reliures, une somme de 4,000 fr.; le personnel de la bibliothèque est composé d'un bibliothécaire, aux appointements de 1,200 fr., et d'un gardien.

La bibliothèque est malheureusement mal située; elle occupe un rez-de-chaussée sur la place du marché, dont le bruit vient troubler les lecteurs. Mais on se propose de la transporter dans un local plus convenable, qui sera vraisemblable-

ment prêt avant deux ans. En outre, les livres ne sont point rangés dans un ordre systématique, mais seulement selon l'ordre de leur entrée dans la bibliothèque ; ils présentent ainsi l'aspect de la plus étrange confusion. Il est à désirer qu'à l'époque du changement de local, le bibliothécaire établisse enfin un ordre qui corresponde aux divisions bibliographiques du catalogue.

La mauvaise disposition du local actuel n'a pas permis d'y établir des séances du soir. Mais le maire a l'intention de se conformer, en ce point, aux instructions ministérielles, dès que la bibliothèque sera mieux placée. L'institution des séances du soir sera éminemment utile dans une ville telle que le Havre, où toute la journée est consacrée aux affaires. La soirée est le temps du loisir, et pour ceux qui aiment l'étude, ce sera celui de la lecture.

Le seul manuscrit qui ait de l'importance est le *Majus chronicon Fontanellæ*, recueil de pièces antiques relatives à l'histoire de l'abbaye de Saint-Wandrille, de laquelle proviennent la plus grande partie des richesses de la bibliothèque du Havre. J'ai l'honneur de vous adresser la copie que j'ai fait prendre de la table placée en tête de ce receuil, et qui n'a pas été transportée dans le

catalogue imprimé. Je ferai remarquer que les pièces qui y sont désignées comme appartenant au neuvième siècle ne paraissent pas être, au moins pour l'écriture, antérieures au onzième.

Majus chronicon Fontanellæ, e sparsis in chartophylacio foliis a D. Augustino de Broise monacho cong. S^u Mauri, anno 1639, *collectum.*

« In hoc volumine continentur :

Vita sancti Vandregisili, p. 1. Extat inter acta SS. ord. sancti Benedicti, sæculo 2, p. 534 et seq. Initium hujus vitæ, quæ ab auctore coævo scripta est, suffecit MS. codex bibliothecæ Gemmeticensis.

Hymni duo de sancto Vandregisilo, p. 30 et seq.

Officium in vigilia et in festo S. Vandregisili, p. 31 et seq.

Liber miraculorum ejusdem sancti; nono sæculo scriptus, p. 35. Extat fere integer in sæculo 2° Benedictino, p. 547.

Sermo legendus in solemnitate sancti Vandregisili, nondum in lucem editus, p. 63.

Nomina regum francorum à Clodoveo usque ad Carolum Calvum, quo imperante codex iste scriptus est, p. 77.

Effigies sancti Ansberti episcopi et confessoris,

p. 79. Extat in 2e sæculo Benedictino, p. 1048.

Hymnus de sancto Ansberto, p. 115.

Nomina episcoporum Rothomagensium a sancto Mellono usque ad Adelardum, p. 118 et 109.

Imago sancti Vulfranni episcopi Senonensis, p. 119.

Vita ejusdem sacerdotis Domini Vulfranni, p. 119. Extat in 1e parte sæculi 3 Benedictini, p. 357.

Officium sancti Vulfranni notis expressis decantandum, p. 137.

Nomina episcoporum Senonensium a Saviniano usque ad Euradum, p. 140. Non legitur nomen sancti Amati.

Transitus sancti Condedi confessoris, p. 141. Extat in sæculo 2 Bened., p. 864.

Actus sancti Eremberti pontificis, p. 148. Extant in sæculo 2 Bened., p. 604.

Nomina sanctorum episcoporum qui ex monasterio Fontanellæ ad pontificatus gradum sunt promoti, inter quos sanctus Lando Remensis, p 152.

Gesta SS. Patrum Fontanellensium, p. 152. Hic liber, qui fere integer editus est tomo 3 Spicilegii, p. 188, scriptus videtur paulo ante annum 834. Consule notas marginibus appositas.

Liber de miraculis et inventione sancti Vulfranni, post annum 1047 scriptus, p. 219. Editus est in

Spicilegio, p. 248 et in sæculo 5 Benedictino, saltem ex parte. Plurima ibidem de aliis viris illustribus cœnobii Fontanellensis.

Miscellanea, levis momenti, præter vitam sive *gesta sancti Lamberti Fontanellæ abbatis et episcopi Lugdunensis*, quæ jam edita sunt sæculo 5 Benedictino, p. 2*. Hæc omnia reperiuntur hic a pagina 266 ad p. 273.

Quoddam SS. Vandregisili et Ansberti miraculum et epistolæ Henrici Anglorum regis ad Innocentium papam II, ubi conqueritur de Hugone archipiscopo quod obedientiam ab abbatibus exigat, p. 273 et seq. Adi t. II Spicil., p. 457.

Epistola Innocentii II ad Hugonem archiepisc. Rotom., ubi eum exhortatur ut nonnihil juris regi deferat, p. 274.

Carta de transitu navium confluentis castri, p. 275. Ibidem notatur dies obitus novem sanctorum Fontanellensium.

Nomina reliquiarum deportatarum ob metum Paganorum è monasterio Fontanellensi, p. 276, etc.

Relatio cujusdam miraculi per sanctum Vandregisilum, p. 279; ad paginam 62 hujus collectionis referenda est.

Nomina regum francorum usque ad Franciscum I, p. 280.

De sanctis aliisque vivis Fontanellensibus versus inediti, p. 281. Ibi reperies quandoque titulum sanctis illis viris superadditum manu autoris, pessime abrasum. Istud carmen scriptum est anno 1483.

Vita sancti Hermelandi Fontanellensis monachi, p. 291, differt ab edita 1ª p. sæc. 3 Benedictini, p. 584.

Habetur in paginâ 285 et seq. index eorum quæ continet liber de inventione et miraculis sancti Vulfranni.

Consule historiam Fontanellensem ab Alexio Breardo scriptam, et animadverte hanc collectionem in meliorem formam ordinemque compactam hoc anno à nativitate Christi millesimo septingentesimo trigesimo quinto, 1735. »

ROUEN.

Paris, 19 juillet 1841.

La bibliothèque de la ville de Rouen est la plus importante de la Normandie, et l'une des principales de la France. Elle comptait déjà, il y a quelque temps, 55,000 imprimés et 1,200 manuscrits environ; et dernièrement la ville a fait l'acquisition de la bibliothèque de M. Leber, qui ne comprend pas moins de 12,000 volumes, tous choisis, la plupart rares et curieux, avec près de 15,000 pièces, historiques et autres, dont un grand nombre manuscrites.

La bibliothèque occupe trois salles situées à côté du musée, dans l'hôtel de ville; l'une des trois est exclusivement consacrée aux manuscrits. Une quatrième salle, qu'on achève en ce moment, recevra la bibliothèque de M. Leber.

Le personnel se compose présentement d'un bibliothécaire, d'un sous-bibliothécaire et d'un gardien. Le bibliothécaire est M. Pottier, le savant auteur du texte des monuments inédits de Villemin. La conservation de la bibliothèque de Leber sera spécialement confiée à M. Alexandre Le Breton, qui d'ouvrier est devenu poëte, et dont la position est à tous égards intéressante. La ville affecte annuellement à l'entretien et à l'accroissement de sa bibliothèque une somme de 4,000 fr. (indépendamment du budget du personnel et du matériel proprement dit), et, en outre, elle ne recule point devant les sacrifices que peut demander quelque grande et belle occasion : témoin l'achat qu'elle a fait de la bibliothèque Leber tout entière, au prix de plus de 60,000 fr., et les dépenses qu'elle s'impose encore pour préparer le local destiné à recevoir cette précieuse collection, lesquelles pourront s'élever à près de 30,000 fr. La bibliothèque Leber, à elle seule, aura donc coûté à la ville de Rouen près de cent mille francs.

La bibliothèque est ouverte tous les jours, y compris le dimanche, et tous les soirs, à l'exception du dimanche. Même pendant les vacances, les curieux et les étrangers sont admis à la visi-

ter, de onze heures du matin à quatre heures du soir [1].

[1] BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE ROUEN. SÉANCES DU SOIR ET DU DIMANCHE.

NOUS, MAIRE DE ROUEN,

Reconnaissant les avantages d'ouvrir, le soir, la bibliothèque publique, afin de faire généralement participer aux bénéfices de son institution tous ceux que leurs emplois, leurs occupations ou leurs travaux empêchent de fréquenter cet établissement pendant le jour, et particulièrement la classe industrielle et ouvrière, pour laquelle cette fréquentation peut devenir si utile ;

Considérant qu'en raison de la position particulière de la ville de Rouen, comme grande cité industrielle et commerciale, la majeure partie de ses habitants ne pouvait, par le fait, profiter des avantages qu'offrait la bibliothèque, ouverte seulement pendant le jour, tandis qu'au moyen des séances du soir, et surtout de celles du dimanche matin, cet établissement deviendra accessible à tous et même à la classe ouvrière, en faveur de laquelle ces dernières sont spécialement instituées :

Arrêtons ce qui suit :

ART. 1er.

A partir du 3 juin 1838, la bibliothèque de Rouen sera ouverte au public tous les jours ordinaires, excepté les jours fériés ou réservés, désignés en l'article 3 du présent, de onze heures du matin à quatre heures de l'après-midi, et de six à neuf et demie du soir.

ART. 2.

Elle sera, en outre, ouverte spécialement en faveur des ouvriers, tous les dimanches, de neuf heures du matin à midi.

ART. 3.

Elle restera entièrement fermée pour les lecteurs, comme par le passé, le premier de l'an, le dimanche et le lundi de Pâques, le jour de la fête du roi, le jour de l'Ascension, le dimanche et le lundi de la Pentecôte,

Le catalogue des *imprimés* de la bibliothèque de Rouen est depuis longtemps terminé; il s'imprime, et il en a déjà paru deux volumes en 1830 et 1835. Le catalogue raisonné des manuscrits est également sous presse; et vous avez contribué, monsieur le ministre, pour une somme de 600 fr. à l'exécution de cette entreprise. M. Pottier y apporte beaucoup de soin, d'exactitude et de critique. Vous en pourrez juger par les *Notices et extraits des principaux manuscrits* qui formeront la seconde partie de ce catalogue, et dont j'ai l'honneur de vous transmettre les premières feuilles. Quant à la bibliothèque Leber, le catalogue en a été, comme on sait, fait par M. Leber lui-même, et publié, en 1839, en 3 volumes in-8°.

Cependant la bibliothèque de Rouen est presque entièrement exclue de la participation aux distributions de livres que fait votre ministère.

le jour anniversaire des fêtes de Juillet, les jours de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, tous les jeudis, et pendant tout le temps des vacances, depuis le 15 août jusqu'au 15 octobre.

ART. 4.

Les curieux et les étrangers seront néanmoins admis à visiter l'établissement ces mêmes jours fériés et réservés, ainsi que pendant le temps des vacances, de onze heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, le 1er juin 1838.

Le motif de cette exclusion, c'est qu'elle n'a pas encore fourni le *double* complet de ses catalogues.

Je crois que c'est ici un de ces cas où l'équité demande quelque adoucissement aux règles. J'ai déjà fait remarquer, dans une autre occasion [1], qu'il est juste de tenir compte aux différentes bibliothèques de la différence des conditions qu'on leur impose, selon qu'elles sont plus ou moins considérables, quand on les soumet à l'obligation, en apparence égale pour toutes, de fournir à l'administration la copie de leurs catalogues. Il me semble que les bibliothèques considérables peuvent être admises à avoir quelque part aux dons de l'Etat dès qu'elles ont fourni une partie notable de leur catalogue, à plus forte raison si elles l'impriment. La bibliothèque de Rouen est dans ce cas. Je vous représenterai aussi, monsieur le ministre, l'exactitude avec laquelle elle s'est conformée aux vœux de l'administration en ce qui concerne les séances du soir et du dimanche, et les sacrifices que la ville s'impose. Par tous ces motifs, je crois devoir vous proposer de comprendre immédiatement la bibliothèque de Rouen parmi celles qui ont part à vos dons.

[1] Voyez plus haut, page 227.

En attendant que le reste du catalogue des imprimés soit publié, j'ai engagé le bibliothécaire à dresser l'inventaire des *incunables* et éditions rares; il vous sera transmis prochainement.

APPENDICE.

I.

VARIANTES

DU

DE ORATORE ET DE L'*ORATOR*

DE CICÉRON.

(Tirées d'un manuscrit du Xe siècle de la bibliothèque d'Avranches.)

DE ORATORE.

Edit. Le Clerc, 1823, *t. III* :

Pages.	Lignes.	
222,	7,	Excipiendas, — *Cod. Abrinc.* explendas.
	18,	Utinam, — utique.
224,	29,	Sed si, — et si.
228,	22,	Duo prima, — duo primum.
	31,	Ordinanda, — ornanda.
230,	2,	Tactum, — tractatum.
	9,	Abs, — a.
	23,	Se vinci pati non posse, — se pati non posse vinci.
	29,	Bene his usum, — bene rebus iis usum.
242,	31,	Forensium, — forensibus.
244,	1,	Ulla, — nulla.
	9,	Oratori, — oratores.
248,	5,	Possunt, — possint.

Pages.	Lignes.	
248,	20,	Posuisse ante oculos. — posuisse, inquit, ante oculos.
	27,	Ne in illis rebus, — *abest* ne.
252,	3,	Quibusve, — quibusque.
	22,	Imperatoris, — imperii.
	25.	Pœnus, — Hìc Pœnus.
254,	25,	Quæstionis, — quæstiones.
	29,	Denique, — deinde.
260,	2,	Potero, — potuero.
	9,	Videbitur, — videbitur esse.
	12,	Summa, — summe.
262,	6,	Et verbis, — sed verbis.
	30,	Intendisset, — incidisset.
266,	10,	Meri, — innumeri.
	19,	Sunt omnes, — omnes sunt.
272,	27,	Ambigui, — ambigendi.
278,	4,	Defendimus, — defendemus.
280,	8,	Nobis eos, — eos nobis.
	16,	Pariuntur, — reperiuntur.
	17,	Reis, — re.
	18,	Et argumentatione, — et in argumentatione.
282,	17,	Certis, — cæteris.
284,	14,	His ingeniis, — ejus ingenii.
	29,	Procrearit et eduxerit, — procrearis et eduxeris.
288,	10,	Abs, — a.
290,	4,	Ea capita, — capita ea.
	14,	Rebus, vel usu, — rerum vel usu.
	Ibid.,	Affert, — afferet.
	16,	Præcurrit, — præcucurrit.

Pages.	Lignes.	
292.	2,	Subductionibus, — subactionibus.
294,	3,	Non, — ac non.
	5,	Contra leges pecunias, — pecunias contra leges.
	11,	Reo, — eo.
298,	12,	Et Bruti, — et in Bruti.
	16,	Essent innumerabiles, — innumerabiles sint.
300,	11,	Pistrino, — pristino.
304,	28,	Maxime ego, — ego maxime.
	30,	Ad hanc, — ad hanc orationem.
306,	5,	Quidem magis, — quidem mihi magis.
	14,	Hominibus daturos, — daturos hominibus.
308,	6,	Ego ex istis, — ego hoc ex iis.
	27,	Diogenem fuisse, — Diogenem eum fuisse.
	14,	Neget, — negat.
310,	22,	Quadam populari trutina, — populari quadam trutina.
	23,	Dimittamus, — dimittimus.
318,	5,	Dissensisti, — dissedisti.
322,	1,	Plerumque ut occulas, — plerumque occultes.
	29,	Quam sim in isto genere, inquit, Catule, Deus, — Quam sum, inquit, Deus in isto genere, Catule.
324,	18,	Et item, — etiam.
326,	5,	Excellet, — excellit.
328,	19,	Propendent, — propendunt.
	23,	Impellere, — excipere.
332,		Forte hoc, — hoc forte.
334,	1,	Quum, — ut.
	6,	Telamon, — Telamo.

Pages.	Lignes.	
334,	10,	Tutelam, — tutela.
	23,	Vellem, — velim.
	24,	Essem, — sum.
338,	13,	Quæstor, — legatus.
	27,	Libertatis, populo romano, — libertatis populi romani.
340,	2,	Concitatus, — incitatus.
	10,	Alienati, — abalienati.
	22,	Loco, — locum.
344,	14,	Istam enim ipsam, — ipsam tamen istam.
348,	22,	Est hoc, — hoc est.
	Ibid.,	Pervagatum, — perpetuum.
352,	21,	Sumuntur, — sumentur.
	28,	Inferenda, — efferenda.
	29,	Misericordia, — ut misericordia.
354,	6,	Facetius, — facilius.
	8,	Ipsis, — ipsius.
	11,	Istis, — iis.
	31,	Facetum, — facete.
356,	10,	Et illo quod, — illo qui.
	26,	Scævolam, — Scævola.
	Ibid.,	Continuit, — conticuit.
	27,	Atque illo, — atque inil lo.
360,	13,	Facere, — agere.
360,	19,	Recepisse, — reliquisse.
	27,	Ullum locum, — locum illum.
362,	20,	Juli, — ullam.
364,	4,	Ista ipsa, — ipsa ista.
	7,	Gravitas in Domitio, — in Domitio gravitas.

Pages.	Lignes.	
364,	11,	Quid igitur, inquit, patiemur, — Quid patiemur, inquit.
	14,	Elaborat, — laborat.
366,	12,	Spectante, — inspectante.
372,	30,	Ethologorum, — et ethologorum.
374,	15,	Ethologorum, — et ethologorum.
376,	1,	Judicium, — ridiculum.
. . .	. . .	. . . . .
408,	24,	Vult, — volet.
	31,	Mei, — tui.
410,	18,	Conciliantur, — concitantur.
412,	12,	Traducere, — deducere.
414,	9,	Tectissimum, — lectissimum.
	23,	Quis, — quisque.
	30,	Omnes hoc, — hoc omnes.
422,	29,	Omnibus, — tribus.
424,	7,	Proficiunt, — perficiunt.
	10,	Narratione exposita, — re narrata et exposita.
	17,	Ornandum, — orandum.
	29,	Occurratur, — succurratur.
426,	5,	Excellant, — excellent.
	23,	Ad dicendum surgere, — surgere ad dicendum.
	27,	Illas primas, — primas illas.
428,	5,	Sed, — quam.
	25,	Munitionem, — ad commutationem.
430,	10,	Infanda, — nefanda.
432,	6,	Sibi fieri nolle, — fieri sibi velle.
438,	4,	Possit, — possis.
	11,	Putat, — petit.

Pages.	Lignes.	
438,	15,	Abest, — subest.
440,	26,	Excitetur, — excitemur.
442,	7,	Hisque, — his.
444,	8,	Est utendum, — studendum.
446,	13,	Videtur, — videntur.
450,	18,	Ceo, — Chio.
452,	5,	Oppressum cum suis, — cum cognatis oppressum suis.
454,	8,	Verborum aut sententiarum, — verborum aut nominum aut sententiarum.
	25,	*In cod. abest* admonetur . . . excitatur.
458,	10,	Respondeo, — spondeo.
460,	8,	An se nescire, — an se hæc nescire.
462,	6,	Uti eo, — ut in eo.

T. IV :

6,	18,	In medio spatio, — mediocri spatio.
	19,	Et ante, — aut ante.
8,	12,	Cœpimus, — suscepimus.
	19,	Exsilium, — exitum.
10,	17,	Ortum, — ornatum.
12,	4,	Possunt, — possint.
80,	24,	Attentatum, — attactum.
84,	1,	Præterea possit, — præterea facere possit.
86,	11,	Disputationibus, — disputatione.
	12,	Distributa, — tributa.
	24,	Reis, — rei.
88,	30,	Hauriamus, — hauriemus.

Pages.	Lignes.	
92,	11,	Appetierint, — appeterent.
	30,	Atque ii, — sed hi.
	31,	Auctores, — doctores.
98,	2,	Ut, — aut.
	14,	Repetenda, — petenda.
100,	4,	Clamator, — declamator.
104,	15,	Aliquando, — aliquanto.
110,	14,	Rebar, — verebar.
	23,	Vel, — sed.
	25,	Senius, — senius desertus.
	Ibid.,	Baccarum, — vacarum (*sic*).
114,	14,	Pes, — spes.
116,	26,	Verbi transferendi, — verbis transferendis.
	29,	Audiunt, — audient.
118,	1,	Morte dici, — dici morte.
	20,	Irruisse, — irrupisse.
120,	7,	Ex hoc genere, — hoc fere genere.
122,	4,	Commutatoque, — immutatoque.
	24,	Magna, — longa.
124,	5,	Illuminat, — illustrat.
	28,	Jungetis, — jungentur.
	Ibid.,	Ne, — neve.
136,	2,	Continuum sit, — continui sint.
	5,	Ponetur, — ponitur.
140,	15,	Prima pauci, — pauci prima.
148,	7,	Præcisio, — percussio.
	23,	Correctio, — correptio.
150,	5,	Augendi, — agendi
	23,	Progressio, — processio.

Pages.	Lignes.	
150,	28,	Concinna, — concinnata.
154,	17,	Agimus, — agemus.
156,	9,	Esse putaret, — fore putarit.
	10,	Tu Catule melius, — tu melius Catule.
	17,	Eo, — ideo.
	19,	Animadvertit, — animadvertet.
	26,	Et, — aut.

ORATOR.

Édit. Le Clerc, 1823, *t. V :*

84,	27,	Loquitur, — liquitur.
Ibid.,		Illustrant, — illustrent.
	28,	Translata, — tralata.
Ibid.,		Immutata, — mutata.
86,	2,	Ad aliam rem, — ab alia re.
	7,	Arcem et urbem orbas, — arcent urbem orbam.
	15,	Hæc ipsa, — et hæc ipsa.
	18,	Continuæ, — continuo.
	21,	Translationes, — tralationes.
	28,	Explicantur, — explicabuntur.
	29,	Dicuntur, — dicentur.
88,	1,	Evadunt, — evadent.
	22,	Arguteque, — acuteque.
90,	3,	Studet, — studuit.
	23,	Magna, — alta.

Pages.	Lignes.	
92,	15,	Quinque, — VII.
	17,	Quæ, — quæque.
92,	18,	Arbitrarer, — accusarent.
Ibid.,		Posse eligere, — possent legere.
	24,	Ut usque, — et usque.
	25,	Simus, — sumus.
94,	4,	E — a.
	9,	Nos magnum, — nos minus magnum.
	20,	Eramus, orabamus.
	24,	De supplicio parricidarum, — *abest*.
96,	4,	Sicut, — sic.
	7,	Laudati, — laudata.
	22,	Vidimus, — videmus.
98,	19,	Gravitatis, — gravissimis.
	26,	Existimatores, — existimatorie.
	27,	Magistri, — magisterio.
	30,	Quasi, — ea.
Ibid.,		Videamur, — videmur.
100,	28,	Ergo, — ego.
	31,	Institutum, — institutus.
102,	4,	Quod cui, — quid cuique.
	5,	Quodque, — quidve.
104,	1,	Quando autem aut quomodo id faciat, — quando autem id faciat aut quomodo.
	4,	Dialecticis, — a dialecticis.
	6,	Morte, — more.
	9,	Officio, — officiis.
	15,	Ipso de, — de ipso.
106,	1,	Sed et, — sed etiam.

Pages.	Lignes.	
106,	6,	Antea quam, — ante quam.
	8,	Memoria, — ea memoria.
106,	21,	Præcepta pauca sunt. Traditi sunt e quibus ea ducantur, duplices loci, — præcepta pauca tradita sunt. E quibus ducantur, duplices loci (*vel :* .. tradita. Sunt e quibus, etc.).
108,	14,	Videbit, — viderit.
	25,	Non, — nondum.
110,	6,	Omnis ejus ornatus, — ejus omnis conatus.
	20,	At, — ac.
	26,	Ambigetur, — ambigitur.
112,	6,	Duo sunt, — duæ res sunt enim.
Ibid.,		Tractata, — tractatæ.
	19,	Reo, — re.
	9,	Complerimus, — compleremus.
Ibid.,		Sed etiam est faciendum, — sed est faciendum etiam.
116,	2,	Suspicemur, — suspicamur.
	9,	Non requiratur, — ne requiratur quidem.
	11,	Ex ipsis, — ex his.
	16,	Translationes, — relationes.
	21,	Ornamentum, — ornatum.
	29,	In utrumque, — *abest* in.
118,	9,	Ipsi, — ipsos.
	17,	Nec aliud quidquam est, — nec quicquam est aliud.
	26,	Irrideat, — redeat.
120,	5,	Quid, — ecquid.
	14,	Videat, — putat.

Pages.	Lignes.	
120,	15,	Ut utatur, — *abest* ut.
Ibid.,		Audeat; ut irascatur, — audeat quidem; irascatur.
120,	21,	Ut exsecretur, — *abest* ut.
	22,	Dicet, — dicat.
	23,	Sequatur, sequetur.
	25,	Sæpe erit, — sæpe re.
122,	11,	Mearum laudum, — laudum mearum.
122,	20,	Dicendi præcepta, — præcepta dicendi.
	22,	Æstimator, — existimator.
	23,	Dubitavit, — dubitabit.
	8,	Gloriosum, — gloriosum est.
124,	15,	Et discentibus satisfacerent. — et discentibus, id est studiosis, satisfacerent.
124,	19,	Oratorum ingenio, — oratorum, contra atque nos, ingenio.
	25,	Nescio, — nescio cur non.
	26,	Si possis, — *abest* si.
126,	3,	Eloquentia, — eloquentiam.
	3,	Ea valere, — ea se valere.
	14,	Mare, — maria.
	27,	Sed, — ut.
128,	3,	Pervagatissimus, — pervolgatissimus.
	9,	Se tam durum, — tam durum se.
128,	18,	Profecto forensibus nostris rebus etiam domesticæ litteræ respondebunt. — profecto maximis rebus forensibus nostris et externis inclusæ et domesticæ litteræ respondebunt.
130,	6,	Hanc viam, — formulam.

Pages.	Lignes.	
130,	12,	Inconditis, — incondite positis.
132,	8,	Semel, — sæpe,
136,	17,	Nunquam, — nonnunquam.
138,	6,	Idem, — ibidem.
140,	11,	Edixit, effecit, extulit, edidit, — refecit, retulit, reddidit.
	12,	Suffugit, — subegit.
	18,	Pertisum, — pertæsum.
	20,	Inclitus. — indoctus.
. . . .	. . . . .	. . . . .
152,	10,	Vi, — bi.
142,	25,	Offensio, — ea offensio.
	25,	Ita, — sic.
142,	2,	Hic locus, — locus hic.
144,	17,	Ponto ab Helles, — Pontus Helles.
146,	1,	Componentur, — componantur.
	2,	Finientur, — finiantur.
	25,	Diceret, — dixisset.
	Ibid.,	Vellet, — voluisset.
	26,	Ipsa, — illa.
	31,	Et eum, — etiam.
148,	24,	Eligebant, — effingebant.
152,	15,	Movebit, — moverit.
	18,	Debeant, — debebant.
154,	2,	Curtum, — incultum.
	25,	Uteremur, — uteretur.
	27,	His, — iis.
156,	6,	Primus. — primum.
	Ibid.,	His, — iis.

Pages.	Lignes.	
158,	11,	Natura admonente, — admonente natura
	31,	Affirment, — affirmant.
160,	7,	Sint, — sunt.
	16,	Sit, — est.
164,	4,	Juncta, — conjuncta.
164,	15,	Collatata et diffusa, — dilatata et fusa.
166,	12,	Hipponacteos, — hipponacteon.
	24,	In, — ex.
C. 56,	70,	
202,	8,	Iisdem verbis, — iisdem tamen verbis.

. . . . . .

II.

SERMONS DE S. AUGUSTIN (?),

(Tirés d'un manuscrit du XIe siècle (?) de la bibliothèque d'Avranches).

Sermo honorandi patris Aurelii Augustini in sanctissima sollempnitate Paschæ legendus.

Exulta cœlum et in lætitia esto terra. Iste dies vobis amplius ex sepulchro radiavit quam de sole refulsit. Ovet et infernus, quia vita ad se descendente a sua impietate resolutus est. Gaudeat, quia in sedibus suis descendente Domino visitatus est. Exultet homo Adam, quia ignotam lucem post sæcula longa vidit, et inter profundæ noctis caligines suffocatus tenebris respiravit. O pulchra lux! quæ de candido cœli fastigio promicasti, et post fluenta purpurea sedentes in tenebris et umbra mortis subita claritate vestiti. Confestim igitur æterna nox inferorum, Christo descendente, resplenduit. Siluit stridor ille lugentium; cecidere vincula dampnatorum. Attonitæ mentes obstupuere tortorum; omnis simul impia officina contremuit, cum Christum repente in suis sedibus vidit. Quisnam enim, inquiunt, iste terribilis et niveo splendore coruscus? Nunquam talem noster excepit Tartarus; nunquam in nostram cavernam talem vomit mundus. Judicem videmus, non supplicem; pugnare venit, non succumbere, eripere, non manere. Ubinam, putatis, janitores nostri dormierant, cum iste debellator nostra claustra vexabat? Iste si reus esset, audax non esset. Si eum aliqua de-

licta fuscarent, nunquam fulgore suo nostras tenebras dissiparet. Sed si Deus est, quid in sepulchro facit? Si homo est, quare captivos solvit? Numquidnam iste cum auctore nostro pacta composuit? An forte et ipsum adgressus vicit, et sic ad regna nostra transivit? Certe mortuus erat, certe victus erat. Illusus est præliator noster in mundo; nescit quam stragem procuraverit in inferno. O crux illa, fallens gaudia vestra, et parturiens damna nostra. Per lignum ditati sumus, per lignum evertimur. Perit potestas illa, cunctis semper populis formidata. Nullus sub cede nostra captivus nunc palpitat. En quod gemendum est et insultat. Nusquam antiqui fletus, nulli jam resonant ejulatus. Turbidum specus obmutuit. Putasne iste sine nostro excidio redit? Nemo unquam ad nos vivus intravit. Nemo sic audax fuit. Nemo sic carnifices terruit. Nunquam in hoc hiatu nigra caligine cæco jocundum lumen apparuit. An forte sol de mundo migravit? Sed nec cœlum nobis astraque parent, et tamen infernus lucet. Quid agimus? Quo vertimur? Defendere contra istum cruentas domus et obtinere cavernæ nostræ custodias non possumus. Male intrati sumus. Tantam lucem obtinere nequimus; opprimere tanta virtute præditum non valemus. Nostra quoque colla urgeri conspicimus, et de nostro insuper nunc interitu formidamus. Noctis nostræ tenebris contenti simus. Antris nostris occulimur. Quare radiis prodimur? Quare violentia disturbamur? Quare in nostris sedibus captivamur?

Mox igitur Christus in ipsos crudeles pœnarum ministros aciem dirigit, atque implacabiles turmas framea divina concidit. Premuntur diri sub tortore carnifices, et rabidiores adactis stridoribus contabescunt. Ipsa quoque antra ferrei cubilis intrantur, et fortes a fortiore æternis vinculis colligantur.

Hoc et Dominus ipse promiserat, dicens : « Nemo intrat in domum fortis et vasa ejus diripiet, nisi prius alligaverit fortem, et tunc vasa ejus diripiet. » Tristes igitur mox lugentesque diurno squalore turbæ populique vexati concurrunt, et redemptoris nostri vestigiis provolvuntur. Ecce apostolica dicta probantur : « Ut in nomine Domini omne genu flectatur cœlestium et terrestrium et infernorum. » Mox ergo captivæ animæ, de custodiis relaxatæ tartareis, proruunt, regi sæculorum mœsta supplicatione deplorant : « Venisti tandem, o clementissime Jhesu; succurre jam et parce defessis. Nunc, Christe, sævas extingue minas, jam miserandos resolve gemitus. Redemisti vivos cruce tua; eripe et mortuos morte tua. Pari nobiscum labe mundus interierat. Ad adventum tuum omnis creatura suspirabat. Tibi nostra tormenta suspirabant. Te semper infernus iste pallebat. Dum hic es, absolve reos; dum ascenderis, defende tuos. Tu solus caput draconis comminuere potuisti. Tu portas æreas et vectes ferreos voluisti conterere. Pateat, quæso, precantibus janua; lux non desit pia. Et si redis ad corpus, majestate tua non privetur infernus. »

Post auditas itaque preces, post compositas leges, post demersos alta voragine (*leg.* voraginis?) fossa tortores judex noster hodie de inferis laureatus exivit. Nec candidatum officium defuit; sed læta cum principe suo omnis beatorum toga processit. Repedat igitur ad stadium triumphator iterum vivus, ut noverit omnis mundus quod rediit ab inferis Christus. Glorientur ergo credentes; plaudent manibus omnis gens, quia rex noster in sæculo triumphavit, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus, pro nobis crucifixus et resuscitatus, in sæcula sæculorum. Amen.

Sermo inlustrissimi doctoris sancti Augustini, de resurrectione Domini nostri Jhesu Christi dedicatus.

Salve, dies æternis frequentande conventibus. Te oriente, vita resurgit; te radiante, lumen redit, et in natales tuos, inferni exclusa caligine, sol justitiæ reviviscit. Non equidem moritur Deus, nec æternitas fine taxatur, aut lumen majestatis extinguitur; sed cum a Deo mors appetitur, per hominem homini subvenitur. Post triumphos igitur crucis, post vexilla victricia Christus ovans inferos petit debellaturus et mortem, qui mortis captivarat auctorem. O mirabile, fratres, prælium, et facies nova recuperatæ victoriæ! De ligno Christus vicit, unde diabolus ante vicerat; et suis armis prostratus est qui prostraverat; ipsaque illi facta est pœna quæ fuerat ante victoria. Pugnavit igitur pro mundo Deus, et celata paululum majestate, ut daret hosti fiduciam, virtutem simulavit infirmam. Agebatur enim causa sæculi per sapientiam Dei. Tenebatur ut vinctus, audiebatur ut reus, verberabatur et conspuebatur ut ignobilis et captivus. Ille vero suas vires ad hoc occultando premebat, donec mortuus vinceret quem parabat. Refrenabat potentiam, ut totam impleret in conflictu justitiam, et plenam in resurgendo victoriam. Hinc ad arborem venit, unde jura mortis exierant. Ubi vero ascendit arcem sceleris, ibi subjecit fastigium inimici virtutis. Illa quondam mater et origo pœnarum nescia suscepit justum, figit, affligit; non est culpa, et sævit pœna. O crudelissime justicida! amisisti causæ tuæ subsidia. Reclamat contra te crux ipsa, mortis et vulneris officina repulsat. Non agnosco, inquit, reum esse quem punio; non sunt ista mei

germinis poma, nichil hic caput meam; falleris quia fetum mihi conseris alienum. Nil iste habet ex meo; quare pendit me? Similitudinem speciei video, nam virus in eo vernaculum non agnosco. Tunc ille fortis in prælio, justus in patibulo, innocens in alieno tormento, cornua peccati manibus mundis obtrivit, et dum se totum in ligno figit, aculeum mortis obtundit, et peccatum quod arbor generabat occidit. Sanguis mox fusus a latere diluit, quicquid ante crimen infecit, et ex pollutis ramusculis crux candida radiavit. Cucurrit cruor innocuus per pœnales ligni noxias fibras, et medicante pariunt deinceps sacramenta salutis, quæ præbuerant mortis alimenta victuris. Adhuc tamen diabolus nescius vicisse gloriatur, et victum videt crucifixum, videt mortuum, insuper et percussum, et quasi de opima cede letus, nihil est ultra sollicitus. En, inquit, ille qui se Dei sobolem præferre solebat, qui sibi fidem miraculis conciliaverat, qui socios et participes meos de corporibus animisque humanis dejecerat, qui me insuper prælio temptare est ausus. Mundum, quem ab origine teneo certaminis lege et victoriæ jure captivum, meis manibus eximere gestiebat. Modo, si fortis est, vincat; modo, si prævalet, surgat; modo, si Deus est, reviviscat. O diabole! ignare exitus tui, fallit te ista victoria; gaudia tua non erunt leta sed tristia. In perniciem tuam Judeorum linguas armasti; te illis jaculis peremisti. Illud quidem quod passus est voluit, nobisque consuluit. Nam tum cum justum occidisti, reos quos tenueras amisisti. Sed paululum patere; noli insolentius nec imprudentius exultare. Ecce enim inferi contremiscunt vivum, quem tu gaudebas occisum. Jam ille antiquos carceres fregit; jam prædas tuas diripuit, et cruentos ministros tuæ ferocitatis afflixit. Hoccine est vicisse, an vitam ad mortuos transmisisse? Pone hic, sceleratissime,

rationem ; penset justicia magistra judicium. Mortificasti a principio mundum quem ipse feceras reum ; commissam noxam justa ultio sequebatur. Hunc autem nec sua nec aliena culpa devinxerat. Cur ingessisti mortem, ubi non inveneras crimen? Cur supplicium intulisti, ubi delictum invenire non potuisti? Injuste ergo justum pro injusto punisti ; juste injustum pro quo justum necaveras amisisti. Mutet jam reus condicionem, quia causa nostra partem tenuit meliorem. Orta est in servitute libertas, facta est in dominatione captivitas. Sublatum est jugum condicionis antiquæ ; nunc indulgentia regnat pietatis et gratiæ. Christus enim surgens a mortuis de sepulchro, nobis hodie radiavit ; nec anima tardavit in inferno, nec caro remansit in tumulo, sicut scriptum est : « Quia non derelinques animam meam in inferno, neque dabis sanctum tuum videre corruptionem. » Ecce nunc Christus mox ut voluit resurrexit. Ubi est mors quam inimicus ingessit? Magnum est, fratres, pietatis indicium, quod sic moriendo Christus vivificavit sæculum, ut eum non teneret mors ipsa captivum. Ergo et causam nostram misericordi bonitate peregit, et suæ potentiæ nihil ademit, quia, statim ut ei placuit, et revixit, qui vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

III.

SERMONS ANONYMES

(Tirés d'un manuscrit du IXe siècle de la bibliothèque d'Avranches).

Fratres, omne quod natum est ex Deo vincit mundum. Et hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra, etc., etc.

Audistis in epistola cum legeretur, fratres carissimi, Johannem apostolum nos instruentem, atque dicentem. *Omne quod natum est ex Deo vincit mundum;* id est genus spirituale et Deo serviens mundi amatores vel opera vincit incredulitatis et concupiscentiam mundi, vel omnem idolorum culturam, in observatione cunctorum mandatorum Christi. *Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* Ergo firma fide in Christo vincimus mundum, et omnia terrena desideria omnemque amorem terrenum atque peccatum, necnon et diabolum, qui princeps est et incentor peccati. *Quis est qui vincit mundum nisi qui credit quoniam Jhesus est Christus filius Dei,* quod mundus, id est amator mundi, non credit. *Hic est qui venit per aquam et sanguinem Jhesus Christus;* ac si diceret : Hic est qui venit maledictionem terræ suo delere baptismate in Jordane, et mundum suo sancto redimere sanguine. *Non in aqua solum, sed in aqua et sanguine;* non enim solum baptismate venerat redimere mundum, sed etiam propria morte et sui san-

guine (*leg.* sanguinis) effusione. *Spiritus est qui testificatur quoniam Christus est veritas.* Spiritus enim sanctus per quem nobis in baptismo omnium datur remissio peccatorum, nos per adoptionem filios Dei facit, quos ipse Dominus in morte crucis et suo sanguine redemit, et per gratiam ejusdem Sancti Spiritus, quem in baptismo suscepimus, veræ fidei lumen et agnitionis Dei recipimus, unde salutem consequi debemus æternam. *Quoniam tres sunt qui testimonium dant : aqua, sanguis et spiritus.* Quidam hic sanctam trinitatem mystice significatam intelligunt, quæ Christo testimonium perhibuit; in aqua Patrem significari, qui ipse de se dicit : « Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ ; » in sanguine ipsum Christum, qui pro salute mundi suum sanguinem fudit; in spiritu eumdem Spiritum Sanctum. Hæc sancta trinitas Christo testimonium perhibet, ita ipso per evangelium loquente : « Ego sum qui testimonium perhibeo de me, et testimonium perhibet de me qui misit me Pater; et cum venerit Paraclitus quem ego mittam vobis a Patre spiritum veritatis, ille testimonium perhibebit de me. » *Et tres unum sunt;* id est Pater et Filius et Spiritus sanctus. Unum in natura..... [1] in divina substantia coæquales in omnibus et coæternales per omnia... [2] In ista... [3] divina substantia nihil est creatum, quia nihil est increatum. Nec aliquid ibi superius agnoscitur qui (*leg.* quia) nihil anterius aut posterius invenietur. In eo quod Trinitas est unum est, æternum est, verum est. Hæc est una fides, quia hæc est fides vera, et ideo hæc est catholica fides, unius substantiæ sanctam credere trinitatem, et in Dei filio carnis atque animæ nostræ naturalem

[1] Ici est un mot effacé.

[2] Ici est un mot effacé ; je crois lire *dissimiles*

[3] Un mot effacé, *Trinitatis?*

cognoscere veritatem. Ista fide justificamur, hac fide mundamur, ista fide salvamur, in hac fide credimus nobis tribui omnium remissionem peccatorum. Sit ergo certissima spes omnibus nobis quia vera resurrectio carnis, quæ præcessit in Christo, sequitur in nobis. Caro ista omnium hominum mortuorum sive fidelium sive infidelium resurget in fine; sed caro fidelium resurgit ad gloriam, caro infidelium resurgit ad pœnam. Animæ fideles cum suis semper corporibus lætabuntur; animæ quoque infideles cum suis corporibus semper torquebuntur. Ac sic quicquid ibi animæ cum sua carne recipient, non amittent, quando nec bonis poterit auferri gaudium, nec malis umquam poterit removeri supplicium. *Accipient itaque vitam æternam*, per sanctam ecclesiam. In ista sola ecclesia est vita æterna, quia rex ejus est vita æterna. Hujus ecclesiæ pars exultat jam et regnat in cœlis; pars autem peregrinatur adhuc et laborat in terris. Ipsa est una sancta ecclesia in qua nunc justificamur, in qua tunc glorificamur. Istam bonam matrem sicut boni filii unanimiter diligamus. Hujus ergo matris gemitus nemo despiciat, monitiones ejus nemo contempnat, de sinu ejus nemo discedat. Ipse enim ad Dei Patris perveniet hæreditatem, qui ecclesiæ matris fide et dilectione servaverit unitatem. In ecclesia enim catholica permanete, divinis eloquiis obedite humiliter, præcepta Dei sollicite custodite. Qui enim præcepta Dei contempnunt, semper ardebunt. Qui vero ejus mandata custodiunt, sine fine gaudebunt, et sicut contemptoribus erit æterna mors et æterna miseria, sic obedientibus æterna vita dabitur et æterna lætitia, per Jhesum Christum Dominum nostrum qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Fratres, *Quicumque baptizati sumus in Christo Jhesu, in morte ipsius baptizati sumus, etc., etc.*

Audistis, fratres karissimi, in lectione presenti dicentem apostolum : *Quicumque baptizati sumus in Christo Jhesu, in morte ipsius baptizati sumus.* Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in morte, ut, sicut Christus tertia die resurrexit a mortuis, ita et nos in aqua demersi et mundo atque diabolo mortui et Christo consepulti, cum post tertiam mersionem elevamur de fonte, quia cum Christo resurgimus novi et immaculati, omnium peccatorum sorde deposita, ut quemadmodum Christus surgens a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate ambulemus. Tribus enim modis baptismum accipitur in scripturis, aquæ, et spiritus sancti, qui quasi ignis omnia exurit peccata, et sanguinis in martyrio propter nomen Christi effusione. De quo salvator ait : « Baptisma habeo baptizari in sanguine meo, » ostendens nos propterea ita baptizari ut per mysterium consepeliamur in Christo, criminibus morientes et renuntiantes pristinæ vitæ. At quomodo Pater glorificatus est in Filii resurrectione, ita et per nostræ conversationis novitatem post baptismum Christus ab omnibus glorificetur, ut nec signa quidem veteris malitiæ agnoscantur in nobis. Nec enim aliquid velle aut cupere debemus quod volunt aut cupiunt qui nondum nec baptizati nec peccatis mortui, id est quicumque adhuc veteris vitæ erroribus implicantur. *Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.* Si enim mundo morimur et

concupiscentiis ejus, et consepulti nunc fieri cupiamus in Christo, in morte peccati, in morte corporis nostri, resurrectionis ejus mereamur esse participes; et si in hac vita fuerimus novi et immutati, in conversatione sancta permanentes, novi et immutati erimus cum Christo in æterna gloria. *Hoc scientes quia vetus homo noster simul crucifixus est.* Omnes fideles Christi dicit apostolus cum Christo esse simul crucifixos, qui ante abrenuntiationem peccati vel diaboli servitutem veterem hominem Adam imitando peccabant. Per abrenuntiationem vitiorum atque baptismum membrum corporis Christi effecti sunt per sancti lavacri mysterium. Christus quidem innoxium suum corpus appendit, ut nos innoxios (*leg.* noxios) suspendamus a vitiis. *Ut destruatur corpus peccati, ut ultra non serviamus peccato.* Hoc est ut omnia in nobis vitia, quæ post baptismum commisimus, per puram confessionem et per pœnitentiam veram simulque per elemosinarum largitatem destruantur penitus. Quia unum vitium membrum est peccati, omnia autem vitia totum corpus peccati, ideo Christus non ex parte sed integer est crucifixus. Ita, ut prædiximus, per confessionem necesse est ut destruatur in nobis totum corpus peccati, ut fiat caro nostra justitiæ mancipium quod solebat esse delicti. Omnis enim qui facit peccatum, servus est peccati. *Qui enim mortuus est,* per confessionem et detestationem peccati, *justificatus est a peccato.* Mortuus est enim, omnino non peccat, et qui crucifixus est per pœnitentiam peccatis, dolore ac compunctione peccati, vix poterit et iam peccare. *Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo.* Si conmortui non sumus cum Christo, nec convivemus cum Christo quia ejus membra non sumus. *Scientes quod Christus surgens a mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.* Ita et nos si

hic voluntate morti (*leg.* mortui) fuerimus peccatis, secundam non timemus mortem, nec tenebimur a Gehenna. *Qui enim mortuus est peccato, mortuus est semel*. Id est non possumus iterum aqua baptizari, quia Christus non potest iterum crucifigi pro nobis, sicut alibi dicitur. Impossibile est enim eos qui semel inluminati sunt, gustaverunt etiam donum cœleste, et participes sunt facti Spiritus sancti, iterum baptizari. Quia ibi non pœnitentiam denegat, sed iterationem baptismi. *Quod autem vivit, vivit Deo*, in gloria Deitatis. *Ita et vos existimate vos mortuos esse peccato*, si fuerimus puriter confessi. *Viventes autem Deo, in Christo Domino nostro*, in operibus bonis et conversatione sancta, Dei nos misericordia protegente, cui sit honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

In diebus illis, cum Apollo esset Corinthi et Paulus peragratis superioribus partibus veniret Effesum (sic), etc.

Plenissime quidem, fratres dilectissimi, causam atque rationem præsentis festivitatis divinorum eloquiorum textus ostendit, quo Spiritum sanctum quinquagesimo post resurrectionem die, qui ab ascensione ejus est decimus, infusum Christi discipulis, sicut promissus sperabatur, agnovimus. Sed ad monendos vos, addendus est etiam sermo ex lectione præsenti quam audistis. *Factum est*, inquit, *cum Apollo esset Corinthi et Paulus peragratis superioribus partibus veniret Effesum, et inveniret quosdam discipulos, dixitque ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis credentes?* Hoc est si post baptisma manus

impositionem, qua Spiritus sanctus dari solet, accepistis. *At illi dixerunt ad eum : Sed neque si Spiritus est audivimus. Ille vero ait : in quo ergo baptizati estis? Qui dixerunt : in Johannis baptismate. Dixit autem Paulus : Johannes baptizavit baptismum pœnitentiæ populum, dicens : in eum qui venturus esset post ipsum crederent, hoc est in Jhesum.* Non hoc baptisma remissionem peccatorum potuit dare, sed pœnitentiam tantum docere. Nam sicut circumcisio in patriarchis signaculum erat fidei quam gerebant, ita et hoc lavacrum populus pœnitens quasi singulare signaculum suæ devotionis accepit; quod tamen ipsum figuraliter etiam Christi baptisma, in quo remissio daretur, ostenderet. *His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jhesu.* Si enim talibus sola communicatio corporis et sanguinis Christi, ut quidam dogmatizant, sufficere potuisset, non opus esset a discipulis Christi baptizari quos Johannes aqua baptizaverat, sed tantum corporis et sanguinis Christi communicatione confirmari. Baptismum enim a pœna æterna, non a præsentis vitæ supplicio liberat; quia si a pœna præsenti homines liberarentur per baptismum, baptismi præmium confuisset æternum. At tamen, soluto reatu peccati, manet quædam temporalis pœna, ut illa vita ferventius requiratur quæ erit a pœnis omnibus aliena. Nullus negat fidelium etiam post baptismum, quo peccata delentur quotidie, quandiu in isto sæculo sumus, ad Deum nos debere converti. Quod, quamvis sine intermissione sit quotidie agendum, nunquam tamen fecisse sufficiet. Qui in maternis uteris sunt, ideo cum matre baptizari non possunt, quia qui natus adhuc secundum Adam non est, renasci secundum Christum non potest. Neque enim dicere (?) regeneratio in eum poterit quem generatio non præcessit. Qui scelerate vivunt in ecclesia communicare non desinunt; putant esse

(*leg*. enim se?) tali communicatione mundari. Discant nihil ad emundationem sibi proficere, dicente propheta : Quid est quod dilectus meus in domo mea fecit scelera multa ? Numquid carnes sanctæ auferent a te malitias tuas ? Et apostolus : Probet, inquit, se homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat.

Nos ergo, dilectissimi, Deo auxiliante, dedignemur servire peccato, quibus beatitudo præparatur in cœlo. Dum ergo licet nobis et in nostra potestate est, respuamus falsa et transitoria, ut ea quæ vere bona sunt recipiamus, vacuemur vitiis et virtutibus repleamur, largiente Domino Jhesu, qui vivit et regnat Deus per immortalia sæcula sæculorum. Amen.

IV.

CHARTE DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

(Tirée des Archives départementales de Tours).

In nomine Domini Dei et salvatoris nostri Jhesu Christi., Hludovicus, divina repropitiante clementia, Imperator Augustus. Si servorum Dei eorumque necessitates, qui ex toto saeculum reliquisse noscuntur, consulimus, et eas pia sollicitudine et imperiali providentia procuramus, ad aemolumentum animae nostrae vel ad aeternam beatitudinem capessendam hoc procul dubio pertinere confidimus. Idcirco notum fieri volumus, Deo dispensante, successoribus nostris, rectoribusque atque agentibus monasterii sancti Martini, patroni nostri, ubi ipse pretiosissimus Christi confessor corpore requiescit, praesentibus et futuris, quia divino tacti amore, complacuit celsitudini nostrae quandam villam juris ejusdem monasterii vocabulo Cusciacus, ad cellam sancti Pauli, quae rustico nomine Cormaricus dicitur, quam Itherius quondam abbas ejusdem monasterii in propriis rebus novo opere construxit atque memorato monasterio delegavit, ob utilitates ejusdem cellae et necessitates monachorum inibi Deo famulantium copiosius fulciendas, per nostræ auctoritatis praeceptum tradere, atque, ut in ejus jure perpetuo consistat, per eandem auctoritatem delegare cum omnibus ad se pertinentibus, videlicet domibus ceterisque edificiis, terris, vineis, silvis, pratis, campis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, cultis locis et incultis, mobilibus rebus et immobilibus ac se ipsas

moventibus, mancipiis utriusque sexus et ætatis, totum et ad integrum vel inexquisitum, quantumcumque ad eam praesenti tempore juste et legaliter pertinere cognoscitur. Ac per hoc libuit celsitudini nostrae memoratam munificentiae nostrae liberalitatem Imperiali auctoritate firmare et regali sanctione solemniter roborare. Proinde hos nostræ majestatis apices fieri, atque Audacro qui nunc idem monasterium regere dinoscitur, et successoribus ejus, patribus videlicet ejusdem cellae, dare decrevimus, per quos sanccimus atque omnimodis precipimus, ut memorata villa cum sui integritate, ab hinc in futurum, in jure et dominatione memoratae cellae monachorumque inibi Deo per successiones famulantium consistat; et quicquid publicis vel privatis obsequiis abbatibus rectoribus que memorati monasterii sancti Martini inpendere debuit, totum ad jus et profectum praefatæ cellae persolvat, quam in honore beati Pauli dicatam esse diximus, quatenus fabricæ ejusdem monachorumque inibi usibus deo famulantium deserviat aque in augmentis proficiat, et ejusdem beati apostoli Christi gloriosis interventionibus nobis divina propitiatio gloriosius cumularetur. Et ut haec nostrae delegationis auctoritas perpetuis temporibus firma permaneat, de anulo nostro subster eam jussimus sigillare.

Hirminmaris notarius ad vicem Hugonis recognovi et subscripsi.

Data xvj kalendas Julii anno Christo propitio xiiij Imperii domni Hludovici piissimi Augusti. Indictione xv. Actum Teodonis villa Palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen.

(Le sceau de cette charte, quoique fendu, est assez bien conservé. La légende est : KPE (Christe) PROTEGE HLUDOVVICVM IMPERATOREM.)

V.

HOMÉLIE DE JEAN SCOT ERIGÈNE

SUR LE COMMENCEMENT DE L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN

(Tirée d'un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon).

Omelia Johannis Scoti translatoris Gerarchie (sic, pro *Hierarchiæ*) *Dionisii.*

Vox spiritualis aquilæ auditum pulsat ecclesiæ. Exterior sensus transeuntem accipiat sonitum; interior animus manentem penetret intellectum. Vox altividi volatilis non aera corporeum vel æthera vel totius sensibilis mundi ambitum supervolitantis, sed omnem theoriam, ultra omnia quæ sunt et quæ non sunt, citivolis intimæ theologiæ pennis, clarissimæ superæque contemplationis obtutibus transcendentis. Dico autem quæ sunt, quæ sive humanum sive angelicum non omnino fugiunt sensum, cum post Deum sint, et eorum numerum quæ ab una omnium causa condita sunt non excedant; quæ vero non sunt, quæ profecto omnes intelligentiæ vires relinquunt. Supervolat itaque beatus theologus Johannes non solum quæ intelligi ac dici possunt, verum etiam in ea quæ superant omnem intellectum et significationem supervehitur, extraque omnia ineffabili mentis volatu in arcana unius omnium principii exaltatur, incomprehensibilemque ipsius principii et verbi, hoc est Patris et Filii, unitam superessentialitatem necnon et distinctam su-

persubstantialitatem pure dinoscens, evangelium suum inchoat, dicens : *In principio erat Verbum.*

O beate Johannes, non immerito vocitaris Johannes. Ebreum nomen est Johannes, cujus interpretatio græce *oiexapicato* (sic)[1], latine vero *cui donatum est*. Cui enim theologorum donatum est quod tibi est donatum, abdita videlicet summi boni penetrare mysteria, et ea quæ tibi revelata et declarata sunt humanis mentibus ac sensibus intimare? Dic, quæso, cui tanta ac talis est donata gratia? Fortassis quis dicet : summo vertici apostolorum, Petro dico, qui Domino interroganti quem se esse existimaret, respondit : *Tu es Christus filius Dei vivi*. Sed non temere, ut opinor, quis dixerit plus in typo fidei et actionis quam scientiæ et contemplationis Petrum talia dixisse, ea scilicet ratione qua Petrus in forma actionis ac fidei ponitur, Johannes autem contemplationis atque scientiæ typum imitatur. Unus si quidem decumbebat super pectus dominicum, quod est contemplationis sacramentum, alter sæpe titubabat, quasi trepidæ actionis symbolum. Actio namque mandatorum divinorum prius quam perveniat in habitum puras aliquando discernit species virtutum ; aliquando fallitur ejus judicium, carnalium cogitationum nebulis obumbratum. Intimæ vero theoriæ acies, postquam semel veritatis perspexerit vultum, nequaquam repercutitur, nunquam fallitur, nulla caligine occultatur in perpetuum.

Ambo tamen currunt ad monumentum. Monumentum Christi est divina scriptura, in qua divinitatis et humanitatis ejus mysteria densissima veluti quadam muniuntur petra. Sed

[1] An ᾧ ἐξαφεῖτο?

Johannes præcurrit citius Petro. Acutius namque atque velocius intima divinorum operum penetrat secreta virtus contemplationis penitus purificatæ, quam actionis adhuc purificandæ. Verumtamen primo intrat Petrus in monumentum, deinde Johannes; ac sicut ambo currunt, ambo intrant. Petrus si quidem fidei symbolum, Johannes significat intellectum. Ac per hoc quoniam scriptum est : *Nisi credideritis, non intelligetis,* necessario præcedit fides in monumentum sanctæ Scripturæ, deinde sequens intrat intellectus, cui per fidem præparatur aditus. Petrus itaque Christum Deum et hominem jam factum in temporibus cognovit et ait : *Tu es Christus Filius Dei vivi.* Altissime volavit. Sed altius ille qui eumdem Christum Deum de Deo ante omnia tempora genitum intellexit, dicens : *In principio erat Verbum.* Nemo nos existimet Petro Johannem præferre. Quis hoc fecerit? quisnam esset apostolorum altior illo qui est et dicitur vertex eorum? Non præferimus Petro Johannem, sed conferimus actioni contemplationem, purgando adhuc animo perfecte purgatum, ascendenti adhuc virtute ad incommutabilem habitum pervenientem jam virtutem. Non enim nunc consideramus apostolicarum personarum dignitatem, sed investigamus pulcherrimam divinorum mysteriorum differentiam.

Petrus itaque, hoc est actio virtutum, Dei filium mirabili et ineffabili modo carne circumscriptum per virtutem fidei et actionis conspicatur; Johannes vero, hoc est altissima contemplatio veritatis, Dei verbum per se absolutum et infinitum in principio suo, hoc est, in patre suo, miratur. Petrus æterna simul ac temporalia in Christo unum facta, divina revelatione introductus, inspicit. Johannes sola æterna ejus in notitiam fidelium animarum introducit.

Spirituale igitur petatum [1] citivolum, deividum Johannem dico theologum, omnem visibilem et invisibilem creaturam superat, omnem intellectum tranat, et deificatum in Deum intrat deificantem. O Beate Paule, raptus es, ut tu ipse asseris, in tertium cœlum, sed non es raptus ultra omne cœlum; raptus es in paradisum, sed non es raptus super omnem paradisum. Johannes omne cœlum conditum omnemque creatum paradisum, hoc est, omnem humanam angelicamque transgreditur naturam. In tertio cœlo, o vas electionis et magister gentium, audisti verba ineffabilia quæ non licet homini loqui. Johannes, intimæ veritatis inspector, ultra omne cœlum in paradiso paradisorum, hoc est in causa omnium, audivit unum verbum per quod facta sunt omnia; et libuit ei illud verbum dicere, hominibusque prædicare quantum hominibus prædicari potest, ac fiducialiter clamat: *In principio erat Verbum*.

Non ergo Johannes erat homo, sed plus quam homo, quando et seipsum et omnia quæ sunt superavit, et ineffabili sapientiæ virtute purissimoque mentis acumine subvectus, in ea quæ super omnia sunt, secreta videlicet unius essentiæ in tribus substantiis et trium substantiarum in una essentia, ingressus est. Non enim aliter potuit ascendere in Deum, nisi prius fieret Deus. Ut enim radius oculorum nostrorum species rerum sensibilium coloresque non prius potest sentire quam se solaribus radiis immisceat, unumque in ipsis et cum ipsis fiat, ita animus sanctorum puram rerum spiritualium omnemque intellectum superantium cognitionem non suffert accipere, nisi prius incomprehensibilis veritatis participationem dignus efficiatur habere. Sanctus itaque theologus in Deum transmutatus,

[1] Ἀν πετεινόν, volatile?

veritatis particeps, Deum verbum subsistere in Deo principio, hoc est Deum Filium in Deo Patre, pronuntiat. *In principio,* inquit, *erat Verbum.* Intuere cœlum apertum, hoc est summæ ac sanctæ trinitatis et unitatis revelatum mundo mysterium. Animadverte angelum divinum super filium hominis ascendentem, nobis videlicet annunciantem ipsum esse ante omnia in principio Verbum, ac mox descendentem super eundem filium hominis, clamantemque : *Et Verbum caro factum est.* Descendit evangelizans Deum Verbum hominem factum supernaturaliter inter omnia ex virgine; ascendit proclamans idem Verbum superessentialiter genitum ex Patre ante et ultra omnia. *In principio,* inquit, *erat Verbum;* et notandum quod in hoc loco non temporis, sed substantiæ significationem beatus evangelista insinuat per hanc vocem quæ est *erat.* Nam et positio ejus. id est *sum,* unde inæqualiter flectitur, duplicem continet intellectum. Aliquando quidem subsistentiam cujuscumque rei de qua prædicatur absque ullo temporali motu significat, ideoque substantivum verbum vocitatur; aliquando temporales motus secundum aliorum verborum analogiam declarat. Tale ergo est quod ait : *In principio erat Verbum,* ac si aperte diceret : In Patre subsistit Filius. Quis enim sanum sapiens dixerit Filium in Patre temporaliter unquam substitisse? Illic enim sola cogitatur æternitas, ubi sola intelligitur immutabilis veritas. Et ne quis existimaret ita Verbum in principio subsistere, ut nulla substantiarum differentia subintelligatur inesse, continuo subjunxit : *Et Verbum erat apud Deum,* hoc est : et Filius subsistit cum Patre in unitate essentiæ et substantiali distinctione. Et iterum ne in quopiam talis serperet venenosa cogitatio, Verbum solummodo in Patre esse et cum Deo esse, non autem ipsum Verbum substantialiter et coessen-

tialiter Patri Deum subsistere (hic namque error perfidos invasit Arrianos), protinus adjecit : *Et Deus erat Verbum*. Videns item quod non defuturi essent qui dicerent non de uno eodemque Verbo evangelistam scripsisse : *In principio erat Verbum*, et *Deus erat Verbum*, sed aliud voluisse *Verbum in principio*, aliud *Deus erat Verbum*, hæreticam opinionem destruens, consequenter subnectit : *hoc erat in principio apud Deum*, ac si diceret : hoc Verbum quod Deus est, apud Deum ipsum est, et non aliud quid erat in principio. Sed significantius ex Græcorum exemplaribus potest intelligi ; in eis enim οὗτος scribitur, id est, *hic*, et potest referri ad utrumque, ad Verbum videlicet et Deum ; hæc quippe duo nomina Θεὸς et λόγος apud Græcos masculini generis sunt. Ac per hoc ita potest intelligi *et Deus erat Verbum ; hic erat in principio apud Deum*, tanquam si luce clarius dixerit : Hic Deus Verbum apud Deum, ipse est de quo dixi : *In principio erat Verbum*.

Omnia per ipsum facta sunt. Per ipsum Deum Verbum, vel per ipsum Verbum Deum omnia facta sunt. Et quid est *omnia per ipsum facta sunt*, nisi : eo nascente ante omnia ex Patre, omnia cum ipso et per ipsum facta sunt ? Nam ipsius ex Patre generatio ipsa est causarum omnium conditio, omniumque quæ ex causis in genera et species procedunt operatio et effectus.

Per generationem quippe Dei ex Deo principio facta sunt omnia. Audi divinum et ineffabile paradoxum, irreserabile secretum, invisibile, profundum, incomprehensibile mysterium. Per non factum, sed genitum, omnia facta, sed non genita. Principium ex quo omnia, Pater est ; principium per quod omnia, Filius est. Patre loquente verbum suum, hoc est, Patre gignente sapientiam suam, omnia fiunt. Propheta ait : *Omnia*

in sapienta fecisti; et alibi personam Patris introducens : *eructavit cor meum.* Et quid eructavit cor suum? Ipse exponit: *verbum bonum dico* ; verbum bonum loquor, Filium bonum gigno. Cor Patris est sua propria substantia, de qua genita est Filii propria substantia; præcedit Pater Verbum, non natura, sed causa. Audi ipsum Filium dicentem : *Pater major est me,* substantia ejus causa meæ substantiæ est. Præcedit, inquam, Pater Verbum causaliter; præcedit Filius omnia quæ per ipsum facta sunt naturaliter. Substantia Filii Patri coæterna est. Substantia eorum quæ per ipsum facta sunt, inchoavit in ipso esse ante tempora sæcularia, non in tempore, sed cum temporibus. Tempus siquidem inter cætera quæ facta sunt, factum est; non autem procreatum (?), sed concreatum. Et quæ est consequentia verbi, quod locutum est os altissimi? Non enim in vanum locutus est Pater, non infructuose, non sine magno effectu; nam et homines [inter] se ipsos loquentes aliquid in auribus audientium efficiunt. Tria itaque credere et intelligere debemus, loquentem Patrem, pronuntiatum Verbum, ea quæ efficiuntur per Verbum. Pater loquitur, Verbum gignitur, omnia efficiuntur. Audi prophetam, quum ipse dixit *et facta sunt,* hoc est Verbum suum genuit per quod facta sunt omnia. Et ne forte existimares eorum quæ sunt quædam quidem per ipsum Dei Verbum facta esse, quædam vero extra ipsum aut facta esse aut existentia per semetipsa, ita ut non omnia quæ sunt et quæ non sunt ad unum principium referantur, conclusionem totius theologiæ subdidit : *et sine ipso factum est nihil,* hoc est. nihil extra ipsum est factum, quia ipse ambit intra se comprehendens omnia; et nihil ei coæternum vel consubstantiale intelligitur vel coessentiale, præter suum Patrem et suum Spiritum a Patre per ipsum procedentem. Et hoc facilius in

græco datur intelligi. Ubi enim Latini ponunt *sine ipso*, ibi Græci χωρὶς αὐτοῦ[1], hoc est extra ipsum. Similiter et ipse Dominus suis discipulis dicit : *Extra me nihil potestis facere*. Qui per vos, inquit, extra me fieri non potuistis, quid extra me facere potestis ? Nam et ibi non ἄνευ, sed χωρὶς, hoc est, non *sine*, sed *extra* Græci scribunt. Facilius autem propterea dixi, quia, dum quis audit *sine ipso*, potest putare sine ipsius consilio vel adjutorio, ac per hoc non totum, non omnia illi distribuit; audiens vero *extra*, nihil omnino relinquit quod in ipso et per ipsum factum non sit.

Quod factum est in ipso vita erat. Postquam remotissima omni ratione et intellectu beatus evangelistes divina revelavit mysteria, Deum Verbum videlicet in Deo loquente, in ambobus intelligentiam Sancti Spiritus divinæ Scripturæ contemplatoribus relinquens (ut enim qui loquitur, in verbo quod loquitur necessario spiritum proflat, ita Deus Pater simul et semel et Filium suum gignit et Spiritum suum per genitum suum producit), et postquam per Deum Filium omnia facta esse et nihil extra ipsum subsistere astruxit, veluti ab altero primordio suæ theologiæ seriem direxit, dicens : *quod factum est in ipso vita erat*. Prædixit enim, *omnia per ipsum facta sunt*, ac veluti a quopiam rogatus de iis quæ per Deum Verbum facta sunt : quomodo et quid in ipso erant quæ per ipsum facta sunt? respondit et ait : *Quod factum est in ipso vita erat;* quæ sententia dupliciter pronuntiatur. Potest enim subdistingui *quod factum est*, ac deinde subjungi, *in ipso vita erat*. Potest etiam sic : *quod factum est in ipso*, ac deinde subin-

[1] On voit que Scot Erigène lit : *Sine eo factum est nihil. Quod factum est in ipso vita erat*, au lieu de : *Sine eo factum est nihil quod factum est. In eo vita erat.*

ferri, *vita erat;* ac per hoc in duabus pronuntiationibus duo speculamur intellectus. Non enim eadem theoria est quæ dicit : quod factum locis temporibusque discretum, generibus, formis numerisque distinctum, sensibilibus intelligibilibusque substantiis seu compactum seu segregatum, hoc totum in ipso vita erat; et ea quæ declarat : quod factum est in ipso, non aliud erat nisi vita, ut sit sensus : omnia quæ per ipsum facta sunt, in ipso vita sunt et unum sunt; erant enim, hoc est, subsistunt in ipso causaliter, priusquam sint in semetipsis effective. Aliter enim sub ipso sunt ea quæ per ipsum facta sunt, aliter in ipso sunt ea quam ipse est. Omnia itaque quæ per Verbum facta sunt, in ipso vivunt incommutabiliter et vita sunt; in quo neque fuerunt omnia temporalibus intervallis seu localibus, nec futura sunt, sed solummodo super omnia tempora et loca in ipso unum sunt et universaliter subsistunt; visibilia, invisibilia, corporalia, incorporalia, rationalia, irrationalia, et simpliciter cœlum et terra, abyssus, et quæcumque in eis sunt, in ipso vivunt, et vita sunt, et æternaliter subsistunt; et quæ nobis omni motu vitali carere videntur, in Verbo vivunt. Sed si quæris quo modo vel qua ratione omnia quæ per Verbum facta sunt in ipso vitaliter et uniformiter et causaliter subsistunt, accipe paradigmata ex creaturarum natura; disce factorem ex iis quæ in ipso et per ipsum facta sunt. Invisibilia enim ejus, ut ait apostolus, per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur. Conspicare quomodo omnium rerum quas mundi hujus sensibilis globositas comprehendit, causæ simul et uniformiter in isto sole, qui maximum mundi luminare vocitatur, subsistunt. Inde namque formæ omnium corporum proceduint, inde distantium colorum pulchritudo, et cætera quæ de sensibili natura prædicari possunt. Considera multiplicem et infinitam seminum virtutem, quomodo numero-

sitas herbarum, fructuum, animalium in singulis seminibus continetur, quomodo ex eis surgit pulchra formarum et innumerabilis multiplicitas; intuere interioribus oculis quomodo multiplices regulæ in arte artificis unum sunt, et in animo disponentis eas vivunt; quomodo infinitus linearum numerus in uno puncto unum subsistit, et hujus modi naturalia perspice exempla; ex quibus veluti physicæ theoriæ pennis ultra omnia subvectus, divina gratia adjutus, illuminatus, poteris arcana Verbi mentis acie inspicere, et, quantum datur humanis argumentationibus Deum suum quærentibus, videre quomodo omnia quæ per Verbum facta sunt, in ipso vivunt et vita sunt. In ipso enim, ut os loquitur divinum, vivimus et movemur et sumus; et, ut ait magnus Dionysius Areopagita, esse omnium est superessentialis divinitas.

Et vita erat lux hominum. Dei filium quem, ô beate theologe, prius vocasti Verbum, nunc vitam nominas et lucem; nec immerito mutasti appellationes, ut distantes nobis insinuares significationes. Verbum siquidem Dei filium nominasti, quia per ipsum locutus est Pater omnia, quum ipse dixit et facta sunt; lucem vero et vitam, quia idem Filius lux est et vita omnium quæ per ipsum facta sunt. Et quid illuminat? non aliud nisi seipsum et patrem suum. Lux itaque est, et seipsum illuminat; seipsum mundo declarat; seipsum ignorantibus se manifestat. Lux divinæ cognitionis de mundo recessit, dum homo Deum deseruit : dupliciter ergo lux æterna seipsam mundo declarat; per scripturam videlicet et creaturam. Non enim aliter in nobis divina cognitio renovatur, nisi per divinæ scripturæ apices et creaturæ species. Eloquia disce divina et in animo tuo eorum concipe intellectum, in quo cognosces Verbum. Sensu corporeo formas ac pulchritudines rerum percipe sensi-

bilium, et in eis intelliges Deum Verbum, et in iis omnibus nil aliud tibi veritas declarabit, præter ipsum qui fecit omnia, extra quem nihil contemplaturus es, quia ipse est omnia. In omnibus enim quæ sunt, quicquid est, ipse est : ut enim nullum bonum substantiale, ita nulla essentia præter ipsum est vel substantia. *Et vita erat lux hominum.* Quare *lux* addidit *hominum*, quasi specialiter ac proprie lux sit hominum, qui est lux angelorum, lux universitatis conditæ, lux totius visibilis et invisibilis existentiæ? An forte Verbum vivificans omnia specialiter ac proprie lux hominum dicitur, quia in homine non solum hominibus, verum etiam angelis, omnique creaturæ divinæ cognitionibus particeps (sic) fieri valenti seipsum declaravit? Non enim per angelum angelis, neque per angelum hominibus, sed per hominem et hominibus et angelis; non in phantasia, sed in ipsa vera humanitate, quam totam sibi in unitatem substantiæ suscepit, apparuit, suamque cognitionem omnibus cognoscentibus se præstitit. Lux itaque hominum Dominus noster Jesus Christus, qui in humana natura omni rationali et intellectuali creaturæ seipsum manifestavit, suæque divinitatis, qua Patri æqualis est, abdita revelavit mysteria.

Et lux in tenebris lucet. Audi apostolum : *Fuistis,* inquit, *aliquando tenebræ, nunc autem lux in domino;* audi Isaiam : *Sedentibus in regione umbræ mortis lux orta est.* Lux in tenebris lucet. Totum genus humanum merito originalis peccati in tenebris erat, non exteriorum oculorum, quibus sensibilium formæ coloresque sentiuntur, sed interiorum, quibus intelligibilium species et pulchritudines discernuntur; non in tenebris hujus caliginosi aeris, sed in tenebris ignorantiæ veritatis; non in absentia lucis quæ mundum corporeum declarat, sed in absentia lucis quæ mundum incorporeum illuminat. Post cujus

ortum ex virgine lux in tenebris lucet; in cordibus videlicet se cognoscentium.

Quoniam vero totum genus humanum in duas veluti partes dividitur; in eos videlicet quorum corda cognitione veritatis illuminata sunt, et eos qui in obscurissimis adhuc impietatis atque perfidiæ tenebris permanent, evangelista subjunxit : *et tenebræ eum non comprehenderunt*, ac si evidenter diceret : Lux in tenebris fidelium animarum lucet, et magis ac magis lucet, a fide inchoans, ad speciem tendens; impiorum vero cordium perfidia et ignorantia lucem Verbi Dei in carne fulgentis non comprehenderunt. *Obscuratum est enim*, ut ait Apostolus, *insipiens cor eorum*, et sapientes se esse dicentes stulti facti sunt; sed iste sensus moralis. Physica vero horum verborum theoria talis est; humana natura etsi non peccaret, suis propriis viribus lucere non posset; non enim naturaliter lux est, sed particeps lucis. Capax siquidem sapientiæ est, non ipsa sapientia, cujus participatione sapiens fieri potest. Sicut ergo aer iste per se ipsum non lucet, sed tenebrarum vocabulo nuncupatus, capax tamen solaris luminis est; ita nostra natura, dum per se ipsam consideratur, quædam tenebrosa substantia, capax ac particeps lucis sapientiæ. Et quemadmodum præfatus aer, dum solari radio participat, non dicitur per se lucere, sed solis splendor dicitur in eo apparere, ita ut et naturalem suam obscuritatem non perdat et lucem surpervenientem in se recipiat, ita rationalis nostræ naturæ pars dum præsentiam Dei Verbi possidet, non per se res intelligibiles et Deum suum, sed per insitum sibi divinum lumen, cognoscit. Audi ipsum Verbum : *Non vos*, inquit, *estis qui loquimini, sed spiritus vestri patris qui loquitur in vobis*. Hac una sententia voluit nos docere id ipsum in cæteris intelligere, ac semper in aure cordis nostri ineffabili modo sonare :

Non vos estis qui lucetis, sed spiritus patris vestri qui lucet in vobis, hoc est, me in vobis lucere vobis manifestat, quia ego sum lux intelligibilis mundi, hoc est, rationalis et intellectualis naturæ. Non vos estis qui intelligitis me, sed ego ipse in vobis per spiritum meum me ipsum intelligo; quia vos non estis substantialis lux, sed participatio per se subsistentis luminis. Lux itaque in tenebris lucet; quia Dei Verbum, vita et lux hominum, in nostra natura, quæ, per se investigata et considerata, informis quædam tenebrositas reperitur, lucere non desinit, nec eam quamvis delinquentem deserere voluit, nec unquam deseruit, formans eam per naturam continendo, reformansque per gratiam deificando. Et quoniam ipse lux omni creaturæ incomprehensibilis est, tenebræ eum non comprehenderunt; superat namque Deus omnem sensum et intellectum, et solus habet immortalitatem. Cujus lux per excellentiam tenebræ nominatur, quoniam a nulla creatura quid vel qualis sit comprehenditur.

Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Johannes. Ecce aquila de sublimissimo (sic)vertice montis theologiæ lenivolatu descendens in profundissimam vallem historiæ, de cœlo spiritualis mundi pennas altissimæ contemplationis relaxat. Divina si quidem scriptura mundus quidam est intelligibilis, suis quatuor partibus, veluti quatuor elementis, constitutus. Cujus terra est veluti in medio imoque instar centri Historia; circa quam aquarum similitudine abyssus circumfunditur moralis intelligentiæ, quæ a Græcis Ethice solet appellari. Circa quas, historiam dico et ethicam, veluti duas præfati mundi inferiores partes, aer ille naturalis scientiæ circumvolvitur. Quam naturalem dico scientiam, Græci vocant Physicen. Extra hæc omnia et ultra ethereus ille igneusque ardor empyrii cœli, hoc est, superæ contemplationis divinæ naturæ, quam Græci Theologiam nominant, circumglo-

batur; ultra quam nullus egreditur intellectus. Magnus itaque theologus, Johannem dico, in primordio evangelii excelsissima theologiæ cacumina tangens, cœlique cœlorum spiritualium secreta penetrans, ultra omnem historiam et ethicam et physicam ascendens ad ea quæ paulo ante incarnationem Verbi facta sunt, in historiam narrandam veluti in quandam terram suum intelligibilem deflectit volatum et ait : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joahnnes*. Johannem consequenter in suam introducit theologiam. Abyssus abyssum invocat in voce divinorum mysteriorum. Evangelista præcursoris narrat historiam; ille cui donatum est Verbum in principio cognoscere, illum cui donatum est Verbum incarnatum præire commemorat. *Fuit homo*, inquit; non dixit simpliciter, *missus a Deo;* sed *fuit homo*, ut discerneret hominem solius humanitatis participem qui præcurrit, ab homine divinitate et humanitate coadunato et compacto qui post eum venit; ut segregaret vocem transeuntem a Verbo semper et incommutabiliter manente; ut insinuaret matutinam stellam in ortu regni cœlorum apparentem et declararet solem justitiæ supervenientem. Testem discernit ab eo de quo testimonium perhibet, missum ab eo qui emittit, lucernam lucubrantem a luce clarissima mundum implente, totius humani generis tenebras mortis et delictorum demoliente. Præcursor itaque Domini homo fuit, non Deus; Dominus autem cujus præcursor, homo simul fuit et Deus. Præcursor homo fuit transiturus in Deum per gratiam; quem præcurrit Deus erat per naturam, accepturus hominem per humilitatem et nostræ salutis et redemptionis voluntatem. Homo erat missus. A quo? A Deo Verbo quod præcurrit, missio ejus præcursio ejus, clamans præmittit vocem. Vox clamantis in deserto, nuntius præparat Domini adventum. *Cui nomen erat Johannes*, cui donatum est

regi regum fieri præcursorem, incarnati Verbi manifestatorem, et in spiritualem filietatem baptizatorem, æterni luminis voce et martyrio testatorem.

Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, de Christo videlicet. Audi testimonium ejus : *Ecce Agnus Dei*, *ecce qui tollit peccata mundi*, et iterum : *Qui post me venit, ante me factus est*. Quod evidentius in græco legitur, ἔμπροσθέν μου, hoc est, coram me, ante conspectum meum, factus est ; ac si aperte diceret : Qui in ordine temporum post nativitatem meam natus est, in carne, ante conspectum meum dum adhuc essem in visceribus meæ matris sterilis, prophetico visu vidi illum coram me conceptum et hominem factum in utero virginis.

Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine ; a superioribus subaudi et sic intellige : Non erat ille lux, sed missus est ut testimonium perhiberet de lumine. Præcursor luminis, non erat lux ; quare ergo lucerna ardens astrumque vocitatur matutinum? Lucerna ardens erat, sed non proprio igne incensus ardebat, non propria luce lucebat. Stella erat matutina, sed non a seipso proprium lumen accepit. Gratia ipsius quem præcurrebat in eo ardebat et splendebat. Non erat ille lux, sed particeps luminis ; suum non erat quod in se et post se fulgebat. Ut enim superius diximus, nulla seu rationalis seu intellectualis creatura per seipsam substantialiter lux est, sed participatione unius ac veri luminis substantialis, quod ubique in omnibus quæ intelligibiliter lucent lucet.

Propterea subditur : *Erat autem lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum.* Veram lucem dicit Dei filium per se subsistentem, a Deo patre per se subsistente ante omnia sæcula genitum ; veram lucem dicit eundem filium

hominem ex hominibus propter homines factum. Ipse est lux vera, qui de se ipso ait : *Ego sum lux mundi; qui sequitur me, non morabitur in tenebris, sed habebit lumen vitæ æternæ.* Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum. Et quid est *venientem in mundum ?* et quis est omnis homo veniens in mundum? et unde venit in mundum? et in quem mundum venit ? Si de iis qui de occultis naturæ sinibus in hunc mundum per generationem locis temporibusque veniunt acceperis, qualis illuminatio est in hac vita nascentibus ut moriantur, crescentibus ut corrumpantur, compositis ut solvantur, de quietudine silentis naturæ in inquietudinem tumultuantis miseriæ cadentibus? dic, quæso, qualis lux erat spiritualis et vera procreatis (?) in vita transitoria et falsa? Numquid mundus iste alienatis a vero lumine conveniens habitatio est? Numquid regio umbræ mortis, et lacrymarum vallis, et ignorantiæ profundum, et terrena habitatio humanum animum aggravans et ex veri luminis contuitu interiores oculos elimitans non immerito dicitur? Non ergo de iis qui de occultis seminum causis in species corporeas procedunt debemus intelligere *quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum*, sed de iis qui spiritualiter per generationem gratiæ quæ datur in baptismate in mundum veniunt invisibilem, qui nativitatem quæ secundum corruptibile corpus est spernentes, nativitatem quæ est secundum spiritum eligunt, mundum qui deorsum est calcantes et in mundum qui desursum est ascendentes, umbras ignorantiæ et mortis deserentes, lucem sapientiæ et vitæ appetentes, filii hominum esse desinentes, filii Dei fieri inchoantes, mundum vitiorum postponentes et in semetipsis destruentes, mundum virtutum ante oculos mentis constituentes, et in eum totis viribus ascendere inhiantes. Eos itaque vera lux illuminat qui

in mundum virtutum veniunt, non eos qui in mundum vitiorum ruunt.

In mundo erat. In hoc loco mundum appellat non solum generaliter visibilem creaturam, verum etiam specialiter rationalis naturæ quæ in homine est substantiam. In his siquidem omnibus, et, ut simpliciter dicam, in universitate condita Verbum lux vera erat. Idem subsistit, et semper erat, quia nunquam in omnibus subsistere desistit. Ut enim qui loquitur, dum loquitur, desinit vox ejus esse, desinit et evanescit; sic cœlestis pater si verbum suum loqui cessarit, effectus verbi, hoc est, universitas condita non substiterit. Universitatis namque conditæ substitutio est et permansio Dei patris locutio, hoc est, æterna et incommutabilis sui verbi generatio. Potest etiam non irrationabiliter de hoc mundo sensibili solummodo hæc sententia prædicari quæ ait : *In mundo erat et mundus per ipsum factus est*. Ne forte quis putaret Manicheæ hæresis consors mundum corporeis sensibus succumbentem a diabolo fuisse creatum, et non a creatore omnium visibilium et invisibilium, theologus subnectit : *In mundo erat*, hoc est, in hoc mundo erat ille qui continet omnia, *et mundus per ipsum factus est*. Non enim in alienis operibus universitatis conditor habitat, sed in suis quæ fecit. Animadvertere debemus beatum evangelistam generaliter mundum nominasse. Tres tamen mundos debemus intelligere. Quorum primus est qui absolute solis invisibilibus et spiritualibus virtutum impletur substantiis; in quem quicunque venerit, plenam veræ lucis possidet participationem. Secundus qui præfato opponitur e diverso, quoniam absolute ex invisibilibus et corporalibus constituitur naturis. Et quamvis universitatis infimam obtineat proportionem, in eo tamen erat Verbum et per Verbum factus est, et est primus gradus ad cognitionem veritatis

ascendere per sensus volentibus; species namque visibilium ad cognitionem invisibilium ratiocinantem attrahit animum. Tertius mundus est qui rationem medietatis habet, et superiorem spiritualium et inferiorem corporalium in se ipso copulat et de duobus unum facit, et in homine solo intelligitur, in quo omnis creatura adunatur. Corpore enim constat et anima. Corpus de hoc mundo, animam de altero mundo colligens, unum facit ornatum[1]. Et corpus quidem omnem corpoream, anima vero omnem incorpoream possidet naturam. Quæ, dum compagine una conglobantur, omne mundanum hominis conficiunt ornamentum. Ideoque homo dicitur omnis (creatura?); omnis namque creatura in ipso velut in officina quadam conflatur. Hinc et ipse Dominus prædicaturis discipulis præcepit : *Prædicate evangelium omni creaturæ.*

Iste igitur mundus, hoc est homo, creatorem suum non cognovit; neque per legis scriptæ symbola, neque per visibilis creaturæ paradigmata Deum suum voluit cognoscere, carnalium cogitationum vinculis detentus. *Et mundus eum non cognovit.* Non cognovit homo Deum Verbum, neque ante humanationem ejus per se sola divinitate nudum, nec post humanationem sola incarnatione vestitum. Invisibilem ignorabat, visibilem negabat. Noluit quærere quærentem se ; noluit audire vocantem ; noluit colere deificantem; noluit recipere recipientem.

In propria venit, in ea videlicet quæ per ipsum facta sunt, ac per hoc propria illius non immerito sunt. *Et sui eum receperunt.* Sui sunt omnes homines, quos voluit redimere et redemit.

Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, credentibus in nomine ejus. Jam dividitur non huma-

[1] Ornatum quasi κόσμον, mundum.

nitas rationalis mundi, sed voluntas : segregantur receptores incarnati Verbi a respuentibus illud. Fideles credunt adventum Verbi, et libenter recipiunt Dominum sui. Impii negant et contumaciter renuunt, Judæi per invidiam, Pagani per ignorantiam. Recipientibus dedit potestatem filios Dei fieri, non recipientibus dat adhuc spatium recipiendi; a nullo enim aufertur possibilitas credendi in Dei filium et possibilitas efficiendi Dei filium; hoc enim in arbitrio hominis et cooperatione gratiæ constitutum est. Quibus dedit potestatem filios Dei fieri? Recipientibus se, videlicet credentibus in nomine ejus. Multi recipiunt Christum. Arriani recipiunt eum, sed non credunt in nomine ejus, non credunt unigenitum Dei filium patri consubstantialem; ὁμούσιον eum negant, hoc est, Patri coessentialem; ἑτεροούσιον eum affirmant, hoc est, alterius essentiæ quam Pater est. Ac per hoc non prodest eis Christum recipere, dum conantur veritatem ejus negare. Qui vero recipiunt Christum verum Deum et verum hominem et hoc firmissime credunt, eis possibilitas data est filios Dei fieri.

Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. In antiquis Græcorum exemplaribus solummodo scribitur : *Qui non ex sanguinibus, sed ex Deo nati sunt.* Non ex sanguinibus, inquit, hoc est, non corporalibus procreationibus, qui adoptionem filiorum Dei merito fidei adipiscuntur, sed a Deo Patre per Spiritum sanctum in cohæreditatem Christi, hoc est in confiliolitatem unigeniti Dei filii nati sunt. *Neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri;* duplex introducitur sexus ex quo in carne nascentium carnaliter numerositas propagatur. Carnis quidem nomine fœmineum, viri vero masculinum evangelista significavit habitum :

Et ne forte dicas . impossibile videtur mortales fieri immortales, corruptibiles corruptione carere, puros homines filios Dei esse, temporales æternitatem possidere, ex iis quæ majora sunt accipe argumentum, quo rei de qua dubitas possis fidem accommodare : *et Verbum caro factum est*. Si itaque quod plus est procul dubio præcessit, cur incredibile videtur quod minus est posse consequi? Si filius Dei factus est homo, quod nemo eorum qui eum recipiunt ambigit, quid mirum, si homo credens in filium Dei filius Dei futurus sit? Ad hoc si quidem Verbum in carnem descendit, ut in ipsum caro, id est, homo credens per carnem in Verbum ascendat, ut per naturalem filium unigenitum multi filii efficiantur adoptivi. Non propter seipsum Verbum caro factum est, sed propter nos, qui non nisi per Verbi carnem potuissemus in Dei filios transmutari; solus descendit, cum multis ascendit; de hominibus facit Deos, qui de Deo fecit hominem.

Et habitavit in nobis, hoc est, naturam nostram possedit, ut suæ naturæ nos participes faceret. *Et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a patre*. Ubi vidisti, o beate theologe, gloriam incarnati Verbi, gloriam humanati filii Dei? Quando vidisti? qualibus oculis perspexisti? corporalibus, ut opinor, in monte, transformationis tempore. Tunc enim tertius aderas testis divinæ glorificationis. Præsens eras, ut existimo, in Ierusalem, et audisti vocem Patris Filium clarificantis dicentem : *Clarificavi et iterum clarificabo*. Audisti turmas infantium proclamantium : *Hosanna filio David*. Quid dicam de gloria resurrectionis? Vidisti eum resurgentem a mortuis, dum ad te cæterosque tuos condiscipulos clausis januis intravit. Vidisti gloriam ejus ascendentis ad patrem, quando ab angelis assumptus est in cœlum. Et super hæc omnia altissimo mentis contuitu

contemplatus es illud, dico Verbum, in principio suo apud patrem suum, ubi vidisti gloriam ejus quasi unigeniti a patre.

Plenum gratiæ et veritatis. Duplex hujus periodi intellectus est. Potest enim de humanitate ac divinitate incarnati Verbi accipi; ita ut plenitudo gratiæ referatur ad humanitatem, plenitudo vero veritatis ad divinitatem. Verbum quippe incarnatum Dominus noster Jesus Christus plenitudinem gratiæ secundum humanitatem accepit, quoniam caput ecclesiæ est et primogenitus universæ creaturæ, hoc est, totius universaliter humanitatis quæ in ipso et per ipsum sanata et restaurata est. In ipso dico, quoniam maximum et principale exemplum gratiæ, qua, nullis præcedentibus meritis, homo efficitur Deus, ipse est, et in ipso primordialiter manifestatum est. Per ipsum vero, quoniam de plenitudine ejus nos omnes accepimus gratiam deificationis, per gratiam fidei qua in eum credimus et actionis qua mandata ejus custodimus. Potest etiam plenitudo gratiæ Christi de Spiritu Sancto intelligi. Sanctus namque Spiritus, qui distributor et operator donationum gratiæ, gratia solet appellari. Cujus Spiritus septiformis operatio humanitatem Christi implevit et in eo requievit, sicut ait propheta: *Et requiescet super eum spiritus Domini, spiritus sapientiæ et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis; et replebit eum spiritus timoris Domini.* Si ergo de Christo per se ipsum vis accipere quod dictum est, *plenum gratiæ:* de plenitudine deificationis ejus et sanctificationis secundum humanitatem cognosce. Deificationis autem dico, qua homo et Deus in unitatem unius substantiæ adunati sunt; sanctificationis vero, qua non solum de Spiritu Sancto conceptus, verum etiam plenitudine donationum ejus repletus est; ac veluti in summitate mystici ecclesiæ candelabri gratiarum lampades in ipso et de ipso fulsere. Si vero

plenitudinem gratiæ et veritatis incarnati Verbi de Novo Testamento mavis intelligere, sic idem evangelista paulo post videtur sensisse. Ait enim : *Lex per Moïsen data est ; gratia autem et veritas per Jesum Christum facta est*. Non incongrue pronuntiabis plenitudinem gratiæ Novi Testamenti per Christum esse donatam, et legalium symbolorum veritatem in ipso esse implexam ; sic ait apostolus : *In quo habitat plenitudo divinitatis corporaliter*. Plenitudinem videlicet divinitatis mysticos legalium umbrarum intellectus appellans, quos Christus in carne veniens in se ipso corporaliter, hoc est, veraciter habitasse et docuit et manifestavit, quoniam ipse est fons et plenitudo gratiarum, veritas symbolorum legalium, finis prophetalium visionum, cui gloria cum Patre et Sancto Spiritu per omnia sæcula sæculorum. Amen.

VI.

VERS DE JEAN SCOT ÉRIGÈNE

SUR SA TRADUCTION DE S. MAXIME

(Tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal).

Kyrrie, cœligenæ cui pollet gratia formæ,
Astrea Cæsareo cui cingunt stemmata vultus,
Regum progenies quos auxit Francia felix,
Orbis terrarum quos alta voce salutat,
Laudibus amplificat, veneratur, ditat, honorat
Undique concurrens pontum secat, eminet arva.
Salve, Christicolum vertex gratissime regum,
Rex pie, devoti ne spernas donula servi,
Exiguum munus, largo sed fonte receptum,
Christiferum patrum mysteria plurima tractans.
Hoc opus in græco construxit Maximus abbas,
Egregius pastor, scripturis inclitus auctor,
Magni Gregorii perplanans dicta remota,
Sensibus humanis theoremata mente revolvens;
Necnon in multis Dyonisius additur ipse
Ariopagites, ornat quem laudibus amplis;
Explanat, testemque vocat patremque beatum,
Tangens symbolicas præclaro lumine byblos,
Quem nos edidimus, vobis poscentibus, olim.

Hac quoque de causa præfatus Maximus abbas
Editus est nuper, nostro sudante labore,
Effectuque pio vestrum pia jussa sequentes,
Cursim transtulimus quæ multo tempore quærunt
Et doctos sensus et puræ mentis acumen.

Quisquis rhetorico verborum syrmate gaudet,
Quærat grandiloquos, Tullia castra petens.
At mihi sat fuerit si planos carpere sensus
Possem tardiloquus, pragmata sola sequens.
Interior virtus sermonum rite tenenda;
Verborum bombi fallere sæpe solent.
Si quis in ambobus divino munere pollet,
Hic primum debet jure tenere modum.
Sed si perspicuos sensus vix voce loquaris,
Sis quoque contentus; nam meliora tenes.
Si meliora tenes, quænam tibi cura tenere
Quæ sunt inferius? semper in alla pete.

Quisquis amat formam pulchræ laudare sophiæ,
Te legat assidue, Maxime Grajugena.
Ac primo, motus rerum rationibus altis,
Mundum sensibilem deserat atque neget,

Nec non et sensus ipsos, qui sæpe retardant,
Gnostica dum scandit bemata mentis iter.
Deliciis fragilis vitæ mundoque fugaci
Et carnis cura qui vacat, ista legat;
Mundanisque datus studiis, tardusque pigerque
Huc non accedat; nullus adest aditus.
Sensibus inflatus propriis tumidusque, superbus
Stet procul, ipse negans hic reperire locum.
Artibus imbutus quas novit mentis acumen,
Fidus procedat, nam sua stat patria.
Practica hic ducet morum præclara magistra,
Custos virtutum, pervigil idonea;
Hic physice causas rerum vestigat opacas,
Inventasque simul segregat, unificat.
Hic theo fert palmam cunctis perpulchra logya
Omnia (?) quod quod non omnia denegat omne simul.[1]

[1] *An leg.* : Omne quod est, quod non, detegit omne simul ?
Cf. *supra*, p. 334 et *De divisione naturæ* I, 2, 3.

VII.

VERS DE JEAN SCOT ÉRIGÈNE (?)

SUR S. DENYS L'ARÉOPAGITE

(Tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi).

Lumine sydereo Dionysius auxit Athenas
  Ariopagites, magnificusque sophos;
Primo commotus Phœbo subeunte selena,
  Tempore quo stauro fixus erat dominus;
Mox ut conversus, nostra stupefactus eclypsi.
  Consequitur gaudens Aerothea ducem,
Quo mox edoctus præclarus namque magister
  Pneumatis excelsi fonte renatus erat.
Nec mora, præfulgens cœlesti luce sophiæ,
  Atticas edocuit, de quibus ortus adest.
Namque ferunt Paulum, qui Christum sparsit in orbem,
  Ipsi felices imposuisse manus.
At mox præfectus doctoris Symmachus instans,
  Rexit Cecropidas pervigil archiereus.
Alta dehinc volitans Paulum super astra secutus,
  Emperii cœli tertia regna videt.
Suspicit at Seraphim primos sanctosque Cherubim
  Etheriosque Thronos, quo sedet ipse Deus.

Post hos virtutes, dominatus atque potentes,
Agminibus sacris enitet ordo sequens.
Αρχων, αρχαγελων τε χορων, αγελων τε γε αυτων
Mentibus ouraniis tercia taxis inest.
Hos igitur numeros terno ter limite septos,
Prædicti patris mystica dicta docent.

VIII.

ÉPITRE DÉDICATOIRE DE JULES FLORE

A L'IMPÉRATRICE JUDITH

(Tirée d'un manuscrit de la bibliothèque d'Avranches).

Incipit epistola Julii Flori ad Judith imperatricem uxorem (sic ; leg. *matrem*) *Karoli Calvi de sequentibus libris.*

Domina Augusta et felicissima Judith, dum in humanis quo altius adcrescas non inveniatur rebus, quia, si de viro agitur, quis nobilior imperator aut sapientior in divinis secularium ve disciplinis Ludovico Cesare invicto? nec mirum talem protulisse excellentissimo Augusto secula sobolem Carolo ; si autem de venustate corporis, ut absque adulationis fusco proferam quod verum est, pulchritudine superas omnes quas visus vel auditus notre parvitatis comperit reginas ; sin autem de prole, nonne mundi gloria et hominum delectatio Carolus? qui elegantia corporis ac moribus optimis seu agili prudenciæ studio inmaturam vincendo propriam superat etatem, ut videatur avus ejus non obiisse, sed pocius, detrusa caligine somni, novum illustrare orbem; siquidem in nepote inmortale ingenium, una cum nomine decor et virtus splendeant ; quamobrem dum in temporalibus nihil desit rebus ut augmento careas, studio sapiencie dilataris ut excellentior retro seculis imperatricibus reperiaris. Igitur indita a Deo vobis sapientia et naturalis ingenii scientia attonitum me reddidit inter ceteros auditores. Quam in divinis et liberalibus studiis ut vestræ eruditionis novi facundiam, obstu-

pui, mecumque deliberans ut aliquid munusculum meo labore congestum vestræ offerrem almitatis flagrantiæ, igitur ab Octaviano Augusto et Domini nativitate salvatoris nostri sæculum adgressum scribendo opus peregi usque ad regna Francorum et Langobardorum, deficientibus Romanorum imperatoribus seu judicibus ab Italia, et Gallis Gothorumque regibus qui successerant ab eis etiam depulsis. Quod videlicet opus quinque distinxi in libris. His enim, velut in speculo, per vestram sanctissimæ devotionis ammonicionem atque jussionem, Carolus gloriosissimus vestre filius excellencie inspicere quid agendum vel quid vitandum sit poterit. Decet enim dominam te venerabilem unicum erudire filium nostræ jocunditatis et novi seculi regem; memor Bethsabee quæ itidem priscorum erudivit sapientissimum seculorum regem, ut idem de se ait : « Nam et ego filius fui patris mei tenellus et unigenitus coram matre mea. Et docebat me atque dicebat: suscipiat verba mea cor tuum, custodi precepta mea et vives. Posside sapientiam, posside prudentiam, ne obliviscaris neque declines a verbis oris mei. Ne dimittas eam et custodiet te, dilige eam, etc. » Bis autem, prout de Domini confidimus pietate, sacris jussionibus vestris parebit, et inter ceteras materne dilectionis admoniciones hos libellos sue non dedignabitur contradere memorie, quibus imperatorum gestis sanctorumque triumphis, atque doctorum magnificencium doctrinis illustratus caucius quid agendum sit sive subtilius inveniet quid sit vitandum. Igitur hos codicellos vestræ dileccionis amor me, Domina semper augusta, scribere compulit, qui vestræ almitatis et inmortalis sapienciæ judicium expectant. Quod si judicando consequantur laudem, vestræ reputabitur eternaliter memoriæ, quoniam sacratissimum nomen vestrum Judith *judicans* sive *laudans* interpretatur.

IX.

CHARTE DE CHARLES LE SIMPLE

EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE S. EVROULT

(Tirée d'un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon).

Diploma seu carta confirmationis et enumeratio prædiorum monasterii sancti Ebrulfi Uticensis per Carolum regem Francorum, ubi monachi dicuntur sacri canonici[1].

(Formam subscriptæ Karoli regis kartæ Rodbertus Uticencis monasterii abbas Aurelianis invenit, et ipsius jussu Goscelinus monachus scriptor egregius celeriter transcripsit, et, ad noticiam intimandam quantæ famæ beatus Ebrulfus apud Gallos antiquitus fuerit, Uticensibus monachis tempore Philippi regis Francorum misit.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis Karolus rex divina ordinante clementia. Si fidelium nostrorum justis petitionibus aures serenitatis nostræ accomodamus, assensumque illis præbemus, morem prædecessorum parentum scilicet nostrorum regum imitari videmur, ac pro hoc Deum propicium nobis fore non dubitamus, et in nostræ fidelitatis devotione animos illorum accendimus. Quocirca noverit omnium sanctæ Dei ecclesiæ fide-

[1] En marge : « Hanc exscribi curavit Aurelianis Robertus de Grantemesnil, secundus abbas, et de facto Ordericus cartas donationum Aurelianis ab Herluino cancellario retentas testatur, p. 622 D. »

lium nostrorumque tam præsentium quam et futurorum sollertia, quoniam adeuntes nostræ dignitatis excellentiam dulcissima genitrix nostra Adeleidis, et dilectus comes Hugo consanguineus, necnon et illustris comes Etfridus humiliter petierunt ut sacris canonicis ex monasterio sancti Petri in quo Ebrulfus sanctus corpore quiescit, qui vocatur Uticus in comitatu Oximensi, si tale præceptum fieri dignaremur quod eis et successoribus eorum futuris temporibus prodesset, hoc est, ut villas quæ eorum usibus antiquitus deputatæ fuerunt, res etiam subterius nominandas, quæ eidem loco justo desiderio ab hominibus Deum timentibus traditæ sunt, tali præcepto ecclesiæ ipsorum et ipsis copularentur, ut inviolabile in perpetuum permaneret. Quorum petitionem ratam invenientes, hoc nostræ altitudinis præceptum fieri ipsisque fratribus dari jussimus, per quod præcipientes jubemus ut ab hodierna die ac deinceps has villas scilicet in comitatu Oximensi villam Agon, Pontum, novam villam Metlro, Hurdolit, villam Ridum, Balcantiam cum Ponto, Bæliolum, Montem Niovinum, Acimacum, Maciacum, Abrotinum, Broilum; in comitatu quoque Cenomanico Nunniagum villam quam dedit Hugo comes et mater sua Rodhildis sancto Ebrulfo, in vicaria Gaviacensi cum omnibus appendiciis; in alio loco in vicaria Silgiacense Cusciatura quartas IIII intervallis, et Gisna quartas IIII; in vicaria Belfaidisse Berindum mansos sex cum omnibus ad se aspicientibus; in villa que dicitur Montis mansum unum cum vinea quem dedit Isembardus, et quarta I; in ipsa villa mansum unum cum quarta I, quem dedit Basoinus; in villa quæ dicitur Craunas mansum unum cum vinea, et de foris terram arabilem quam dedit Engelboldus. Has villas et res nullus abbas neque ulla potestas sibi indominicari neque alicui beneficiari præsumat, sed ipsi

canonici libere eas teneant et canonice disponant; et ut hoc nostræ præceptionis seu confirmationis edictum inviolabilem obtineat vigorem, manu propria subter firmavimus et annulo nostro sigillari jussimus.

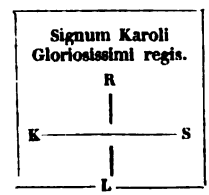

Belciaco monasterio cum omnibus suis Herluinus notarius ad vicem Anscerici cancellarii recognovit et subscripsit. Datum pridie Kl. novb. indictione tertia anno octavo redintegrante III, regnante domino Karolo gloriosissimo rege. Actum monasterio S. Benedicti in Christi nomine feliciter. Amen.

X.

ACCOMMODEMENT D'UN PROCÈS

DEVANT THIBAUT, VICOMTE DE TOURS, EN 908

(Tiré des archives départementales de Tours).

Notitia qualiter et quemadmodum venit potestas sancti Martini Majoris-monasterii, id est Erlaldus decanus et Dodo laevita atque precentor, causatores et querelantes vice omnium fratrum, quod domnus Rothertus gregis beati Martini ex basilica laevita ac thesaurarius et etiam prefati Majoris-monasterii canonicus extra eorum volontatem teneret quoddam pratum ipsorum in pago Turonico in loco qui dicitur Mercuriolus. Unde dominus Rotbertus inquestis expetitis autem diligenter investigatis et perquirens invenit querelam fratrum Majoris-monasterii esse verissimam. Et nichil exinde eos amplius laborare volens sese exinde recredidit. Et veniens ad locum accessionis cum Adalelmo ejusdem gregis jam decano et Dodone diacono et Ingilgerio sacerdote, coram ipsos ipsum pratum guarpivit, et quod illud amplius non teneret coram omnibus professus est. Amalricus vero legislator et rector portariæ basilicae sancti Martini statim sic addidit quod domnus Robertus ipsum pratum nec sibi faciaret nec fratribus contenderet, ac illud ad opus portariæ quam tenebat revocare voluit. Sed con-

tradicentibus idipsum statim in ipso prato fratribus, misit Amalricus fideles suos, idest Guichardum et Erlonum atque Martinum, qui ipsum pratum ad suum beneficium quod de predicta portaria habebant adquirere volebant, ut per proprios suorum colonos rem diligenter inquirerent et viderent ne fratribus pratum injuste auferrent. Qui discutientes proprios colonos, neminem invenerunt qui exinde neque ad juditium neque ad sacramentum exire auderent, qui omnes sciebant querelam fratrum esse justissimam. Prefatus vero Adalelmus prescripti Majoris-monasterii sacerdos ac decanus, sed et Dodo diaconus atque Ingelgerius presbiter qui hanc rationem primi vice fratrum deduxerant, venerunt viiij Kalendas Julii Turonis civitatem supra murum ex parte Ligeris ad placitum quod exinde coram domno Tetbaldo vicecomite, Gualterio quoque et Fulcrado atque Corvone vasallis dominicis et prescriptis utriusque ordinis omnibus viris acceperant. Ubi etiam affuit domnus Petrus prefati monasterii æddituus cum aliis fratribus, habentes illic ex propria ipsorum colonia legitimos et idoneos atque verissimos testes, videlicet Rainfredum qui illis temporibus major erat quando illud pratum per juditium Dei ad opus santi Martini majoris jam probatum fuerat, Adalherium quoque et Giraldum, Robertum etiam nunc majorem, et Adalgisum qui illo tempore Dei juditium exinde portaverat, qui iterum omnes et Dei juditium portare parati erant et sacramentum exsolvere. Quod cernentes prescripti fideles Amalrici supra primum Dei juditium alterum juditium neque sacramentum recipere ausi fuerunt, sed prefatam querelam et judicium atque sacramentum et etiam ipsum pratum in eodem loco et placito coram omnibus guarpiverunt. Unde necesse fuit fratribus, ut ex tali definitione notitiam acciperent ne rursus ex tali repetitione quaterentur, quam et statim per votum om-

nium illis fieri et affirmare jusserunt. His presentibus actum fuit.

Rotbertus. . . . . canonicus.

Tetbaldus vicecomes Gualterius Ebulo vicarius

Erladus decanus. Dodo levita Fulcradus.

Ingelgerius. Corvv vasallus probatus.

Adelelmus. Amalricus legislator qui ex inde se recredidit.

Guichardus. Herlenus. Martinus.

Data viiij Kalendas anno Domini dccccviij, regnante Karolo rege.

Gauzlinus.

XI.

RÈGLES MUSICALES

D'ENCHERIADE ET DE GUI D'AREZZO

(Tirées d'un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon).

Monochordum domni Encheriadis.

Monocordum Encheriadis constat in X et VIII cordis, ex quattuor videlicet gravibus et quattuor finalibus quattuorque mediis ac totidem excellentibus, adjunctis duabus superexcellentibus; componuntur ex tono et semitonio duobusque tonis. Hujus autem monocordi particio sic disponitur.

Primum totam tabulam per quatuor divide sectiones, quarum prima in sinistra magoda primæ gravis nomine titulatur. Secunda quarta gravis nominatur. Tercia autem quarta finalis dicitur. Et quarta terciæ excellentis vocabulo pollet. Iterum eandem tabulam in novem divide, nonamque partem in sinistra protono constitue. Atque ipsa corda secunda gravis vocatur. Deinde a dextra magoda usque quartam gravem in VIII divide, nonamque inante porrectam pro tercia gravi accipe. Item usque ad eandem quartam gravem per IX metieris. Et nona pars erit prima corda finalis, usque ipsam finalem per IX metiendo. Faciendo faciet nona pars II finalem in semitonio. Inde

usque supradictam quartam finalem VIII partes disponens, nona in ante protensa ostendit III finalem. Mox etiam ad ipsam quartam finalem per IX partieris, nonaque pars primam mediam demonstrabit. Hinc usque primam mediam per IX divide, et nona pars pandet secundam mediam in semitonio. Retro a quarta finali usque tertiam jam dictam excellentem per medium divide, in ipsoque meditullio terciam mediam constitue. Dehinc usque ad ipsam terciam mediam per IX metire, nonamque partem pro quarta media pone, et usque quartam mediam per IX dividendo, in nona parte primam excellentem constituito. Insuper ipsam primam excellentem per IX partieris, in parte nona fiet secunda excellens. Usque terciam vero supradictam per IX metiens, nona pars monstrabit quartam excellentem. Per novem bis multiplica, et in fine ultimos excellentes multiplica : prima gravis, secunda gravis, tercia gravis, quarta gravis ; prima finalis, secunda finalis, tercia finalis, quarta finalis ; prima media, secunda media, tercia media, quarta media ; prima excellens, secunda excellens, tercia excellens, quarta excellens, superexcellentes duæ. Prima finalis inclinum S ad caput ita *S;* Secunda finalis E versum ad caput ita *E;* tercia iota simplex et inclinum ita *I;* quarta finalis E dimidium ad caput ita *E*. Graves retroversi finales ita..... Superiores demissi capita finales ita..... Excellentes demissi capita graves ita....., excepto trito qui in gravibus notam habet H, inclinum. In superioribus H versum et inclinum..... in excellentibus iota perfixum ⊢⊣ Duo residui signa habent jacentis proti et deuteri. Sunt omnes XXVIII, quo videlicet singuli extremam suam symphoniam attingant, id est XV sonum.

Mensura domni Guidonis.

Gamma itaque imprimis affixa ab ea usque ad finem, subjectum cordæ spacium per IX partire, et in ermino primæ nonæ partis A litteram pone, in qua omnes antiqui fecerunt principium. Item ab A ad finem nona parte collecta eodem modo, B litteram junge. Post hæc ad gamma revertens, ad finem usque metire per quatuor, et in primæ partis termino invenies C, eadem divisione per quatuor, sicut cum gamma inventum est C. Simili modo per ordinem cum A invenies D, cum B invenies E, et cum C invenies F, et cum D G, cum E A, et cum F B rotundam. Quæ vero sequuntur similium et earumdem omnes per ordinem medietate facile colliguntur, ut puta a B, ad finem in medio spacio pone aliam B; similiterque C significabit aliam C, D significabit aliam D, et E aliud E, et F aliud F, et G aliud G, et reliqua eodem modo. VII. a. I. b. III. c. v. d. I. e. III. f. v. g. VII. a. I. b. III. b. c. v. d. I. e. II. f. v. g. VII. A. I. b. b c c d.

apparet, non est ipsa res, sed imago rei. Hinc beatus Augustinus, in evangelii Johannis expositione, dum de corpore Christi loqueretur et sanguine, sic ait : Manducavit et Moyses manna, manducavit et Aaron, manducavit et Phinæus; manducaverunt ibi multi qui Domino placuerunt et mortui non sunt. Quare quia visibilem cibum spiritaliter intellexerunt, spiritaliter esurierunt, spiritaliter gustaverunt, ut spiritaliter satiarentur. Nam et nos hodie accipimus visibilem cibum; sed aliud est sacramentum, alia virtus sacramenti. Item in posterioribus : Hic est panis qui de cœlo descendit. Hunc panem significavit manna; hunc panem significavit altare Dei. Sacramenta illa fuerunt; in signis diversa sunt, in re quæ significatur paria sunt. Apostolum audi : Nolo vos ignorare fratres quia patres nostri omnes sub nube fuerunt et omnes eandem escam spiritalem manduca. . . . . .

XIII.

CATALOGUES

DES LIVRES DE L'ABBAYE DU BEC AU XIIe SIÈCLE

(Tirés d'un manuscrit de la bibliothèque d'Avranches).

TITULI LIBRORUM BECCENSIS ALMARII.

Libri beati Augustini episcopi.

In uno volumine super Johannem sermones CXXIIII. — *In alio.* De civitate Dei, lib. XXII. — *In alio.* Enchiridion, liber unus. — De doctrina christiana, libri III. — Simbolum ab eodem dictatum. — Disputatio contra Felicianum hereticum de trinitate. — De perfectione justicie, liber unus. — De natura et gracia, liber unus. — Epistola ejusdem ad Valentinum. — De gracia et libero arbitrio, liber unus. — De conceptione et gratia, liber unus. — Epistola Prosperi ad eum. — Epistola Hilarii ardurensis ad eum. — De predestinatione sanctorum, liber I. — De bono perseverantie, liber I. — *In alio.* Contra Faustum Manicheum, lib. II — De mendatio, lib. I.—Contra mendatium, lib. I.—De cura pro mortuis gerenda, lib. I. —De vera religione, lib. I.—De natura et origine anime ad Renatum, liber I. — Ad Petrum presbiterum de eadem re, liber I. — Ad Vincentium Victorem de eadem re,

libri II. — Sermo Arianorum. — Contra eumdem sermonem, liber unus. — De utilitate credendi, liber I. — Contra adversarium legis et prophetarum, lib. II. — Liber qui appellatur Ypon nosticon. — *In alio*. De Trinitate, lib. XV. — *In alio*. Sermo de pastoribus, sermo de ovibus. — De baptismo adversus Donatistas, libri VII. — De baptismo parvulorum, libri II. — Epistola Augustini ad Marcellinum. — De unico baptismo, liber unus. — De spiritu et littera, liber I. — *In alio*. Super Genesim ad litteram, lib. XII. — *In alio*. De consensu evangelistarum, lib. IIII. — De sermone Domini in monte, lib. II. — Sermo de verbis Domini qui dixerit : « blasphemia contra spiritum sanctum non remittitur ei. » — Sermo de X plagis Egypti et de X preceptis Dei. — *In alio*. Sermo de X cordis. — Sermo de disciplina christiana. — De penitentia, lib. I. — De cathecizandis rudibus, lib. I. — Soliloquium, lib. II. — De libero arbitrio voluntatis, lib. III. — Seq. Genisii (?) contra Manicheos, lib. II. — Adversus Manicheos Contra epistolam Fundamenti. lib. I. — *In alio*. Super primam partem psalmorum. — *In alio*. Super secundam. — *In alio*. Super tertiam. — *In alio*. Contra Julianum hereticum, lib. VI. — Contra quinque hostium, lib. I. — De agone christiano, lib. I. — Epistola Ysidori episcopi de X Hebreis nominibus salvatoris. — Sermo Cipriani episcopi de opere et eleemosina. — Sermo ejusdem de oratione dominica. — Liber Baruc. — Exemplum epistole Jeremie.

In alio. Confessionum libri XIII. — *In alio*. De quantitate anime, lib. I. — Super epistolam Johannis tractatus decem. — *In alio*. Retractationum lib. II. — De moribus ecclesie et de moribus Manicheorum, lib. II. — Expositio ejusdem super canticum Salomonis, de muliere forti, et VII alii ejusdem sermones, et aliorum decem et VII. — *In alio*. Contra Pelagianos,

ad papam Bonifacium, lib. IIII. — *In alio*. Ejusdem sermones de simbolo IIII, et de resurrectione XI et multi alii. — *In alio*. Epistole ejusdem, et in eodem de VI questionibus, lib. I. — Item ad Bonifacium, lib. I. — Item ad Paulinum de videndo Deo, lib. I. — Item de presentia Dei ad Dardanum, lib. I. — *In alio*. De verbis Domini, et de verbis Apostoli, et de psalmis sermones LXXXIX. — *In alio*. Super epistolam ad Romanos et super primam ad Corinthios — *In alio*. Super epistolas ceteras Apostoli. — *In alio*. De bono conjugali, lib. I. — De nupciis et concupiscentia, lib. II. — Contra Parmenianum, lib. III. — Contra Petilianum, lib. III. — *In alio*. Contra Achademicos, lib. III. — De vita beata, lib. I. — De ordine, lib. I. — De duabus animabus, lib. I. — De regula fidei vere, lib. I. — Sermones IIII. — Liber de conflictu vitiorum et virtutum. — Omelie Cesarii X. — Regula clericorum. — *In alio*. De nuptiis et concupiscentia, lib. I. — Sermones III. — De predestinatione divina, lib. I. — De viduitate, lib. I. — De continentia, lib. I. — Epistole ad Sixtum due. — Questionum Orosii lib. I. — Contra partem Donati post gesta, lib. I. — Annotationes in Job, lib. I. — De fide et operibus, lib. I. — De regula vere fidei, lib. I. — De fide ac simbolo, lib. I. — Ad Januarium, lib. II. — *In eodem*. Sermones plures Augustini, Johannis et aliorum quorumdam. — *In alio*. Contra Cresconium, lib. IIII. — Item *in eodem* gesta altercationis beati Augustini contra Maximinum Arianorum episcopum. — Item contra eumdem Maximinum, lib. II. — *In alio*. De LXXXIII questionibus, lib. I. — Sententie ab eodem dictate XXI. — Sermo ejusdem de Epicureis et Stoicis. — Item alius sermo de eo quod dictum est a Domino ad Moysem *ego sum qui sum*. — De natura boni, lib. I. — Contra Manicheos, lib. I. — Expo-

sitionis quarumdam propositionum ex epistola Pauli ad Romanos lib. I. — *In alio*. De magistro, lib. I. — De divinatione demonum, lib. I. — De penitentia, lib. I. — De agone christiano, lib. I. — De immortalitate anime, lib. I.—De patientia, lib. I. — De heresibus, lib. I. — Electio et ordinatio Eraclii presbiteri successoris sancti Augustini ab eodem Augustino facta et gestis ecclesiasticis confirmata. — Omelie ejusdem XVIII in Apocalipsim Johannis. — Liber de testimoniis divinarum Scripturarum qui appellatur speculum, qui non est beati Augustini. — *In alio*. De Novo Testamento ad Honoratum, lib. I. — De vita christiana, lib. I. — Ad Simplicianum, lib. II. — Ad Casusanum presbiterum de jejunio sabbati, lib. I. — De questionibus Evangeliorum, lib. II. — De VIII Aulercii questionibus, lib. I. — *In alio*. Speculum. — *In alio*. Locutiones super eptaticem, lib. VII. — *In alio*. Questionum lib. VII. — *In alio*. De musica, lib. VI. — In eodem Cassiodorus de ortographia. — *In alio*. Enchirid., lib. I.—De disciplina christiana, lib. I. — *In eodem*. Tractatus beati Cipriani de oratione dominica. — *In alio*. De opere monachorum, lib. I. — Item de expositione epistole ad Galatas, lib. I. — Item de origine anime, lib. I. — Item de sententia Jacobi apostoli, lib. I.

Libri sancti Gregorii.

In uno volumine. Reg. libri XIIII. — *In alio*. Super Ezechielem, lib. II. — XL omeliarum lib. II. — Pastoralis cure lib. II. — Regula sancti Benedicti. — *In alio*. Super Ezechielem, lib. II. — *In alio*. Dialogorum lib. IIII. — Pastoralis cure lib. II. — *In alio*. Liber Job. Moralium tres prime partes, lib. XVI. — *In alio*. Ultima pars Job, et Moralium tres postreme partes, lib. XVIII.

In alio. Paterius ex dictis beati Gregorii, super vetus testamentum. — *In alio*. Paterius super novum.

Libri Origenis.

In uno volumine. Super epistolam ad Romanos, lib. X. — *In alio*. Super Leviticum omilie XVI.—*In alio*. Super Vetus Testamentum.

Libri sancti Ambrosii.

In uno volumine. De fide ad Gratianum imperatorem, lib. IX. — De misteriis, lib. I.—De sacramentis sermones VI. — — *In alio*. De Isaac et anima, lib. I. —De bono mortis, lib. I. — De virginitate, lib. III. — De viduis, lib. I. —De virginibus, lib. I.—Exhortatio virginitatis. — Sermo ejusdem de perpetua virginitate sancte Marie. — De fuga seculi, lib. I. — De media nocte surgendo, lib. I. — Contra Novatianos de penitentia, lib. II. — De Jacob, lib. II. — De Joseph, lib. I. — De benedictionibus patriarcharum, lib. I. — De jejunio, lib. I. — De observantia episcoporum, lib. I. — De Paradiso, lib. I. — Epistola ad Vercellenses. — *In alio*. De observantia episcoporum. — *In eodem*. Epistole ejusdem. — *In alio*. Super Luce evangelium, lib. X. — *In alio*. De officiis ministrorum, lib. III. — Exameron ejusdem *in eodem*. — *In alio*. De consolatione Valentiniani imperatoris, lib. I. — Item de excessu fratris sui, lib. II. — Item, lib. I. — De XII abusivis seculi. — Item, lib. I de Abraham. — Item, lib. I de eo quod Salomon ait : *Tria sunt impossibilia mihi et quartum quod non valeo agnoscere*. — Item, lib. I de penitentia David regis.

Libri sancti Hieronimi.

In uno volumine. Contra Jovinianum, lib. II. — Apologeticus, lib. I. — Contra Helvidium, lib. I. — Ad Eustochiam virginem, lib. I. — De virginitate. — Super Ecclesiastem expositionis lib. I. — *In alio.* Epistole ejusdem. *In eodem* continentur libri ipsius de prodigo et frugi, lib. I. — Ad Amandum presbiterum de diversis questionibus, lib. I. — Ad Pammachium de optimo genere interpretandi, lib. I. — Apologeticus ad eumdem. — Contra Helvidium de perpetua virginitate sancte Marie, lib. I. — Contra Vigilantium, lib. I. — De XII questionibus ad Hedibiam, lib. I. — De XI questionibus ad Algasiam, lib. I. — Disputatio de ratione anime per dialogum, sumpta ex dictis beati Augustini et Jeronimi. — Item lib. I beati Augustini de origine anime ad Jeronimum. —Item alius liber beati Augustini ad eumdem de eo quod scriptum est : *Qui totam legem servaverit,* et quedam epistole ejusdem Augustini ad eumdem Jeronimum. — *In alio.* Super Eziechielem, lib. XIIII.—*In alio.* Super Jeremiam, lib. VI.— *In alio.* Super Isaiam, lib. XVIII. — *In alio.* Dialogus contra Pelagianos, lib. III. — Super epistolam ad Titum, lib. I. — Super epistolam ad Philemonem, lib. I. — Dialogus contra Luciferianos, lib. I. —De spiritu sancto, quem transtulit in latinum de greco. — Lib. Didimi I. — De vita Pauli heremite, lib. I. — De vita sancte Paule, lib. I. — De vita sancti Hilarionis, lib. I.—De Malco monacho, lib. I. — *In alio.* Super VII Prophetas primos. — *In alio.* Super quinque prophetas novissimos, et super Danielem.—*In alio.* Super Matheum. In hoc etiam Hilarius super eumdem evangelistam. — *In alio.* De hebraicis questionibus super Genesim, lib. I. — De distantiis locorum, lib. I. — De interpretationibus hebraicorum nominum, lib. I.

— De hebraicis questionibus in libro Regum, lib. I. — De eadem re super Paralipomenon, lib. I. — Quidam tractatus de X temptationibus que in principio Deuteronimi notantur. — Expositio cantici Debbore. — Expositio lamentationum Jeremie. — Expositio de VII ebdomadis Danielis. — Successiones Romanorum pontificum transmisse beato Jeronimo a Damaso papa. Sunt etiam plures alie sententie. — *In alio*. De illustribus viris cum adjectione Gennadii, lib. I. — Item, in epistolam ad Galatas, lib. III. — Item, super epistolam ad Ephesios, lib. III. — *In alio*. De mansionibus filiorum Israel, lib. I. — Item, contra Rufinum. — Contra eumdem, lib. II. — Item, ejusdem contra Rufinum, lib. II. — Item, epistole ipsius ad Principiam una, ad Demetriadem virginem una, et ad Ctesiphontem una, et alie plures.

Libri beati Isidori.

In uno volumine. Ethimologiarum lib. XX. — *In alio*. De summo bono, lib. III. — *In alio*. Contra Judeos, lib. III. — In eodem super eptaticem, lib. VII. — *In alio*. De summo bono, lib. III. — Sinonima ejus, lib. II. — Liber Alcuini de vitiis et virtutibus. — Liber scintillarum. — *In alio*. Lib. VII super eptaticem. *In eodem*. Alcuinus super Canticum Canticorum.

Libri Bede presbiteri.

In uno volumine. Super Marcum, lib. I. — *In alio*. Super Lucam, lib. VI. — *In alio*. Super actus apostolorum, lib. II. — *In alio*. Expositio super epistolas canonicas. — Item, expositio Apocalypsis Johannis apostoli edita a Berengaudo viro eruditissimo. — Item, liber Lanfranci archiepiscopi Cantuariensis de corpore et sanguine Domini contra Berengerium Tu-

ronensem. — *In alio*. Super Apocalypsim, lib. III. — Item de tabernaculo, lib. III. — Item super Tobiam, lib. I. — *In alio*. Capitula lectionum super eptaticem. — *In alio*. Super Cantica Canticorum, lib. VI. — *In alio*. De temporibus, lib. I major. Item, epistola ipsius de equinoctio. *In eodem*. Liber Albrici (Helprici) de compoto lune. — *In alio*. Martirologium. In eodem regula santi Benedicti. — *In alio*. Historia Anglorum, lib. V. — De temporibus liber minor. — De naturis rerum, lib. I. — Lib. Gilde sapientis de excidio Britannie. — Vita sancti Neoti que in capite ponitur. — *In alio*. Lib. Albrici de compoto. — *In alio*. Epistole Lanfranci. *In eodem*. Epistole Fulberti Carnotensis, et Hildeberti Cenomanensis episcopi.—*In eodem*. Liber Ernulfi de incestis conjugiis.—Item, IIII Questiones divine solute ab eo.

Libri Anselmi archiepiscopi Cantuarie.

In uno volumine. Monologium, lib. I. Proslogion, lib. I. Orationes ejusdem. Lib. de Grammatico. Epistola ad Urbanum papam de incarnatione Verbi. — *In alio*. Tres tractatus de veritate, de libertate arbitrii, de casu diaboli. — Deus homo, lib. II.— De conceptu virginali, lib. II. — De processione spiritus sancti. — *In alio*. Epistole ejusdem ad diversos.

Johannes heremita Cassianus. — *In uno volumine*. Collationes patrum, XXIIII.

In uno volumine. Admonitio Basilii ad monachum. Instituta Basilii. Pomerii de vita contemplativa lib. III.

In uno. Vite patrum veteres, et Ysidori sinonima, et pars libri qui vocatur Diadema monachorum.

In uno volumine. Concordia regularum.

In uno volumine Haimo super Ysaiam.

In uno. Libri beati Dionisii.

In uno vol. Pronosticon Juliani.

In uno. Libellus Wimondi de corpore et sanguine Domini.

In uno. Josephus, antiquitatum lib. XIIII. *In alio*. Antiquitatum lib. VI, et de judaico bello ejusdem lib. VII.

In uno. Ecclesiastica historia Eusebii Cesariensis episcopi, quam transtulit Rufinus de greco in latinum, lib. XI. *In uno*. Alia historia ecclesiastica que diciter tripartita, lib. X.

In uno. Historia Egisipi, lib. VI.

In uno. Historia Orosii, lib. VII. In eodem Trogus Pompeius, epitome, XLVI. Item in eodem historia Langobardorum, lib. V.

In uno vol. Vita sancti Nicolai et miracula ejus et translatio ejusdem.

In uno. Dicta beati Gregorii pape super cantica, et vita domni Herluini abbatis, et vita beati Anselmi archiepiscopi Cantuariensis.

In uno. Elucidarius, et Apocalipsis, et Cantica canticorum.

In uno. De vitiis, lib. III; et Ysidori sinonima, lib. II; et lamentum penitentie ejusdem, et regula fidei versifice composita.

In uno vol. Continentur II libri de expositione ecclesiastici officii tam diurnalis quam nocturnalis, editi ab Amalario viro apperitissime erudito. Item, epistola ejusdem ad Jeremiam de nomine Jesu. Item, epistola ejusdem ad Guntardum. Item, epistola ejusdem ad Nectonem abbatem de seraphim et cherubim.

Libri beati Johannis cognomine Chrisostomi.

In uno vol. De reparatione lapsi, lib. I. Item ejusdem ad

Demetrium de compunctione cordis, lib. I. Item de eadem re, ad Stelechium, lib. I. Item, omelia ejusdem de subscriptione I[l] Psalmi. Item, omelia ejusdem de ipso I° psalmo. Item contra Judeum lib. Gisleberti Crispini abbatis Westimonasterii. Item ejusdem de Simoniacis, et de veritate corporis et sanguinis Domini. Item ejusdem sermo in dedicatione ecclesie. Item omelia ejusdem super *cum ingressus Jesus*. Item ejusdem epistole III.

Libri beati Cipriani episcopi et martyris.

In uno vol. Epistole ejus numero XVI. *In eodem* lib. ejusdem de vitiis seculi ad Donatum. Item ejusdem lib. I ad Demetrianum. Item ejusdem, lib. I de exhortatione martirii ad Fortunatum. Sermo ejusdem de zelo et livore. Item sermo ejusdem de penitentia. Item ejusdem libri de mortalitate. Item ejusdem lib. de habitu virginum. Item lib. ejusdem de ecclesie catholice unitate. Item lib. ejusdem de lapsis. Item in eodem lib. de simbolo fidei ad Laurentium. Item beati Cipriani ad Quirinum lib. II.

Libri Fulgentii.

In uno volum. Libri XXIII. Item chronica ab origine mundi usque ad imperium Heraclii. Item expositio super lib. Geneseos usque ad illum locum ubi dicitur : *Clamor Sodomorum.* Item expositio prologorum beati Ieronimi quos in translatione et in expositione librorum Veteris Testamenti fecit. Item expositio benedictionum XII Patriarcharum. Item quedam prophetie Sibille que de imperio romano et fine seculi predixit.

Libri beati Athanasii episcopi.

In uno vol. De trinitate, lib. I. De unitate trinitatis, lib. II.

De unico nomine divinitatis, lib. III. De assumptione hominis, lib. IIII. De singulis nominibus adversus novellam heresim, lib. I. De unica substantia trinitatis, lib. VI. De beatitudine fidei, et proscriptione secte pessime, lib. VII. De professione regule catholice, lib. VIII. De fidei unitate, lib. IX. De trinitate et spiritu sancto, lib. X. Altercatio sancti Athanasii, quam habuit pro fide contra Arrium, Sabellium, Focinum hereticos, lib. XI. Sententia probi judicis qui ad dirimendam altercationem ab imperatore Constantio missus fuerat. Item epistola Potumii ad Athanasium episcopum. Item epistola sancti Athanasii ad Luciferum episcopum. Lib. XII de Sotonibus.

Libri Cassiodori.

In uno vol. Super Iam partem psalterii. *In alio.* Super Iam. *In alio.* Super IIIam. *In alio.* Cassiodorus de anima, l. I.

In alio vol. Smaragdus super regulam S. Benedicti.

In alio continentur chronica Eusebii, et chronica Ieronimi et Prosperi, et chronica Sigisberti.

In uno vol. Historie Normanorum, lib. VII, videlicet ab adventu Hastingi in regnum Francorum usque ad mortem primi Henrici, regis Anglorum et ducis Normanorum. Item vita Caroli magni imperatoris Romanorum et regis Francorum. Item vita Alexandri magni regis Macedonum. Item epistola ejusdem de situ Indie ad Aristotilem magistrum suum. Item abreviatio regum Francie gestorum ab egressione eorum a Sicambria usque ad principium regni Ludovici junioris regis Francorum. Item historiarum de regibus majoris Britannie usque ad adventum Anglorum in insulam libri XII, in quorum septimo continentur prophetie Merlini, non Silvestris, sed alterius, id est Merlini Ambrosii. Item exceptiones ex libro

Gilde sapientis historiographi Britonum, quem composuit de vastatione gentis sue et de mirabilibus Britannie.

In uno volumine. Historia Gregorii Turonensis de gestis Francorum, libri X. In eodem historia Baldrici Dolensis archiepiscopi, quomodo Jerusalem capta sit a christianis, libri IIII.

In uno vol. Itinerarium Jerusalem editum a Fulchero Carnotensi clerico, continens res gestas illius expeditionis ab initio usque ad annum incarnationis dominice M.C.XXVI.

In alio. Decreta pontificum.

In alio. Canones.

In alio. Excerpta decretorum.

In alio. Corpus canonum.

In alio. Benedictiones episcopales, per totius anni curriculum, et quomodo celebratur concilium, et de consecratione episcopi secundum morem romanum, et plures epistole romanorum pontificum decretales, et benedictio abbatis, virginis, et vidue, et monachi, et multa alia.

In uno volumine. Collectiones Bucardi Wormatiensis episcopi, lib. XX, tam ad ecclesiastica quam secularia negotia pertractanda necessarie.

Libri Dionisi Areopagite. In uno vol. De celesti ierarchia, lib. I. De ecclesiastica ierarchia, lib. II. De divinis nominibus, lib. III. De mistica theologica, lib. IIII. Item ipsius ad diversos epistola X. In eodem Boetii de trinitate. libri IIII.

In alio. Epistole Yvonis, et de sacramentis, et sermones ipsius.

In alio. Abbreviatio totius corporis canonum.

In alio. Historia Henrici, de gente Anglorum, lib. X.

In uno vol. Epistole Sidonii.

In alio. Isidori de officiis, lib. II.

In alio. Dialogus Basilii et Johannis, lib . I.

In alio. Sermonum Effremi lib. I.

In alio. Gregorii Nyseni sermones, lib. I.

In alio. Rabanus super Matheum, lib. VIII.

In alio. Rabanus super Jeremiam, XX.

In alio. Rabanus super Genesim, lib. III.

In alio. Rabanus in Exodum, lib. III.

In alio. Claudianus de anima contra ep. ignoti auctoris. In eodem Candidi Arriani ad Victorinum de generatione divina, lib. I.

In alio. Origenes super Cantica canticorum, lib. III; in eodem omelia ejusdem super psalmos : *Noli emittere; Domine, ne in furore; Dixi custodiam*.

In alio. Alcuini de trinitate, lib. III.

In alio. Tertulianus contra paganos, lib. unus. — In eodem Gregorius Tusen. (?) de creatione hominis, lib. I.

In alio. Historia Clementis, lib. X.

In alio. Palladius de agricultura, lib. XII. In eodem Vegetius de re militari, lib. IIII.

In alio. Macrobius, de saturnalibus, lib. III.

In alio. Quintilianus de causis.

In alio. Suetonius de vita Cesarum, lib. XII. —

In eodem Eutropius ab urbe condita, lib. X.

In alio. Tullius de officiis.

In alio Philippica Ciceronis, lib. III.

In alio. Angelomus super reges, XV.

In alio. Haimo super epistolas Pauli. Hermas pastor, lib. I.

Abbas Clarevallensis supra cantica canticorum. Hugo Pari siensis de arca, de sacramentis, et de aliis multis

In alio. XII Prophete glosati. Psalterium glosatum. Glose Gisleberti Porretani super psalterium. Epistole Pauli. Sententie Petri Lombardi, in uno volumine.

In alio. Epistole Senece. *In alio.* Seneca de clementia, et de beneficiis.

In alio. Seneca de causis. Hermes Trimegistus.

In alio. Seneca de naturalibus questionibus. Seneca de remediis fortuitorum.

In alio. Martianus Capella, de nuptiis Mercurii et philologie, lib. II ; et de VII artibus editis ab eo, lib. VII ; et commentum Remigii super eumdem, IX lib. Priscianus de VIII partibus, et de constructionibus, II. Utraque rethorica II. Dialectice, III. Utrumque commentum super Porphirium ; primum super Catheg. (Categorias ; primum, secundum super Periermenias. Commentum super topica Ciceronis.

In alio. Arithmetica, musica, et Macrobius super somnium Scipionis. Arithmetica. Item arithmetica. Geometria Gilberti. Propositiones Boetii, III. Macrobii II. Platonis III. Commentum Calcidii diaconi super Platonem.

In uno vol. Omnes libri Ovidi excepto magno et de Fastis. Item auctores multi.

Libri Origenis presbiteri.

In uno volumine. In Genesim, omelie XVI. *In eodem.* In Exodum, omelie XII. *In eodem.* In Levitic., omelie XVI. *In eodem.* In Numeros, omelie XXX. *In eodem.* In *Jesu navem* omelie XXVI. *In eodem.* In Judic., omelie IX. *In eodem.* In lib. regum, omelie IIII. *In eodem.* In Ysaiam, omelie II. *In*

eodem. In Jeremiam, omelie XIIII, desunt XII. *In alio*. Super cantic. canticorum, lib. III. *In alio*. Origenis super Leviticum omelie XVII. *In alio*. Super IIam partem Mathei. *In alio*. Super epistolam ad Romanos, lib. X.

TITULI LIBRORUM

QUOS DEDIT PHILIPPUS EPISCOPUS BAJOCENSIS ECCLESIÆ BECCI.

In uno volumine. Augustinus super Johannem. *In alio*. De civitate Dei. *In alio*. Super primam partem psalterii. *In alio*. Super secundam partem. *In alio*. Super tertiam. *In alio*. Epistole Augustini de verbis Domini. *In alio*. Augustinus contra Faustum. *In alio*. Augustinus, de confessione. *In alio*. Hugo super lamentationes Jeremiæ. — *In alio*. Retractationes Augustini et de diversis heresibus. — *In alio*. De pastore et ovibus, et de baptismo contra Donatistas, et de baptismo parvulorum, et de unico baptismo, et de spiritu et littera. — *In alio*. Augustinus super Genesim ad litteram, et de LXXXIII questionibus. — *In alio*. Augustinus contra Adimantum, lib. I; — contra Parmenianum, liber III; — contra omnia scripta ejus, liber I. — Sermones Effremi. — Sermones Augustini et super psalmum LXXVIII, et omelie ejusdem et Ieronymi et Ambrosii. *In alio*. Ambrosius de fide, et Augustinus contra Julianum. — *In alio*. Ieronymus contra Jovinianum, et Au-

gustinus de consensu evangelistarum et de verbis evangelii : *Qui blasphematur in Spiritum Sanctum;* et libri II de sermone Domini in monte. — *In alio*. Augustinus, de simbolo. Tractatus IIII de IIII virtutibus cardinalibus, liber unus. — De cantico novo, liber unus. — De cataclysmo, liber unus. — De tempore barbarico, liber unus. — Sermo de simbolo et de oratione dominica, et liber de fide et operibus, et quedam dicta de trinitate, et sermo de comtempnenda morte, et Athanasius de trinitate, et Alcuinus de trinitate, et expositio super canticum canticorum.

In alio. Ieronymus super Ysaiam. *In alio*. Ieronymus super Ezechiel. *In alio*. Ieronymus super Oseam, et alios quinque prophetas. *In alio*. Ieronymus super Danielem, et Beda super canonicas epistolas et super acta apostolorum. *In alio*. Epistole Ieronymi. *In alio*. Ieronymus super Matheum et Marcum; et Beda super Samuelem; et quidam sermones Augustini et Eusebii. — *In alio*. Ieronymus super Marcum, et de hebraicis questionibus.

In alio. Ambrosius super *beati immaculati*.

In alio. Isidorus de officiis vel de diversis virtutibus, et liber unus de differentiis; et liber Ambrosii de abusivis seculi; et liber questionum Orosii, et responsum Augustini. Item de singularitate clericorum; item de Adamo; item de regula vere fidei; et sermones Augustini super epistolam Johannis; et liber Gennadii.

In alio. Gregorius super Iezechielem. *In alio*. Speculum Gregorii.

In alio. Hilarius de trinitate.

In alio. Ambrosius super Lucam.

In alio. Ambrosius de officiis.

In alio. Prima pars de sacramentis secundum Hugonem. — *In alio*. Secunda. — *In alio*. Hugo de arca et de aliis pluribus.

In alio. Prennon fisicon. Hugo super Ecclesiastem.

In alio. Origenes super epistolam ad Romanos, et super *Jesu navem*.

In alio. Tertulianus contra Paganos, et Origenes super canticum canticorum, et super tertium psalmum.

In alio. Commentum Philippi presbiteri super Job.

In alio. Historia Clementis cum pluribus aliis.

In alio. Beda de temporibus; et Egisippus.

In alio. Josephus totus.

In alio. Historia Normanorum.

In alio. Vita Alexandri; et historia Britonum.

In alio. Historia Friculfi Lexoviensis episcopi.

In alio. Tripartita historia.

In alio. Orosius et Trogus Pompeius.

In alio. Ierarchia Dionisii.

In alio. Burchardus.

In alio. Remigius de expositione misse; et gesta Salvatoris; et II epistole Ieronymi; et Tomellus (?) de incestis conjugiis; et Gislebertus contra Judeum; et liber Paschasii de corpore Domini; et liber Ambrosii de Sal. I, et liber ejusdem de Joseph, et de benedictione patriarcharum.

In alio. Rabanus super Matheum.

In alio. Liber ignoti auctoris, et Claudianus contra eum, et examen Basilii.

In alio. Rabanus super Jeremiam.

In alio. Johannes Crissotomus (Chysostomus) de reparatione lapsi.

In alio. Joannes Crissotomus de laude Pauli; et didascalicon Hugonis; et soliloquium Isidori; et littera apologetica Bernardi abbatis; et liber ejusdem de consideratione; et liber Ernaudi abbatis Bonevallis de verbis Domini in cruce; et liber Ambrosii de jejunio; et expositio Bernardi super : *Missus est Gabriel*. Item Hugonis de arra anime.

In alio. Beda super Lucam et Marcum.

In alio. Ennodius.

In alio. Isidorus, ethimologiæ.

In alio. Epistole Cipriani.

In alio. Epistole Cassodori.

In alio. Expositio Bernardi super canticum canticorum.

In alio. Prima pars partiarii (?). *In alio*. Secunda.

In alio. Maximus Valerius.

In alio. Rabanus de naturis rerum.

In alio. Pomponius Mela, de cosmographia; et Tullius, de fine boni et mali; et de Academicis; et Timeus Platonis ab ipso Tullio translatus; et Tullius de particione oratoria; et liber Candidi Ariani ad Victorinum de generatione divina; et Hilarius, de sinodis, et ejusdem liber contra Valentem et Auxencium.

In alio. Petrus Auffonsus (Alfonsi).

In alio. Anneus Florus.

In alio. Dicta Gregorii.

In alio. Decreta Gratiani.

In alio. Codex.

In alio. Tres partes et Digesta nova.

In alio. Disgesta vetera.

In alio. Inforciata et liber Autenticorum.

In alio. Liber Institucionum, et tres libri Codicis.

In alio. Instituta Justiniani minora.

In alio. Suetonius et Eutropius.

In alio. Suetonius; et Julius Frontinus; et Eutropius; et Tullii Tusculanæ, et Philippica ejusdem.

In alio. Tullius de natura deorum, libri III, de divinatione, libri II; Timeus Platonis ab eo translatus; et de Fato, liber I; ad Ortensium (Hortensium), liber I; et de Legibus, libri III.

In alio. Epistole Plinii junioris; et Apuleius de deo Socratis; et Hilarius super Matheum; et Gesta Francorum.

In alio. Collationes Patrum.

In alio. Epistole Ivonis.

In alio. Decreta Ivonis.

In alio. Liber Hugonis archiepiscopi.

In alio. Boetius de trinitate, et commentum Gisliberti Porretani super eumdem.

In alio. Psalterium glossatum.

In alio. Glosse psalterii.

In alio. Epistole Pauli glossate.

In alio. Palladius de agricultura.

In alio. Vigetius (Vegetius) de re militari.

In alio. Remigius super Marcianum.

In alio. Glosse super Marcianum.

In alio. Super Marcianum; et liber Tullii de paradoxis; et Tullius pro Marco Marcello, et pro Quinto Ligario, et pro Deiotaro, et pro seipso; et epistole Dindimi ad Alexandrum et Alexandri ad Dindimum; et Apuleus (Apuleius) de fato; et Claudius Claudianus; et epistole Giraldi Eboracensis; et vita Neronis; et super variarum Cassiodori, et liber ejusdem de anima.

In alio. Historia Henrici de Anglia; et liber Bede minor de tempore et de natura rerum.

In alio. Quintilianus de institutione.

In alio. Quintilianus de causis.

In alio. Retorica.

In alio. Retorica.

In alio. Retorica.

In alio. Geometrica et aritmetica.

In alio. Astronomia.

In alio. Gesta Cesaris

In alio. Gesta Cesaris; et Orosius.

In alio. Tullius, de officiis.

In alio. Tullius, Tusculanæ.

In alio. Tullius, de particionibus oratoriis, et de amicitia, et de senectute, et invective in Catilinam, et invective in Salustum (Sallustium); et Salustus in Tullium; et Seneca de causis et remediis fortuitorum, et de naturalibus questionibus.

In alio. Macrobius, de saturnalibus.

In alio. Macrobius, Boetius, Plato.

In alio. Seneca, de beneficiis.

In alio. Seneca, de beneficiis.

In alio. Seneca, de beneficiis, libri VII.

In alio. Seneca, de naturalibus questionibus; et Adelermus Batensis (Adhelardus Bathonensis?) proba vates; aurea capra (Simon); et liber Hildeberti Turonensis archiepiscopi de dissensione interioris et exterioris hominis, et sermones ejus, et vita ipsius.

In alio. Zacharias super *unum ex quatuor*.

In alio. Omelie Leonis papæ, et epistole ipsius.

In alio. Plinius, de naturali historia, libri XXXVI.

Sunt volumina CXIII, exceptis XXVII voluminibus, quæ dedit episcopus, sed nondum habuerunt. Summa voluminum CXIII.

XIV.

TRAITÉ ANONYME SUR L'AME

(Tiré d'un manuscrit du XIIe siècle, de la bibliothèque d'Alençon.)

Quærendum est de animæ potentia quid valeat, non de omni anima, sed tantum de humana. Ascendentibus sursum versus septem gradus inveniuntur; quorum primus docendi causa dicatur animatio, secundus sensus, tertius ars, quartus virtus, quintus tranquillitas, sextus ingressio, septimus contemplatio. Possunt et hoc modo appellari : de corpore, per corpus, circa corpus, ad seipsam, in seipsa, ad Deum, apud Deum. Possunt et sic : pulchre de alio, pulchre per aliud, pulchre circa aliud, pulchre ad pulchrum, pulchre in pulchro, pulchre ad pulchritudinem, pulchre apud pulchritudinem. De his omnibus prius requirendum est, et quod videtur aperiendum.

Primo anima corpus terrenum et mortale præsentia sua vivificat, colligit in unum atque in uno tenet, diffluere atque contabescere non sinit, alimenta per membra, æquabiliter suis qui busque redditis, distribui facit, congruentiam ejus modumque conservat, non tantum in pulchritudine, sed etiam in crescendo atque gignendo. Sed hæc homini cum arbustis communia videri queunt. Hæc enim etiam dicimus vivere, in suo vero quoque (quodque?) illorum genere custodiri, ali, crescere, gignere videmus ac fatemur. Hic est primus actus animæ quo corpus ipsa vivificat.

Secundus est gradus actionis animæ sensus. Isto videtur quid

possit anima in sensibus, ubi evidentior manifestiorque vita intelligitur. Intendit se anima in tactum et eo calida, frigida, aspera, lenia, dura, mollia, lævia, gravia sentit atque discernit. Deinde innumerabiles differentias saporum, odorum, sonorum, formarum gustando, olfaciendo, audiendo videndoque dijudicat. Atque in his omnibus ea quæ secundum naturam sui corporis sunt asciscit atque repetit, rejicit fugitque contraria. Removet se ab his sensibus certo intervallo temporum, et eorum motus quasi per quasdam ferias reparans, imagines rerum quas per eos hausit secum catervatim et multipliciter versat; et hoc totum somnus et somnia. Sæpe etiam gestionem devagando facilitate (?) motus delectatur, et sine labore ordinat membrorum concordiam. Pro copulatione sexus agit quod potest, atque in duplici natura societate atque amore molitur unum; fœtibus non jam gignendis tantummodo, sedetiam fovendis, tuendis alendisque conspirat, rebus inter quas corpus agit et quibus corpus sustentat consuetudine sese innectit, et ab eis quasi membris ægre separatur. Quæ consuetudinis vis etiam sejunctione rerum ipsarum atque intervallo temporis non discissa, memoria vocatur. Sed hæc rursus omnia posse animam etiam in bestiis nemo negat.

Tertius gradus est qui est animæ proprius hominis. 1. Ars, quod cogitata memoriam memorat? non consuetudine inoletarum, sed animadversione atque signis commendatarum ac retentarum rerum innumerabilium, tot artes opificum, agrorum cultus, exstructiones urbium, variorum ædificiorum ac moliminum multimoda miracula, inventiones tot signorum in litteris, in verbis, in gestu, in cujusquemodi sono, in picturis atque figmentis, tot gentium linguas, tot instituta, tot nova, tot instaurata, tantum librorum numerum et cujusquemodi monimento-

rum ad custodiendam memoriam, tantam etiam curam posteritatis, officiorum, potestatum, honorum dignitatumque ordines, sive in familiis, sive domi militiæque in republica, sive in profanis, sive in sacris apparatibus, vim ratiocinandi et excogitandi, fluvios eloquentiæ, carminum varietates, ludendi ac jocandi causa milleformes simulationes, modulandi peritiam, dimetiendi subtilitatem, numerandi disciplinam, præteritorum ac futurorum ex presentibus conjecturam.

Magna hæc et omnino humana, sed est adhuc partim doctis atque indoctis, partim bonis ac malis animis copia communis. Hinc ascenditur in quarto gradu virtutis, ex quo bonitas incipit et omnis vera laudatio. Hinc enim anima se non solum suo, si quam universi partem agit, sed ipsi universo corpori audet præponere, bonaque ejus bona sua non putare atque potentiæ pulcritudinique suæ comparata discernere atque contemnere, unde quo magis se delectat, eo magis sese abstrahere a sordibus, totamque emaculare ac mundissimam ac comptissimam reddere, roborare se adversus omnia quæ de proposito ac sententia demovere moliuntur; societatem humanam magni pendere, nichilque velle alteri quod sibi nolit accidere; sequi auctoritatem et præcepta sapientium, et per hæc loqui sibi Deum credere. In hoc tamen præclaro animæ actu inest adhuc labor, et contra hujus mundi molestias atque blanditias magnus acerrimusque conflictus.

In ipso enim purgationis negotio subest metus mortis, sæpe non magnus, sæpe vero vehementissimus; non magnus tum cum robustissime creditur; nam videre hoc utrum sit verum non nisi perpugatæ animæ licet, tanta Dei providentia justiciaque gubernari omnia ut nulli mors inique accidere possit, etiam si eam forte iniquus intulerit. Vehementer autem formidatur mors, in hoc jam gradu, cum et

illud eo creditur infirmius quo sollicitius quæritur, et eo ipso minus videtur quo tranquillitas propter metum minor est, investigandis obscurissimis rebus pernecessaria. Deinde quo magis sentit anima, eo ipso quod proficit, quantum intersit inter puram et contaminatam, eo magis timet ne deposito isto corpore minus Deus eam possit quam seipsa ferre pollutam. Nichil autem difficilius est quam non metuere mortem, et ab illecebris hujus mundi, sicut pericula ipsa postulant, temperare. Tanta est tamen anima ut etiam hoc possit, adjuvante sane justitia summi et veri Dei quo hæc universitas sustentatur et regitur; qua etiam factum est ut non modo sint omnia, sed ita sint ut omnino melius esse non possint. Cui se in opere tam difficili mundationis suæ adjuvandam et perficiendam piissime tutissimeque committit anima. Quod cum effectum erit, id est, cum fuerit anima ab omni labe libera maculisque diluta, tum se denique in seipsa lætissimam tenet, nec omnino aliquid metuit sibi, aut ulla sua causa quicquam angitur. Est ergo iste gradus quintus tranquillitas. Aliud enim est efficere, aliud tenere puritatem, et alia prorsus actio qua se inquinatam redintegrat, alia qua non patitur se rursus inquinari. In hoc gradu omnifariam concipit quanta sit.

Quod cum conceperit, tunc vero ingenti quadam et incredibili fiducia pergit in Dominum, id est, in ipsam contemplationem veritatis et illud propter quod tantum laboratum est, altissimum et secretissimum præmium. Sed hæc actio, id est, appetitio intelligendi ea quæ vere summeque sunt, summus est aspectus animæ, quo perfectiorem, meliorem, rectioremque non habet. Sextus ergo erit iste actionis gradus. Aliud est enim mundari oculum ipsum animæ, ne frustra et temere aspiciat et prave videat; aliud ipsam custodire atque firmare sanitatem; aliud

jam serenum atque rectum aspectum in id quod videndum est dirigere. Quod qui prius volunt facere quam mundati et sanati fuerint, ita illa luce reverberantur veritatis, ut non solum nichil boni, sed etiam mali plurimum in ea putent esse atque ab ea nomen veritatis abjudicent, et cum quadam libidine et voluptate miserabili in suas tenebras, quas eorum morbus pati potest, medicinæ maledicentes refugiant. Unde divino afflatu et prorsus ordinatissime illud a propheta dicitur : *Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis ;* spiritus enim rectus est, credo, quo fit ut anima in veritate quærenda deviare atque errare non possit, qui profecto in ea non instauratur, nisi prius cor mundum fuerit, hoc est, nisi prius ipsa cognitio ab omni cupiditate ac fæce rerum mortalium sese cohibuerit et eliquaverit.

Jam vero in ipsa visione atque contemplatione veritatis, qui septimus atque ultimus animæ gradus est, neque jam gradus est, sed quædam mansio, quo illis gradibus pervenitur, quæ sint gaudia, quæ perfruitio summi et veri boni cujus, serenitatis atque æternitatis afflatus quid ego dicam ? Dixerim hæc quantum dicenda esse judicaverim. Magnæ quædam et incomparabiles animæ, quas etiam vidisse ac videre ista credimus. Illud plane nunc ego audeo tibi dicere, nos, si cursum quem nobis Deus imperat et quem tenendum suscepimus, constantissime tenuerimus, perventuros Dei per virtutem atque sapientiam ad summam illam causam vel summum auctorem vel summum principium rerum omnium, vel si quo alio modo res tanta congruentius appellari potest; quo intellecto, vere videbimus quam sint omnia sub sole vanitas vanitantium. Vanitas enim est fallacia, vanitantes aut vel falsi vel fallentes vel utrique intelliguntur. Licet tum dignoscere quantum inter hæc et ea quæ sint vera

distet, et quemadmodum tum etiam ista omnia Deo auctore sint, et in illorum comparatione nulla sint, per se autem considerata, mira atque pulcra. Tunc agnoscemus quam vera nobis credenda imperata sint, quamque optime ac saluberrime apud matrem ecclesiam nutriti fuerimus, quæve sit utilitas lactis illius quod apostolus Paulus parvulis se potum dedisse prædicavit. Quod alimentum accipere, quum quis natu jam grandis est, pudendum, respuere, cum opus est, miserandum, reprehendere aliquando aut odisse, sceleris et impietatis, tractare autem ac dispensare commode, laudis et caritatis plenissimum est. Videbimus etiam naturæ hujus corporeæ tantas commutationes et vicissitudines, dum divinis legibus servit, ut ipsam etiam resurrectionem carnis quæ partim tardius, partim omnino non creditur, ita certam teneamus, ut certius nobis non sit solem, cum occiderit, oriturum.

Quedmadmodum fatendum est animam humanam non esse quod Deus est, ita præsumendum nihil inter omnia quæ creavit Deo esse propinquius; ideoque divine ac singulariter in ecclesia catholica ita dicitur, nullam creaturam colendam esse animæ, sed ipsum tantummodo rerum quæ sint omnium creatorem, ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia; id est incommutabilem æternitatem, incommutabilem veritatem, incommutabilem bonitatem, incommutabile principium, incommutabilem sapientiam, incommutabilem caritatem; unum Deum verum atque perfectum, qui nunquam non fuerit, nunquam non erit, nunquam aliter fuerit, nunquam aliter erit, quo nihil sit secretius, nihil præsentius, qui difficile invenitur ubi sit, difficilius ubi non sit, cum quo esse omnes non possunt et sine quo esse nemo potest, et, si quid de illo incredibilius, convenientius tunc atque aptius homines dicere valemus. Hic

ergo solus Deus animæ colendus est ; neque discrete neque confuse. Quidquid enim anima colit ut Deum, necesse est ut melius esse quam seipsam putet. Animæ autem natura nec terram, nec maria, nec sidera, nec lunam, nec solem, nec quicquam omnino quod tangi aut his oculis videri potest, non denique ipsum quod videri a nobis non potest cœlum, melius esse credendum est; imuno hæc omnia longe deteriora esse quam est quælibet anima ratio certa convincit, si modo eam veri amatores, ducentem per insolita quædam et ob hoc ardua quædam, constantissime atque observantissime sequi audeant. Si quid vero aliud est in rerum natura præter ista quæ sensibus nota sunt et prorsus quæ aliquod spatium loci obtinent, quibus omnibus præstantiorem animam humanam esse dicimus, si quid ergo aliud est eorum quæ Deus creavit, quiddam est deterius, quiddam vero par, deterius ut anima pecoris, par ut angeli, melius autem nihil. Et si quando est aliquid horum melius, peccato ejus fit, non natura; quo tunc non usque adeo fit deterior, ut ei pecoris anima præferenda aut conferenda sit. Deus igitur ei solus colendus est, qui solus ejus est auctor. Homo autem quilibet alius quanquam sapientissimus et perfectissimus, vel prorsus quælibet anima rationis compos atque beatissima, amanda tantummodo atque imitanda est, eique pro merito atque ordine quod ei congruit deferendum. Nam *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies*. Errantibus vero cognatis animis et laborantibus, quantum licet atque præceptum est, opem ferendam esse sciamus; ita ut hoc ipsum, cum bene agitur, Deum per nos agere intelligamus, neque quicquam nobis proprium vindicemus, inanis gloriæ cupiditate decepti, quo uno malo a summo in ima demergimur, neque vitiis oppressos, sed ipsa vitia, neque peccantes, sed ipsa peccata oderimus. Hæc

est vera, hæc est perfecta, hæc sola religio, per quam reconciliari Deo pertinet ad animæ magnitudinem, quæ se libertate dignam facit.

XV.

OPUSCULE SUR LES SEPT ARTS

(Tiré d'un manuscrit du XIIe siècle, de la bibliothèque d'Alençon.)

Ad mensam philosophiæ sitientes currite,
Et saporis tripertiti septem rivos bibite,
Uno fonte procedentes, non eodem tramite,
Quem Pithagoras rimatus excitavit phisicæ,
Inde Socrates et Plato honestarunt ethicæ,
Aristotiles loquaci desponsavit logicæ.
Ab his sectæ multiformes, Athenis materiam nactæ,
Hoc liquore totam irrigarunt Græciam,
Quæ redundans infinite fluxit in Hesperiam;
Non tamen sine ductore vel tuto remigio,
Quia navem gubernantes Maro atque Cicero
Centum nautas asciverunt quemque suo studio.
Sic recta philosophia minas vicit æquoris,
Nostra sumens elementa pro Achivis litteris,
Tandem læta venit Romam per fluenta Tibridis.
Erat enim Roma potens bellorum victoriis,
Et ut omnes gentes suis subjecit imperiis,
Sic dicebat ut præstaret gemmis philosophicis.
Has ad sese Tulliana torsit eloquentia,
Cujus tonat vehementer trifida rethorica.
His imbuta pulsat astra mantuana fistula.
Hinc non paucis evolutis annorum curriculis

Severinus his successit in nullo dissimilis,
Quæ philosophiam spectant nullo minor meritis.
Præter hun · et supra dictos extiterunt plurimi
Præceptores et poete vel historiographi,
Quorum quosdam hic dicamus, nam convenit ordini.
Hi sunt Plautus, Naso, Flaccus, Nevius, Terentius,
Livius, Lucanus, Varro, Stacius, Salustius,
Plinius, Quintilianus, Juvenalis, Persius,
Ennius, Cato, Catullus, Macer et Macrobius,
Marcianus, Victorinus, Donatus et Servius,
Priscianus primæ artis restaurator strenuus.
Multos tamen et præstantes vertimus et liquimus.
Nunc quedam hic libare nitemur ex artibus
Profutura studiosis harum facultatibus.
Prime sedis fundamento presidens grammatica,
Preter denas atque ternas partes dividua,
In primis quinque pertita per bis quaternaria
Hæc in ipsis studiorum discitur crepundiis,
Et sub ope instrumenti viam parat ceteris,
Informando, edocendo infinitis regulis.
Huic secunda sociatur civilis rethorica
Et verbosa super omnes, partibus quinaria,
Genera causarum tria cujus materia.
Hec forenses lites sedat, causas agit, clamitat,
Discernendo, recusando, defendendo judicat,
Et quo vult leges retorquet, dicit, negat, implicat.
Cujus genere communis hinc est dialectica,
Quæ natura prior extat etiam grammatica,
Dum cunctas ligat et solvit, pervideri nescia;
Hec diffinit et discernit, dividit et asserit,

Ratiocinari potens, vincens invincibilis,
Quam lampas clarificavit Manliani luminis.
Transtulit hanc resolvendo binis Analeticis,
Introducens Isagogas binis commentariis,
Et idem Kategorias cum Perierminiis,
Topica cum Sillogismis atque Differentiis,
Diffinicionum librum cum Divisionibus
Explicavit, addens unum Propositionibus.
Hinc abstractas quantitates edocet quadrivium
Numeris et simphoniis mensurisque proprium,
Et perpendit celi vias cursus atque siderum.
Hujus quattuor in partes solvitur scientia,
Enarranda binis formis sui sub essentia.
Hinc testatur Severini diligens sollertia;
Quarum prima ceterarum mater arithmetica,
Et postea septem vocum moderatrix musica,
Tercia geometria, hinc ars astrologica.
Hec perpendit celum, terram, solem et zodiacum, lunam, polos,
Parabellas, axem, decem circulos,
Stellarumque noscit situs in occasum geminos.
Fxultate Papienses cives inclitissimi,
Apud quos quiescunt ossa insignis Boecii,
Vos his rivis inclarescentes jure post eximii.

XVI.

FRAGMENT

DE LA

SOMME D'ÉTIENNE DE LANGTON

(Tiré d'un manuscrit de la bibliothèque d'Avranches).

Incipit summa magistri Stephani de Longuotona. — Quæritur utrum homo possit resurgere in tanta caritate a quanta cecidit.

Quod homo possit resurgere in tanta caritate a quanta cecidit, constat. Sed quæritur utrum possi resurgere in minori. Hoc quidam concedunt, cum apostolus ad Romanos : « Sanctis omnia cooperantur in bonum ; » ergo et casus. Sed hoc videtur falsum, quia si aliquis resurgit in minori caritate quam fuit illa a qua cecidit, ergo detrimentum patitur caritas propter casum, quia, si non cecidisset, ejus caritas non esset minorata, cum impossibile sit caritatem decrescere. Sed pati detrimentum caritatis non est bonum. Ergo casus non est cooperatus huic in bonum, et ita omnia non cooperantur sanctis in bonum.....

Si contemplativa melior sit activa.

Quæritur utrum contemplativa præferatur activæ Opera con-

templativæ sunt prædicatio, oratio, lectio, meditatio, scientia. Opera activæ eleemosina, prædicatio, martyrium. Gregorius super Ezechielem in principio dicit quod melior est contemplativa. Item in Matthæo Marthæ pars non reprehenditur, sed Mariæ laudatur, id est præfertur. Item Lia fœcunda, sed lippa, Rachel pulchra facie, quam plus dilexit Jacob, id est vitam contemplativam. Item in evangelio Johannis. Ibi : « Et vidit discipulum illum quem diligebat Jesus sequentem, etc. » Ibi dicunt quod Petrus plus diligit et minus diligitur, Johannes minus diligit et plus diligitur. Per Johannem significatur contemplativa, per Petrum activa, et ita plus diligit Dominus contemplativam. Item in Ezechiele : « Ibant animalia et revertabantur. » Non revertabantur ad contemplativam, nisi quia melior. Contra : activa fructuosior est, ergo melior. Item Timotheus : « Pietas ad omnia valet, exercitatio cordis ad modicum utilis est. » Pietas ad opera maxime pertinet, et ita ad activam. Item optimum opus activæ melius est optimo contemplativæ. Ergo activa melior. Optimum activæ est prædicare et subire martyrium, optimum contemplativæ est meditari. Item de operibus activæ fiet deceptatio in judicio, non contemplativæ; ergo melior activa.

Respondetur : considerationibus diversis excedunt se et exceduntur a se contemplativa et activa. Status contemplativæ excellentior est, quia absque omni contactu pulveris; securior est quia portus, et quietior, et æternæ beatitudinis expressius imitatrix, quia, in quantum potest, facit in via quod a beatis exercetur in patria, sicut status virginum excellentior est quam conjugatorum. Status vero activæ fructuosior est contemplativa. Magis tamen eligenda contemplativa, quia securior, ut melius est bonum quam prædestinatum, et tamen magis eligendum est

prædestinatum. Item melius est esse in caritate in via quam in purgatorio, et tamen illud (hoc?) magis eligendum quia securius, et ita utrumque alteri præfertur in aliquo. Opera activæ magis exercent hominem in caritate, et excitant fervorem caritatis. Forsitan ideo dici potest quod fiet discussio de operibus activæ, et non contemplativæ, quia contemplativi judicabunt cum Domino et non judicabuntur. Contra : quilibet justus debet esse activus et contemplativus. Respondetur : Hoc fiet quia in omne opere Domini superelucet materia; et quia in operibus activæ magis apparet materia, ideo de operibus activæ fiet discussio, et hoc quantum ad bonos tantum ad malos, ut sic appareat eorum inobedientia; observantia enim præceptorum et transgressio ex operibus exterioribus magis manifestatur; vel ideo de illis fiet discussio, non quod sint majora, imo minora, et quod qui in illis minoribus defecerunt, penitus inexcusabiles appareant. Item et opera optima activæ meliora sunt optimis operibus contemplativæ, ut martyrium et prædicatio, sed tamen contemplativa est excellentior, quia mundior. Unde in Cantico : « Lavi pedes meos, etc. » Activæ enim opera transfigi possunt sicut pulvere pedem (*sic*). Item plus diligit Petrus quia opera activæ dilectionem Domini in dilectione proximi plus manifestant; minus diligitur, quia Dominus diligit eam ut invitet in melius. Johannem plus diligit, quia ipse manebit talis in patria qualis hic. Sed ibi perficietur contemplativa. Unde sic eum volo manere. Sed adhuc restat quod utra istarum non collatæ propter opera, sed in genere suo melior sit alia, cum in theologia nihil dicatur bonum nisi meritorium et quantitas meriti.

XVII.

FRAGMENT DE L'HISTOIRE DE MARMOUTIERS,

PAR D. MARTENE

(Tiré des archives départementales de Tours).

DE GUANILON,

TRÉSORIER DE SAINT-MARTIN, COMTE DE MONTIGNI, ET ENSUITE RELIGIEUX DE MARMOUTIERS.

« Guanilon sortit d'une noble maison de Touraine. Gautier, son père, était gouverneur ou vicomte de Tours; sa mère s'appelait Hersinde, lesquels, conjointement avec leur fils Guanilon, qui devait être petit, donnèrent à Marmoutiers quatre serfs, à la prière de l'abbé Bernier. Il avait une sœur nommée Milesinde, qui donna trois arpents de terre à notre monastère, près de Saint-Barthélemy. Guanilon, aussi bien que son père Gautier, fut fort considéré des comtes Eudes et Thibaud, qui les honorèrent des premières charges. Il fut aussi pourvu de la dignité de trésorier du fameux chapitre de Saint-Martin de Tours, et de la comté de Montigni. Il fut marié et sa femme se nommait Agnès, qui semble nous avoir fait aussi quelque donation.

« L'an 1044, Geoffroi, comte d'Anjou, ayant fait prisonnier le comte Thibaud, et ce prince ayant été contraint de céder la ville de Tours pour sa rançon, le seigneur Gautier et son fils

Guanilon se ressentirent de sa mauvaise fortune, car Geoffroi les priva de toutes les charges dont Eudes et Thibaud les avaient honorés. Ce fut apparemment ce qui porta Guanilon à fonder le prieuré de Saint-Hilaire-sur-Hière, tout proche de son château de Montigni, et de consacrer ensuite sa propre personne à Dieu en se faisant religieux à Marmoutiers.

. . . . . .

« Lorsque quelqu'un s'adressait à lui (à S. Anselme), pour savoir son avis sur le genre de vie qu'il devait embrasser, s'il lui conseillait d'embrasser la vie monastique, il l'envoyait plutôt à Marmoutiers que de le recevoir au Bec.

. . . . . .

« Guanilon était naturellement éloquent, et avait un don particulier pour toucher les âmes. Un jour qu'il assistait à la mort d'Adeselme de Semblançay, il lui parla d'une manière si pathétique que ce seigneur, persuadé de ces vérités, que l'homme n'a rien de plus précieux que son âme, et que tout ce qu'il possède au delà du nécessaire est superflu et entièrement inutile, s'il n'en fait des aumônes pour l'amour de Dieu, et faisant réflexion sur le besoin qu'il avait de quelques intercesseurs auprès de Dieu pour obtenir le pardon de ses péchés, donna à Saint-Martin et à ses religieux de Marmoutiers la moitié d'une terre et du four de son bourg. Il ajouta à cela une seconde donation de la dîme du pâturage de son bois, et de la dîme des porcs qui y naîtraient. Après cette donation, étant sur le point d'expirer, il fit appeler auprès de lui quelques religieux de Marmoutiers, et en reconnaissance du don qu'il leur avait fait, les pria de dire mille messes pour le repos de son âme, et de faire trois mille aumônes, ce qu'ils promirent et exécutèrent. Robert, son frère, qui avait fait quelque résistance à cette donation, voyant la cha-

rité des religieux de Marmoutiers, et désirant y avoir autant de part que son frère, y donna son consentement. Ceci arriva l'an 1083; de sorte qu'il faut que Guanilon soit parvenu à une extrême vieillesse, et qu'il ait au moins vécu environ 90 ans. Il pouvait avoir six ou sept ans lorsque ses parents donnèrent à Marmoutiers quatre serfs, environ l'an 1000, et il y a apparence que Milesinde, sa sœur, n'était pas encore née, puisqu'il n'est point parlé d'elle dans cette donation. Nous ne savons pas s'il survécut longtemps à la mort d'Adeselme de Semblançay : ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne trouvons plus rien de lui. »

XVIII.

LETTRE DE VOLTAIRE A TURGOT

(Tirée de la bibliothèque de Falaise).

Aux Délices par Genève, 26 octobre 1760.

Vous arrivez, monsieur, dans ma chapelle de village quand la messe est ditte; mais nous la recommencerons pour vous. Cette chapelle est un téâtre de Polichinelle où nous jouons des pièces nouvelles avant qu'on les abandonne au bras séculier de Paris. Vous n'aurez qu'à commander, et la trouppe sera à vos ordres. Vous venez, monsieur, par un vilain temps dans un pays qu'il ne faut voir que dans le beau temps. Son seul mérite consiste dans des vues charmantes. Vous voulez voir Geneve : il n'y a que des marchands occupez de gagner trois sous sur le change, des prédicants calvinistes durs et ennuieux, mais une cinquantaine de gens d'esprit très philosophes. Il n'y vient que des malades pour consulter Tronchin, et vous vous portez bien. Les cabarets y sont très-mauvais et très-chers. Les portes de la ville se ferment à cinq heures, et alors un étranger est embarassé de sa personne. La campagne est très-agréable, mais ce n'est pas au mois de novembre. Vous voyez, monsieur, que je ne veux pas vous surfaire. Je suis dans ma chaumière. On la nomme les Délices parce que rien n'est plus délicieux que d'y être libre et indépendant. Elle est située sur le chemin de Lyon, à une portée de canon de la ville de Calvin. Vous verrez une longue muraille, une porte à barraux verds, un grand berceau verd sur cette

muraille. C'est là mon bouge ; je vous conseille, monsieur, et je vous supplie d'y descendre, *atque humiles habitare casas*. Vous ne serez pas logé magnifiquement, il s'en faut beaucoup · en qualité de comédiens, nous n'avons que des loges ; et comme reclus, nous n'avons que des cellules. Nous logerons vos équipages, vos gens. Personne ne sera gêné. Vous aurez des livres, et, si vous voulez même, des manuscrits que vous ne trouverez point ailleurs. Si vous voulez voir Geneve, vous verrez cette ville de vos fenêtres, et vous irez tant qu'il vous plaira. Voilà, monsieur, ma déclaration et mes très-humbles prières. Je ne puis trop vous remercier de l'honneur que vous daignez me faire, et vous savoir assez de gré de votre voiage philosophique. Vous vous accomoderez de notre médiocrité et de notre liberté républicaine. *Omittes mirari beatæ fumum et opes strepitumque Romæ*. Vous verrez un vieux rimailleur philosophe, enchanté de rendre tout ce qu'il doit à un homme de votre mérite. J'ay l'honneur d'être, avec les sentiments les plus respectueux,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

Permettez que je présente mes respects à M. de la Michaudière.

TABLE.

Pages.

AVANT-PROPOS. . . . . j

INSTRUCTIONS. 1

RAPPORTS. 9

TOURS. 11

BIBLIOTHÈQUE . . . . . *ib.*

ARCHIVES. 17

ANGERS. 20

BIBLIOTHÈQUE. . . . . *ib.*

ARCHIVES. 30

NANTES. 33

BIBLIOTHÈQUE. . . . . *ib.*

ARCHIVES. 41

RENNES. 45

BIBLIOTHÈQUE. . . . . *ib.*

ARCHIVES. 50

VITRÉ. 53

VANNES. 56

ARCHIVES. . . . . *ib.*

QUIMPER. 58

BIBLIOTHÈQUE. . . . . *ib.*

Manuscrits. 64

Pages.

BREST. — LESNEVEN. — SAINT-POL-DE-LÉON. 75

MORLAIX. 83

SAINT-BRIEUC. 88

Bibliothèque. . . . . ib.

Archives. 93

DINAN. 95

DOL. 99

Manuscrits. 104

AVRANCHES. 108

Manuscrits. 114

COUTANCES. 195

Bibliothèque. . . . . ib.

Archives 198

CHERBOURG. 201

VALOGNES. 205

SAINT-LO. 212

Bibliothèque. . . . . ib.

Archives. 214

BAYEUX. 216

CAEN. 222

Bibliothèque. . . . . ib.

Archives. 228

VIRE. 231

Pages.

FALAISE. 236

ALENÇON. 240

BIBLIOTHÈQUE. . . . . *ib.*

Manuscrits. 246

ARCHIVES. 265

ÉVREUX. 266

BIBLIOTHÈQUE. . . . . *ib.*

Manuscrits. 268

ARCHIVES.. 275

CONCHES. 278

Manuscrits. 279

LOUVIERS. 282

Manuscrits. 285

DIEPPE. 288

LE HAVRE.. 290

ROUEN. 296

APPENDICE. 303

I. Variantes du *de oratore* et de l'*orator* de Cicéron. 305

II. Sermons de saint Augustin (?) 318

III. Sermons anonymes. 324

IV. Charte de Louis le Débonnaire. 332

V. Homélie de Jean Scot Érigène sur le commencement de l'évangile de saint Jean. 334

VI. Vers de Jean Scot Érigène sur sa traduction de saint Maxime. 336

Pages

VII. Vers de Jean Scot Érigène (?) sur saint Denys l'aréopagite. 359

VIII. Épître dédicatoire de Jules Flore à l'impératrice Judith. 361

IX. Charte de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de Saint-Evroult. 363

X. Accommodement d'un procès devant Thibaut, vicomte de Tours, en 908. 366

XI. Règles musicales d'Enchériade et de Gui d'Arezzo 369

XII. Fragment anonyme sur l'Eucharistie. 372

XIII. Catalogues des livres de l'abbaye du Bec au XIIe siècle. 375

XIV. Traité anonyme sur l'âme. 396

XV. Opuscule sur les sept arts. 404

XVI. Fragment de la Somme d'Étienne de Langton. . 407

XVII. Fragment de l'Histoire de Marmoutiers, par D. Martene. 410

XVIII. Lettre de Voltaire à Turgot. 415

Page 15

YC177722

Rec XI – + Appendix XIII, p. 575–95

* 116–17 MS at Avranches brought by Lanfranc

120 [illegible] to Judith cf Ap 8 p 361

121 Anastasius

133 John [illegible] of Abbeville?

136 [illegible] MS Adelhard of Bath

140 [illegible]

M189595

2797 R3

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

[illegible]